

**VILLE DE SAINTE-JULIE  
PREMIÈRE SÉANCE**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 12 janvier 2016 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Jocelyn Ducharme, Mario Lemay, Normand Varin et Henri Corbin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
Me Nathalie Deschesnes, greffière

---

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

**16-001**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**1. OUVERTURE**

1.1 RÉFLEXION

1.2 HOMMAGE AU DRAPEAU DU QUÉBEC

1.3 PAROLE AU PUBLIC

- 1560-1562, rue Principale - Zone C-205

16-001 1.4 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-002 1.5 ADOPTION - PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 1ER ET 7 DÉCEMBRE 2015

**2. ADMINISTRATION**

16-003 2.1 NOMINATION - MAIRE SUPPLÉANT - MOIS DE FÉVRIER, MARS ET AVRIL 2016

16-004 2.2 AUTORISATION PRÉALABLE - DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2016

16-005 2.3 APPUI DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE - ENGAGEMENTS AU SOMMET DES ÉLUS LOCAUX POUR LE CLIMAT - 4 DÉCEMBRE 2015 - COP21

16-006 2.4 MODIFICATION - GRILLE HORAIRE DU TRANSPORT COLLECTIF DE

LA VILLE DE SAINTE-JULIE - JOURS FÉRIÉS 2016-2017

16-007 2.5 PROJET PILOTE - SERVICE DE NAVETTE VERS LE CENTRE DE SKI SAINT-BRUNO - MODIFICATIONS DE LA GRILLE HORAIRE DU TRANSPORT COLLECTIF DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

16-008 2.6 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRATS À COMMANDES DE LOGICIELS EN MATIÈRE DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION - CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS

**3. SERVICE DES FINANCES**

16-009 3.1 APPROBATION - LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS

16-010 3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ - FONDS DE ROULEMENT

16-011 3.3 AUTORISATION - PAIEMENT PAR ANTICIPATION DE CERTAINES CATÉGORIES DE DÉPENSES

**4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

16-012 4.1 DÉPÔT - LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

16-013 4.2 NOMINATION – SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE – DIRECTION GÉNÉRALE

16-014 4.3 EMBAUCHES – POSTE DE POMPIER – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

16-015 4.4 INSCRIPTION – PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA - 2016

**5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

16-016 5.1 RECONDUCTION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET VOIES D'ACCÈS – LES ENTREPRISES PHILIPPE DAIGNEAULT INC. - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 15-587

16-017 5.2 ADJUDICATION – ACHAT D'UN MINI-CHARGEUR MULTIFONCTION À CHÂSSIS ARTICULÉ - FONDS RÉSERVÉ - FONDS DE ROULEMENT

16-018 5.3 ADJUDICATION – LOCATION ET NETTOYAGE DE VÊTEMENTS POUR LES TRAVAILLEURS COLS BLEUS ET DE TAPIS D'HIVER - ANNÉES 2016, 2017 ET 2018

16-019 5.4 ADOPTION - GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES CONCERNANT L'ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE VISANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE BORDUAS – RÈGLEMENT NUMÉRO 1175

---

---

16-020 5.5 ADOPTION - GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES CONCERNANT L'ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE VISANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE RECONSTRUCTION SUR LA RUE PRINCIPALE ET LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH - SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE - RÈGLEMENT NUMÉRO 1176

**6. SERVICE DE L'URBANISME**

16-021 6.1 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 26 NOVEMBRE 2015

16-022 6.2 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2015

16-023 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 780, MONTÉE SAINTE-JULIE (QUÉBEC VAPE) - ZONE C-308

16-024 6.4 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’ÉCLAIRAGE - 286, RUE DE NORMANDIE (CLINIQUE MÉDICALE) - ZONE C-244

16-025 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UNE REMISE - 1576, RUE DAIGNEAULT - ZONE H-224

16-026 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 566, AVENUE JULES-CHOQUET (JOURNAL L’INFORMATION) – ZONE C-205

16-027 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 1622, RUE PRINCIPALE (LES DÉLICES DU VERGER) - ZONE C-205

16-028 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 1950, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (LA BROUE SHOP) - ZONE C-147

16-029 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR LE MUR LATÉRAL DROIT - 1611-G, RUE PRINCIPALE (MA PENDERIE CHIC) - ZONE C-302

16-030 6.10 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UNE NOUVELLE RÉSIDENCE - 1581, MONTÉE SAINTE-JULIE - ZONE A-708

16-031 6.11 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL (9 LOGEMENTS) AU 1560-1562, RUE PRINCIPALE - ZONE C-205

16-032 6.12 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE - 1942, RUE DU LUXEMBOURG - ZONE H-506

16-033 6.13 REFUS – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 621, MONTÉE SAINTE-JULIE (CENTRE DE PSYCHOLOGIE DE SAINTE-JULIE) - ZONE C-305

- 
- 
- 16-034    6.14 REFUS - PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE (SUR POTEAU) -  
1611-A, RUE PRINCIPALE (ENTRE AILES) - ZONE C-302
- 16-035    6.15 REFUS – PIIA – MODIFICATION APPORTÉE AUX PLANS-CONCEPT  
POUR L’INSTALLATION D’UNE CLÔTURE À DES FINS DE GARDERIE  
AU 2133, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (CENTRE SPORTIF DE  
LA VALLÉE DU RICHELIEU - ZÜKARI) - ZONE C-417
- 16-036    6.16 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 1560-1562, RUE  
PRINCIPALE - ZONE C-205
- 16-037    6.17 APPROBATION - DÉMOLITION DE LA RÉSIDENCE SITUÉE AU  
1581, MONTÉE SAINTE-JULIE - ZONE A-708

**7. SERVICE DES LOISIRS**

- 16-038    7.1 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D’ENTENTE  
RELATIF À L’AMÉNAGEMENT D’UNE PATINOIRE TEMPORAIRE -  
PARC DES TUILERIES - HIVER 2015-2016
- 16-039    7.2 AIDE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT - GROUPE SCOUT DE  
SAINTE-JULIE
- 16-040    7.3 DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE - MAISON DES JEUNES DE  
SAINTE-JULIE - 1<sup>RE</sup> TRANCHE
- 16-041    7.4 AIDES FINANCIÈRES - CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE  
SAINTE-JULIE- UTILISATION DE LA PISCINE INTÉRIEURE
- 16-042    7.5 AIDE FINANCIÈRE - ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX - LES  
AMBASSADEURS DE LA MONTÉRÉGIE
- 16-043    7.6 AIDE FINANCIÈRE DE SOUTIEN À L’EXCELLENCE - ÉVÉNEMENTS  
SPORTIFS

**8. AVIS DE MOTION**

- 16-044    8.1 AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO  
1101-41 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101  
AFIN QUE SOIT AUTORISÉE LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS  
EN STRUCTURE JUMELÉE, APPLICABLE À LA GRILLE DES  
USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-308
- 16-045    8.2 AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1116-7  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1116 SUR LE SERVICE DE  
TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES
- 16-046    8.3 AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1176 POUR  
PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE  
RECONSTRUCTION SUR LA RUE PRINCIPALE AINSI QUE SUR LE  
BOULEVARD SAINT-JOSEPH, ENTRE LES RUES SAINT-LOUIS ET  
PRINCIPALE - SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE

---

---

**9. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

- 16-047 9.1 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-41 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN QUE SOIT AUTORISÉE LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS EN STRUCTURE JUMELÉE, APPLICABLE À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-308
- 16-048 9.2 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P-1116-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1116 SUR LE SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES

**10. RÈGLEMENTS**

- 16-049 10.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 1084-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1084 FIXANT LES LIMITES DE VITESSE PERMISES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE RÉDUIRE À 50 KM/H LA VITESSE SUR LA RUE NOBEL ENTRE LE RANG DE L'ÉGLISE ET LA RUE BLAISE-PASCAL
- 16-050 10.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-40 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'AUTORISER CERTAINS USAGES DE SERVICES DANS LES ZONES INDUSTRIELLES
- 16-051 10.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 1170 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU INCLUANT LES ACCESSOIRES DANS LE PARC DU MOULIN ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PISTE DE BMX AU PARC DESROCHERS, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 171 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 171 000 \$
- 16-052 10.4 RÈGLEMENT NUMÉRO 1171 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, DE NETTOYAGE ET D'AÉRATION AUX LACS DES CYGNES ET DES OUTARDES ET DU RÉAMÉNAGEMENT DE CERTAINES INSTALLATIONS AU PARC EDMOUR-J.-HARVEY, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 585 500 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 585 500 \$
- 16-053 10.5 RÈGLEMENT NUMÉRO 1172 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DE BORDURES, TROTTOIRS, PAVAGE ET DE RÉFECTION DE PISTES CYCLABLES À DIVERS ENDROITS, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 840 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 840 000 \$
- 16-054 10.6 RÈGLEMENT NUMÉRO 1174 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUR ET D'AGRANDISSEMENT DES ATELIERS MUNICIPAUX, D'INSTALLATION D'UNE UNITÉ DE CLIMATISATION À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT ET D'INSTALLATION DE DÉBITSMÈTRES ET ACCESSOIRES POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 688 930 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 688 930 \$

---

---

16-055 10.7 RÈGLEMENT NUMÉRO 1175 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTIONS MAJEURES DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE BORDUAS, ENTRE LES RUES SIMONE-DE BEAUVOIR ET DAOUST, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 2 280 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 2 280 000 \$

**11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

16-056 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-002**

**ADOPTION - PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 1<sup>ER</sup> ET 7 DÉCEMBRE 2015**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

QUE les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaires du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenues les 1<sup>er</sup> et 7 décembre 2015, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-003**

**NOMINATION - MAIRE SUPPLÉANT - MOIS DE FÉVRIER, MARS ET AVRIL 2016**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

DE nommer le conseiller M. Normand Varin, maire suppléant pour les mois de février, mars et avril 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

---

**16-004**

**AUTORISATION PRÉALABLE - DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2016**

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* requiert que tout membre du Conseil reçoive une autorisation préalable du Conseil municipal à poser un acte dont découle une dépense pour le compte de la Ville pour un montant n'excédant pas celui fixé par le Conseil;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal devront représenter la Ville de Sainte-Julie lors de divers événements, colloques et congrès pendant l'année 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser les membres du Conseil à participer à ces événements;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU:**

D'autoriser les élus municipaux à participer aux événements, colloques et congrès prévus aux listes numéros 2016-01 et 2016-02;

QUE les membres du Conseil soient autorisés à dépenser, pour leur participation à des événements, colloques et congrès, un montant n'excédant pas le montant spécifié pour les frais reliés à leur inscription, déplacement, hébergement et leurs frais de repas, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-005**

**APPUI DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE - ENGAGEMENTS AU SOMMET DES ÉLUS LOCAUX POUR LE CLIMAT - 4 DÉCEMBRE 2015 - COP21**

ATTENDU QUE dans le cadre du « Sommet des élus locaux pour le climat », tenu le 4 décembre 2015 à Paris, les élus locaux et régionaux des cinq continents présents à ce Sommet se sont engagés collectivement à :

- Promouvoir et dépasser, dans toute la mesure de leur autorité, les objectifs de l'Accord de Paris 2015 négocié lors de la COP 21;
- Produire et mettre en œuvre des stratégies participatives de résilience et des plans d'action afin de s'adapter au nombre croissant de catastrophes liées aux changements climatiques d'ici à 2020;
- Réduire de 3,7 gigatonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les zones urbaines d'ici 2030;
- Soutenir des objectifs ambitieux en faveur du climat, tels que la transition vers une énergie 100 % renouvelable sur nos territoires ou une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050;
- S'engager dans des partenariats mutuels et avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour développer la coopération, mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, multiplier les solutions en faveur du climat, élaborer des outils de mesure et promouvoir des mécanismes financiers innovants et les investissements verts;

---

---

ATTENDU QUE pour atteindre ces objectifs ambitieux, ces élus locaux et régionaux se sont engagés à soutenir l' « Engagement de Paris » présenté par la présidence de la COP21, à renforcer les initiatives des réseaux de villes et de régions, à soutenir la plateforme NAZCA des Nations Unies ainsi que la Feuille de Route sur le Climat pour les Villes et Gouvernements Locaux, afin d'assurer la visibilité de ces initiatives;

ATTENDU QUE ces élus locaux et régionaux ont reconnu également que leurs collectivités ont besoin d'accéder plus facilement à la finance verte, de disposer d'une plus large autonomie budgétaire et d'une capacité réglementaire accrue afin d'amplifier leur action;

ATTENDU QUE ces élus locaux et régionaux ont appelé à la responsabilisation de chaque niveau de gouvernement afin que chacun contribue au maximum de ses capacités à lutter contre le changement climatique;

ATTENDU QUE ces élus locaux et régionaux se sont engagés à coordonner leur action pour le climat, dans la perspective de la Conférence HABITAT III de 2016 et qu'ils se sont unis avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour répondre au défi du changement climatique et protéger la planète Terre;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

D'appuyer les engagements des élus locaux et régionaux des cinq continents au « Sommet des élus locaux pour le climat » le 4 décembre 2015 à Paris lors de la COP21.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-006**

**MODIFICATION - GRILLE HORAIRE DU TRANSPORT COLLECTIF DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE - JOURS FÉRIÉS 2016-2017**

ATTENDU QUE le service de transport collectif subit une baisse d'achalandage lors des jours fériés;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer quelques changements à la grille horaire lors de ces journées;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par la direction générale lors de la Commission administrative du 7 décembre 2015;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:**



DE modifier la grille horaire du transport collectif de la Ville de Sainte-Julie pour les jours fériés de l'année 2016 et du mois de janvier 2017, soit :

JOUR	DATE	FÊTE	SERVICE
Vendredi	25 mars 2016	Vendredi Saint	Réduit
Lundi	28 mars 2016	Lundi de Pâques	Réduit
Lundi	23 mai 2016	Journée nationale des Patriotes	Horaire du samedi
Vendredi	24 juin 2016	Fête nationale	Horaire du samedi
Vendredi	1 <sup>er</sup> juillet 2016	Fête du Canada	Réduit
Lundi	5 septembre 2016	Fête du travail	Horaire du samedi
Lundi	10 octobre 2016	Action de Grâce	Horaire du samedi
Samedi	24 décembre 2016	Veille du jour de Noël	Horaire du samedi
Dimanche	25 décembre 2016	Jour de Noël	N/A
Lundi	26 décembre 2016	Lendemain du jour de Noël	Horaire du samedi
Samedi	31 décembre 2016	Veille du jour de l'an	Horaire du samedi
Dimanche	1 <sup>er</sup> janvier 2017	Jour de l'an	N/A
Lundi	2 janvier 2017	Lendemain du jour de l'an	Horaire du samedi
Mardi	3 janvier 2017	Congé déplacé	Réduit

QUE cette résolution soit publiée dans le journal La Relève au mois de février 2016 et qu'elle soit affichée dans les autobus à la même période.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **16-007**

#### **PROJET PILOTE - SERVICE DE NAVETTE VERS LE CENTRE DE SKI SAINT-BRUNO - MODIFICATIONS DE LA GRILLE HORAIRE DU TRANSPORT COLLECTIF DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE lors de différents sondages, les adeptes de sport de glisse ont demandé que la Ville de Sainte-Julie offre un service de navette afin de desservir la station de ski Saint-Bruno durant la période hivernale;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville a également manifesté son intérêt pour ce service de navette entre les territoires de Sainte-Julie et de Saint-Bruno-de-Montarville;

ATTENDU QUE les deux Villes ont convenu de mettre en place un projet pilote afin d'offrir à leurs citoyens un service de navette jusqu'à la station de ski Saint-Bruno le samedi, lorsque celle-ci est en opération, du 30 janvier au 26 mars 2016;

ATTENDU QUE des modifications à la grille horaire doivent être apportées à cet effet;

ATTENDU QU'un accord est intervenu avec le transporteur de Sainte-Julie concernant ces modifications à la grille horaire;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

---

D'approuver, en partenariat avec la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, le projet pilote de service de navette à la station de ski Saint-Bruno, lorsque celle-ci est en opération, le samedi, du 30 janvier au 26 mars 2016, le tout selon la grille horaire suivante :

- Le départ du circuit 450 de 11 h 40 est devancé à 11 h 35, le samedi;
- Le départ du circuit 450 de 18 h 24 est reporté à 18 h 27, le samedi;
- Le départ du circuit 100 de 17 h 16 est devancé à 17 h 14, le samedi;
- Le départ du circuit 100 de 18 h 22 est reporté à 18 h 27, le samedi;
- Des départs des circuits 100 et 450 sont ajoutés à 13 h, 21 h 35 et 22 h 30, le samedi, pour la durée du projet pilote seulement;

QUE le tarif du service de navette soit gratuit;

D'autoriser le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout document relatif au projet pilote de navette sur les territoires des Villes de Sainte-Julie et Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **16-008**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRATS À COMMANDES DE LOGICIELS EN MATIÈRE DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION - CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS**

ATTENDU QUE la Direction générale des acquisitions (DGACQ) du Centre de services partagés du Québec peut conclure de gré à gré des contrats à commandes au bénéfice d'un regroupement d'organismes pour des logiciels faisant partie de systèmes d'exploitation et de suites bureautiques;

ATTENDU l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire renouveler, pour une durée de trois ans, l'assistance technique et la maintenance des logiciels Office Professionnel Plus, Windows Server Standard, Windows server CAL et Office Standard;

ATTENDU QUE tous les contrats à commandes de logiciels mis en place par la DGACQ sont soumis aux modalités d'utilisation des contrats à commande de logiciels;

ATTENDU QUE les commandes de ces logiciels doivent être accompagnées du Formulaire d'adhésion aux contrats à commandes de logiciels;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

**RÉSOLU:**

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le formulaire d'adhésion aux contrats à commandes de logiciels ainsi que tout autre document donnant effet à la présente résolution;

---

QUE le montant total de la dépense pour le renouvellement de l'assistance technique et la maintenance de logiciels auprès du Centre de services partagés du Québec est de 35 123,39 \$ pour les années 2016, 2017 et 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-009**

**APPROBATION - LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 4 décembre 2015 au 7 janvier 2016 pour les fonds suivants :

Fonds d'administration		
Liste F-2016-01	Chèques à ratifier :	739 912,49 \$
Liste F-2016-02	Comptes à payer :	3 988 883,53 \$

Règlements		
Liste F-2016-03	Comptes à payer :	852 876,36 \$

Fonds réservé – fonds de roulement		
Liste F-2016-04	Comptes à payer :	46 087,44 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 4 décembre 2015 au 7 janvier 2016 apparaissant sur les listes F-2016-01 à F-2016-04;

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-010**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ - FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 8 janvier 2016 et d'accorder les contrats pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense totale de 26 785,01 \$.

QUE ces dépenses soient payées par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursées en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2017 à 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-011**

**AUTORISATION - PAIEMENT PAR ANTICIPATION DE CERTAINES CATÉGORIES DE DÉPENSES**

ATTENDU QUE certaines dépenses sont considérées comme incompressibles et qu'elles sont généralement engagées par contrats, règlements, résolutions ou autres documents dans lesquels la date de paiement est indiquée;

ATTENDU QU'il y a également des dépenses dont le paiement ne peut attendre l'approbation du Conseil municipal sans retarder le déroulement d'activités;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'autoriser la trésorière à payer les dépenses dites incompressibles prévues au budget 2016 au montant total de 25 401 650 \$, tel qu'il apparaît à la liste suivante :

PAIEMENT PAR ANTICIPATION DE CERTAINES DÉPENSES	
Rémunération du personnel	10 143 463 \$
Cotisation de l'employeur	2 492 871 \$
Frais de déplacement du personnel	52 968 \$
Congrès	69 794 \$
Frais de poste	56 284 \$
Téléphone	89 526 \$
Câble – TV	1 771 \$
Internet	23 645 \$
Autres dépenses de communication	25 043 \$
Autres dépenses de publicité	23 263 \$
Autres services professionnels	3 750 \$
Formation et perfectionnement	139 781 \$
Immatriculation des véhicules	48 450 \$
Autres services gouvernementaux	3 360 \$
Réceptions	41 100 \$
Cotisations - associations et abonnements	56 213 \$
Taxibus – contrat	150 240 \$
Autres services	535 017 \$
Location de matériel et véhicules (Fête nationale)	9 350 \$
Location d'ameublement	32 919 \$
Aliments et breuvages	18 560 \$
Produits pour fins de revente	100 \$
Volumes et abonnements	13 025 \$
Périodiques	16 770 \$
Électricité	694 716 \$
Gaz naturel	52 661 \$
Événements spéciaux	133 479 \$
Autres biens non durables	7 890 \$
Frais de financement	6 517 771 \$

MRC de Marguerite-D'Youville	3 741 898 \$
Subventions – organismes sans but lucratif	177 447 \$
Vieux-Village	5 000 \$
Réclamations de dommages-intérêts	14 900 \$
Dépenses électorales	1 000 \$
Subvention à des particuliers	7 625 \$

D'autoriser la trésorière à bénéficier des escomptes consentis par les fournisseurs et à payer les comptes dans les délais impartis;

D'autoriser également la trésorière à rembourser aux personnes concernées les revenus perçus en trop, les dépôts et autres créditeurs de même qu'à faire des placements et à effectuer tous dépôts et autres débiteurs dans le cours normal des opérations en conformité avec l'article 99 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-012**

**DÉPÔT - LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL**

ATTENDU l'article 4 du règlement numéro 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'accepter l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

NOM	STATUT	POSTE	DATE D'ENTRÉE EN SERVICE
<b>PERSONNEL DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES</b>			
<b>Session hivernale 2016</b>			
CARREAU, Christel	Saisonnier	Aérotonic, Circuit cardio tonus	11 janvier 2016
DION, Alexandra	Saisonnier	Pré-funky, Funky 1 et 2	16 janvier 2016
DION, Amélie	Saisonnier	Funky 3 et 4	13 janvier 2016
FORTIN, Anne-Sophie	Saisonnier	Cuistot	Au besoin
GODIN, Sylvie	Saisonnier	Pilates, Stretching postural	11 janvier 2016
LAUZON, Stéphane	Saisonnier	Hockey cosom	11 janvier 2016
LANGEVIN, Florence	Saisonnier	Guitare enfants	11 janvier 2016
LAVICTOIRE, Claude	Saisonnier	Taïchi 1 et 2	9 janvier 2016
LUSSIER, Hélène	Saisonnier	Pré classique, classique et danse créative	11 janvier 2016
MARTIN, Normand	Saisonnier	Guitare enfants et adultes	11 janvier 2016
PAQUERETTE, Véronique	Saisonnier	Dessin	9 janvier 2016

NOM	STATUT	POSTE	DATE D'ENTRÉE EN SERVICE
POULIN, Pier-Ann	Saisonnier	Hip hop 8-11 et 11-15	13 janvier 2016
PROVOST, Julie	Saisonnier	Funky-jazz 5	14 janvier 2016
ST-JACQUES, Nathalie	Saisonnier	Yoga	12 janvier 2016
ST-JEAN, Fanny	Saisonnier	Théâtre-impro	11 janvier 2016
SIMARD, Gabriel	Saisonnier	Cuistot	Au besoin
AIR DE FÊTE INC	Contractuel	Techno rigolo, Robotique LEGO pour enfants	16 janvier 2016
AUBIN, Serge	Contractuel	Caméra numérique, Photographie	11 janvier 2016
BÉRARD, Catherine	Contractuel	Super aérotonus, Piloxing	9 janvier 2016
CHOQUETTE, Steve	Contractuel	Boxe enfants et adultes	12 janvier 2016
FAROUK, Latif	Contractuel	Basketball 8-11	11 janvier 2016
HERNADEZ YANEZ, Carmen Rosa	Contractuel	Cardio-latino, Zumba	2 février 2016
ORANGE SANTÉ	Contractuel	Multi station, Mise en forme	12 janvier 2016
VIVEROS, Christina	Contractuel	Aérotonic, Cardio zumba	12 janvier 2016

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-013**

**NOMINATION – SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE – DIRECTION GÉNÉRALE**

ATTENDU QUE le poste de secrétaire administrative est devenu vacant à la suite du départ de Mme Lucie Plante;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 11 janvier 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

DE nommer Mme Brigitte Lefebvre au poste de secrétaire administrative à la Direction générale, le tout selon les conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie;

QUE la date d'entrée en service de Mme Lefebvre à ce poste est fixée au 25 janvier 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-014**

**EMBAUCHES – POSTE DE POMPIER – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire pourvoir à trois postes de pompier à temps partiel;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par les Services aux ressources humaines lors de la Commission administrative du 11 janvier 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'embaucher les personnes suivantes au poste de pompier, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective de travail des pompiers de la Ville de Sainte-Julie en vigueur, soit :

- M. David Gaudette;
- M. Patrick Brosseau-Lefort;
- M. Pascal-Adam Richard

QUE l'embauche de MM. Gaudette, Brosseau-Lefort et Richard soit en vigueur à compter du 14 janvier 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-015**

**INSCRIPTION – PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – 2016**

ATTENDU QUE le Programme Emplois d'été Canada - 2016 subventionne des projets d'emplois pour étudiants;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire se prévaloir de ce programme et que la date limite pour présenter une demande est le 26 février 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 11 janvier 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'autoriser la Ville de Sainte-Julie à soumettre une demande d'inscription pour des projets d'emplois pour étudiants dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada - 2016;

QUE la greffière et le directeur du Service des ressources humaines soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, les ententes à intervenir dans le cadre de ce programme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

---

**16-016**

**RECONDUCTION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET VOIES D'ACCÈS – LES ENTREPRISES PHILIPPE DAIGNEAULT INC. - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 15-587**

ATTENDU la résolution numéro 15-587 autorisant la reconduction du contrat pour les travaux de déneigement des stationnements et voies d'accès à la compagnie Les Entreprises Philippe Daigneault inc. pour les années 2015-2016 et 2016-2017;

ATTENDU QUE la partie 3 relative au déneigement des stationnements des débarcadères d'autobus et indiquée dans la soumission de l'année 2012 a été oubliée dans la soumission du 30 octobre 2015;

ATTENDU QUE le déneigement des stationnements des débarcadères d'autobus est toujours requis;

ATTENDU QUE Les Entreprises Philippe Daigneault inc. maintient son prix unitaire de 10 300 \$ pour chacune des années 2015-2016 et 2016-2017;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 11 janvier 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:**

QUE pour la reconduction du contrat pour les travaux de déneigement des stationnements et voies d'accès pour les années 2015-2016 et 2016-2017, le Conseil municipal autorise une dépense supplémentaire de 23 684,85 \$, ce qui porte le montant autorisé à 115 664,85 \$, selon les prix du bordereau de soumission révisé et daté du 6 janvier 2016.

QUE la résolution numéro 15-587 soit modifiée en conséquence.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-017**

**ADJUDICATION – ACHAT D'UN MINI-CHARGEUR MULTIFONCTION À CHÂSSIS ARTICULÉ - FONDS RÉSERVÉ - FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour l'achat d'un mini-chargeur multifonction neuf à châssis articulé 4 X 4 de  $\pm 1,5 V^3$ ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 18 décembre 2015 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 11 janvier 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

**RÉSOLU:**



---

---

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie René Riendeau inc., située au 1624, rue Marie-Victorin, Varennes (Québec) J3X 0C1;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour l'achat d'un mini-chargeur multifonction neuf à châssis articulé 4 X 4 de  $\pm 1,5 V^3$ , pour un montant de 126 012,60 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 18 décembre 2015;

QUE cet achat soit payé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de dix (10) ans en dix (10) versements égaux pour les années 2017 à 2026.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-018**

**ADJUDICATION – LOCATION ET NETTOYAGE DE VÊTEMENTS POUR LES TRAVAILLEURS COLS BLEUS ET DE TAPIS D'HIVER - ANNÉES 2016, 2017 ET 2018**

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour la location et le nettoyage de vêtements pour les travailleurs cols bleus (incluant les serviettes industrielles) ainsi que pour la location et le nettoyage de tapis d'hiver;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 22 décembre 2015 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 11 janvier 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Martin inc., située au 285, rue Saint-Jacques, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 2L1;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour la location et le nettoyage des vêtements d'uniformes (incluant les serviettes industrielles) ainsi que pour la location et le nettoyage de tapis, pour un montant estimé de 80 156,27 \$, toutes taxes incluses, pour une période de trois (3) ans, soit 2016, 2017 et 2018, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 22 décembre 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-019**

**ADOPTION - GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES CONCERNANT L'ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE VISANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE BORDUAS – RÈGLEMENT NUMÉRO 1175**

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU:

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de réfection des infrastructures sur la rue Borduas.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-020**

**ADOPTION - GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES CONCERNANT L'ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE VISANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE RECONSTRUCTION SUR LA RUE PRINCIPALE ET LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH - SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1176**

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU:

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de réaménagement et de reconstruction sur la rue Principale et le boulevard Saint-Joseph dans le secteur du Vieux-Village.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-021**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 26 NOVEMBRE 2015**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 26 novembre 2015 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 novembre 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-022**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2015**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 8 décembre 2015 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 décembre 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-023**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE -  
780, MONTÉE SAINTE-JULIE (QUÉBEC VAPE) - ZONE C-308**

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU:

---

D'approuver les plans-concept d'affichage, datés du 5 décembre 2015, pour l'enseigne de la place d'affaires Québec Vape située au 780, montée Sainte-Julie, local 500, et ce, conformément à la résolution numéro 431.9.C.15 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 8 décembre 2015;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-024**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'ÉCLAIRAGE - 286, RUE DE NORMANDIE (CLINIQUE MÉDICALE) - ZONE C-244**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'éclairage, préparés par la compagnie Snoc et datés du 5 octobre 2015, pour la clinique médicale située au 286, rue de Normandie, et ce, conformément à la résolution numéro 431.1.15 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 8 décembre 2015;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-025**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE REMISE - 1576, RUE DAIGNEAULT - ZONE H-224**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de construction d'une remise au 1576, rue Daigneault, soumis par le propriétaire, et ce, conformément à la résolution numéro 431.2.15 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 8 décembre 2015;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

---

**16-026**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE -  
566, AVENUE JULES-CHOQUET (JOURNAL L’INFORMATION) - ZONE C-205**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:**

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par la compagnie Médiagraphe enseignes et datés du 17 juillet 2015, pour la place d’affaires « Journal L’Information » située au 566, avenue Jules-Choquet, et ce, conformément à la résolution numéro 431.3.15 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 8 décembre 2015;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-027**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE -  
1622, RUE PRINCIPALE (LES DÉLICES DU VERGER) - ZONE C-205**

ATTENDU QU’une demande d’approbation des plans-concept d’affichage pour des modifications apportées à l’enseigne rattachée au bâtiment situé au 1622, rue Principale (Les délices du Verger) a été soumise au Service de l’urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept d’affichage, déposés en date du 19 novembre 2015;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d’urbanisme recommandaient au Conseil municipal le refus des plans-concept d’affichage, soumis en date du 19 novembre 2015, pour la place d’affaires « Les délices du Verger », localisée au 1622, rue Principale, considérant que l’enseigne proposée ne répondait pas aux objectifs et critères relatifs au secteur du Vieux-Village et que de nouveaux plans devaient être soumis;

ATTENDU QUE des nouvelles modifications ont été apportées aux plans-concept et soumises au Service de l’urbanisme en date du 11 janvier 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme  
APPUYÉ par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

D’approuver les modifications apportées aux plans-concept d’affichage, déposées en date du 11 janvier 2016, pour la place d’affaires « Les délices du Verger » située au 1622, rue Principale;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-028**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE -  
1950, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (LA BROUE SHOP) - ZONE C-147**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

**RÉSOLU:**

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par la compagnie Élite et datés du 26 novembre 2015, pour l’enseigne sur le mur latéral gauche du bâtiment situé au 1950, chemin du Fer-à-Cheval, local A, et ce, conformément à la résolution numéro 431.5.15 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 8 décembre 2015;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-029**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR LE MUR LATÉRAL  
DROIT - 1611-G, RUE PRINCIPALE (MA PENDERIE CHIC) - ZONE C-302**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

**RÉSOLU:**

D’approuver les plans-concept d’affichage, déposés en date du 4 décembre 2015, pour la place d’affaires Ma penderie Chic, localisée au 1611-G, rue Principale, et ce, conformément à la résolution numéro 431.6.15 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 8 décembre 2015;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-030**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UNE  
NOUVELLE RÉSIDENCE - 1581, MONTÉE SAINTE-JULIE - ZONE A-708**

ATTENDU QU’une demande d’approbation des plans-concept pour la construction d’une résidence sur le terrain situé au 1581, montée Sainte-Julie a été soumise au Service de l’urbanisme;

ATTENDU QUE lors de la réunion du Comité consultatif d’urbanisme tenue le 8 décembre 2015, les membres du Comité ont approuvé les plans-concept conditionnellement à ce que des modifications soient apportées en ce qui a trait aux matériaux proposés et qu’elles soient soumises au Service de l’urbanisme pour approbation, afin que la résidence présente un style plus champêtre s’intégrant davantage au secteur environnant;

ATTENDU QUE de nouveaux échantillons et description des matériaux ont été soumis au Service de l'urbanisme par la compagnie Conception S. Tardif en date du 7 janvier 2016;

ATTENDU QUE les modifications apportées aux plans-concept de construction sont conformes aux conditions émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal réunis en Commission administrative le 11 janvier 2016, ont approuvé les modifications apportées aux plans-concept de construction;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept de construction, préparés par la compagnie Conception S. Tardif, datés du 9 novembre 2015 et modifiés en date du 7 janvier 2016, ainsi que du projet d'implantation dessiné par le requérant sur le certificat de localisation existant, pour la construction d'une nouvelle résidence au 1581, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution numéro 431.7.15 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 8 décembre 2015;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-031**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL (9 LOGEMENTS) AU 1560-1562, RUE PRINCIPALE - ZONE C-205**

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU:**

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction d'un bâtiment multifamilial, préparés par Michèle Décary, architecte, datés du 11 novembre 2013 et modifiés le 27 novembre 2015, au 1560-1562, rue Principale, et ce, conformément à la résolution numéro 431.8.15 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 8 décembre 2015;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-032**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE  
CONSTRUCTION D’UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE -  
1942, RUE DU LUXEMBOURG - ZONE H-506**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

D’approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction d’une résidence unifamiliale au 1942, rue du Luxembourg, et ce, conformément à la résolution numéro 431.9.B.15 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 8 décembre 2015;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-033**

**REFUS – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT  
D’AFFICHAGE - 621, MONTÉE SAINTE-JULIE (CENTRE DE PSYCHOLOGIE DE  
SAINTE-JULIE) - ZONE C-305**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

DE refuser les modifications apportées aux plans-concept d’affichage concernant l’éclairage de l’enseigne pour le Centre de psychologie de Sainte-Julie, situé au 621, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution numéro 431.9.A.15 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 8 décembre 2015.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-034**

**REFUS - PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE (SUR POTEAU) –  
1611-A, RUE PRINCIPALE (ENTRE AILES) - ZONE C-302**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

DE refuser les plans-concept d’affichage (sur poteau), déposés en date du 30 novembre 2015, pour la place d’affaires Entre Ailes, localisée au 1611-A, rue Principale, et ce, conformément à la résolution numéro 431.6.15 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 8 décembre 2015.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**



**16-035**

**REFUS – PIIA – MODIFICATION APPORTÉE AUX PLANS-CONCEPT POUR L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE À DES FINS DE GARDERIE AU 2133, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (CENTRE SPORTIF DE LA VALLÉE DU RICHELIEU - ZÛKARI) - ZONE C-417**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

DE refuser la modification apportée aux plans-concept pour l'installation d'une clôture à des fins de garderie, préparés par la compagnie Clôtures Oasis et datés du 10 mars 2011, pour le Centre sportif de la Vallée du Richelieu – Zükari, situé au 2133, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution numéro 430.3.A.15 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 26 novembre 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-036**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 1560-1562, RUE PRINCIPALE - ZONE C-205**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des modifications apportées aux plans-concept de construction d'un bâtiment multifamilial de neuf (9) logements sur le terrain situé 1560-1562, rue Principale, sur lequel se trouvait une résidence bifamiliale maintenant démolie, a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept de construction, préparés par Michèle Décary, architecte, datés du 11 novembre 2013 et modifiés le 27 novembre 2015;

ATTENDU QU'une dérogation mineure est nécessaire afin de permettre que l'escalier en façade puisse donner accès au second étage du bâtiment, plutôt qu'au rez-de-chaussée, contrairement aux dispositions de l'article 4.3.3.2 du chapitre 4 « Dispositions applicables aux usages résidentiels » du règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QUE cet article prévoit que les escaliers donnant accès au sous-sol et à l'étage sont autorisés dans les marges latérales, fixes latérales, arrière et fixe arrière seulement;

ATTENDU QUE les marches additionnelles en façade seront réparties entre l'escalier et celles qui feront plutôt partie de l'aménagement paysager en bordure de la rue Principale;

ATTENDU QUE l'octroi de la dérogation n'aura pas d'impact négatif sur le voisinage;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 431.8.15 datée du 8 décembre 2015, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal L'Information, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

---

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du règlement numéro 1105 sur les dérogations mineures, ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU:**

D'approuver la demande de dérogation mineure concernant le bâtiment situé au 1560-1562, rue Principale, afin d'autoriser:

- la construction d'un escalier en façade du bâtiment et donnant accès au second étage de celui-ci, plutôt qu'au rez-de-chaussée, et ce, conformément aux conditions émises dans la résolution numéro 431.8.15 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 8 décembre 2015.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-037**

**APPROBATION - DÉMOLITION DE LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 1581, MONTÉE SAINTE-JULIE - ZONE A-708**

ATTENDU QU'une demande pour la démolition d'une résidence au 1581, montée Sainte-Julie a été soumise au Service de l'urbanisme afin que soit construite une nouvelle résidence de type unifamiliale isolée d'un étage;

ATTENDU QUE la résidence unifamiliale isolée située au 1581, montée Sainte-Julie est présentement en mauvais état causé, notamment, par la présence de moisissure en raison d'importantes infiltrations d'eau au sous-sol;

ATTENDU QUE la demande d'approbation des plans-concept pour la construction de la nouvelle résidence sur le terrain situé au 1581, montée Sainte-Julie a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept de construction préparés par la compagnie Conception S. Tardif et datés du 9 novembre 2015 et modifiés en date du 7 janvier 2016, ainsi que d'un projet d'implantation dessiné par le requérant sur le certificat de localisation existant;

ATTENDU QUE l'emplacement de la nouvelle résidence demeurerait sensiblement le même que celui de la résidence actuelle et que les bâtiments accessoires présents sur le site, à l'exception du garage détaché, seraient démolis;

ATTENDU QUE le projet de démolition de la résidence existante doit être soumis au processus du règlement de démolition numéro 1165 et approuvé par le Conseil municipal;

ATTENDU QUE lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme le 8 décembre 2015, les membres du Comité ont approuvé les plans-concept de construction conditionnellement à ce que des modifications soient apportées en ce qui a trait aux matériaux proposés et qu'elles soient soumises au Service de l'urbanisme pour approbation, afin que la résidence présente un style plus champêtre s'intégrant davantage au secteur environnant et que la demande d'autorisation de démolition soit soumise au Comité de démolition;

---

ATTENDU QUE de nouveaux échantillons et description des matériaux ont été soumis au Service de l'urbanisme par la compagnie Conception S. Tardif en date du 7 janvier 2016;

ATTENDU QUE les modifications apportées aux plans-concept de construction sont conformes aux conditions émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le dossier a été soumis au Comité de démolition le 11 janvier 2016;

ATTENDU QUE l'analyse de la demande démontre qu'elle répond aux critères du règlement relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie numéro 1165;

ATTENDU QUE les membres du Comité de démolition recommande favorablement au Conseil municipal d'autoriser la démolition de la résidence actuelle située au 1581, montée Sainte-Julie;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal réunis en Commission administrative le 11 janvier 2016, ont approuvé les modifications apportées aux plans-concept de construction;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

**RÉSOLU:**

D'approuver la demande de démolition de la résidence située au 1581, montée Sainte-Julie, soumise par la compagnie Conception S. Tardif, pour la construction d'une nouvelle résidence au 1581, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution numéro 431.7.15 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 8 décembre 2015;

QU'un dépôt en garantie au montant de 2 500 \$ soit exigé afin d'assurer la réalisation des travaux de reconstruction conformément aux plans-concept approuvés;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-038**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À  
L'AMÉNAGEMENT D'UNE PATINOIRE TEMPORAIRE - PARC DES TUILIERES -  
HIVER 2015-2016**

ATTENDU que le regroupement de parents du quartier désire aménager et entretenir une patinoire temporaire dans le parc des Tuileries;

ATTENDU QU'il y a lieu qu'une entente intervienne entre les parties afin d'établir les conditions et modalités de l'aménagement et de l'entretien de cette patinoire;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Jocelyn Ducharme

**RÉSOLU:**

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente relatif à l'aménagement d'une patinoire temporaire dans le parc des Tuileries pour l'hiver 2015-2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-039**

**AIDE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT - GROUPE SCOUT DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière du Groupe Scout de Sainte-Julie pour soutenir le fonctionnement de l'organisme;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 1 « Soutien au fonctionnement des organismes mandatés » de la politique d'attribution de subvention du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 11 janvier 2016;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

DE verser une aide financière de 1 000 \$ au Groupe Scout de Sainte-Julie pour l'année 2015-2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-040**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MAISON DES JEUNES DE SAINTE-JULIE -  
1<sup>RE</sup> TRANCHE**

ATTENDU le protocole d'entente intervenu le 12 novembre 2008 entre la Ville de Sainte-Julie et la Maison des jeunes de Sainte-Julie concernant le versement d'une aide financière de fonctionnement;

ATTENDU QUE la Maison des jeunes de Sainte-Julie a présenté une demande d'aide financière pour l'année 2016;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 1 « Soutien au fonctionnement des organismes mandatés » de la politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 11 janvier 2016;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

---

---

DE verser la première des deux tranches d'aide financière à la Maison des jeunes de Sainte-Julie, soit un montant de 17 477 \$, du montant maximal de 34 954 \$ prévu au budget municipal 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-041**

**AIDES FINANCIÈRES - CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE- UTILISATION DE LA PISCINE INTÉRIEURE**

ATTENDU le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (ci-après « CCSSJ ») concernant l'utilisation de la piscine intérieure, adopté lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2012 par la résolution numéro 12-143;

ATTENDU QUE les articles 4.3 et 6.3 du protocole prévoient un soutien financier de la Ville indexé selon l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal afin d'assurer le maintien des activités aquatiques à tarifs abordables à la clientèle jeunesse et de rencontrer les dépenses reliées aux opérations courantes, à l'entretien des bassins d'eau et du bâtiment de même qu'aux frais de financement de l'immeuble;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 11 janvier 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU:**

DE verser une aide financière de 272 900 \$ au Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie, en quatre versements égaux, soit aux mois de janvier, avril, juillet et octobre 2016, afin d'offrir des activités aquatiques à tarifs abordables pour la clientèle jeunesse de Sainte-Julie;

DE verser une aide financière de 178 339 \$ au Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie, en janvier 2016, afin d'aider au paiement des dépenses reliées aux opérations courantes, à l'entretien des bassins d'eau et du bâtiment ainsi qu'aux frais de financement de l'immeuble.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-042**

**AIDE FINANCIÈRE - ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX - LES AMBASSADEURS DE LA MONTÉRÉGIE**

ATTENDU QUE Les Ambassadeurs de la Montérégie est un organisme régional dûment reconnu par la Ville de Sainte-Julie conformément à la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de soutien aux événements spéciaux par cet organisme pour l'organisation de deux à quatre camps musicaux pour l'année 2016;

ATTENDU QUE le Conseil est en faveur de tels événements;

---

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 11 janvier 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:**

D'accorder à Les Ambassadeurs de la Montérégie l'utilisation gratuite de locaux à l'école du Tourne-Vent pour deux événements de camps musicaux durant l'année 2016, représentant quarante (40) heures de location par événement;

D'accorder également à cet organisme, pour tout autre événement de camp musical pour l'année 2016, un tarif préférentiel de 30 % sur le taux de location des locaux prévu au règlement numéro 1149-3 modifiant le règlement numéro 1149 sur la tarification des différents services municipaux, le tout selon les conditions prévues au protocole d'entente à intervenir entre Les Ambassadeurs de la Montérégie et la Ville de Sainte-Julie;

D'autoriser le directeur du Service des loisirs à signer un protocole d'entente relatif à l'aide financière de soutien aux événements spéciaux à intervenir entre Les Ambassadeurs de la Montérégie et la Ville de Sainte-Julie.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-043**

**AIDE FINANCIÈRE DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE - ÉVÉNEMENTS SPORTIFS**

ATTENDU la réception de demandes d'aides financières;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la politique d'attribution de subvention du Conseil municipal pour une participation à des compétitions de niveau provincial, canadien ou international;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 11 janvier 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

DE verser les aides financières suivantes aux athlètes ci-dessous mentionnés pour subvenir, en partie, à leurs frais de compétition :

DEMANDEUR	MONTANT	DISCIPLINE	ÉVÉNEMENT SPORTIF	DATE	LIEU
William Claveau	500 \$	Karaté	Championnat mondial junior de karaté	12 au 15 novembre 2015	Jakarta Indonésie
Andréane Gill	150 \$	Gymnastique	Championnat québécois de gymnastique artistique	17 au 19 avril 2015	Chicoutimi Qc
	300 \$	Gymnastique	Championnat canadien de l'Est	9 et 10 mai 2015	Moncton N.-B.
Nicolas Gill	150 \$	Gymnastique	Championnat québécois de gymnastique artistique	17 au 19 avril 2015	Chicoutimi Qc
	300 \$	Gymnastique	Championnat canadien de l'Est	9 et 10 mai 2015	Moncton N.-B.
Éléanore Marciszewski	300 \$	Basketball	Championnats nationaux de basketball	24 au 30 juillet 2015	Edmonton Alb.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-044**

**AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-41 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN QUE SOIT AUTORISÉE LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS EN STRUCTURE JUMELÉE, APPLICABLE À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-308**

Avis de motion est donné par M. André Lemay qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté un règlement amendant le règlement de zonage numéro 1101 afin que soit autorisée la construction de bâtiments en structure jumelée, applicable à la grille des usages et des normes de la zone C-308

**16-045**

**AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1116-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1116 SUR LE SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES**

Avis de motion est donné par M. André Lemay qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le règlement numéro 1116-7 modifiant le règlement numéro 1116 sur le service de transport collectif de personnes.

**16-046**

**AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1176 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE RECONSTRUCTION SUR LA RUE PRINCIPALE AINSI QUE SUR LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH, ENTRE LES RUES SAINT-LOUIS ET PRINCIPALE - SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE**

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement pour payer le coût des travaux de réaménagement et de reconstruction sur la rue Principale ainsi que sur le boulevard Saint-Joseph, entre les rues Saint-Louis et Principale - Secteur du Vieux-Village.

**16-047**

**« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-41 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN QUE SOIT AUTORISÉE LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS EN STRUCTURE JUMELÉE, APPLICABLE À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-308**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept de construction d'un bâtiment trifamilial en structure jumelée au 821, montée Sainte-Julie a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 1101 afin que soit autorisée la construction de bâtiments, en structure jumelée, applicable à la grille des usages et des normes de la zone C-308;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 429.2.15 datée du 10 novembre 2015, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:



---

QUE le présent projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1101 afin que soit autorisée la construction de bâtiments, en structure jumelée, applicable à la grille des usages et des normes de la zone C-308, soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-41;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 8 février 2016 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-048**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P-1116-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1116 SUR LE SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES**

ATTENDU QUE la Commission de transport collectif recommande de modifier le service de transport collectif de personnes afin d'améliorer l'adhérence à l'horaire du circuit 325 du lundi au vendredi, le jour en dehors des heures de pointe et de modifier les circuits locaux touchés par les changements apportés au circuit 325;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 1116 à cet effet;

ATTENDU QUE l'article 48.25 de la *Loi sur les transports du Québec* exige qu'un résumé du projet de règlement modifiant le service de transport collectif soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité et soit affiché dans les véhicules du transporteur au moins trente (30) jours avant l'adoption du règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2016 sous le numéro 16-045;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

QUE le présent projet de règlement modifiant le règlement numéro 1116 sur le service de transport collectif de personnes soit adopté et qu'il porte le numéro P1116-7;

QU'un résumé de ce projet de règlement soit publié dans le journal *La Relève*;

QUE ce résumé soit également affiché dans les véhicules du transporteur Transdev Québec inc. desservant le territoire de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

---

**16-049**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1084-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1084  
FIXANT LES LIMITES DE VITESSE PERMISES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE  
DE SAINTE-JULIE AFIN DE RÉDUIRE À 50 KM/H LA VITESSE SUR LA RUE NOBEL  
ENTRE LE RANG DE L'ÉGLISE ET LA RUE BLAISE-PASCAL**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, paragraphe 4 du *Code de la sécurité routière*, une municipalité peut, par règlement, fixer la vitesse minimale et maximale des véhicules routiers circulant sur son territoire, sauf sur les chemins publics dont l'entretien est sous la responsabilité du ministre des Transports ou sur lesquels le ministre des Transports a placé une signalisation conformément à l'article 329 dudit Code;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 1084 fixant les limites de vitesse permises sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie lors de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2010, sous le numéro 10-223;

ATTENDU la recommandation du Comité de la sécurité publique de la Ville de Sainte-Julie de réduire la limite de vitesse à 50 km/h sur la rue Nobel entre le rang de l'Église et la rue Blaise-Pascal;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2015 sous le numéro 15-649;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 1084 fixant les limites de vitesse permises sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie afin de réduire à 50 km/h la vitesse sur la rue Nobel, entre le rang de l'Église et la rue Blaise-Pascal, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1084-6 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-050**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-40 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO 1101 AFIN D'AUTORISER CERTAINS USAGES DE SERVICES DANS LES  
ZONES INDUSTRIELLES**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 1101 afin que soient autorisés certains usages commerciaux de bureaux dans les zones industrielles;

ATTENDU QUE la demande, qui est à portée collective, découle cependant d'un cas spécifique qui concerne une propriété située dans le parc d'affaires Casavant;

---

---

ATTENDU QUE depuis plusieurs années il semblerait que certains espaces à bureaux soient difficiles à louer dans les secteurs industriels et qu'il s'agirait d'endroits souvent localisés au second étage d'un bâtiment industriel, où étaient aménagés d'anciens bureaux et où la capacité portante ne permet pas d'y loger un bon nombre d'usages industriels;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme était en accord avec le fait de modifier la réglementation, mais seulement en établissant des normes spécifiques qui permettraient de limiter les usages permis, notamment en type, en nombre, emplacement dans un bâtiment et en espace occupé;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 428.7.15 datée du 13 octobre 2015, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce règlement;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2015 sous le numéro 15-606;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 30 novembre 2015 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'à la suite de cette assemblée publique de consultation, les membres du Conseil n'ont pas autorisé certains usages commerciaux dans les zones industrielles;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal conformément à l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

**RÉSOLU:**

QUE le présent règlement amendant le règlement de zonage numéro 1101 afin d'autoriser certains usages de services dans les zones industrielles, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1101-40 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-051**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1170 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU INCLUANT LES ACCESSOIRES DANS LE PARC DU MOULIN ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PISTE DE BMX AU PARC DESROCHERS, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 171 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 171 000 \$**

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire procéder à des travaux de construction d'une aire de jeux d'eau incluant les accessoires dans le parc du Moulin et de réaménagement de la piste de BMX au parc Desrochers;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux, les honoraires de services professionnels et les frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 7 décembre 2015 sous le numéro 15-678;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU:**

QUE le règlement pour payer le coût des travaux de construction d'une aire de jeux d'eau incluant les accessoires dans le parc du Moulin et de réaménagement de la piste de BMX au parc Desrochers, ainsi que les frais contingents pour un montant de 171 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 171 000 \$, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1170 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-052**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1171 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, DE NETTOYAGE ET D'AÉRATION AUX LACS DES CYGNES ET DES OUTARDES ET DU RÉAMÉNAGEMENT DE CERTAINES INSTALLATIONS AU PARC EDMOUR-J.-HARVEY, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 585 500 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 585 500 \$**

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire procéder à des travaux d'aménagement, de nettoyage et d'aération aux lacs des Cygnes et des Outardes et du réaménagement de certaines installations au parc Edmour-J.-Harvey;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux, les honoraires de services professionnels et les frais contingents;

---

---

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 7 décembre 2015 sous le numéro 15-679;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

QUE le règlement pour payer le coût des travaux d'aménagement, de nettoyage et d'aération aux lacs des Cygnes et des Outardes et du réaménagement de certaines installations au parc Edmour-J.-Harvey, ainsi que les frais contingents pour un montant de 585 500 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 585 500 \$, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1171 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **16-053**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1172 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DE BORDURES, TROTTOIRS, PAVAGE ET DE RÉFECTION DE PISTES CYCLABLES À DIVERS ENDROITS, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 840 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 840 000 \$**

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire procéder à des travaux de construction et de réfection de bordures, trottoirs, pavage et de réfection de pistes cyclables à divers endroits;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux, les honoraires de services professionnels et les frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 7 décembre 2015 sous le numéro 15-680;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

---

---

QUE le règlement pour payer le coût des travaux de construction et de réfection de bordures, trottoirs, pavage et de réfection de pistes cyclables à divers endroits, ainsi que les frais contingents pour un montant de 840 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 840 000 \$, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1172 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-054**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1174 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUR ET D'AGRANDISSEMENT DES ATELIERS MUNICIPAUX, D'INSTALLATION D'UNE UNITÉ DE CLIMATISATION À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT ET D'INSTALLATION DE DÉBITMÈTRES ET ACCESSOIRES POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 688 930 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 688 930 \$**

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire procéder à des travaux de réaménagement de la cour et d'agrandissement des ateliers municipaux, d'installation d'une unité de climatisation à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et d'installation de débitmètres et accessoires pour le réseau d'aqueduc;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux, les honoraires de services professionnels et les frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 7 décembre 2015 sous le numéro 15-682;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

QUE le règlement pour payer le coût des travaux de réaménagement de la cour et d'agrandissement des ateliers municipaux, d'installation d'une unité de climatisation à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et d'installation de débitmètres et accessoires pour le réseau d'aqueduc, ainsi que les frais contingents pour un montant de 688 930 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 688 930 \$, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1174 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-055**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1175 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTIONS MAJEURES DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE BORDUAS, ENTRE LES RUES SIMONE-DE BEAUVOIR ET DAOUST, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 2 280 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 2 280 000 \$**

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire procéder à des travaux de réfections majeures des infrastructures sur la rue Borduas, entre les rues Simone-De Beauvoir et Daoust;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux, les honoraires professionnels et les frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 7 décembre 2015 sous le numéro 15-683;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

QUE le règlement pour payer le coût des travaux de réfections majeures des infrastructures sur la rue Borduas, entre les rues Simone-De Beauvoir et Daoust, ainsi que les frais contingents pour un montant de 2 280 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 2 280 000 \$, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1175 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

Aucune communication.

**POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

Aucune communication.

**POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**16-056**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée à 20 h 31.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Suzanne Roy  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes  
Greffière



VILLE DE SAINTE-JULIE  
DEUXIÈME SÉANCE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 9 février 2016 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Jocelyn Ducharme, Mario Lemay, Normand Varin et Henri Corbin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
Me Nathalie Deschesnes, greffière

---

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

**16-057**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**1. OUVERTURE**

1.1 REFLEXION

1.2 PAROLE AU PUBLIC

- 825, 827 et 829, montée Sainte-Julie - Zone C-308

16-057 1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-058 1.4 PROCLAMATION - JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE  
SCOLAIRE -15 AU 19 FÉVRIER 2016

16-059 1.5 ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL TENUE LE 12 JANVIER 2016

**2. ADMINISTRATION**

16-060 2.1 AUTORISATION - DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL  
MUNICIPAL

16-061 2.2 ADOPTION - POLITIQUE D'ACQUISITION D'OEUVRES D'ART  
DU PROGRAMME DU FONDS DU PATRIMOINE ARTISTIQUE  
DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

16-062 2.3 ABROGATION - POLITIQUE DE GESTION DES BIENS MIS SUR  
LE CARREAU

- 
- 
- 16-063 2.4      AUTORISATION DE SIGNATURE - ACTE DE CESSION - LES PLACEMENTS TORAY INC. - PARTIE DU LOT 128
- 16-064 2.5      AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION DE DROIT DE PROPRIÉTÉ SUPERFICIAIRE ET DE SERVITUDES - COMPAGNIE PÉTROLIÈRE IMPÉRIALE LTÉE - PARTIES DE LOT 291
- 16-065 2.6      MANDAT - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - REGROUPEMENT D'ACHATS - SÉCURITÉ INCENDIE
- 16-066 2.7      MANDAT - MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE - ACHAT D'ENVELOPPES ET DE PAPIER DE MATIÈRES RECYCLÉES
- 16-067 2.8      MANDAT - CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC - ACHAT REGROUPÉ D'IMPRIMANTES ET CARTOUCHES D'IMPRESSION
- 16-068 2.9      DÉPOT - CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE - PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 1170 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU INCLUANT LES ACCESSOIRES DANS LE PARC DU MOULIN ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PISTE DE BMX AU PARC DESROCHERS, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 171 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 171 000 \$
- 16-069 2.10     DÉPOT - CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE - PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 1171 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, DE NETTOYAGE ET D'AÉRATION AUX LACS DES CYGNES ET DES OUTARDES ET DU RÉAMÉNAGEMENT DE CERTAINES INSTALLATIONS AU PARC EDMOUR-J.-HARVEY, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 585 500 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT EXCÉDER 585 500 \$
- 16-070 2.11     DÉPOT - CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE - PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 1172 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DE BORDURES, TROTTOIRS, PAVAGE ET DE RÉFECTION DE PISTES CYCLABLES À DIVERS ENDROITS, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 840 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 840 000 \$
- 16-071 2.12     DÉPOT - CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE - PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 1174 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUR ET D'AGRANDISSEMENT DES ATELIERS MUNICIPAUX, D'INSTALLATION D'UNE UNITÉ DE CLIMATISATION À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT ET D'INSTALLATION DE DÉBITMÈTRES ET ACCESSOIRES POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 688 930 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 688 930 \$

---

16-072 2.13    DÉPOT - CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE - PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 1175 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTIONS MAJEURES DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE BORDUAS, ENTRE LES RUES SIMONE-DE BEAUVOIR ET DAOUST, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 2 280 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 2 280 000 \$

16-073 2.14    MESURE DISCIPLINAIRE - RÉCIDIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 911 - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

**3.    SERVICE DES FINANCES**

16-074 3.1    APPROBATION - LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS

16-075 3.2    ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ - FONDS DE ROULEMENT

**4.    SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

16-076 4.1    DÉPÔT - LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

16-077 4.2    NOMINATION - DIRECTRICE - SERVICE DES LOISIRS

**5.    SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

16-078 5.1    ADOPTION - GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES CONCERNANT L'ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE - TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE BORDUAS - RÈGLEMENT NUMÉRO 1175

16-079 5.2    MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 15-473 - DEMANDE D'AUTORISATION - MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES URBAINES POUR LE SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU INC. - ZONE A-806

16-080 5.3    ADJUDICATION - ACHAT D'UN VÉHICULE MULTISEGMENT NEUF À TRACTION INTÉGRALE - FONDS RÉSERVÉ - FONDS DE ROULEMENT

16-081 5.4    ADJUDICATION - ACHAT D'UN VÉHICULE DE TYPE FOURGONNETTE UTILITAIRE À PROFIL BAS - FONDS RÉSERVÉ - FONDS DE ROULEMENT

16-082 5.5    ADJUDICATION - ACHAT D'UN TRACTEUR DIESEL À ATTELAGE FRONTAL - FONDS RÉSERVÉ - FONDS DE ROULEMENT

16-083 5.6    ADJUDICATION - FOURNITURE ET INSTALLATION DE DISPOSITIFS ANTI-REFOULEMENT DANS DIFFÉRENTS BÂTIMENTS MUNICIPAUX

16-084 5.7    PROVISION - FOURNITURE ET INSTALLATION DE DISPOSITIFS ANTI-REFOULEMENT DANS DIFFÉRENTS BÂTIMENTS MUNICIPAUX

16-085 5.8      ADJUDICATION – FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX ET DE LIANT D'ACCROCHAGE - ANNÉE 2016

16-086 5.9      SULFATE D'ALUMINIUM (ALUN) – QUOTE-PART DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE - ANNÉE 2016

**6. SERVICE DE L'URBANISME**

16-087 6.1      DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 19 JANVIER 2016

16-088 6.2      DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX 825-827-829, MONTÉE SAINTE-JULIE - ZONE C-308

16-089 6.3      APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR LA CONSTRUCTION D'UN TRIPLEX ISOLÉ AUX 813-815-817, MONTÉE SAINTE-JULIE, ET D'UN TRIPLEX JUMELÉ AUX 819-821-823, MONTÉE SAINTE-JULIE ET AUX 825-827-829 MONTÉE SAINTE-JULIE - ZONE C-308

16-090 6.4      APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE - 1991, RUE LÉONARD-DE VINCI (DYNACARE) - ZONE C-151

16-091 6.5      APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE - 1999, RUE NOBEL (HOME HARDWARE) - ZONE C-150

16-092 6.6      APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER - 1742, RUE PRINCIPALE (SALON FUNÉRAIRE DEMERS) - ZONE C-302

16-093 6.7      APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION DE LA RÉSIDENCE - 725, MONTÉE SAINTE-JULIE - ZONE C-305

**7. SERVICE DES LOISIRS**

16-094 7.1      DEMANDE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES - JE BOUGE AVEC MON DOC

16-095 7.2      AIDE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT - ÉCOLE LES DYNAMIX - PREMIER VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2016

**8. AVIS DE MOTION**

16-096 8.1      AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1167-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1167 RELATIF À LA CIRCULATION

16-097 8.2      AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1177 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE PARCOURS SANTÉ DANS LA VILLE ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DANS LE SECTEUR ENVIRONNANT LA SORTIE 102 SUD DE L'AUTOROUTE 20

---

---

**9. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

16-098 9.1 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-41 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN QUE SOIT AUTORISÉE LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS EN STRUCTURE JUMELÉE, APPLICABLE À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-308

**10. RÈGLEMENTS**

16-099 10.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 1176 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE RECONSTRUCTION SUR LA RUE PRINCIPALE AINSI QUE SUR LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH, ENTRE LES RUES SAINT-LOUIS ET PRINCIPALE - SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 000 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 000 000 \$

**11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

16-100 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-058**

**PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE –  
15 AU 19 FÉVRIER 2016**

ATTENDU QUE les conséquences et les répercussions du décrochage scolaire sont énormes pour les individus et la société;

ATTENDU QUE le décrochage scolaire a, notamment, des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Montérégie Est, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars à l'échelle du Québec;

ATTENDU QUE le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main d'œuvre qualifiée;

ATTENDU QUE le décrochage scolaire n'est pas une problématique qui touche exclusivement le monde scolaire, mais est également un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, de la petite enfance à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

ATTENDU QUE l'organisme Mission Persévérance Montérégie Est organise, du 15 au 19 février, l'édition 2016 des Journées de la persévérance scolaire;

ATTENDU QUE ces journées se veulent un moment dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la Montérégie Est;

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire auront lieu simultanément dans toutes les régions du Québec;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

De déclarer les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2016 les Journées de la persévérance scolaire de la Ville de Sainte-Julie;

D'appuyer Mission Persévérance Montérégie Est et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire afin de faire de la Montérégie Est une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

DE faire parvenir copie de cette résolution à Mission Persévérance Montérégie Est.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-059**

**ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 12 JANVIER 2016**

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 12 janvier 2016, soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-060**

**AUTORISATION - DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

ATTENDU la résolution numéro 16-004 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2016 autorisant au préalable les dépenses pour l'année 2016 pour les membres du Conseil municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser certaines dépenses non prévues à la résolution numéro 16-004;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU:**

D'autoriser les dépenses des membres du Conseil municipal pour leur participation à l'événement suivant :

<b>ACTIVITÉ</b>	<b>DATE ET LIEU</b>	<b>COÛT/PERSONNE</b>	<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	<b>TOTAL</b>
Grand prix du Conseil des Arts de Montréal	24 mars 2016 Montréal	115 \$	1	115 \$

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

---

**16-061**

**ADOPTION - POLITIQUE D'ACQUISITION D'OEUVRES D'ART DU PROGRAMME DU FONDS DU PATRIMOINE ARTISTIQUE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE les critères de sélection relatifs au Fonds du patrimoine artistique de la Ville de Sainte-Julie ont fait l'objet d'une refonte par les membres de la Commission des loisirs à l'automne 2015;

ATTENDU QUE les membres de la Commission des loisirs ont convenu d'intégrer les critères de sélection de ce Fonds du patrimoine artistique à l'intérieur d'une politique d'acquisition d'œuvres d'art;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 8 février 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

D'adopter la politique d'acquisition d'œuvres d'art du programme du Fonds du patrimoine artistique de la Ville de Sainte-Julie.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-062**

**ABROGATION - POLITIQUE DE GESTION DES BIENS MIS SUR LE CARREAU**

ATTENDU QUE lors de la séance du Conseil municipal tenue le 1er février 2011, la Ville de Sainte-Julie a adopté la politique de gestion des biens mis sur le carreau, tel qu'il appert de la résolution numéro 11-040;

ATTENDU QUE cette politique établit la procédure à suivre lorsque la Ville de Sainte-Julie recueille les biens qu'un huissier a déposé sur la voie publique lorsqu'une personne a été évincée de son domicile;

ATTENDU QUE la politique prévoit, notamment, que la Ville détienne ces biens au moins 60 jours et, qu'à défaut par la personne évincée de les récupérer, de les vendre à l'encan;

ATTENDU QUE depuis l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2016, du nouveau Code de procédure civile, la Ville n'a plus l'obligation de détenir ces biens au moins 60 jours, ni de les vendre à l'encan, puisque ces biens sont désormais réputés abandonnés;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport présenté par la greffière lors de la Commission administrative du 8 février 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

**RÉSOLU:**

D'abroger la politique de gestion des biens mis sur le carreau de la Ville de Sainte-Julie.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-063**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ACTE DE CESSION - LES PLACEMENTS  
TORAY INC. - PARTIE DU LOT 128**

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructures de déplacement de la bretelle de la sortie numéro 102 de l'Autoroute 20 direction ouest et de dessertes municipales, de construction d'un nouveau stationnement incitatif et d'un terminus d'autobus doivent être exécutés;

ATTENDU QUE ces travaux comprennent notamment les prolongements de la rue de Murano et du boulevard Armand-Frappier vers l'est;

ATTENDU QUE Les Placements Toray inc. consent à céder à titre gratuit, en faveur de la Ville, une partie du lot 128 au cadastre de la paroisse de Sainte-Julie, circonscription foncière de Verchères, afin de prolonger et d'élargir l'actuelle rue de Murano;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Jocelyn Ducharme

**RÉSOLU:**

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer un acte de cession entre la Ville de Sainte-Julie et Les Placements Toray inc., d'une partie du lot 128 au cadastre de la paroisse de Sainte-Julie, circonscription foncière de Verchères, tel qu'il appert à la description technique préparée par M. Jean-Philippe Roux, arpenteur-géomètre, le 15 décembre 2015, sous le numéro 6266 de ses minutes.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-064**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION DE DROIT DE PROPRIÉTÉ  
SUPERFICIAIRE ET DE SERVITUDES - COMPAGNIE PÉTROLIÈRE IMPÉRIALE  
LTÉE - PARTIES DE LOT 291**

ATTENDU QUE dans le cadre de l'aménagement d'un terminus et de stationnement dans la Ville de Sainte-Julie entre l'Autoroute 20, le chemin du Fer-à-Cheval et le boulevard Armand-Frappier par le ministère des Transports du Québec, la Ville de Sainte-Julie et l'Agence métropolitaine de transport, la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée (ci-après Impériale) a consenti à procéder au déplacement des pipelines existants qui sont installés sur, au-dessus ou au-dessous du fonds servant des servitudes établies aux termes d'un acte signé sous seing privé le 21 mai 1968 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères sous le numéro 86 630;

ATTENDU QUE la Ville et Impériale ont convenu qu'Impériale puisse occuper les lieux traversant, entre autres, le chemin du Fer-à-Cheval pour les fins d'installation du nouveau pipeline, tel qu'il appert de la résolution numéro 15-355 adoptée par le Conseil municipal à la séance du 7 juillet 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu qu'une convention intervienne entre la Ville et Impériale afin d'accorder à Impériale une servitude réelle à perpétuité servant à l'entretien et à l'exploitation du pipeline sur des parties du lot 291;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:**



---

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer la convention de droit de propriété superficielle et de servitudes entre la Ville de Sainte-Julie et la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée, jointe à la présente, ou toute convention similaire dûment approuvée par la greffière et le directeur général.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-065**

**MANDAT - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - REGROUPEMENT D'ACHATS - SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits utilisés en sécurité incendie;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à la Ville de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

ATTENDU QUE les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu de cet article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

ATTENDU QUE le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé afin de se procurer différents produits utilisés en sécurité incendie, dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:**

QUE la Ville de Sainte-Julie confie à l'UMQ le mandat de préparer en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés de différents produits utilisés en sécurité incendie nécessaires aux activités de la Ville;

QUE la Ville de Sainte-Julie confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public SI-2016 et accepte que le choix final de certains produits soit déterminé à la suite de l'analyse comparative des soumissions déposées et selon les règles définies au document d'appel d'offres;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant les fiches d'inscription requises transmises par l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville procédera à ses achats des produits inscrits, selon les quantités réelles requises, auprès des fournisseurs-adjudicataires désignés et selon les termes établis au contrat résultant du processus d'appel d'offres SI-2016;

---

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ lui facturera des frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement, lesquels représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tels que rapportés dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires

QUE pour le présent appel d'offres SI-2016, ce pourcentage est établi à 1,00 % (ou 150 \$ minimum) pour les organisations municipales membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-066**

**MANDAT - MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE - ACHAT D'ENVELOPPES ET DE PAPIER DE MATIÈRES RECYCLÉES**

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Sainte-Julie de procéder à une demande commune de soumissions pour l'achat d'enveloppes et de papier de matières recyclées avec les autres municipalités de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (ci-après MRC) ainsi qu'avec la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater la MRC à procéder à une telle demande de soumissions;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE la Ville de Sainte-Julie adhère au regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papier de matières recyclées;

DE mandater la MRC de Marguerite-D'Youville, pour et au nom du regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papier de matières recyclées, à procéder à des appels d'offres sur invitation pour la période du 14 mai 2016 au 13 mai 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-067**

**MANDAT - CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC - ACHAT REGROUPE D'IMPRIMANTES ET CARTOUCHES D'IMPRESSION**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reçu une proposition du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) de procéder en son nom et au nom des organisations publiques intéressées, au lancement d'un appel d'offres pour un achat regroupé d'imprimantes, cartouches d'impression et consommables originaux;

ATTENDU QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé afin de se procurer les imprimantes, cartouches d'impression et consommables originaux dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par le CSPQ;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

---

QUE la Ville de Sainte-Julie confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par le CSPQ pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2020;

QUE la Ville confie au CSPQ le mandat de préparer en son nom et celui des organisations publiques intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés d'imprimantes, cartouches d'impression et consommables originaux nécessaires aux activités de la Ville;

QUE la Ville de Sainte-Julie confie au CSPQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public et accepte que le choix final de certains produits soit déterminé à la suite de l'analyse comparative des soumissions déposées et selon les règles définies au document d'appel d'offres;

QUE pour permettre au CSPQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir au CSPQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la fiche technique d'inscription transmise par le CSPQ et en la retournant à la date fixée;

QUE si le CSPQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis au Centre de services partagés du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-068**

**DÉPOT - CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE - PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT - RÉGLEMENT NUMÉRO 1170 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU INCLUANT LES ACCESSOIRES DANS LE PARC DU MOULIN ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PISTE DE BMX AU PARC DESROCHERS, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 171 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 171 000 \$**

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

QUE le certificat de la greffière relatif à la procédure d'enregistrement du *Règlement numéro 1170 pour payer le coût des travaux de construction d'une aire de jeux d'eau incluant les accessoires dans le parc du Moulin et de réaménagement de la piste de BMX au parc Desrochers, ainsi que les frais contingents pour un montant de 171 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 171 000 \$*, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-069**

**DÉPOT - CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE - PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 1171 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, DE NETTOYAGE ET D'AÉRATION AUX LACS DES CYGNES ET DES OUTARDES ET DU RÉAMÉNAGEMENT DE CERTAINES INSTALLATIONS AU PARC EDMOUR-J.-HARVEY, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 585 500 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT EXCÉDER 585 500 \$**

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

QUE le certificat de la greffière relatif à la procédure d'enregistrement du *Règlement numéro 1171 pour payer le coût des travaux d'aménagement, de nettoyage et d'aération aux lacs des Cygnes et des Outardes et du réaménagement de certaines installations au parc Edmour-J.-Harvey, ainsi que les frais contingents pour un montant de 585 500 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 585 500 \$*, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-070**

**DÉPOT - CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE - PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 1172 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DE BORDURES, TROTTOIRS, PAVAGE ET DE RÉFECTION DE PISTES CYCLABLES À DIVERS ENDROITS, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 840 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 840 000 \$**

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE le certificat de la greffière relatif à la procédure d'enregistrement du *Règlement numéro 1172 pour payer le coût des travaux de construction et de réfection de bordures, trottoirs, pavage et de réfection de pistes cyclables à divers endroits, ainsi que les frais contingents pour un montant de 840 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 840 000 \$*, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-071**

**DÉPOT - CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE - PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 1174 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUR ET D'AGRANDISSEMENT DES ATELIERS MUNICIPAUX, D'INSTALLATION D'UNE UNITÉ DE CLIMATISATION À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT ET D'INSTALLATION DE DÉBITMÈTRES ET ACCESSOIRES POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 688 930 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 688 930 \$**

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

QUE le certificat de la greffière relatif à la procédure d'enregistrement du *Règlement numéro 1174 pour payer le coût des travaux de réaménagement de la cour et d'agrandissement des ateliers municipaux, d'installation d'une unité de climatisation à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et d'installation de débitmètres et accessoires pour le réseau d'aqueduc, ainsi que les frais contingents pour un montant de 688 930 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 688 930 \$*, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-072**

**DÉPOT - CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE - PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 1175 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTIONS MAJEURES DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE BORDUAS, ENTRE LES RUES SIMONE-DE BEAUVOIR ET DAOUST, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 2 280 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 2 280 00 \$**

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

QUE le certificat de la greffière relatif à la procédure d'enregistrement du *Règlement numéro 1175 pour payer le coût des travaux de réfections majeures des infrastructures sur la rue Borduas, entre les rues Simone-De Beauvoir et Daoust, ainsi que les frais contingents pour un montant de 2 280 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 2 280 000 \$*, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-073**

**MESURE DISCIPLINAIRE - RÉCIDIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 911 - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE l'employé numéro 911 a fait l'objet d'une mesure disciplinaire en décembre 2015, tel qu'il appert de la résolution numéro 15-619 adoptée à la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2015;

ATTENDU QU'une seconde enquête a été menée par l'administration municipale concernant des actes reprochés à l'employé numéro 911;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU:**

DE suspendre sans salaire l'employé numéro 911 du Service de sécurité incendie pour une durée de vingt-neuf (29) heures;

QUE le Service de sécurité incendie détermine le moment opportun pour administrer ladite suspension.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-074**

**APPROBATION - LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 8 janvier 2016 au 4 février 2016 pour les fonds suivants :

Fonds d'administration		
Liste F-2016-05	Chèques à ratifier :	733 933,59 \$
Liste F-2016-06	Comptes à payer :	1 194 459,00 \$

Règlements		
Liste F-2016-07	Comptes à payer :	735 875,05 \$

Fonds réservé – fonds de roulement		
Liste F-2016-08	Comptes à payer :	50 784,38 \$

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 8 janvier 2016 au 4 février 2016 apparaissant sur les listes F-2015-05 à F-015-08;

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-075**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ -  
FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 5 février 2016 et d'accorder les contrats pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense totale de 13 827,43 \$.

QUE ces dépenses soient payées par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursées en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2017 à 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-076**

**DÉPÔT - LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL**

ATTENDU l'article 4 du règlement numéro 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'accepter l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

NOM	STATUT	POSTE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
BONHOMME, Maxym	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	20 janvier 2016

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-077**

**NOMINATION - DIRECTRICE - SERVICE DES LOISIRS**

ATTENDU QUE le poste de directeur au Service des loisirs sera vacant lors du départ à la retraite de M. Daniel Chagnon;

ATTENDU QUE Mme Louise Lanciault est directrice adjointe au Service des loisirs depuis le 3 novembre 1999;

ATTENDU QUE Mme Lanciault répond aux critères d'embauche de ce poste;

---

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 8 février 2016;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

DE nommer Mme Louise Lanciault au poste de directrice au Service des loisirs, le tout selon les conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie;

QUE la date d'entrée en service de Mme Lanciault à ce poste a été fixée au 30 mai 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-078**

**ADOPTION - GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES CONCERNANT L'ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE - TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE BORDUAS – RÈGLEMENT NUMÉRO 1175**

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels de laboratoire visant les travaux de réfection des infrastructures sur la rue Borduas.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-079**

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 15-473 - DEMANDE D'AUTORISATION - MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES URBAINES POUR LE SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU INC. – ZONE A-806**

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 15-473 lors de la séance tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2015 autorisant M. Benoit Marsolais, de la firme Genium développement durable, à soumettre une demande d'autorisation en vertu des articles 22 et 32 auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) concernant les travaux de construction des infrastructures urbaines dans le secteur de la zone A-806;



---

---

ATTENDU QU'après la cession des infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts, la Ville aura la responsabilité de l'entretien de ces infrastructures selon les obligations qui seront établies dans le cadre d'un protocole d'entente à intervenir;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier cette résolution en conséquence;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

QUE la résolution numéro 15-473 soit modifiée en ajoutant le paragraphe suivant :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente entre la Ville de Sainte-Julie et Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc., lequel protocole établira, notamment, l'obligation par la Ville de Sainte-Julie d'entretenir les infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts dans le développement immobilier de la zone A-806.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-080**

**ADJUDICATION – ACHAT D'UN VÉHICULE MULTISEGMENT NEUF À TRACTION INTÉGRALE - FONDS RÉSERVÉ - FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour l'achat d'un véhicule multisegment neuf à traction intégrale;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 22 janvier 2016 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 1<sup>er</sup> février 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Les Automobiles Simard Inc., située au 5655, avenue Trudeau, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1H5;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour l'achat d'un véhicule multisegment neuf à traction intégrale, pour un montant de 44 069,04 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 22 janvier 2016.

QUE cet achat soit payé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans en cinq (5) versements égaux pour les années 2017 à 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

---

**16-081**

**ADJUDICATION – ACHAT D'UN VÉHICULE DE TYPE FOURGONNETTE UTILITAIRE  
À PROFIL BAS - FONDS RÉSERVÉ - FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour l'achat d'un véhicule de type fourgonnette utilitaire à profil bas;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 3 février 2016 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 8 février 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Jocelyn Ducharme

**RÉSOLU:**

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie P.E. Boisvert Auto Ltée, située au 2, boulevard Marie-Victorin, Boucherville (Québec) J4B 1V5;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour l'achat d'un véhicule de type fourgonnette utilitaire à profil bas, pour un montant de 43 498,49 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 3 février 2016.

QUE cet achat soit payé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans en cinq (5) versements égaux pour les années 2017 à 2021.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-082**

**ADJUDICATION – ACHAT D'UN TRACTEUR DIESEL À ATTELAGE FRONTAL -  
FONDS RÉSERVÉ - FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour l'achat d'un tracteur diesel à attelage frontal pour la tonte de gazon et l'utilisation d'accessoires divers;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 27 janvier 2016 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 8 février 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU:**

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Aubin & St-Pierre inc., située au 350, rue Raygo, La Présentation (Québec) J0H 1B0;

---

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour l'achat d'un tracteur diesel à attelage frontal pour la tonte de gazon et l'utilisation d'accessoires divers, pour un montant de 33 147,29 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 27 janvier 2016;

QUE cet achat soit payé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de dix (10) ans en dix (10) versements égaux pour les années 2017 à 2026.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-083**

**ADJUDICATION – FOURNITURE ET INSTALLATION DE DISPOSITIFS ANTI-REFOULEMENT DANS DIFFÉRENTS BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour la fourniture et l'installation de dispositifs anti-refoulement dans différents bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 29 janvier 2016 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 8 février 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Plomberie Mécanique Inc., située au 820, chemin Benoît, Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3G 4S6;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour la fourniture et l'installation de dispositifs anti-refoulement dans différents bâtiments municipaux, pour un montant de 32 480,44 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 29 janvier 2016.

QUE cet achat soit payé par le fonds général en affectant l'excédent de fonctionnement non affecté du montant de 29 659 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-084**

**PROVISION - FOURNITURE ET INSTALLATION DE DISPOSITIFS ANTI-REFOULEMENT DANS DIFFÉRENTS BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

ATTENDU l'adjudication du contrat pour la fourniture et l'installation de dispositifs anti-refoulement dans différents bâtiments municipaux, à la compagnie Plomberie Mécanique Inc. pour un montant de 32 480,44 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

---

---

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE pour la réalisation des travaux d'installation de dispositifs anti-refoulement dans différents bâtiments municipaux, le Conseil municipal autorise une provision de 10 % pour les travaux imprévus soit 3 248,03 \$, ce qui porte le montant autorisé à 35 728,47 \$;

QUE cet achat soit payé par le fonds général en affectant l'excédent de fonctionnement non affecté du montant de 2 966 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-085**

**ADJUDICATION – FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX ET DE LIANT D'ACCROCHAGE - ANNÉE 2016**

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour la fourniture d'enrobés bitumineux et de liant d'accrochage pour l'année 2016;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 3 février 2016 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 8 février 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'accepter la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Construction DJL inc. située au 100, chemin de la Carrière, Carignan (Québec) J3R 0N5;

D'accorder le contrat pour la fourniture d'enrobés bitumineux et de liant d'accrochage pour l'année 2016 à ladite compagnie, selon les prix unitaires des bordereaux de soumission pour un montant estimé à 70 062,89 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 3 février 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-086**

**SULFATE D'ALUMINIUM (ALUN) – QUOTE-PART DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE - ANNÉE 2016**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a participé à une demande commune de soumission publique pour l'achat de sulfate d'aluminium pour l'année 2016;

ATTENDU QUE le contrat a été octroyé par la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, au nom de tous les participants, à la compagnie Kémira Water Solutions Canada inc. au prix de 0,167 \$/kg liquide;

ATTENDU QUE la quote-part de la Ville de Sainte-Julie, dans cette soumission, est estimée à 99 844,29 \$;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 1<sup>er</sup> février 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

**RÉSOLU:**

D'entériner le contrat accordé à la compagnie Kémira Water Solutions Canada inc. par la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, prévoyant une dépense estimée pour la Ville de Sainte-Julie de 99 844,29 \$, toutes taxes incluses, pour l'année 2016.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-087**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 19 JANVIER 2016**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 19 janvier 2016 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:**

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 janvier 2016.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

---

**16-088**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX 825-827-829, MONTÉE SAINTE-JULIE  
- ZONE C-308**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept de construction de trois bâtiments trifamiliaux aux 813-815-817, montée Sainte-Julie (triplex isolé), et aux 819-821-823, et 825-827-829, montée Sainte-Julie (triplex jumelé) a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept de construction, préparés par la compagnie Gestion - Plani-Concept et datés du 4 janvier 2016;

ATTENDU QUE le projet concerne la construction de trois bâtiments trifamiliaux, dont un en structure isolée et deux en structure jumelée, pour un total de neuf logements, sur le terrain situé sur la montée Sainte-Julie, lequel sera subdivisé en trois lots distincts;

ATTENDU QU'un amendement à la réglementation est requis pour la largeur des lots projetés, inférieure au minimum prescrit par la grille des usages et des normes de la zone C-308, ainsi que pour l'autorisation de construire des unités en structure jumelée;

ATTENDU QU'afin de permettre de débiter la construction plus rapidement pour le bâtiment en structure isolée, les membres du Comité consultatif d'urbanisme sont d'avis qu'une dérogation mineure devrait être accordée pour permettre le lotissement du terrain d'une largeur légèrement inférieure à la norme, soit 9,5 mètres, au lieu de 13 mètres, tel que prescrit à la grille des usages et des normes de la zone C-308;

QUE l'octroi de la dérogation n'aura pas d'impact négatif sur le voisinage;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 432.3.16 datée du 19 janvier 2016, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du règlement numéro 1105 sur les dérogations mineures, ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

D'approuver la demande de dérogation mineure concernant le bâtiment situé aux 825-827-829, montée Sainte-Julie, afin d'autoriser:

- le lotissement d'un nouveau terrain selon un frontage minimal de 9,5 mètres, au lieu de 13 mètres, et ce, conformément aux conditions émises dans la résolution numéro 432.3.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 janvier 2016.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-089**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR LA CONSTRUCTION D'UN TRIPLEX ISOLÉ AUX 813-815-817, MONTÉE SAINTE-JULIE, ET D'UN TRIPLEX JUMELÉ AUX 819-821-823, MONTÉE SAINTE-JULIE ET AUX 825-827-829 MONTÉE SAINTE-JULIE - ZONE C-308**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept de construction de trois bâtiments trifamiliaux aux 813-815-817, montée Sainte-Julie (triplex isolé), et aux 819-821-823, et 825-827-829, montée Sainte-Julie (triplex jumelé) a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept de construction, préparés par la compagnie Gestion Plani-Concept et datés du 4 janvier 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal, réunis en Commission administrative le 1er février 2016, sont d'accord avec les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme, mais exigent également que des insertions de maçonnerie soient ajoutées sur les élévations latérales de tous les bâtiments trifamiliaux;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept pour la construction de 3 bâtiments trifamiliaux, préparés par la compagnie Gestion - Plani-Concept et datés du 4 janvier 2016, situés au 813-815-817, 819-821-823 et 825-827-829, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution numéro 432.3.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 janvier 2016, conditionnellement à ce que les élévations latérales des bâtiments soient modifiées en ajoutant des insertions de maçonnerie, suite à l'octroi d'une dérogation mineure à cet effet;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-090**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 1991, RUE LÉONARD-DE VINCI (DYNACARE) - ZONE C-151**

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par la compagnie Pattison Sign Group et datés du 11 décembre 2015, pour la place d'affaires Dynacare située au 1991, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution numéro 432.4.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 janvier 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-091**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 1999, RUE NOBEL (HOME HARDWARE) - ZONE C-150**

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:**

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par le Groupe Médiagraphe enseignes et datés du 6 janvier 2016, pour la place d’affaires Home Hardware située au 1999, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution numéro 432.5.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 19 janvier 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-092**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AMÉNAGEMENT PAYSAGER - 1742, RUE PRINCIPALE (SALON FUNÉRAIRE DEMERS) - ZONE C-302**

ATTENDU QU’une demande d’approbation des plans-concept d’aménagement paysager au 1742, rue Principale a été soumise au Service de l’urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept d’aménagement paysager, préparés par M. Vincent Bouliane de la compagnie Bouliane Charpentier Architectes et datés du 10 novembre 2015;

ATTENDU QUE le projet s’inscrit dans le contexte de la démolition de la résidence située au 1742, de la rue Principale;

ATTENDU QUE le plan d’aménagement paysager propose :

- l’enlèvement de l’entrée charretière qui donnait accès à la résidence;
- l’enlèvement de l’allée piétonnière qui donnait accès à la résidence;
- le maintien de tous les arbres matures existants;
- la plantation de 4 féviers d’Amérique; l’ajout d’une haie de cèdres alignée avec le prolongement de la façade du bâtiment;
- un aménagement arbustif devant la haie de cèdres;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d’urbanisme sont d’avis que la haie de cèdres devrait plutôt être située près du stationnement, permettant ainsi :

- un meilleur écran devant le stationnement;
- l’aménagement de mobilier urbain;
- un aménagement paysager plus élaboré;
- l’installation d’un panneau historique le cas échéant;

ATTENDU QU’un dépôt au montant de 5 000 \$ a été déposé par Salon funéraire Demers, afin de garantir la conformité des travaux;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal réunis en Commission administrative le 1er février 2016 suggèrent plutôt que la haie de cèdres, d’un minimum de six (6) pieds à la plantation, ceinture tout le pourtour du stationnement;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme



RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager au 1742, rue Principale, préparés par M. Vincent Bouliane de la compagnie Bouliane Charpentier Architectes et datés du 10 novembre 2015, et ce, conditionnement à ce que la haie de cèdres soit d'une hauteur minimum de 6 pieds à la plantation et qu'elle soit localisée au pourtour du stationnement en suivant la ligne de ce dernier;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-093**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION DE LA RÉSIDENCE - 725, MONTÉE SAINTE-JULIE - ZONE C-305**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'approuver les travaux de rénovation de la façade de la résidence située au 725, montée Sainte-Julie entrepris par le propriétaire, et ce, conformément à la résolution numéro 432.7.A.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 janvier 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-094**

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES – JE BOUGE AVEC MON DOC**

ATTENDU l'adoption de la politique de reconnaissance et soutien aux organismes de la Ville de Sainte-Julie, lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2009, sous le numéro 09-577;

ATTENDU QUE cette politique vise notamment à officialiser la collaboration avec les organismes du milieu qui contribuent à l'offre de services en loisir, en sport, en culture et à la vie communautaire;

ATTENDU la réception d'une demande de reconnaissance de l'organisme Je bouge avec mon doc;

ATTENDU QUE l'organisme Je bouge avec mon doc désire bénéficier des différents soutiens offerts par la Ville de Sainte-Julie pour mener à bien sa mission;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des Loisirs lors de la Commission administrative du 8 février 2016;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

De procéder à la reconnaissance de l'organisme Je bouge avec mon doc selon la classification « Organisme famille et aînés ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-095**

**AIDE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT - ÉCOLE LES DYNAMIX - PREMIER VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2016**

ATTENDU QU'un protocole d'entente concernant le versement d'une aide financière de fonctionnement est intervenu le 3 février 2012 entre la Ville de Sainte-Julie et L'École les Dynamix (ci-après Protocole d'entente), conformément à la résolution numéro 12-025;

ATTENDU QUE ce Protocole d'entente venait à échéance le 31 décembre 2015;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie et l'École les Dynamix conviennent de prolonger la durée de ce Protocole d'entente jusqu'au 31 mai 2016 et de modifier les modalités de versement de fonctionnement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 8 février 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'addenda numéro 2 du protocole d'entente entre la Ville de Sainte-Julie et l'École les Dynamix concernant le versement d'une aide financière de fonctionnement;

DE verser une aide financière de fonctionnement au montant de 19 000 \$ à l'École les Dynamix pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-096**

**AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1167-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1167 RELATIF À LA CIRCULATION**

Avis de motion est donné par M. Jocelyn Ducharme qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le règlement numéro 1167-1 modifiant le règlement numéro 1167 relatif à la circulation.

**16-097**

**AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1177 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE PARCOURS SANTÉ DANS LA VILLE ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DANS LE SECTEUR ENVIRONNANT LA SORTIE 102 SUD DE L'AUTOROUTE 20**

Avis de motion est donné par M. André Lemay qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement pour payer le coût des travaux de construction de parcours santé dans la ville et d'aménagement paysager dans le secteur environnant la sortie 102 Sud de l'autoroute 20.

**16-098**

**« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-41 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN QUE SOIT AUTORISÉE LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS EN STRUCTURE JUMELÉE, APPLICABLE À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-308**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept de construction d'un bâtiment trifamilial en structure jumelée au 821, montée Sainte-Julie a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 1101 afin que soit autorisée la construction de bâtiments, en structure jumelée, applicable à la grille des usages et des normes de la zone C-308;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 429.2.15 datée du 10 novembre 2015, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2016 sous le numéro 16-044;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 8 février 2016, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

---

---

QUE le présent projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1101 afin que soit autorisée la construction de bâtiments, en structure jumelée, applicable à la grille des usages et des normes de la zone C-308, soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-41;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-099**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1176 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE RECONSTRUCTION SUR LA RUE PRINCIPALE AINSI QUE SUR LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH, ENTRE LES RUES SAINT-LOUIS ET PRINCIPALE - SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 000 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 000 000 \$**

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire procéder à des travaux de réaménagement et de reconstruction sur la rue Principale ainsi que sur le boulevard Saint-Joseph, entre les rues Saint-Louis et Principale - secteur du Vieux-Village;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux, les honoraires professionnels et les frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 12 janvier 2016 sous le numéro 16-046;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. Jocelyn Ducharme

**RÉSOLU:**

QUE le règlement pour payer le coût des travaux de réaménagement et de reconstruction sur la rue Principale ainsi que sur le boulevard Saint-Joseph, entre les rues Saint-Louis et Principale - secteur du Vieux-Village, ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 000 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 000 000 \$, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1176 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

---

**POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

Mme Roy souhaite à tous une très belle Saint-Valentin.

Mme Roy invite les citoyens à s'inscrire à « Mon Sainte-Julie », une application qui leur permet de recevoir des alertes sur les services offerts à la Ville, et, le cas échéant, uniquement dans les secteurs d'intérêt désirés.

**POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

Aucune communication.

**POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**M. Raymond Leroux**

- M. Leroux désire obtenir des informations sur les travaux de réfection qui auront lieu sur un tronçon de la rue Borduas.

Réponse : Mme Roy mentionne que la rue sera restaurée et aménagée de trottoirs et piste cyclable et qu'un communiqué sera transmis à l'ensemble de la population pour les informer des différentes étapes des travaux.

- M. Leroux remercie les membres du Conseil d'encourager les artistes de Sainte-Julie.

- M. Leroux informe les membres du Conseil sur certains pans d'histoire de la Ville ces quarante dernières années et remet une photo aérienne de 1972.

- M. Leroux désire obtenir des informations concernant la nouvelle subvention pour aînés relative à une hausse de taxes municipales.

Réponse : Mme Roy explique quelles sont les conditions d'admissibilité de cette subvention.

**M. Jacquelin Beaulieu**

- M. Beaulieu remercie les membres du Conseil pour l'information qui a été transmise sur les panneaux d'affichage électronique concernant la médiation citoyenne.

- M. Beaulieu désire connaître les derniers développements de la zone C-247.

Réponse : Mme Roy mentionne que les travaux reprendront dès la fin de la période de dégel et que la Ville est très satisfaite du déroulement de ceux-ci.

- M. Beaulieu demande si la rénovation cadastrale est terminée.

Réponse : Mme Roy mentionne que la rénovation cadastrale n'est pas encore terminée sur le territoire de la Ville.

M. Bernardin précise que la rénovation est divisée en quatre secteurs et qu'un secteur est présentement complété. Toute la rénovation cadastrale devrait être terminée d'ici dix-huit mois.

- M. Beaulieu désire obtenir des renseignements concernant les points suivants à l'ordre du jour :

- 2.10 Règlement numéro 1171 – Travaux d'aménagement, de nettoyage et d'aération aux lacs des Cygnes et des Outardes

Réponse : Mme Roy mentionne que les travaux aux lacs des Cygnes et des Outardes se font en deux phases, soit une première phase qui a été complétée l'an dernier et une seconde phase qui aura lieu cette année.

- 2.13 Règlement numéro 1175 – Travaux de réfections majeures sur la rue Borduas

Réponse : Mme Roy mentionne que ces travaux bénéficient d'une subvention de la SOFIL et précise que 99 % des travaux de réfection de la Ville sont faits en fonction des subventions qu'obtient la Ville.

- M. Beaulieu désire obtenir des informations concernant la poursuite de la Ville de Chambly contre la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

Réponse : Mme Roy mentionne que la Ville de Chambly désire avoir son propre corps de police ou être desservie par la Sûreté du Québec et conteste la décision du ministre Pierre Moreau (auparavant ministre de la Sécurité publique) de maintenir la Régie dans sa forme actuelle jusqu'en 2020, ce qui inclut la Ville de Chambly.

Ce dossier est maintenant rendu à la Cour d'appel et il sera entendu en mars ou avril prochain.

- M. Beaulieu demande, dans le cadre de la persévérance scolaire, si les écoles de la Ville sont en bon état.

Réponse : Mme Roy mentionne que seule l'école l'Arpège nécessite quelques rénovations et précise qu'aucune école n'est située sur des terrains contaminés.

#### **M. René-Philippe Durand**

- M. Durand mentionne que le projet de loi 44 sur le tabac est entré en vigueur et demande si la Ville a pris des dispositions concernant l'interdiction de fumer dans les aires de jeux.

Réponse : Mme Roy mentionne qu'il y aura davantage de surveillance dans les parcs cette année afin que les dispositions réglementaires relatives aux chiens soient respectées. Les policiers verront également à faire respecter la nouvelle législation sur l'interdiction de fumer dans les aires de jeux.

Mme Mélanie Brisson précise que des policiers communautaires feront également de la sensibilisation à ce sujet.

**16-100**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée à 20 h 50

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Suzanne Roy  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes  
Greffière

VILLE DE SAINTE-JULIE  
TROISIÈME SÉANCE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 22 février 2016 à 19 h 30 en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Jocelyn Ducharme, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
Me Nathalie Deschesnes, greffière

Absence motivée :

Le conseiller Henri Corbin

---

L'original de l'avis de convocation et du rapport de signification sont déposés aux archives.

La séance débute à 19 h 30.

**16-101**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**1. OUVERTURE**

1.1 RÉFLEXION

16-101 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2. ADMINISTRATION**

16-102 2.1 DÉPOT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE - PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1176 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE RECONSTRUCTION SUR LA RUE PRINCIPALE AINSI QUE SUR LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH, ENTRE LES RUES SAINT-LOUIS ET PRINCIPALE - SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 000 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 000 000 \$

**3. SERVICE DES FINANCES**

**4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**



- 
- 
6.     **SERVICE DE L'URBANISME**
  7.     **SERVICE DES LOISIRS**
  8.     **AVIS DE MOTION**
  9.     **PROJETS DE RÈGLEMENTS**
  10.    **RÈGLEMENTS**
    - 16-103 10.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 1116-7 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1116 SUR LE SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES
  11.    **COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**
  12.    **COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**
  13.    **PÉRIODE DE QUESTIONS**
  14.    **LEVÉE DE LA SÉANCE**
    - 16-104 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-102**

**DÉPOT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE - PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1176 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE RECONSTRUCTION SUR LA RUE PRINCIPALE AINSI QUE SUR LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH, ENTRE LES RUES SAINT-LOUIS ET PRINCIPALE - SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 000 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 000 000 \$**

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est    PROPOSÉ    par M. Mario Lemay  
          APPUYÉ     par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU:

QUE le certificat de la greffière de la procédure d'enregistrement en regard du *Règlement numéro 1176 pour payer le coût des travaux de réaménagement et de reconstruction sur la rue Principale ainsi que sur le boulevard Saint-Joseph, entre les rues Saint-Louis et Principale - secteur du Vieux-Village, ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 000 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 000 000 \$*, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-103**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1116-7 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1116 SUR LE SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES**

ATTENDU QUE la Commission de transport collectif recommande de modifier le service de transport collectif de personnes afin d'améliorer l'adhérence à l'horaire du circuit 325 du lundi au vendredi, le jour en dehors des heures de pointe et de modifier les circuits locaux touchés par les changements apportés au circuit 325;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 1116 à cet effet;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2016 sous le numéro 16-045;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2016 sous le numéro 16-048;

ATTENDU QUE conformément à l'article 48.25 de la *Loi sur les transports du Québec*, un résumé du projet de règlement modifiant le service de transport collectif a été publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité et a été affiché dans les véhicules du transporteur au moins trente (30) jours avant l'adoption du règlement;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU:

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 1116 sur le service de transport collectif de personnes, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1116-7 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

Aucune communication.

**POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

Aucune communication.

**POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**16-104**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée à 19 h 34.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Suzanne Roy  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes  
Greffière

VILLE DE SAINTE-JULIE  
QUATRIÈME SÉANCE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 8 mars 2016 à 20 h en la salle de la FADOQ, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Jocelyn Ducharme, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
Me Nathalie Deschesnes, greffière

---

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

**16-105**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**1. OUVERTURE**

1.1 RÉFLEXION

16-105 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.3 PAROLE AU PUBLIC

- 540, avenue Jules-Choquet - Zone C-205

1.4 JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

16-106 1.5 PROCLAMATION - AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

16-107 1.6 ADOPTION - PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 9 ET 22 FÉVRIER 2016

**2. ADMINISTRATION**

16-108 2.1 RECONDUCTION - DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE EN HUIT DISTRICTS ÉLECTORAUX

16-109 2.2 ÉLIMINATION DES SACS DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

16-110 2.3 TRANSPORT COLLECTIF DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – MODIFICATION DE LA GRILLE HORAIRE

- 16-111 2.4 ADOPTION - GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES - SURVEILLANCE DANS LES PARCS MUNICIPAUX ET LIEUX PUBLICS - ANNÉE 2016
- 16-112 2.5 CAUTIONNEMENT - CONSTRUCTION D'UNE 3<sup>E</sup> GLACE ET MISE AUX NORMES DE L'ARÉNA - CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE
- 16-113 2.6 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE D'ENTRAIDE RÉCIPROQUE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE - VILLE DE BELOEIL
- 16-114 2.7 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTES RELATIVES À L'INSTALLATION D'UN BLOC SANITAIRE, D'UNE VÉLOSTATION ET DE CHAUFFAGE DANS LES ABRIBUS - AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT
- 16-115 2.8 APPROBATION – LISTE DES CRÉANCES À RADIER – COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE MARGUERITE-D'YOUVILLE
- 16-116 2.9 ADJUDICATION - CONTRAT DE MISE EN PAGE, D'IMPRESSION ET DE LIVRAISON DE PUBLICATIONS MUNICIPALES
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 16-117 3.1 APPROBATION - LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS
- 16-118 3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ - FONDS DE ROULEMENT
- 16-119 3.3 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES - OCTROI DE CONTRATS À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ - PARCS ET TERRAINS DE JEUX
- 16-120 3.4 DÉPÔT - RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE - FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX ET CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES
- 16-121 3.5 MODIFICATIONS DU TERME D'EMPRUNT POUR CERTAINS RÈGLEMENTS
- 4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 16-122 4.1 DÉPÔT - LISTE D'ENGAGEMENT ET DE NOMINATION DU PERSONNEL
- 16-123 4.2 PARTICIPATION DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – PLAN MUNICIPAL D'EMPLOIS POUR LES JEUNES DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC
- 5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**
- 16-124 5.1 ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE BORDUAS – RÈGLEMENT NUMÉRO 1175

- 16-125 5.2 PROVISION – TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE BORDUAS – RÉGLEMENT NUMÉRO 1175
- 16-126 5.3 ADJUDICATION – POMPAGE ET DÉSHYDRATATION DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS À L'USINE D'ÉPURATION
- 16-127 5.4 ADJUDICATION – FOURNITURE D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE SPORTIF ÉCOÉNERGÉTIQUE POUR LE TERRAIN DE SOCCER DU PARC JULES-CHOQUET – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 16-128 5.5 ADJUDICATION – SERVICE D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET DE RÉPARATION DES SYSTÈMES DE VENTILATION, DE CLIMATISATION ET DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX
- 16-129 5.6 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE VENTE AUX ENCHÈRES – ÉQUIPEMENTS DU SERVICE DES INFRASTRUCTURES
- 6. SERVICE DE L'URBANISME**
- 16-130 6.1 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 10 FÉVRIER 2016
- 16-131 6.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 540, AVENUE JULES-CHOQUET - ZONE C-205
- 16-132 6.3 RENOUVELLEMENT DE MANDAT - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- 16-133 6.4 NOMINATION - MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- 16-134 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE POUR L'ENSEMBLE DU BÂTIMENT - 2141, RUE NOBEL - ZONE I-152
- 16-135 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION-SERVICE AVEC DÉPANNEUR - 1411, MONTÉE SAINTE-JULIE - ZONE A-712
- 16-136 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE DE TYPE "LIFE STYLE" - 1999, RUE NOBEL (QUINCAILLERIE HOME HARDWARE) - ZONE C-150
- 16-137 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION AU 2141, RUE NOBEL « LE BELVÉDÈRE » - ZONE I-152
- 16-138 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'AJOUT D'UN CONTENEUR DE RECYCLAGE - 1133, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER - ZONE C-242
- 16-139 6.10 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE- 2141, RUE NOBEL (CLIMATISATION SAINTE-JULIE) - ZONE I-152

- 16-140    6.11 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'INSTALLATION D'AUVENTS ET D’AFFICHAGE - 831, MONTÉE SAINTE-JULIE (CHIROSPORT) - ZONE C-308
- 16-141    6.12 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR LA CONSTRUCTION D’UN TRIPLEX ISOLÉ AU 813-815-817, MONTÉE SAINTE-JULIE ET D’UN TRIPLEX JUMELÉ AUX 819-821-823 ET AUX 825-827-829, MONTÉE SAINTE-JULIE - ZONE C-308
- 16-142    6.13 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION - REFUS - PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 99-13, BOULEVARD DES-HAUTS -BOIS « XP CONDUITE » - ZONE C-149
- 16-143    6.14 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS -CONCEPT D’AGRANDISSEMENT D’UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE - 20, BOULEVARD DES HAUTS-BOIS - ZONE H-113
- 16-144    6.15 REFUS - PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 571, BOULEVARD SAINT-JOSEPH - ZONE C-205
- 16-145    6.16 APPUI - CONTINUITÉ DU PROJET DE GESTION DE L’EAU PAR BASSIN VERSANT DU RUISSEAU BELOEIL
- 7.        SERVICE DES LOISIRS**
- 16-146    7.1    ATTRIBUTION DES ROUTES PAYANTES POUR L’ANNÉE 2016
- 16-147    7.2    AIDE FINANCIÈRE – SYMPOSIUM ART ET PASSION DE SAINTE-JULIE
- 8.        AVIS DE MOTION**
- 16-148    8.1    AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 965-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX ANIMAUX
- 16-149    8.2    AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-42 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN DE PERMETTRE LA RÉDUCTION DU POURCENTAGE DE MATÉRIAUX DE CLASSE 2 DANS LE SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE ET DANS LE SECTEUR DES ZONES DE TRANSITION DU VIEUX-VILLAGE, SELON CERTAINES CONDITIONS
- 16-150    8.3    AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1170-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1170 AFIN D’AUGMENTER LA DÉPENSE ET L’EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 119 000 \$ ET AUTORISANT DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR LA CONSTRUCTION D’UNE AIRE DE JEUX D’EAU, INCLUANT LES ACCESSOIRES DANS LE PARC DU MOULIN, ET POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PISTE DE BMX AU PARC DESROCHERS
- 16-151    8.4    AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1177 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE PARCOURS SANTÉ DANS LA VILLE DE SAINTE-JULIE

**9. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

- 16-152 9.1 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-42 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN DE PERMETTRE LA RÉDUCTION DU POURCENTAGE DE MATÉRIAUX DE CLASSE 2 DANS LE SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE ET DANS LE SECTEUR DES ZONES DE TRANSITION DU VIEUX-VILLAGE, SELON CERTAINES CONDITIONS

**10. RÈGLEMENTS**

- 16-153 10.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-41 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN QUE SOIT AUTORISÉE LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS EN STRUCTURE JUMELÉE, APPLICABLE À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-308
- 16-154 10.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 1167-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1167 RELATIF À LA CIRCULATION

**11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

- 16-155 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-106**

**PROCLAMATION - AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE**

ATTENDU QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

ATTENDU QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

ATTENDU QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;



ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

DE décréter le mois d'avril, Mois de la jonquille;

QUE le Conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-107**

**ADOPTION - PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUES LES 9 ET 22 FÉVRIER 2016**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

QUE les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenues les 9 et 22 février 2016, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-108**

**RECONDUCTION - DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE EN  
HUIT DISTRICTS ÉLECTORAUX**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

ATTENDU QUE sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (ci-après LÉRM) ;

ATTENDU QUE la Ville peut procéder à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

ATTENDU QUE sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 LÉRM et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

ATTENDU QUE la Commission de la représentation électorale doit transmettre à la Ville une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Ville remplit les conditions pour reconduire la division actuelle;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

QUE la Ville de Sainte-Julie demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la Ville en huit (8) districts électoraux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-109**

**ÉLIMINATION DES SACS DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE**

ATTENDU QUE les villes du monde réunies à Paris ont convenu de collectivement accélérer le pas dans la lutte aux changements climatiques par la réduction des gaz à effet de serre ;

ATTENDU QU'entre 1,4 et 2,7 milliards de sacs d'emplettes, principalement des sacs en plastique, sont distribués annuellement au Québec, que seulement 14 % de ces sacs sont récupérés et que, même s'ils représentent un faible pourcentage des matières enfouies, ces sacs se retrouvent souvent dans l'environnement où ils peuvent mettre jusqu'à 1000 ans pour se décomposer ;

ATTENDU QUE ces sacs sont dommageables pour l'environnement car leur production requiert des produits pétroliers et de l'eau et génère des gaz à effet de serre ;

ATTENDU QU'il n'y a pas de solution rentable de recyclage pour ces sacs, tant sur le plan écologique que sur le plan économique;

ATTENDU QUE les consommateurs doivent adopter des comportements responsables et contribuer également à lutter contre les changements climatiques ;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) adoptera le nouveau Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) au printemps 2016 ;

ATTENDU QUE le PMGMR actuel propose une série de mesures visant toujours le "zéro enfouissement" d'ici 2025 ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie considère important d'adhérer à cette démarche collective afin d'interdire l'utilisation des sacs d'emplettes à usage unique qui ne sont pas biodégradables ou pleinement recyclables;

ATTENDU QU'une interdiction d'utiliser des sacs de plastique à usage unique dans les commerces de détail du territoire des municipalités et des municipalités régionales de comté de la CMM devrait faire l'objet d'une application uniforme, notamment quant aux exceptions;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

D'annoncer l'intention de la Ville de Sainte-Julie d'adhérer à la démarche entreprise par la CMM d'interdire, à compter du 22 avril 2018, Jour de la Terre, l'utilisation des sacs d'emplettes à usage unique qui ne sont pas biodégradables ou encore pleinement recyclables, en fonction du plan d'action sur les sacs de plastique de la CMM;

D'acheminer la présente résolution à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à la Communauté métropolitaine de Montréal, à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, ainsi qu'aux municipalités locales membres de cette Municipalité régionale de comté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-110**

**TRANSPORT COLLECTIF DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – MODIFICATION DE LA GRILLE HORAIRE**

ATTENDU QUE des modifications à la grille horaire doivent être apportées afin d'améliorer le temps d'attente des usagers du circuit 600;

ATTENDU QU'un accord est intervenu avec le transporteur concernant ces modifications;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport de recommandation présenté par la Direction générale lors de la Commission administrative du 7 mars 2016;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

DE modifier la grille horaire selon les termes suivants :

- Le départ du circuit 600 au terminus de Sainte-Julie prévu à 11 h 48 est devancé à 11 h 33;
- Le départ du circuit 600 au terminus de Montréal prévu à 12 h 30 est reporté à 12 h 40;

QUE ces modifications soient effectives à compter du 28 mars 2016;

QUE cette résolution soit publiée dans le journal La Relève et qu'elle soit affichée dans les autobus et dans les abribus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-111**

**ADOPTION - GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES - SURVEILLANCE DANS LES PARCS MUNICIPAUX ET LIEUX PUBLICS - ANNÉE 2016**

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains mandats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour l'adjudication d'un mandat pour la fourniture de services professionnels concernant la surveillance dans les parcs municipaux et lieux publics pour l'année 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-112**

**CAUTIONNEMENT - CONSTRUCTION D'UNE 3<sup>E</sup> GLACE ET MISE AUX NORMES DE L'ARÉNA - CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE le 8 juillet 2014, la Ville de Sainte-Julie s'est portée caution en faveur de la Banque de Montréal des obligations du Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (ci-après le CCSSJ) pour la construction d'une 3<sup>e</sup> glace et la mise aux normes de l'aréna de Sainte-Julie pour un montant maximal de 13 000 000 \$, tel qu'il appert de la résolution numéro 14-381;

ATTENDU QUE le CCSSJ bénéficiait d'une somme de 700 000 \$ à titre de provisions pour faire face aux contingences du projet de construction, soit environ 6 % du coût des travaux, alors que des provisions d'environ 15 % sont généralement requises lorsqu'une partie des travaux est réalisée dans un bâtiment existant;

ATTENDU QUE le CCSSJ a été confronté à des imprévus importants dès le début des travaux de construction de la 3<sup>e</sup> glace;

ATTENDU QUE la somme de 700 000 \$ disponible pour les imprévus a déjà été engagée, alors que les travaux de construction ne sont complétés d'à peine 20 %;

ATTENDU QUE le CCSSJ ne dispose plus de somme d'argent pour d'éventuels imprévus, notamment lors de la mise aux normes de l'aréna existant, lequel est vétuste;

ATTENDU QUE le CCSSJ demande à la Ville de Sainte-Julie de se porter caution pour une somme additionnelle de 2 000 000 \$ en faveur de la Banque de Montréal afin de pourvoir aux imprévus qui pourraient survenir jusqu'à la fin des travaux de construction de la 3<sup>e</sup> glace et de la mise aux normes de l'aréna;

ATTENDU QU'à cet effet, la Ville de Sainte-Julie doit se rendre caution des obligations du CCSSJ pour une somme de 15 000 000 \$ en faveur de la Banque de Montréal;

ATTENDU les dispositions de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE la Ville de Sainte-Julie se porte caution en faveur de la Banque de Montréal, des obligations du Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie pour la construction d'une 3<sup>e</sup> glace et la mise aux normes de l'aréna de Sainte-Julie, pour une somme de 15 000 000 \$, le tout selon les termes et conditions qui satisferont la Ville de Sainte-Julie et qui seront contenus aux documents à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et la Banque de Montréal;

QUE la caution de 15 000 000 \$ remplace la caution de 13 000 000 \$ intervenue le 8 juillet 2014 en faveur de la Banque de Montréal;

QUE la Ville de Sainte-Julie demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de ces obligations;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tous les documents donnant effet à la présente résolution, tels une offre ferme de financement et un acte de cautionnement, le tout conditionnellement à l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-113**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE  
D'ENTRAIDE RÉCIPROQUE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE - VILLE DE  
BELOEIL**

ATTENDU QUE les Villes de Sainte-Julie et de Beloeil disposent toutes les deux d'un service de sécurité incendie;

ATTENDU QU'en mars 2013, une entente intermunicipale d'entraide en matière de sécurité incendie est intervenue entre la Ville de Sainte-Julie, la Ville de Beloeil, ainsi que toutes les autres municipalités de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie et la Ville de Beloeil veulent établir entre elles de nouvelles modalités de fonctionnement et de tarification pour la fourniture de services en matière d'entraide de sécurité incendie;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'entente intermunicipale d'entraide réciproque en matière de sécurité incendie entre la Ville de Sainte-Julie et la Ville de Beloeil, ainsi que tout autre document à cet effet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-114**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTES RELATIVES À L'INSTALLATION  
D'UN BLOC SANITAIRE, D'UNE VÉLOSTATION ET DE CHAUFFAGE DANS LES  
ABRIBUS - AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT**

ATTENDU QUE l'Agence métropolitaine de transport (ci-après l'AMT), le gouvernement du Québec et la Ville de Sainte-Julie ont signé une entente le 10 juin 2013 concernant l'aménagement d'un stationnement incitatif et d'un terminus d'autobus en bordure nord de l'autoroute 20 et à proximité du chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, l'AMT s'engage à réaliser l'aménagement de ce stationnement incitatif;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a demandé à l'AMT d'ajouter, sur les lieux du stationnement incitatif et du terminus d'autobus, un bloc sanitaire, une vélostation ainsi que du chauffage dans les abribus;

ATTENDU QUE l'AMT et la Ville de Sainte-Julie doivent prévoir les modalités et obligations relatives à ces trois ajouts;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, les ententes relatives à l'installation d'un bloc sanitaire, d'une vélostation et de chauffage dans les abribus avec l'Agence métropolitaine de transport, ainsi que tout autre document donnant effet à la présente.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-115**

**APPROBATION – LISTE DES CRÉANCES À RADIER – COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE MARGUERITE-D'YOUVILLE**

ATTENDU QUE la Cour municipale régionale de Marguerite-D'Youville (ci-après la Cour municipale) a juridiction pour entendre les dossiers de la Ville de Sainte-Julie pour les infractions prévues au *Code de la sécurité routière* ;

ATTENDU QUE certains de ces dossiers sont actifs depuis plus de 15 ans et que les créances en sont irrécouvrables;

ATTENDU la recommandation de la Cour municipale de radier ces créances ;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:**

DE radier et fermer les dossiers suivants détenus par la Cour municipale régionale de Marguerite-D'Youville et dont la Ville de Sainte-Julie est la poursuivante, à savoir :

<b>No référence des dossiers</b>	<b>Article – Code de la sécurité routière</b>	<b>Solde</b>
J000300650	65	759,84 \$
J000080753	368	140,00 \$
J000080762	368	140,00 \$
J000244101	202.2	673,04 \$
J000244112	105	631,54 \$
J000189206	105	624,76 \$
JA1532792	396	102,00 \$
J000260691	65	671,26 \$
JA2040493	368	115,00 \$
J000048553	65	460,00 \$
J000263804	65	561,00 \$
JA 388288	333	263,65 \$
J000263255	359	311,00 \$
JA 832690	595	10,00 \$
J000274934	105	720,76 \$
J000202182	368	394,02 \$
J000202193	65	622,35 \$
J000106635	330	85,00 \$

<b>No référence des dossiers</b>	<b>Article – Code de la sécurité routière</b>	<b>Solde</b>
J000114624	65	376,20 \$
J000054275	265	294,84 \$
J000054284	97	210,76 \$
J000216112	31.1	760,74 \$
J000216123	105	667,42 \$
JA1740392	105	410,66 \$
J000348040	65	631,76 \$
J000204190	823	291,49 \$
JA2051593	105	315,00 \$
J000308803	65	746,96 \$
J000308814	35	222,45 \$
JA 789 87	328	69,00 \$
JA2051493	327	315,00 \$
JA 388088	99	288,25 \$
J000327891	359	507,31 \$
J000244436	105	627,99 \$
JA1998993	28	75,00 \$

DE transmettre copie de cette résolution à la Cour municipale régionale de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-116**

**ADJUDICATION - CONTRAT DE MISE EN PAGE, D'IMPRESSION ET DE LIVRAISON DE PUBLICATIONS MUNICIPALES**

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour la mise en page, l'impression et la livraison de quatre publications municipales;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le lundi 29 février 2016, conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des communications et relations avec les citoyens lors de la Commission administrative du 7 mars 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Payette et Simms inc., située au 766-B, rue Bériault à Longueuil (Québec) J4G 1R8;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour la mise en page, l'impression et la livraison de quatre publications, soit la brochure du service de transport collectif, le bulletin municipal *Le Citoyen*, le programme des activités de loisir ainsi que le feuillet accompagnant le compte de taxes, pour un montant de 39 813,54 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 29 février 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-117**

**APPROBATION - LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 5 février 2016 au 3 mars 2016 pour les fonds suivants :

Fonds d'administration	
Liste F-2016-09	Chèques à ratifier : 743 562,49 \$
Liste F-2016-10	Comptes à payer : 1 406 958,36 \$
Règlements	
Liste F-2016-11	Chèques à ratifier : 29 376,63 \$
Liste F-2016-12	Comptes à payer : 175 104,00 \$
Fonds réservé – fonds de roulement	
Liste F-2016-13	Chèques à ratifier : 3 145,71 \$
Liste F-2016-14	Comptes à payer : 44 011,94 \$

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 5 février 2016 au 3 mars 2016 apparaissant sur les listes F-2016-09 à F-2016-14;

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-118**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ - FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU le rapport du Service des finances daté du 4 mars 2016 sur les recommandations produites par différents services municipaux pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:**

D'accorder les contrats pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses pour une dépense totale de 59 385,75 \$, le tout conformément aux recommandations contenues au rapport du Service des finances.

QUE ces dépenses soient payées par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursées en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2017 à 2021.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**



**16-119**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES - OCTROI DE CONTRATS À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ - PARCS ET TERRAINS DE JEUX**

ATTENDU QUE le rapport du Service des finances, daté du 4 mars 2016, recommande l'achat d'équipements et fournitures et l'octroi de contrats à même le fonds réservé - parcs et terrains de jeux;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'adjuger l'achat d'équipements et fournitures et l'octroi de contrats, pour une dépense de 21 845,25 \$, le tout selon les recommandations contenues au rapport du Service des finances.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-120**

**DÉPÔT - RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE - FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX ET CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES**

ATTENDU QUE l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* demande à la trésorière de produire chaque année, au plus tard le 1<sup>er</sup> avril, un rapport sur le financement des partis politiques municipaux et le contrôle des dépenses électorales pour l'exercice financier précédent;

ATTENDU le rapport préparé par la trésorière daté du 15 février 2016;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

D'accepter le dépôt du rapport de la trésorière pour l'année 2015;

QU'une copie de ce rapport soit transmise au Directeur général des élections du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-121**

**MODIFICATIONS DU TERME D'EMPRUNT POUR CERTAINS RÈGLEMENTS**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie déposera une demande de financement par emprunt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 19 avril 2016;

ATTENQU QU'il y a lieu de modifier le terme du financement ou du refinancement pour certains règlements afin de prendre en considération le montant à financer et de tenir compte de la politique de financement des dépenses en immobilisations;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

DE réduire la période restante à refinancer pour les règlements suivants :

Règlements :		
1054	24 800 \$	sur 2 ans au lieu de 15 ans
1067	51 300 \$	sur 5 ans au lieu de 15 ans
1068	54 800 \$	sur 5 ans au lieu de 15 ans
1077	2 400 \$	sur 1 an au lieu de 15 ans

DE fixer une période plus courte pour le nouveau financement de certains règlements lors de l'émission du 19 avril 2016 :

Règlements :		
1009	50 000 \$	sur 5 ans au lieu de 20 ans
1078	3 528 \$	sur 1 an au lieu de 10 ans
1128	50 934 \$	sur 5 ans au lieu de 20 ans
1129	3 785 \$	sur 1 an au lieu de 20 ans
1136	5 000 \$	sur 1 an au lieu de 20 ans
1139	6 025 \$	sur 1 an au lieu de 20 ans
1154	109 995 \$	sur 10 ans au lieu de 15 ans
1155	70 772 \$	sur 5 ans au lieu de 20 ans
1157	108 000 \$	sur 10 ans au lieu de 20 ans
1161	46 000 \$	sur 5 ans au lieu de 10 ans
1163	256 000 \$	sur 15 ans au lieu de 20 ans

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-122**

**DÉPÔT - LISTE D'ENGAGEMENT ET DE NOMINATION DU PERSONNEL**

ATTENDU l'article 4 du règlement numéro 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'accepter l'engagement et la nomination des personnes désignées sur la liste ci-dessous :

<b>MOUVEMENT DE MAIN D'OEUVRE (personnel régulier)</b>			
NOM	STATUT	POSTE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
BOUCHER, Éric	Syndiqué	Préposé à l'hygiène du milieu à journalier et opérateur au Service des infrastructures	7 mars 2016
DUMONT, Dominique	Syndiqué	Journalier et opérateur à chef d'équipe au Service des infrastructures	7 mars 2016
MOREAU, Marie-Claude	Syndiqué	Préposée à la référence à technicienne en documentation au Service des loisirs (bibliothèque)	4 avril 2016

<b>ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire, étudiant et occasionnel)</b>			
NOM	STATUT	POSTE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
BEAUFORT, Catherine	Cadre	Conseillère en ressources humaines temporaire	1 <sup>er</sup> mars 2016
CAYER, Anouk	Syndiqué	Technicienne en loisirs surnuméraire	21 mars 2016
FLUET, Isabelle	Syndiqué	Conseillère en urbanisme remplaçante	22 février 2016
MAJEAU-RAJOUTTE, Antoine	Étudiant	Animateur responsable - Service des loisirs	1 <sup>er</sup> mars 2016
RONDINEAU, Benjamin	Syndiqué	Technicien en informatique surnuméraire	21 mars 2016

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-123**

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – PLAN MUNICIPAL D'EMPLOIS POUR LES JEUNES DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE chaque année 5 000 jeunes quittent les centres jeunesse à 18 ans et doivent faire face aux défis que pose la vie autonome;

ATTENDU QUE les jeunes des centres jeunesse aspirent à une intégration au sein de leur communauté et, qu'à ce titre, ils veulent y contribuer;

ATTENDU QUE les municipalités peuvent jouer un rôle important dans la transition de ces jeunes vers la vie adulte;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (ci-après l'UMQ) a mis sur pied, en 2009, un projet appelé *Un pont vers demain* visant une transition harmonieuse vers l'autonomie des jeunes bénéficiaires des centres jeunesse du Québec;

ATTENDU QUE ce projet reconnaît le rôle des municipalités comme agent de changement social et élève au rang des priorités la responsabilité collective de l'avenir de ces jeunes;

ATTENDU QUE l'UMQ, en partenariat avec la Fondation Simple Plan et l'Association des centres jeunesse du Québec, a mis en œuvre en 2013 un plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec et invite les municipalités de toutes les régions du Québec à y participer;

ATTENDU QUE ce plan est une belle façon de permettre à ces jeunes de prendre contact avec le milieu municipal et le monde du travail;

ATTENDU QUE l'UMQ s'engage, par ce partenariat, à verser une subvention à la municipalité si l'embauche de ces jeunes nécessite des frais et de l'encadrement supplémentaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a joint, en 2014, ce mouvement de solidarité envers les jeunes des centres jeunesse du Québec, lequel vise leur intégration harmonieuse dans la société civile en leur donnant notamment des possibilités de développer leur employabilité;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire participer à nouveau à ce plan d'emplois pour l'année 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

QUE la Ville de Sainte-Julie signifie à l'UMQ son intérêt pour le plan municipal d'emplois des jeunes des centres jeunesse et par conséquent, réserve un emploi étudiant pour ce programme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-124**

**ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE BORDUAS – RÈGLEMENT NUMÉRO 1175**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures sur la rue Borduas, entre les rues Simone-De Beauvoir et de Dieppe, prévus au règlement numéro 1175;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 25 février 2016 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 7 mars 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Civilpro inc., située au 84, rue Riendeau, Varennes (Québec) J3X 1P7;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux de réfection des infrastructures sur la rue Borduas, entre les rues Simone-De Beauvoir et de Dieppe, selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour un montant de 1 822 933,33 \$, toutes taxes incluses, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement numéro 1175.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-125**

**PROVISION - TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE BORDUAS – RÈGLEMENT NUMÉRO 1175**

ATTENDU l'adjudication du contrat pour les travaux de réfection des infrastructures sur la rue Borduas, entre les rues Simone-De Beauvoir et de Dieppe, à la compagnie Civilpro inc. pour un montant de 1 822 933,33 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

QUE pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures sur la rue Borduas, entre les rues Simone-De Beauvoir et de Dieppe, le Conseil municipal autorise une provision de 10 % pour les travaux imprévus, soit 182 293,33 \$, ce qui porte le montant autorisé à 2 005 226,66 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-126**

**ADJUDICATION – POMPAGE ET DÉSHYDRATATION DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS À L'USINE D'ÉPURATION**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux pompage et de déshydratation des boues des étangs aérés à l'usine d'épuration pour les années 2016, 2017 et 2018;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 25 février 2016 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 7 mars 2016;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Centrix Environnement inc., 5314, avenue des Belles Amours, bureau 104, Lévis (Québec) G6X 1P2;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux de pompage et de déshydratation des boues des étangs aérés à l'usine d'épuration pour les années 2016, 2017 et 2018, selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour un montant estimé de 691 919,55 \$, toutes taxes incluses), le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 25 février 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-127**

**ADJUDICATION – FOURNITURE D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE SPORTIF ÉCOÉNERGÉTIQUE POUR LE TERRAIN DE SOCCER DU PARC JULES-CHOQUET - FONDS RÉSERVÉ - FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour la fourniture d'un système d'éclairage sportif écoénergétique pour le terrain de soccer du parc Jules-Choquet;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 2 mars 2016 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 7 mars 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Lumen, division de Sonepar Canada Inc., située au 117, boulevard Hymus, Pointe-Claire (Québec) H9R 1E5;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour la fourniture d'un système d'éclairage sportif écoénergétique pour le terrain de soccer du parc Jules-Choquet, pour un montant de 85 886,33 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 2 mars 2016.

QUE cet achat soit payé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de dix (10) ans en dix (10) versements égaux pour les années 2017 à 2026.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-128**

**ADJUDICATION – SERVICE D’ENTRETIEN PRÉVENTIF ET DE RÉPARATION DES SYSTÈMES DE VENTILATION, DE CLIMATISATION ET DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

ATTENDU QU’une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour le service d’entretien préventif et de réparation des systèmes de ventilation, de climatisation et de chauffage des bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le mercredi 24 février 2016 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 7 mars 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D’accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Névé Réfrigération inc., située au 1290, rue Labadie, Longueuil (Québec) J4N 1C7;

D’accorder le contrat à ladite compagnie pour le service d’entretien préventif et de réparation des systèmes de ventilation, de climatisation et de chauffage des bâtiments municipaux, pour un montant estimé de 44 695,37 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 24 février 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-129**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE VENTE AUX ENCHÈRES – ÉQUIPEMENTS DU SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

ATTENDU QU’il y a lieu de retirer cinq véhicules et un lot de luminaires de terrain sportif de l’opération courante du Service des infrastructures;

ATTENDU QUE le Service des infrastructures souhaite confier à la compagnie Les Encans Ritchie Bros. (Canada) ltée, spécialisée dans la vente aux enchères, la disposition des équipements en surplus d’actifs;

ATTENDU QU’il sera plus avantageux pour la Ville de procéder à une vente aux enchères par une compagnie qualifiée, principalement pour le nombre d’acheteurs potentiels le jour de l’événement;

ATTENDU QU’il y a lieu d’autoriser la signature d’un contrat de vente aux enchères avec la compagnie Les Encans Ritchie Bros. (Canada) ltée;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport de recommandation présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 7 mars 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures à signer les contrats de vente aux enchères à intervenir avec la compagnie Les Encans Ritchie Bros. (Canada) Itée, 1373, rue Brière, Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 6E9 et ce, pour les équipements suivants :

- # 2-20      Camionnette de marque GMC, modèle Sierra, année 2000, numéro de série 1GTEC14W3YE320865.
- # 2-26      Camionnette de marque Ford, modèle F-250, année 2003, numéro de série 1FTNF20L13EA08030.
- # 4-06      Camion de marque Ford, modèle LN8000, année 1990, numéro de série 1FDYR82A4LVA42719.
- # 5-18      Tracteur de marque Kubota, modèle F2560, année 2002, numéro de série 21211.
- # 5-19      Chargeur sur roues de marque Benco, modèle Transchargeur, année 2003, numéro de série 1120403.

Un lot de luminaires utilisé pour le terrain de soccer du parc Jules-Choquet.

D'autoriser la trésorière à payer les frais inhérents à la vente de ces équipements.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-130**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 10 FÉVRIER 2016**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 10 février 2016 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 février 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-131**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 540, AVENUE JULES-CHOQUET – ZONE C-205**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 540, avenue Jules-Choquet a été soumise au Service de l'urbanisme afin de régulariser la profondeur du lot, inférieure à la norme prescrite, en raison d'un litige de propriété avec la propriété située au 1614, rue Saint-Louis;

ATTENDU QUE cette situation est apparue dans le cadre de la rénovation cadastrale et la demande est accompagnée d'un plan de propriété visant les deux adresses concernées, préparé par Mario Dumont, arpenteur-géomètre et daté du 6 octobre 2015, ainsi qu'un plan projet de lotissement visant également les deux adresses et daté du 6 octobre 2015;



ATTENDU QUE le plan de la propriété située sur la rue Saint-Louis démontre que l'occupation du terrain débordé sur la propriété de l'avenue Jules-Choquet sur une profondeur maximale de 1,11 mètre correspondant à la localisation de la haie de cèdres et que cette partie de terrain appartient officiellement à la propriété de l'avenue Jules-Choquet;

ATTENDU QU'à la suite de l'approbation de la dérogation mineure, la partie de terrain en cause serait transférée à la propriété de la rue Saint-Louis et une opération cadastrale de lotissement viendrait confirmer les dimensions des deux propriétés;

ATTENDU QUE le plan projet de lotissement démontre que le terrain de l'avenue Jules-Choquet aura une profondeur de 26,52 mètres, alors que le minimum requis à la grille des usages et des normes est de 27 mètres;

ATTENDU QUE l'octroi de la dérogation n'aura pas d'impact négatif sur le voisinage;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 433.8.16 datée du 10 février 2016, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du règlement numéro 1105 sur les dérogations mineures, ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:**

D'approuver la demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 540, avenue Jules-Choquet, afin d'autoriser le lotissement d'un terrain d'une profondeur de 26,42 mètres, plutôt que 27 mètres.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **16-132**

#### **RENOUVELLEMENT DE MANDAT - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU QUE le mandat de M. Sébastien Duchesne à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme s'est terminé le 1er novembre 2015;

ATTENDU QUE M. Duchesne désire renouveler son mandat pour un terme additionnel de deux (2) ans, conformément au règlement numéro 728 relatif au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sainte-Julie et à ses règles de régie interne;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

QUE soit renouvelé le mandat de M. Sébastien Duchesne pour une période deux (2) ans;

QUE son mandat se termine le 1er novembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-133**

**NOMINATION - MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU QUE trois (3) membres du Comité consultatif d'urbanisme termineront simultanément leur dernier mandat le 1er mai 2016;

ATTENDU QU'à la suite du départ en bloc de ces trois (3) membres, une transition est nécessaire pour le bon fonctionnement des assemblées du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme souhaitent que le mandat de ces trois (3) membres soit prolongé pour une période de 3 mois, soit jusqu'au 1er août 2016;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont rencontré trois (3) citoyens lors d'une réunion tenue le 30 septembre 2015;

ATTENDU QUE la candidature de Mme Dominique Coulombe avait été retenue par le Comité consultatif d'urbanisme et mise en banque pour 12 mois, advenant qu'un poste au sein du Comité se libère à l'intérieur de ce délai;

ATTENDU QUE les membres du Comité souhaitent que Mme Dominique Coulombe débute son mandat pour l'assemblée du Comité consultatif du mois d'avril, et ce, pour une meilleure transition;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

DE prolonger le mandat de MM. Bruno Lavoie, Jean Noël et Frédéric Gascon jusqu'au 1er août 2016;

QUE Mme Dominique Coulombe soit nommée membre du Comité consultatif d'urbanisme;

QUE son premier mandat se termine le 1er avril 2018 et qu'il soit renouvelable, le tout conformément au règlement numéro 728 relatif au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sainte-Julie et à ses règles de régie interne.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-134**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE POUR L’ENSEMBLE DU BÂTIMENT - 2141, RUE NOBEL - ZONE I-152**

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept d’affichage pour l’ensemble des futures enseignes du bâtiment, préparés par le Groupe Médiagraphe enseignes et datés du 19 novembre 2015, situé au 2141, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution numéro 433.7.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 10 février 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-135**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UNE NOUVELLE STATION-SERVICE AVEC DÉPANNEUR - 1411, MONTÉE SAINTE-JULIE - ZONE A-712**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept de construction, préparés par la firme David Smith architecte et datés du 29 janvier 2016, pour la construction d’une nouvelle station-service avec dépanneur, et ce, conformément à la résolution numéro 433.2.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 10 février 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-136**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE DE TYPE "LIFE STYLE" - 1999, RUE NOBEL (QUINCAILLERIE HOME HARDWARE) - ZONE C-150**

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept d’affichage de type "Life style", préparés par le Groupe Médiagraphe enseignes et datés du 6 janvier 2016, pour la place d’affaires Quincaillerie Home Hardware située au 1999, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution numéro 433.10.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 10 février 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-137**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION AU 2141, RUE NOBEL « LE BELVÉDÈRE » - ZONE I-152**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de rénovation, préparés par la firme David Smith architecte et datés du 19 janvier 2016, localisée au 2141, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution numéro 433.6.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 10 février 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-138**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'AJOUT D'UN CONTENEUR DE RECYCLAGE - 1133, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER - ZONE C-242**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept pour l'ajout d'un conteneur de recyclage, soumis par le propriétaire, pour l'immeuble situé au 1133, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution numéro 433.11.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 10 février 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-139**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 2141, RUE NOBEL (CLIMATISATION SAINTE-JULIE) - ZONE I-152**

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'affichage, datés du 1er février 2016, pour l'enseigne de la place d'affaires Climatation Chauffage Sainte-Julie située au 2141, rue Nobel, local 202, et ce, conformément à la résolution numéro 433.7.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 10 février 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-140**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'INSTALLATION D'AUVENTS ET D’AFFICHAGE - 831, MONTÉE SAINTE-JULIE(CHIROSPORT) - ZONE C-308**

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept pour l'installation d'auvents et d'affichage, préparés par le Groupe Médiagraphe enseignes et datés du 18 janvier 2016, pour la place d'affaires Chiroport située au 831, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution numéro 433.4.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 10 février 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-141**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR LA CONSTRUCTION D'UN TRIPLEX ISOLÉ AU 813-815-817, MONTÉE SAINTE-JULIE ET D'UN TRIPLEX JUMELÉ AUX 819-821-823 ET AUX 825-827-829 MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-308**

ATTENDU QU'à la suite d'une recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme pour l'approbation des plans-concept de construction de deux bâtiments trifamiliaux en structures jumelée et isolée sur la montée Sainte-Julie, le Conseil municipal, réuni en Commission administrative le 1<sup>er</sup> février 2016, avait demandé que des insertions de maçonnerie soient ajoutées sur les élévations latérales afin d'ajouter de la modulation à celles-ci;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme a évalué quelques options d'insertion de maçonnerie aux élévations latérales pour briser l'effet de masse uniforme de l'unique revêtement de déclin de type « Canexel »;

ATTENDU QUE cet élément a été réévalué et présenté aux membres du Comité consultatif d'urbanisme lors de leur assemblée le 10 février 2016;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme ainsi que la majorité des membres du Comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que le résultat n'est pas nécessairement souhaitable sur le plan visuel;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 433.9.16 datée du 10 février 2016, sont plutôt majoritairement favorables à la plantation de deux arbres colonnaires (ex. : chêne fastigié) du côté de l'immeuble « Chiroport », à la plantation de deux cèdres colonnaires de part et d'autre des fenêtres entre les deux bâtiments, et à aucune plantation de part et d'autre des fenêtres du côté de la résidence unifamiliale, compte tenu de la présence d'un arbre à grand déploiement sur le coin avant droit du terrain, le tout, dans le but de de minimiser l'effet massif du revêtement, au lieu de procéder à des insertions de maçonnerie sur les murs latéraux;

ATTENDU QU'il y a lieu de ne pas traiter ce dossier par voie de dérogation mineure, mais de modifier le règlement de zonage afin d'éliminer l'exigence de matériaux de classe 2 dans le secteur du Vieux-Village et des zones de transition du Vieux-Village, puisque les projets sont assujettis à un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept, tel que soumis, pour la construction de trois bâtiments trifamiliaux, préparés par la compagnie Gestion - Plani-Concept et datés du 4 janvier 2016, situés au 813-815-817, 819-821-823 et 825-827-829, montée Sainte-Julie, sans l'ajout d'insertions de maçonnerie sur les murs latéraux, et ce, conditionnellement au respect des exigences suivantes :

- la plantation de deux arbres colonnaires (ex. : chêne fastigié) du côté de l'immeuble « ChiroSport »;
- la plantation de deux cèdres colonnaires de part et d'autre des fenêtres, entre les deux bâtiments;
- aucune plantation de part et d'autre des fenêtres du côté de la résidence unifamiliale, compte tenu de la présence d'un arbre à grand déploiement sur le coin avant droit du terrain;

QUE le règlement de zonage soit modifié afin d'éliminer l'exigence de matériaux de classe 2 dans le secteur du Vieux-Village et des zones de transition du Vieux-Village, puisque les projets sont assujettis à un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-142**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION - REFUS –  
PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 99-13, BOULEVARD DES-HAUTS-BOIS  
« XP CONDUITE » - ZONE C-149**

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de rénovation, préparés par M. Michael Finkelstein, architecte et datés du 22 janvier 2016 et de refuser les plans-concept d'affichage tels que proposés, pour la place d'affaires XP Conduite, localisée au 99-13, boulevard des Hauts-Bois, et ce, conformément à la résolution numéro 433.5.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 10 février 2016;

D'approuver l'installation d'une enseigne au-dessus de la porte principale, ainsi que sur l'enseigne communautaire du centre d'achats, dont les plans-concept représenteraient le logo du commerce sans le numéro de téléphone, et ce, conformément à la résolution numéro 433.5.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 10 février 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-143**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE - 20, BOULEVARD DES HAUTS-BOIS - ZONE H-113**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'agrandissement d'une résidence unifamiliale au 20, boulevard des Hauts-Bois, et ce, conformément à la résolution numéro 433.12.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 10 février 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-144**

**REFUS - PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 571, BOULEVARD SAINT-JOSEPH - ZONE C-205**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

DE refuser les modifications apportées aux plans-concept d'affichage, proposées par la propriétaire, pour la place d'affaires Coiffure Studio Lounge, localisée au 571, boulevard Saint-Joseph, et ce, conformément à la résolution numéro 433.3.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 10 février 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-145**

**APPUI - CONTINUITÉ DU PROJET DE GESTION DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT DU RUISSEAU BELOEIL**

ATTENDU QUE le Groupe ProConseil est un organisme à but non lucratif dont la mission de la section agroenvironnement est de favoriser le développement d'une agriculture durable;

ATTENDU QUE le Groupe ProConseil est, depuis 2014, responsable du projet de gestion intégrée de l'eau en milieu rural du ruisseau Beloeil;

ATTENDU QUE ce projet a été sélectionné par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et l'Union des producteurs agricoles (UPA) dans le cadre du Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et de la cohabitation harmonieuse;

ATTENDU QUE ce projet découle du Plan d'intervention gouvernemental sur les algues bleu-vert 2007-2017 et qu'il est subventionné au moyen du programme Prime-Vert, dont le financement est assuré par le MAPAQ et le programme Cultivons l'Avenir d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC);

ATTENDU QUE le bassin versant du ruisseau Beloeil couvre une partie du territoire de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE les objectifs généraux du projet sont la réduction de la pollution diffuse ainsi que l'amélioration de la qualité des habitats aquatiques et terrestres dans le bassin versant du ruisseau Beloeil, et que ces objectifs seront poursuivis grâce à l'adoption de bonnes pratiques agroenvironnementales par les entreprises agricoles du bassin versant et à l'accompagnement technique des exploitations;

ATTENDU QUE ce projet a des retombées positives sur le territoire pour tous les citoyens;

ATTENDU QUE le Groupe ProConseil souhaite poursuivre le projet de bassin versant afin de continuer ses efforts de sensibilisation et d'information sur la préservation des milieux aquatiques et riverains en milieu agricole, et ce, auprès des producteurs agricoles et de tous les citoyens du bassin versant;

ATTENDU QUE les objectifs de ce projet sont:

- d'améliorer la qualité de l'eau par la réduction des charges de phosphore dans le ruisseau Beloeil;
- d'améliorer la qualité des habitats aquatiques et riverains dans le bassin versant;
- de conscientiser les producteurs agricoles, les citoyens ruraux, les partenaires et intervenants à la problématique de la dégradation de la qualité de l'eau en milieu agricole;
- d'inciter et accompagner les producteurs agricoles dans l'adoption de meilleures pratiques agroenvironnementales.

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

QUE la Ville de Sainte-Julie appuie la demande du Groupe ProConseil dans la poursuite du projet de bassin versant du ruisseau Beloeil qui sera déposée auprès du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), M. Pierre Paradis;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à collaborer avec les responsables du projet à travers le partage d'information pouvant faciliter l'atteinte des objectifs du projet;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à contribuer au projet à travers la mise à disposition de ressources humaines (comité de suivi) ou de la collaboration ou de la diffusion d'information aux citoyens concernant le projet.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**



**16-146**

**ATTRIBUTION DES ROUTES PAYANTES POUR L'ANNÉE 2016**

ATTENDU la réception de demandes d'organismes accrédités de la Ville de Sainte-Julie pour la tenue d'une campagne de financement sous forme de routes payantes;

ATTENDU QU'un tirage au sort a eu lieu afin d'attribuer les dates des routes payantes parmi ces organismes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

D'autoriser la tenue de six (6) routes payantes pour l'année 2016 aux organismes suivants :

<b>Dates</b>	<b>Organismes</b>
16 avril	Clé des champs
28 mai	Maison des jeunes
9 juillet	Association de ringuette
20 août	57 <sup>e</sup> Groupe Scout
1 <sup>er</sup> octobre	Carrefour familial
12 novembre	Fines Lames

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-147**

**AIDE FINANCIÈRE – SYMPOSIUM ART ET PASSION DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de l'organisme Symposium Art et Passion de Sainte-Julie pour la tenue de l'événement «Du cœur à l'art»;

ATTENDU QUE cette demande d'aide financière respecte les critères d'admissibilité du programme d'attribution des subventions du Conseil municipal, volet 1, soutien aux organismes avec entente spécifique;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire encourager les arts et la culture;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 7 mars 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU:**

DE verser une aide financière de 4 000 \$ à l'organisme Symposium Art et Passion de Sainte-Julie, afin de défrayer, en partie, les frais reliés à la tenue de l'événement «Du cœur à l'art» qui aura lieu du 10 au 12 juin 2016;

Que cette aide financière soit faite en deux versements, soit 3 000 \$ avant l'événement et 1 000 \$ après l'événement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-148**

**AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 965-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX ANIMAUX**

Avis de motion est donné par M. Henri Corbin qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le règlement numéro 965-6 modifiant le règlement numéro 965 relatif aux animaux.

**16-149**

**AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-42 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN DE PERMETTRE LA RÉDUCTION DU POURCENTAGE DE MATÉRIAUX DE CLASSE 2 DANS LE SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE ET DANS LE SECTEUR DES ZONES DE TRANSITION DU VIEUX-VILLAGE, SELON CERTAINES CONDITIONS**

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté un règlement amendant le règlement de zonage numéro 1101 afin de permettre la réduction du pourcentage de matériaux de classe 2 dans le secteur du Vieux-Village et dans le secteur des zones de transition du Vieux-Village, selon certaines conditions.

**16-150**

**AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1170-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1170 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 119 000 \$ ET AUTORISANT DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU, INCLUANT LES ACCESSOIRES DANS LE PARC DU MOULIN, ET POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PISTE DE BMX AU PARC DESROCHERS**

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le règlement numéro 1170-1 modifiant le règlement numéro 1170 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 119 000 \$ et autorisant des travaux supplémentaires pour la construction d'une aire de jeux d'eau, incluant les accessoires dans le parc du Moulin, et pour le réaménagement de la piste de BMX au parc Desrochers.

**16-151**

**AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1177 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE PARCOURS SANTÉ DANS LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le règlement numéro 1177 pour payer le coût des travaux de construction de parcours santé dans la Ville de Sainte-Julie.

**16-152**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-42 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN DE PERMETTRE LA RÉDUCTION DU POURCENTAGE DE MATÉRIAUX DE CLASSE 2 DANS LE SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE ET DANS LE SECTEUR DES ZONES DE TRANSITION DU VIEUX-VILLAGE, SELON CERTAINES CONDITIONS**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 1101 afin de permettre la réduction du pourcentage de matériaux de classe 2 dans le secteur du Vieux-Village et dans le secteur des zones de transition du Vieux-Village, selon certaines conditions;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 433.9.16 datée du 10 février 2016, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

QUE le présent projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1101 afin de permettre la réduction du pourcentage de matériaux de classe 2 dans le secteur du Vieux-Village et dans le secteur des zones de transition du Vieux-Village, selon certaines conditions, soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-42;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 4 avril 2016 à 19h30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-153**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-41 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN QUE SOIT AUTORISÉE LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS EN STRUCTURE JUMELÉE, APPLICABLE À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-308**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept de construction d'un bâtiment trifamilial en structure jumelée au 821, montée Sainte-Julie a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 1101 afin que soit autorisée la construction de bâtiments, en structure jumelée, applicable à la grille des usages et des normes de la zone C-308;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 429.2.15 datée du 10 novembre 2015, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2016 sous le numéro 16-044;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 8 février 2016 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal conformément à l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE le présent règlement amendant le règlement de zonage numéro 1101 afin que soit autorisée la construction de bâtiments, en structure jumelée, applicable à la grille des usages et des normes de la zone C-308, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1101-41 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **16-154**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1167-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1167 RELATIF À LA CIRCULATION**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 1167 relatif à la circulation lors de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2015, sous le numéro 15-345;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la période d'interdiction du stationnement de nuit dans les rues pendant la saison hivernale;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 9 février 2016, sous le numéro 16-096;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU:

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 1167 relatif à la circulation, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1167-1 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

Aucune communication.

**POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

Aucune communication.

**POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**M. Denis Corbeil**

- M. Corbeil désire obtenir des informations concernant les points suivants à l'ordre du jour :

- 2.4 Grille d'évaluation pour la surveillance dans les parcs municipaux et lieux publics;
- 2.8 Liste des créances à radier – Cour municipale régionale de Marguerite-D'Youville;
- 5.1 Travaux de réfection des infrastructures sur la rue Borduas;
- 8.1 Futur règlement 1167-1 relatif aux animaux.

Réponse : Mme Roy répond aux questions de M. Corbeil.

- M. Corbeil suggère que les employés de la Ville se stationnent à l'arrière de l'hôtel de ville.

- M. Corbeil demande pourquoi des droits de mutations immobilières sont exigés pour un citoyen de Sainte-Julie qui déménage ailleurs dans la ville.

Réponse : Mme Roy mentionne que le travail au niveau administratif est le même, que ce soit pour une personne qui déménage dans la même ville ou qui provient d'une autre ville.

- M. Corbeil suggère que les trottoirs situés dans le Vieux-Village soient déneigés de façon prioritaire, tout comme ceux près des écoles.

Réponse : Mme Roy mentionne qu'une vérification sera faite sur la possibilité de prioriser ces trottoirs.

M. Bernardin précise que tous les trottoirs de la Ville sont déneigés au moins deux fois par jour lorsqu'il y a des précipitations de neige.

- M. Corbeil demande pourquoi le Service à la clientèle a été nommé de cette façon, alors qu'il aurait été préférable, à son avis, que ce soit le Service aux citoyens.

Réponse : Mme Roy mentionne que cette question a été étudiée au moment de nommer le service et que le choix s'est arrêté à « Service à la clientèle ».

- M. Corbeil demande si la maison démolie au Salon funéraire Demers faisait partie du patrimoine de la ville de Sainte-Julie.

Réponse : Non.

- M. Corbeil suggère qu'un panneau d'arrêt obligatoire soit installé sur la rue Daoust, près de la rue de Bourgoigne, car les automobilistes y circulent rapidement.

Réponse : Une demande sera faite auprès de la Régie de police afin qu'elle effectue une surveillance policière à cet endroit.

- M. Corbeil demande si la Ville connaît les commerces qui s'établiront en face du stationnement incitatif de l'Agence métropolitaine de Montréal.

Réponse : Les commerces ne sont pas encore connus.

#### **M. Claude Gagnon**

- M. Gagnon mentionne que la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville paie, pour ses citoyens, 50 % de la valeur d'une carte annuelle au parc national du Mont-Saint-Bruno et demande si la Ville de Sainte-Julie a l'intention d'offrir cette réduction.

Réponse : Mme Roy mentionne que la Sépaq n'offre aucun rabais à la Ville de Saint-Bruno pour ce programme d'accessibilité au parc national.

- M. Gagnon apprécierait que le directeur général et la greffière soient à la vue des citoyens lors des séances du Conseil.

Réponse : Mme Roy mentionne que ceux-ci sont parfaitement visibles des citoyens.

- M. Gagnon revient sur les événements du 29 mai 2012.

- M. Gagnon demande si un compte rendu des questions posées à la période de questions est donné aux citoyens.

Réponse : Mme Roy mentionne que les questions et réponses sont inscrites au procès-verbal des séances du Conseil.

#### **M. Jacquelin Beaulieu**

- M. Beaulieu désire obtenir des renseignements concernant les points suivants à l'ordre du jour :

- 1.4 Journée internationale des femmes;
- 2.1 Reconduction de la division du territoire de la Ville en huit districts électoraux;
- 2.7 Installation d'un bloc sanitaire et d'une vélostation dans le stationnement incitatif de l'Agence métropolitaine de Montréal;
- 5.3 et 5.4 Pompage et déshydratation des boues des étangs aérés à l'usine d'épuration;
- 6.6 Nouvelle station-service avec dépanneur – 1411, montée Sainte-Julie.

Réponse : Mme Roy répond aux différentes questions de M. Beaulieu.

- M. Beaulieu mentionne qu'un panneau à l'intersection du chemin du Fer-à-Cheval et du boulevard des Hauts-Bois a été déplacé par le vent.
- M. Beaulieu demande si le nouveau stationnement incitatif de l'Agence métropolitaine de Montréal sera suffisamment grand.

Réponse : Mme Roy mentionne qu'il y aura deux fois plus de cases de stationnement qu'en ce moment et espère que le stationnement sera adéquat pour au moins les dix prochaines années.

**16-155**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée à 21 h 10

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Suzanne Roy  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes  
Greffière

VILLE DE SAINTE-JULIE  
CINQUIÈME SÉANCE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 5 avril 2016 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Jocelyn Ducharme, Mario Lemay, Normand Varin et Henri Corbin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
Me Nathalie Deschesnes, greffière

Absence motivée :

La conseillère Nicole Marchand

---

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

**16-156**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**1. OUVERTURE**

1.1 RÉFLEXION

16-156 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.3 PAROLE AU PUBLIC

- 1341, rue Principale - Zone A-717
- 1951, rue Nobel - Zone I-102
- 1411, montée Sainte-Julie (anciennement 1415, montée Sainte-Julie) - Zone A-712
- 333, boulevard Armand-Frappier - Zone C-252

16-157 1.4 ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 MARS 2016

**2. ADMINISTRATION**

16-158 2.1 NOMINATION - MAIRESSE SUPPLÉANTE - MOIS DE MAI, JUIN ET JUILLET 2016

16-159 2.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE LOCATION DE TERRES AGRICOLES - LOTS NUMÉROS P-305 À P-308



- 16-160 2.3 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE LOCATION - LOTS 127-7 ET P-127-13 - VENTRUM INC.
- 16-161 2.4 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE - MARCHÉ PUBLIC DE SAINTE-JULIE - ANNÉE 2016
- 16-162 2.5 ADJUDICATION - MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ - AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT ÉTAGÉ - STATIONNEMENT INCITATIF - AIRE TOD
- 16-163 2.6 ADJUDICATION - MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS - LABORATOIRE - TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES - RUE BORDUAS - PROJET R-1175, LOT 3
- 16-164 2.7 ADJUDICATION - MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE - SURVEILLANCE - TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE BORDUAS - PROJET R-1175, LOT 2
- 16-165 2.8 PROVISION - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE - SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES - RUE BORDUAS - PROJET R-1175, LOT 2
- 16-166 2.9 APPROBATION - BUDGET - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-JULIE - EXERCICE 2016
- 16-167 2.10 AIDE FINANCIÈRE - LA MAISON VICTOR-GADBOIS
- 16-168 2.11 MODIFICATION - POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE - DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE - ANNEXE IV
- 16-169 2.12 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 16-170 3.1 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES TENUE LE 14 MARS 2016
- 16-171 3.2 APPROBATION - LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS
- 16-172 3.3 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ - FONDS DE ROULEMENT
- 16-173 3.4 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES - OCTROI DE CONTRATS À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ - PARCS ET TERRAINS DE JEUX
- 16-174 3.5 ADJUDICATION - ÉMISSION D'OBLIGATIONS D'UNE VALEUR DE 6 005 000 \$
- 16-175 3.6 ÉMISSION D'OBLIGATIONS - TERME PLUS COURT QUE LE TERME PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

- 16-176 3.7 MODIFICATION DE RÈGLEMENTS - NOUVELLE ÉMISSION D'OBLIGATIONS (CONCORDANCE)
- 16-177 3.8 ACQUISITION D'UNE TIMBREUSE (AFFRANCHISSEUSE) – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 16-178 3.9 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT NUMÉRO 1170 - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU INCLUANT LES ACCESSOIRES DANS LE PARC DU MOULIN ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PISTE DE BMX AU PARC DESROCHERS
- 16-179 3.10 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1171 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, DE NETTOYAGE ET D'AÉRATION AUX LACS DES CYGNES ET DES OUTARDES ET DU RÉAMÉNAGEMENT DE CERTAINES INSTALLATIONS AU PARC EDMOUR-J.-HARVEY
- 16-180 3.11 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1172 - TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DE BORDURES, TROTTOIRS, PAVAGE ET DE RÉFECTION DE PISTES CYCLABLES À DIVERS ENDROITS
- 16-181 3.12 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1174 - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUR ET D'AGRANDISSEMENT DES ATELIERS MUNICIPAUX, D'INSTALLATION D'UNE UNITÉ DE CLIMATISATION À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT ET D'INSTALLATION DE DÉBITMÈTRES ET ACCESSOIRES POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC
- 16-182 3.13 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1175 - TRAVAUX DE RÉFECTIONS MAJEURES DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE BORDUAS, ENTRE LES RUES SIMONE-DE BEAUVOIR ET DAOUST

#### **4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

- 16-183 4.1 DÉPÔT - LISTE D'ENGAGEMENT ET DE NOMINATION DU PERSONNEL
- 16-184 4.2 EMBAUCHE - COMMIS-COMPTABLE (COMPTES FOURNISSEURS) - SERVICE DES FINANCES
- 16-185 4.3 EMBAUCHE – PRÉPOSÉE À LA RÉFÉRENCE À TEMPS PARTIEL (BIBLIOTHÈQUE) - SERVICE DES LOISIRS

#### **5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

- 16-186 5.1 ADOPTION - GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES CONCERNANT L'ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'UN LABORATOIRE - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE RECONSTRUCTION SUR LA RUE PRINCIPALE ET LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH - SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE - RÈGLEMENT NUMÉRO 1176
- 16-187 5.2 ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE AUX ATELIERS MUNICIPAUX – RÈGLEMENT NUMÉRO 1158

- 16-188 5.3 PROVISION - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE AUX ATELIERS MUNICIPAUX – RÈGLEMENT NUMÉRO 1158
- 16-189 5.4 REJET DE SOUMISSIONS – ACHAT D'UN BLOC SANITAIRE AUTOMATISÉ
- 16-190 5.5 ADJUDICATION – FOURNITURE ET LIVRAISON DE LUMINAIRES POUR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – RUE BORDUAS – RÈGLEMENT NUMÉRO 1175, LOT 5
- 16-191 5.6 ADJUDICATION – TRAITEMENT DES SURFACES GAZONNÉES SUR LES TERRAINS MUNICIPAUX POUR LES ANNÉES 2016 – 2017 – 2018

**6. SERVICE DE L'URBANISME**

- 16-192 6.1 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 9 MARS 2016
- 16-193 6.2 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE REMISE - 1581, RUE SAINT-LOUIS - ZONE H-214
- 16-194 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION POUR L'AJOUT D'UN 2E ÉTAGE ET L'AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT BIGÉNÉRATION - 260, RUE LAMOUREUX - ZONE H-225
- 16-195 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION POUR L'AJOUT D'UN 2E ÉTAGE - 957, RUE ALAIN-GRANDBOIS – ZONE H-326
- 16-196 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET D'ÉCLAIRAGE - 201, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (ARÉNA SAINTE-JULIE) - ZONE P-241
- 16-197 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE - 832, MONTÉE SAINTE-JULIE (ENTREPRISES HANDFIELD) - ZONE C-308
- 16-198 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (RÉFECTION DES FAÇADES) - 1951, RUE NOBEL (LABPLAS) – ZONE I-102
- 16-199 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE DE L'ENSEIGNE SUR POTEAU - 1980, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE C-147
- 16-200 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER - 333, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (DESCHAMPS AUTOMOBILES) – ZONE C-252
- 16-201 6.10 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET MODIFICATIONS APPORTÉES AU STATIONNEMENT - 240, RUE DU SANCTUAIRE – ZONE A-810
- 16-202 6.11 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER - 1411, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE A-712

16-203 6.12 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 333, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER - ZONE C-252

16-204 6.13 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 1411, MONTÉE SAINTE-JULIE (ANCIENNEMENT 1415, MONTÉE SAINTE-JULIE) - ZONE A-712

16-205 6.14 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 1341, RUE PRINCIPALE – ZONE A-717

16-206 6.15 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 1951, RUE NOBEL – ZONE I-102

16-207 6.16 RENOUVELLEMENT – RÉSOLUTION NUMÉRO 14-461 - APPROBATION – PIIA - PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 2103, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (MÉTRO PLUS – BAR LAITIER) - ZONE P-241

16-208 6.17 MANDAT – NATURE-ACTION QUÉBEC – CONTRAT DE GESTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES ÉTANGS DE SAINTE-JULIE 2016-2017

## **7. SERVICE DES LOISIRS**

16-209 7.1 APPROBATION – COMPOSITION DU COMITÉ DES POLITIQUES CITOYENNES

16-210 7.2 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE SERVICE POUR LA GESTION DES PISCINES EXTÉRIEURES - CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE - ÉTÉ 2016

16-211 7.3 AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE - ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

16-212 7.4 AIDE FINANCIÈRE - ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE - ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE SAINTE-JULIE

16-213 7.5 AIDE FINANCIÈRE - ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE - LES FINES LAMES DE SAINTE-JULIE

## **8. AVIS DE MOTION**

16-214 8.1 AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1070-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1070 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

16-215 8.2 AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1100-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1100 DU PLAN D'URBANISME AFIN D'ÉLABORER UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) - DÉVELOPPEMENT DE L'ENTRÉE DE VILLE - SORTIE 102 NORD (A-20) - ZONE C-247

- 16-216 8.3 AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-30 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1101 DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DÉCOULANT DE L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME - DÉVELOPPEMENT DE L'ENTRÉE DE VILLE - SORTIE 102 NORD (A-20) - ZONE C-247
- 16-217 8.4 AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1103-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1103 DE LOTISSEMENT AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DÉCOULANT DE L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME - PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTRÉE DE VILLE - SORTIE 102 NORD (A-20) - ZONE C-247
- 16-218 8.5 AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1104-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1104 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DÉCOULANT DE L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME - PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTRÉE DE VILLE - SORTIE 102 NORD (A-20) - ZONE C-247
- 16-219 8.6 AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1107-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1107 SUR LES USAGES CONDITIONNELS AFIN D'ENCADRER CERTAINS USAGES - DÉVELOPPEMENT DE L'ENTRÉE DE VILLE - SORTIE 102 NORD (A-20) - ZONE C-247
- 16-220 8.7 AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1108-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1108 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN DE CRÉER UN NOUVEAU SECTEUR DE PIIA DÉCOULANT DE L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME, EN AJOUTANT AU CHAPITRE 4 "OBJECTIFS ET CRITÈRES RELATIFS À CERTAINS SECTEURS PARTICULIERS", LA SECTION 19 "SECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE - SORTIE 102 NORD (A-20) - ZONE C-247

**9. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

**10. RÈGLEMENTS**

- 16-221 10.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-42 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN DE PERMETTRE LA RÉDUCTION DU POURCENTAGE DE MATÉRIAUX DE CLASSE 2 DANS LE SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE ET DANS LE SECTEUR DES ZONES DE TRANSITION DU VIEUX-VILLAGE, SELON CERTAINES CONDITIONS
- 16-222 10.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 1170-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1170 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 119 000 \$ ET AUTORISANT DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU, INCLUANT LES ACCESSOIRES DANS LE PARC DU MOULIN, ET POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PISTE DE BMX AU PARC DESROCHERS

**11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**  
14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-157**

**ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 MARS 2016**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 8 mars 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-158**

**NOMINATION - MAIRESSE SUPPLÉANTE - MOIS DE MAI, JUIN ET JUILLET 2016**

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

DE nommer madame la conseillère Nicole Marchand, mairesse suppléante pour les mois de mai, juin et juillet 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-159**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE LOCATION DE TERRES AGRICOLES - LOTS NUMÉROS P-305 À P-308**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est propriétaire d'une partie des lots 305 à 308 situés dans le secteur de la rue des Remparts à Sainte-Julie;

ATTENDU QUE M. Robert Provost, faisant affaire sous la dénomination sociale de "Ferme Probel", loue présentement ces parties de lots à des fins agricoles;

ATTENDU QUE le contrat de location intervenu entre les parties vient à échéance le 30 avril 2016;

ATTENDU QUE la Ville et M. Provost sont intéressés à conclure un nouveau contrat de location pour ces terres agricoles;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'accepter les termes et conditions du contrat de location de terres agricoles sur une partie des lots 305 à 308, entre la Ville de Sainte-Julie et M. Robert Provost, faisant affaire sous la dénomination sociale de "Ferme Probel", pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 30 avril 2021, avec possibilité de renouvellement pour une période additionnelle de 5 ans;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer ledit contrat de location.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-160**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE LOCATION - LOTS 127-7 ET P-127-13 - VENTRUM INC.**

ATTENDU QUE Ventrum inc. est propriétaire des lots 127-7 et 127-13 situés au 1700, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire louer trente (30) cases de stationnement sur ces lots;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure un contrat de location à cet effet;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'accepter les termes et conditions du contrat de location à des fins de stationnement sur le lot 127-7 et sur une partie du lot 127-13 entre la Ville de Sainte-Julie et Ventrum inc.;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer ledit contrat de location joint à la présente ou tout autre contrat substantiellement conforme à celui-ci, ainsi que tout autre document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-161**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE - MARCHÉ PUBLIC DE SAINTE-JULIE - ANNÉE 2016**

ATTENDU QUE la Ville souhaite poursuivre la tenue d'un marché public estival extérieur (ci-après le « marché ») sur son territoire;

ATTENDU QUE la gestion de ce marché est faite par l'organisme Action pour un environnement sain (APES), tel qu'il appert de la résolution numéro 15-574 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2015;

ATTENDU QUE ce marché aura lieu une fois par semaine, le jeudi de 16 h à 19 h 30, pour une période totale de 14 semaines, soit du 16 juin au 15 septembre 2016;

ATTENDU QUE la Ville souhaite poursuivre l'implantation du marché sur la propriété formée des lots 284-2 et 283-406 appartenant à la Fabrique de la Paroisse Sainte-Julie, soit plus particulièrement l'espace de stationnement compris entre le Centre communautaire des Chevaliers de Colomb et l'église de Sainte-Julie;

---

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer les obligations et engagements des parties relativement à l'implantation de ce marché;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'autoriser la directrice du Service des communications et relations avec les citoyens à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Fabrique de la Paroisse Sainte-Julie, APES, les Chevaliers de Colomb de Sainte-Julie et la Ville relativement à l'implantation du marché public de Sainte-Julie pour l'année 2016;

D'autoriser la trésorière à payer les compensations financières prévues audit protocole.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-162**

**ADJUDICATION - MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ - AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT ÉTAGÉ - STATIONNEMENT INCITATIF - AIRE TOD**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publiques concernant les services professionnels pour l'étude d'opportunité concernant l'aménagement d'un stationnement étagé sur le site du stationnement incitatif et terminus d'autobus situé dans l'aire TOD.

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 mars 2016;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 31 mars 2016;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 4 avril 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'accorder un mandat pour les services professionnels pour l'étude d'opportunité concernant l'aménagement d'un stationnement étagé sur le site du stationnement incitatif et terminus d'autobus situé dans l'aire TOD, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit WSP Canada inc., 1600, boul. René-Lévesque Ouest, 16<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3H 1P9, pour une somme de 56 337,75 \$, incluant les taxes et tous les autres frais directs ou indirects inhérents à la réalisation du mandat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-163**

**ADJUDICATION - MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS - LABORATOIRE - TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES - RUE BORDUAS - PROJET R-1175, LOT 3**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite concernant les services professionnels de laboratoire pour des travaux de réfection des infrastructures sur la rue Borduas, projet R-1175, lot 3;



ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 21 mars 2016;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 31 mars 2016;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 4 avril 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:**

D'accorder le mandat pour services professionnels de laboratoire pour les travaux de réfection des infrastructures sur la rue Borduas, projet R-1175, lot 3, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit la firme Englobe, 85, rue J.-A.-Bombardier, bureau 100, Boucherville (Québec) J4B 8P1, pour la somme de 34 451,11 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-164**

**ADJUDICATION - MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE - SURVEILLANCE - TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE BORDUAS - PROJET R-1175, LOT 2**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite concernant les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection des infrastructures sur la rue Borduas, dans le cadre du projet R-1175, lot 2;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 21 mars 2016;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 31 mars 2016;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 4 avril 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:**

D'accorder un mandat pour les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection des infrastructures sur la rue Borduas, projet R-1175, lot 2, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Groupe-Conseil Génipur inc., 18, rue Papineau, bureau 207, Candiac (Québec) J5R 5S8, pour un montant de 71 284,50 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-165**

**PROVISION - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE - SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES - RUE BORDUAS - PROJET R-1175, LOT 2**

ATTENDU l'adjudication du mandat pour les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection des infrastructures sur la rue Borduas à la firme Groupe-Conseil Génipur inc., pour un montant de 71 284,50 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce mandat, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE pour la réalisation du mandat pour les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection des infrastructures sur la rue Borduas, le Conseil municipal autorise une provision de 5 % pour les services imprévus, soit 3 564,23 \$, ce qui porte le montant autorisé à 74 848,73 \$;

QUE toutes les dépenses pour les services professionnels imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-166**

**APPROBATION - BUDGET - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-JULIE - EXERCICE 2016**

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Sainte-Julie, à la réunion du conseil d'administration tenue le 12 janvier 2016, a adopté le budget 2016, tel qu'il appert de sa résolution numéro 004-16;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'approuver le budget de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Julie pour l'exercice 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-167**

**AIDE FINANCIÈRE - LA MAISON VICTOR-GADBOIS**

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de La Maison Victor-Gadbois;

ATTENDU QUE La Maison Victor-Gadbois offre gratuitement des services de soins palliatifs spécialisés à des malades atteints de cancer en phase terminale ainsi que de soutien aux membres de leur famille, et ce, avec l'aide de nombreux bénévoles;

ATTENDU QUE La Maison Victor-Gadbois ne reçoit aucune subvention dans le cadre de ses opérations et poursuit ses activités grâce à des dons privés, des dons d'organismes et à de nombreuses activités de financement;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est favorable à accorder une aide financière à cet organisme afin qu'il poursuive son œuvre;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU:

D'accorder une aide financière de 1 000 \$ à La Maison Victor-Gadbois pour la continuité de sa mission humanitaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-168**

**MODIFICATION - POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE - DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE - ANNEXE IV**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire du 13 décembre 2010, la politique de gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Julie, tel qu'il appert de la résolution numéro 10-632;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'annexe IV de cette politique;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU:

DE modifier la politique de gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Julie en remplaçant l'Annexe IV - Déclaration du soumissionnaire par celle jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-169**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION**

ATTENDU L'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'une erreur a été relevée dans le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2014;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la résolution numéro 14-406;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'accepter le dépôt du procès-verbal de correction pour la séance ordinaire du 8 juillet 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-170**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES  
TENUE LE 14 MARS 2016**

ATTENDU QUE la Commission des finances s'est réunie le 14 mars 2016 et qu'un rapport de cette réunion a été présenté à la Commission administrative permanente du Conseil de la Ville de Sainte-Julie le 29 mars 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la Commission des finances tenue le 14 mars 2016 en conformité avec l'article 4.4 du règlement numéro 465, à l'exception du point suivant qui fera l'objet d'une décision autonome et à venir :

- 3. Rapport financier 2015

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-171**

**APPROBATION - LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À  
PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 4 mars 2016 au 31 mars 2016 pour les fonds suivants :

Fonds d'administration		
Liste F-2016-15	Chèques à ratifier	817 363,78 \$
Liste F-2016-16	Comptes à payer	200 229,61 \$
Règlements		
Liste F-2016-17	Comptes à payer	139 530,95 \$
Fonds réservé – fonds de roulement		
Liste F-2016-18	Comptes à payer	28 971,19 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:**

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 4 mars 2016 au 31 mars 2016 apparaissant sur les listes F-2016-15 à F-2016-18;

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-172**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ - FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 29 mars 2016 et d'accorder les contrats pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense totale de 57 440,35 \$.

QUE ces dépenses soient payées par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursées en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2017 à 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-173**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES - OCTROI DE CONTRATS À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ - PARCS ET TERRAINS DE JEUX**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations pour l'achat d'équipements et fournitures et l'octroi de contrats à même le fonds réservé - parcs et terrains de jeux;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 24 mars 2016;

D'adjuger l'achat d'équipements et fournitures et l'octroi de contrats selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense de 3 850,51 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-174**

**ADJUDICATION - ÉMISSION D'OBLIGATIONS D'UNE VALEUR DE 6 005 000 \$**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 899, 946, 992, 993, 994, 1003, 1008, 1009, 1038, 1045, 1050, 1054, 1067, 1068, 1069, 1076, 1077, 1078, 1079, 1081, 1128, 1129, 1136, 1139, 1148, 1154, 1155, 1157, 1161, 1162 et 1163, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 19 avril 2016, au montant de 6 005 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Sainte-Julie a reçu les soumissions détaillées ci-dessous:

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX OFFERT	MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE	COÛT RÉEL
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,87900	592 000 \$	1,25000 %	2017	2,07394 %
		583 000 \$	1,40000 %	2018	
		583 000 \$	1,55000 %	2019	
		595 000 \$	1,75000 %	2020	
		3 652 000 \$	1,85000 %	2021	
MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.	98,79100	592 000 \$	1,20000 %	2017	2,07719 %
		583 000 \$	1,30000 %	2018	
		583 000 \$	1,50000 %	2019	
		595 000 \$	1,65000 %	2020	
		3 652 000 \$	1,85000 %	2021	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,64600	592 000 \$	1,20000 %	2017	2,11545 %
		583 000 \$	1,40000 %	2018	
		583 000 \$	1,50000 %	2019	
		595 000 \$	1,60000 %	2020	
		3 652 000 \$	1,85000 %	2021	
MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION	99,17500	592 000 \$	1,30000 %	2017	2,13179 %
		583 000 \$	1,50000 %	2018	
		583 000 \$	1,70000 %	2019	
		595 000 \$	1,80000 %	2020	
		3 652 000 \$	2,00000 %	2021	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,79900	592 000 \$	1,25000 %	2017	2,13661 %
		583 000 \$	1,40000 %	2018	
		583 000 \$	1,60000 %	2019	
		595 000 \$	1,75000 %	2020	
		3 652 000 \$	1,90000 %	2021	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 005 000 \$ de la Ville de Sainte-Julie soit adjugée à Financière Banque Nationale inc.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-175**

**ÉMISSION D'OBLIGATIONS - TERME PLUS COURT QUE LE TERME PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 6 005 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 899, 946, 992, 993, 994, 1003, 1008, 1009, 1038, 1045, 1050, 1054, 1067, 1068, 1069, 1076, 1077, 1078, 1079, 1081, 1128, 1129, 1136, 1139, 1148, 1154, 1155, 1157, 1161, 1162 et 1163, la Ville de Sainte-Julie émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 avril 2016);

QUE pour les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 993, 994, 1003, 1008, 1045, 1069, 1079, 1081, 1148, 1154, 1157, 1162 et 1163, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-176**

**MODIFICATION DE RÈGLEMENTS - NOUVELLE ÉMISSION D'OBLIGATIONS (CONCORDANCE)**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 005 000 \$:

Règlements d'emprunt numéro	Pour un montant de
899	95 900 \$
946	84 900\$
992	67 800\$
993	342 600\$
994	401 500\$
1003	163 500 \$
1008	369 900 \$
1009	50 000\$
1038	54 400 \$
1045	925 000\$
1050	243 200 \$
1054	24 800 \$
1067	51 300\$
1068	54 800\$

Règlements d'emprunt numéro	Pour un montant de
1069	383 200\$
1076	66 800\$
1077	2 400\$
1078	3 528\$
1079	361 400\$
1081	463 400\$
1081	820 200 \$
1128	50 934 \$
1129	3 785\$
1136	5 000\$
1139	6 025\$
1148	301 000\$
1154	109 995\$
1155	70 772\$
1157	108 000\$
1161	46 000\$
1162	16 961\$
1163	256 000\$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 6 005 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 19 avril 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;



---

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisé à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DU GRAND-COTEAU  
933A, boulevard Armand-Frappier  
Sainte-Julie, QC  
J3E 2N2

QUE les intérêts soient payables semi annuellement, le 19 avril et le 19 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (Loi);

QUE les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Sainte-Julie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-177**

**ACQUISITION D'UNE TIMBREUSE (AFFRANCHISSEUSE) – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU la nécessité d'acquérir une nouvelle timbreuse;

ATTENDU QUE la location du compteur postal numérique ainsi que le service d'entretien annuel de la timbreuse sont inhérents à l'achat de la timbreuse.

ATTENDU la recherche de prix effectuée auprès de trois fournisseurs;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des finances lors de la Commission administrative du 29 mars 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

**RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat pour l'achat d'une timbreuse à la compagnie Neopost Canada située au 8545, chemin Dalton, Mont-Royal (Québec) H4T 1V5, pour un montant total de 3 714,56 \$, taxes incluses;

QUE cet achat soit payé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans en cinq (5) versements égaux pour les années 2017 à 2021;

D'autoriser les coûts d'entretien pour la timbreuse et pour la location du compteur postal numérique pour une période de 66 mois, pour un montant total de 6 622,61 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-178**

**AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT NUMÉRO 1170 - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU INCLUANT LES ACCESSOIRES DANS LE PARC DU MOULIN ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PISTE DE BMX AU PARC DESROCHERS**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, le 14 mars 2016, l'emprunt par obligations pour le règlement numéro 1170 pour payer le coût des travaux de construction d'une aire de jeux d'eau incluant les accessoires dans le parc du Moulin et de réaménagement de la piste de BMX au parc Desrochers, ainsi que les frais contingents pour un montant de 171 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 171 000 \$;

ATTENDU QU'en raison de cette approbation d'emprunt à long terme, la Ville de Sainte-Julie peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre, emprunter temporairement et au besoin jusqu'à concurrence de 100 % du montant dudit emprunt;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:**

D'autoriser la trésorière à emprunter temporairement, par voie de découvert de compte et au besoin seulement, à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, à un taux nominal variable de 0 % en excédent du taux préférentiel que la caisse accorde pour les prêts commerciaux en dollars canadiens (le taux variera automatiquement le jour où celui-ci est modifié), et ce, jusqu'à concurrence de 100 % de l'emprunt autorisé du règlement suivant :

- Règlement numéro 1170 : Emprunt temporaire d'une somme de 171 000 \$

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-179**

**AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1171 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, DE NETTOYAGE ET D'AÉRATION AUX LACS DES CYGNES ET DES OUTARDES ET DU RÉAMÉNAGEMENT DE CERTAINES INSTALLATIONS AU PARC EDMOUR-J.-HARVEY**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, le 14 mars 2016, l'emprunt par obligations pour le règlement numéro 1171 pour payer le coût des travaux d'aménagement, de nettoyage et d'aération aux lacs des Cygnes et des Outardes et du réaménagement de certaines installations au parc Edmour-J.-Harvey, ainsi que les frais contingents pour un montant de 585 500 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 585 500 \$;

ATTENDU QU'en raison de cette approbation d'emprunt à long terme, la Ville de Sainte-Julie peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre, emprunter temporairement et au besoin jusqu'à concurrence de 100 % du montant dudit emprunt;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

D'autoriser la trésorière à emprunter temporairement, par voie de découvert de compte et au besoin seulement, à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, à un taux nominal variable de 0 % en excédent du taux préférentiel que la caisse accorde pour les prêts commerciaux en dollars canadiens (le taux variera automatiquement le jour où celui-ci est modifié), et ce, jusqu'à concurrence de 100 % de l'emprunt autorisé du règlement suivant :

- Règlement numéro 1171 : Emprunt temporaire d'une somme de 585 500 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-180**

**AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1172 - TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DE BORDURES, TROTTOIRS, PAVAGE ET DE RÉFECTION DE PISTES CYCLABLES À DIVERS ENDROITS**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, le 10 mars 2016, l'emprunt par obligations pour le règlement numéro 1172 pour payer le coût des travaux de construction et de réfection de bordures, trottoirs, pavage et de réfection de pistes cyclables à divers endroits, ainsi que les frais contingents pour un montant de 840 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 840 000 \$;

ATTENDU QU'en raison de cette approbation d'emprunt à long terme, la Ville de Sainte-Julie peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre, emprunter temporairement et au besoin jusqu'à concurrence de 100 % du montant dudit emprunt;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'autoriser la trésorière à emprunter temporairement, par voie de découvert de compte et au besoin seulement, à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, à un taux nominal variable de 0 % en excédent du taux préférentiel que la caisse accorde pour les prêts commerciaux en dollars canadiens (le taux variera automatiquement le jour où celui-ci est modifié), et ce, jusqu'à concurrence de 100 % de l'emprunt autorisé du règlement suivant :

- Règlement numéro 1172 : Emprunt temporaire d'une somme de 840 000 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-181**

**AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1174 - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUR ET D'AGRANDISSEMENT DES ATELIERS MUNICIPAUX, D'INSTALLATION D'UNE UNITÉ DE CLIMATISATION À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT ET D'INSTALLATION DE DÉBITMÈTRES ET ACCESSOIRES POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, le 10 mars 2016, l'emprunt par obligations pour le règlement numéro 1174 pour payer le coût des travaux de réaménagement de la cour et d'agrandissement des ateliers municipaux, d'installation d'une unité de climatisation à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et d'installation de débitmètres et accessoires pour le réseau d'aqueduc, ainsi que les frais contingents pour un montant de 688 930 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 688 930 \$;

ATTENDU QU'en raison de cette approbation d'emprunt à long terme, la Ville de Sainte-Julie peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre, emprunter temporairement et au besoin jusqu'à concurrence de 100 % du montant dudit emprunt;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'autoriser la trésorière à emprunter temporairement, par voie de découvert de compte et au besoin seulement, à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, à un taux nominal variable de 0 % en excédent du taux préférentiel que la caisse accorde pour les prêts commerciaux en dollars canadiens (le taux variera automatiquement le jour où celui-ci est modifié) et ce, jusqu'à concurrence de 100 % de l'emprunt autorisé du règlement suivant :

- Règlement numéro 1174 : Emprunt temporaire d'une somme de 688 930 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-182**

**AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1175 -  
TRAVAUX DE RÉFECTIONS MAJEURES DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE  
BORDUAS, ENTRE LES RUES SIMONE-DE BEAUVOIR ET DAoust**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, le 10 mars 2016, l'emprunt par obligations pour le règlement numéro 1175 pour payer le coût des travaux de réfections majeures des infrastructures sur la rue Borduas, entre les rues Simone-de Beauvoir et Daoust, ainsi que les frais contingents pour un montant de 2 280 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 2 280 000 \$;

ATTENDU QU'en raison de cette approbation d'emprunt à long terme, la Ville de Sainte-Julie peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre, emprunter temporairement et au besoin jusqu'à concurrence de 100 % du montant dudit emprunt;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'autoriser la trésorière à emprunter temporairement, par voie de découvert de compte et au besoin seulement, à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, à un taux nominal variable de 0 % en excédent du taux préférentiel que la caisse accorde pour les prêts commerciaux en dollars canadiens (le taux variera automatiquement le jour où celui-ci est modifié), et ce, jusqu'à concurrence de 100 % de l'emprunt autorisé du règlement suivant :

- Règlement numéro 1175 : Emprunt temporaire d'une somme de 2 280 000 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-183**

**DÉPÔT - LISTE D'ENGAGEMENT ET DE NOMINATION DU PERSONNEL**

ATTENDU l'article 4 du règlement numéro 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant, et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

D'accepter l'engagement et la nomination des personnes désignées sur la liste ci-dessous :

<b>MOUVEMENT DE MAIN D'OEUVRE (personnel régulier)</b>			
<b>NOM</b>	<b>STATUT</b>	<b>POSTE</b>	<b>DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR</b>
BEAUDRY, Jean-Philippe	Syndiqué	Journalier égout et aqueduc à préposé à l'hygiène du milieu au Service des infrastructures	À déterminer
<b>ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire, étudiant et occasionnel)</b>			
GUERTIN, Jeanne	Syndiquée	Préposée à la référence remplaçante	4 avril 2016
LAMARRE, Lucie	Syndiquée	Préposée aux traverses d'écoles remplaçante	4 avril 2016
SÉNÉCHAL, Brigitte	Syndiquée	Préposée aux traverses d'écoles remplaçante	11 avril 2016

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-184**

**EMBAUCHE - COMMIS-COMPTABLE (COMPTES FOURNISSEURS) - SERVICE DES FINANCES**

ATTENDU QUE le poste de commis-comptable (comptes fournisseurs) deviendra vacant à la suite du départ à la retraite de Mme Monique Simard;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à l'affichage de ce poste;

ATTENDU QUE Mme Martine Séguin répond aux critères d'embauche de ce poste;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 4 avril 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'embaucher Mme Martine Séguin au poste de commis-comptable (comptes fournisseurs) au Service des finances, le tout selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective de travail en vigueur;

QUE l'embauche de Mme Séguin à ce poste a été fixée au 9 mai 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-185**

**EMBAUCHE – PRÉPOSÉE À LA RÉFÉRENCE À TEMPS PARTIEL (BIBLIOTHÈQUE)  
- SERVICE DES LOISIRS**

ATTENDU QUE le poste de préposée à la référence à temps partiel à la bibliothèque est devenu vacant à la suite de la nomination de Mme Marie-Claude Moreau au poste de technicienne en documentation;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à l'affichage du poste de préposée à la référence à temps partiel;

ATTENDU QUE Mme Stéphanie B. Dubé répond aux critères d'embauche de ce poste;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par les Services aux ressources humaines lors de la Commission administrative du 4 avril 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU:

D'embaucher Mme Stéphanie B. Dubé au poste de préposée à la référence à temps partiel à la bibliothèque, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective de travail en vigueur;

QUE la date d'embauche de Mme B. Dubé à ce poste a été fixée au 7 avril 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-186**

**ADOPTION - GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS  
CONFORMES CONCERNANT L'ADJUDICATION DES SERVICES  
PROFESSIONNELS D'UN LABORATOIRE - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET  
DE RECONSTRUCTION SUR LA RUE PRINCIPALE ET LE BOULEVARD SAINT-  
JOSEPH - SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE - RÈGLEMENT NUMÉRO 1176**

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est PROPOSÉ    par M. André Lemay  
APPUYÉ        par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels de laboratoire concernant les travaux de réaménagement et de reconstruction sur la rue Principale et le boulevard Saint-Joseph dans le secteur du Vieux-Village.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-187**

**ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE AUX ATELIERS MUNICIPAUX – RÈGLEMENT NUMÉRO 1158**

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'entrée aux ateliers municipaux, prévus au règlement numéro 1158;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 30 mars 2016 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 4 avril 2016;

Il est PROPOSÉ    par M. Normand Varin  
APPUYÉ        par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Construction Janic inc. située au 1370, rue Joliot-Curie, local 712, Boucherville (Québec) J4B 7L9;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux de réaménagement de l'entrée aux ateliers municipaux, selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour un montant estimé de 84 899,84 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 30 mars 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-188**

**PROVISION - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE AUX ATELIERS MUNICIPAUX – RÈGLEMENT NUMÉRO 1158**

ATTENDU l'adjudication du contrat pour les travaux de réaménagement de l'entrée aux ateliers municipaux, à la compagnie Construction Janic inc. pour un montant de 84 899,84 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'entrée aux ateliers municipaux, le Conseil municipal autorise une provision de 15 % pour les travaux imprévus, soit 12 734,98 \$, ce qui porte le montant estimé autorisé à 97 634,82 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-189**

**REJET DE SOUMISSIONS – ACHAT D'UN BLOC SANITAIRE AUTOMATISÉ**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour l'achat d'un bloc sanitaire automatisé;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 24 mars 2016, le tout conformément à la loi;

ATTENDU QUE la plus basse soumission dépasse les disponibilités financières prévues pour ce projet;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est réservé le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 4 avril 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

DE rejeter à toutes fins que de droit la soumission reçue et ouverte le 24 mars 2016 concernant l'achat d'un bloc sanitaire automatisé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-190**

**ADJUDICATION – FOURNITURE ET LIVRAISON DE LUMINAIRES POUR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – RUE BORDUAS – RÈGLEMENT NUMÉRO 1175, LOT 5**

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour la fourniture et la livraison de luminaires pour le réseau d'éclairage public qui seront installés sur la rue Borduas, entre les rues Simone-De Beauvoir et Daoust, prévus au règlement numéro 1175;



ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 24 mars 2016 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 4 avril 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Lumen, division de Sonepar Canada inc., située au 4655, Autoroute 440 Ouest, Laval (Québec) H7P 5P9;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour la fourniture et la livraison de luminaires pour le réseau d'éclairage public, pour un montant estimé de 27 442,23 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 24 mars 2016.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-191**

**ADJUDICATION – TRAITEMENT DES SURFACES GAZONNÉES SUR LES TERRAINS MUNICIPAUX POUR LES ANNÉES 2016 – 2017 – 2018**

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour le traitement des surfaces gazonnées sur les terrains municipaux pour les années 2016, 2017 et 2018;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 30 mars 2016 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 4 avril 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Jocelyn Ducharme

**RÉSOLU:**

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Pelouse Santé inc., située au 66, rue Dubois, suite 104, St-Eustache (Québec) J7P 4W9;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour le traitement des surfaces gazonnées sur les terrains municipaux, pour un montant estimé de 68 260,93 \$, toutes taxes incluses, pour une période de trois (3) ans, soit 2016, 2017 et 2018, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 30 mars 2016.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-192**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 9 MARS 2016**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 9 mars 2016 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 mars 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-193**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE REMISE - 1581, RUE SAINT-LOUIS - ZONE H-214**

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de construction d'une remise au 1581, rue Saint-Louis, soumis par le propriétaire, et ce, conformément à la résolution numéro 434.2.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 mars 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-194**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION POUR L'AJOUT D'UN 2E ÉTAGE ET L'AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT BIGÉNÉRATION - 260, RUE LAMOUREUX - ZONE H-225**

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de construction pour l'ajout d'un second étage, sur une partie de la résidence, et l'aménagement d'un logement bigénération, préparés par Yvon Cormier, technologue en architecture et datés de février 2016, pour la résidence localisée au 260, rue Lamoureux, et ce, conformément à la résolution numéro 434.3.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 mars 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-195**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION POUR L'AJOUT D'UN 2<sup>E</sup> ÉTAGE - 957, RUE ALAIN-GRANDBOIS - ZONE H-326**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de construction pour l'agrandissement et l'ajout d'un second étage, préparés par la compagnie Planimage et datés du 26 février 2016, pour la résidence localisée au 957, rue Alain-Grandbois, et ce, conformément à la résolution numéro 434.4.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 mars 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-196**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET D'ÉCLAIRAGE - 201, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (ARÉNA SAINTE-JULIE) - ZONE P-241**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager et d'éclairage au 201, boulevard Armand-Frappier, préparés par M. Maxime Duquette, architecte et datés de juin 2014, et ce, conformément à la résolution numéro 434.5.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 mars 2016;

QUE des modifications soient apportées aux plans-concept d'aménagement paysager pour la section située à l'arrière des glaces 1 et 3, compte tenu du déboisement causé par les travaux au bas et à la pente du talus, ainsi que pour la section située entre la piste cyclable et le stationnement, contigüe à la pente à glisser, compte tenu d'une dénivellation importante nécessitant l'installation possible de murets, le tout pour approbation;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-197**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 832, MONTÉE SAINTE-JULIE (ENTREPRISES HANDFIELD) - ZONE C-308**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par le Groupe Médiagraphe enseignes et datés du 24 août 2015, pour les enseignes de la place d’affaires Les Entreprises Handfield située au 832, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution numéro 434.6.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 9 mars 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-198**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (RÉFECTION DES FAÇADES) - 1951, RUE NOBEL (LABPLAS) - ZONE I-102**

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

D’approuver les plans-concept de rénovation (réfection des façades), préparés par ADSP architecture + design et datés de janvier 2016, pour la place d’affaires Labplas, située au 1951, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution numéro 434.11.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 9 mars 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-199**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE DE L’ENSEIGNE SUR POTEAU - 1980, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL - ZONE C-147**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

**RÉSOLU:**

D’approuver les plans-concept d’affichage pour la modification de la structure de l’enseigne sur poteau, préparés par Enseignes Richard et datés du 8 mars 2016, pour la place d’affaires localisée au 1980, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution numéro 434.15.C.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 9 mars 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-200**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER -  
333, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (DESCHAMPS AUTOMOBILES) –  
ZONE C-252**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

**RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager, préparés par Dubuc Architectes Paysagistes et datés du 11 décembre 2015, pour la propriété située au 333, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution numéro 434.7.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 mars 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-201**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET  
MODIFICATIONS APPORTÉES AU STATIONNEMENT - 240, RUE DU SANCTUAIRE  
– ZONE A-810**

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme  
APPUYÉ par M. Normand Varin

**RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager, préparés par Frédéric Brault, architecte-paysagiste et datés du 1<sup>er</sup> décembre 2015 et des modifications apportées aux plans-concept du stationnement, selon le plan préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre et daté du 6 mai 2014, pour la propriété située au 240, rue du Sanctuaire, et ce, conformément à la résolution numéro 434.9.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 mars 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-202**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER -  
1411, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE A-712**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager, préparés par la compagnie MBA architecture du paysage et datés du 9 février 2016 (révisés en date du 17 février 2016), pour la propriété située au 1411, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution numéro 434.12.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 mars 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-203**

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 333, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER - ZONE C-252**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept d'aménagement paysager pour la propriété située au 333, boulevard Armand-Frappier a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept d'aménagement, préparés par la compagnie Dubuc Architectes paysagistes et datés du 11 décembre 2015;

ATTENDU QUE le projet consiste à réaliser l'aménagement paysager sur l'ensemble de la propriété qui comprend certaines particularités, notamment un talus abrupt donnant sur la bande de végétation aménagée en bordure du réseau vert;

ATTENDU QU'en raison des particularités du terrain, la proposition prévoit des éléments qui doivent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure, puisque seulement six (6) arbres sont proposés en façade du boulevard Armand-Frappier et 20 arbres sont inexistantes, toutefois il faut préciser que les 20 arbres manquants seront relocalisés en partie sur le terrain du 333, boulevard Armand-Frappier et en partie sur un autre terrain sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE la demande de dérogation doit aussi inclure le fait qu'aucun arbre ne sera planté dans la zone tampon située à l'arrière du terrain en raison de la présence du talus et de l'espace restreint, entre le talus et l'aire de stationnement de la place d'affaires, toutefois il faut préciser que les 26 arbres requis dans la zone tampon seront relocalisés en partie sur le terrain du 333, boulevard Armand-Frappier et en partie sur un autre terrain sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE la demande de dérogations doit aussi inclure l'absence d'un ilot de verdure dans la portion Est du terrain à l'arrière du bâtiment;

ATTENDU QUE la demande de dérogations doit aussi inclure l'absence d'une aire d'isolement entre l'aire de stationnement et la façade principale du bâtiment principal qui devrait avoir une largeur de 2 mètres et dont celle-ci est complètement inexistante;

ATTENDU QUE les dérogations mineures doivent porter sur :

- La plantation de six (6) arbres en marge fixe sur rue, plutôt que 26, et que les 20 autres arbres requis soient relocalisés, tel que prévu à l'article 5.7.2.5 du chapitre 5 « Dispositions spécifiques relatives au nombre d'arbres requis en marge fixe sur rue et fixe sur rue secondaire » du règlement de zonage numéro 1101;

- Qu'aucun arbre ne soit planté dans la zone tampon, plutôt que 26, et que les 26 arbres requis soient relocalisés, tel que prévu à l'article 5.7.4.3 du chapitre 5 « Dispositions relatives aux zones tampons du groupe d'usage commercial (C), des classes d'usage P1 à P4 du groupe public (P) et de la classe d'usage I1 du groupe d'usage industriel (I) » du règlement de zonage numéro 1101;
- Que l'aire d'isolement soit inexistante entre une aire de stationnement et la façade principale du bâtiment principal, plutôt qu'elle ait 2 mètres de largeur, tel que prévu à l'article 5.6.2.2 du chapitre 5 « Implantation » du règlement de zonage numéro 1101;
- Qu'un ilot de verdure soit inexistant dans une aire de stationnement de plus de 60 cases, contrairement aux dispositions de l'article 5.6.6.1 du chapitre 5 « Dispositions relatives aux aires de stationnement comprenant 60 cases et plus » du règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QUE l'octroi des dérogations mineures ne portera pas atteinte aux voisins;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 434.7.16 datée du 9 mars 2016, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié dans le journal *La Relève*, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du règlement numéro 1105 sur les dérogations mineures, ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:**

D'approuver la demande de dérogations mineures concernant la propriété située au 333, boulevard Armand-Frappier, afin d'autoriser:

- La plantation de six (6) arbres en marge fixe sur rue et que les 20 autres arbres requis soient relocalisés;
- Qu'aucun arbre ne soit planté dans la zone tampon et que les 26 arbres requis soient relocalisés;
- Que l'aire d'isolement soit inexistante entre une aire de stationnement et la façade principale du bâtiment principal, plutôt qu'elle ait 2 mètres de largeur;
- Qu'un ilot de verdure soit inexistant dans une aire de stationnement de plus de 60 cases.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-204**

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 1411, MONTÉE SAINTE-JULIE  
(ANCIENNEMENT 1415, MONTÉE SAINTE-JULIE) - ZONE A-712**

ATTENDU QU'une demande de dérogations mineures pour la propriété située au 1411, montée Sainte-Julie (anciennement 1415, montée Sainte-Julie) a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept d'aménagement paysager, préparés par la compagnie BMA architecture du paysage et datés du 9 février 2016 (révisés en date du 17 février 2016) relativement à la construction d'une station-service avec dépanneur;

ATTENDU QU'en raison des particularités du terrain, la proposition prévoit des éléments qui doivent faire l'objet d'une demande de dérogations mineures, puisque quatorze (14) arbres seront plantés sur marge fixe sur rue dont six (6) arbres sur la montée Sainte-Julie et huit (8) arbres sur le rang de la Belle-Rivière, alors que quinze (15) sont requis;

ATTENDU QUE l'arbre manquant sera relocalisé ailleurs sur le terrain;

ATTENDU QUE la demande de dérogations doit aussi inclure une réduction de la largeur des zones tampons qui doivent être aménagées entre un usage commercial et des usages résidentiels;

ATTENDU QUE la CPTAQ a exigé dans la décision numéro 406914, qu'une bande de terrain de 5 mètres de largeur située à la limite nord-est du lot 586-22 devra être laissée sous couverture végétale et a également exigé qu'une bande de terrain de 10 mètres de largeur, située à la limite sud-est des lots 586-31 et 586-26-2, devra être laissée sous couverture végétale;

ATTENDU QU'en raison de la présence des bandes de végétation exigées par la CPTAQ, l'aménagement de zones tampons d'une largeur de 3 mètres en surplus de ces bandes causerait un préjudice important au propriétaire;

ATTENDU QUE les dérogations mineures portent sur :

- la plantation de quinze (15) arbres en marge fixe sur rue et que le 16<sup>e</sup> arbre requis soit relocalisé, tel que prévu à l'article 5.7.2.5 du chapitre 5 « Dispositions spécifiques relatives au nombre d'arbres requis en marge fixe sur rue et fixe sur rue secondaire » du règlement de zonage numéro 1101;
- une zone tampon d'une largeur de 1,15 mètre, plutôt que 3 mètres, tel que prévu à l'article 5.7.4.3 du chapitre 5 « Dispositions relatives aux zones tampons du groupe d'usage commercial (C), des classes d'usage P1 à P4 du groupe public (P) et de la classe d'usage I1 du groupe d'usage industriel (I) » du règlement de zonage numéro 1101;
- une deuxième zone tampon d'une largeur de 1,11 mètre, plutôt que 3 mètres, tel que prévu à l'article 5.7.4.3 du chapitre 5 « Dispositions relatives aux zones tampons du groupe d'usage commercial (C), des classes d'usage P1 à P4 du groupe public (P) et de la classe d'usage I1 du groupe d'usage industriel (I) » du règlement de zonage numéro 1101;
- qu'aucune clôture de 1,85 mètre de hauteur ne soit installée contrairement à l'article 5.7.4.3 du chapitre 5 « L'aménagement d'une aire de stationnement » du règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QUE l'octroi des dérogations mineures ne portera pas atteinte aux voisins;



---

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 434.13.16 datée du 9 mars 2016, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du règlement numéro 1105 sur les dérogations mineures, ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

D'approuver la demande de dérogations mineures concernant la propriété située au 1411, montée Sainte-Julie (anciennement 1415, montée Sainte-Julie), afin d'autoriser:

La plantation de quinze (15) arbres en marge fixe sur rue et que le 16<sup>e</sup> arbre requis soit relocalisé;

- Une zone tampon d'une largeur de 1,15 mètre, plutôt que 3 mètres;
- Une deuxième zone tampon d'une largeur de 1,11 mètre, plutôt que 3 mètres;
- Qu'aucune clôture de 1,85 mètre de hauteur ne soit installée.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-205**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 1341, RUE PRINCIPALE - ZONE A-717**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1341, rue Principale a été soumise au Service de l'urbanisme concernant la construction d'un bâtiment accessoire industriel comprenant deux étages;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept de construction, préparés par groupe Leclerc architecture + design et datés du 26 janvier 2016;

ATTENDU QUE l'objectif de la demande est d'autoriser un bâtiment accessoire comprenant deux étages, plutôt qu'un seul, contrairement aux dispositions du règlement;

ATTENDU QUE le bâtiment qui sera construit servira en partie à de l'entreposage et la partie comprenant deux étages d'une superficie d'environ 40 X 50 accueillera des bureaux pour environ 25 employés;

ATTENDU QUE le bâtiment sera implanté en cour arrière à environ 160 mètres de la ligne avant de propriété et qu'il sera peu visible des deux voies de circulation, soit la rue Principale et le chemin du Fer-à-Cheval;

ATTENDU QUE l'article 5.2.1 du règlement de zonage numéro 1101 stipule que tout bâtiment accessoire ne doit comporter qu'un seul étage et ne peut, en aucun temps, servir d'habitation;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que la construction de ce bâtiment industriel comportant deux étages n'aura aucun impact négatif sur le voisinage;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 434.14.16 datée du 9 mars 2016, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du règlement numéro 1105 sur les dérogations mineures, ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'approuver la demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1341, rue Principale, afin d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire industriel de deux étages, plutôt qu'un seul étage.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **16-206**

#### **DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 1951, RUE NOBEL - ZONE I-102**

ATTENDU QU'une demande de dérogations mineures pour la propriété située au 1951, rue Nobel a été soumise au Service de l'urbanisme concernant un empiètement d'un porte-à-faux et l'aménagement du stationnement;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept de construction, préparés par ADSP architecture + design et datés du 9 mars 2016;

ATTENDU QUE des rénovations du bâtiment (réfection des façades) et l'aménagement du stationnement seront effectués sur cette propriété;

ATTENDU QUE l'objectif de la demande est d'autoriser un empiètement de 0,95 mètre de porte-à-faux faisant corps avec le bâtiment principal dans la marge avant fixe sur rue;

ATTENDU QUE l'objectif de la demande est aussi de permettre que l'implantation des aires de stationnement empiète dans certaines marges et que la largeur de l'entrée charretière soit plus large que 10 mètres;

ATTENDU QUE l'article 5.1.1 du règlement de zonage numéro 1101 stipule qu'« aucun empiètement d'un porte-à-faux faisant corps avec le bâtiment n'est autorisé dans la marge avant fixe sur rue », alors que le bâtiment projeté présente un empiètement de 0,75 mètre dans la marge avant fixe sur rue;

ATTENDU QUE l'article 5.6.2.2 du règlement de zonage numéro 1101 stipule que : « [...] toute aire de stationnement hors rue doit être située à une distance minimale de 3 mètres de toute ligne avant, 2 mètres de toute autre ligne de propriété; 2 mètres de la façade principale du bâtiment principal, 1,5 mètre de tout autre mur du bâtiment principal. [...] »;

ATTENDU QUE l'article 5.6.5.2 du règlement de zonage numéro 1101 stipule que la largeur de l'entrée charretière doit s'assimiler à la largeur de l'allée d'accès à double sens qui doit avoir une largeur maximale de 10 mètres, alors que l'entrée charretière existante a une largeur de 12,2 mètres;

ATTENDU QUE l'octroi des dérogations mineures ne portera pas atteinte aux voisins;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 434.15.A.16 datée du 9 mars 2016, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du règlement numéro 1105 sur les dérogations mineures, ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

D'approuver la demande de dérogations mineures concernant la propriété située au 1951, rue Nobel, afin d'autoriser:

- L'empiètement de 0,95 mètre d'un porte-à-faux dans la marge avant fixe sur rue, plutôt qu'aucun empiètement;
- Qu'une aire de stationnement soit située à une distance de 0,52 mètre de la marge avant fixe sur rue, plutôt que 3 mètres;
- Qu'une 2<sup>e</sup> aire de stationnement soit située à une distance de 0,18 mètre de la marge avant fixe sur rue, plutôt que 3 mètres, et à 0,82 mètre de la façade principale du bâtiment principal, plutôt que 2 mètres;
- Que l'entrée charretière ait une largeur de 12,2 mètres, plutôt que 10 mètres.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-207**

**RENOUVELLEMENT – RÉSOLUTION NUMÉRO 14-461 - APPROBATION – PIIA - PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 2103, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (MÉTRO PLUS – BAR LAITIER) - ZONE P-241**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept d'affichage pour le marché d'alimentation Métro Plus (Bar laitier) situé au 2103, boulevard Armand-Frappier a été soumise au Service de l'urbanisme par le mandataire du propriétaire;

ATTENDU QUE le projet a été approuvé par le Conseil municipal lors de la séance du 18 août 2014, résolution numéro 14-461;

ATTENDU QUE les travaux n'ont pas débuté tel que prévu;

ATTENDU QUE la résolution était valide pour une période de 12 mois, soit jusqu'au 18 août 2015;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:**

---

DE reconduire la résolution numéro 14-461 telle qu'adoptée, pour une nouvelle période de 12 mois, et ce, tel qu'énuméré à la résolution numéro 413.9.A.14 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 9 juillet 2014;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-208**

**MANDAT – NATURE-ACTION QUÉBEC – CONTRAT DE GESTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES ÉTANGS DE SAINTE-JULIE 2016-2017**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est propriétaire de l'ancienne sablière située à l'extrémité nord de la Ville, mesurant environ 65 hectares et qui a servi de banc d'emprunt de sable lors de la construction de l'autoroute 30;

ATTENDU QUE ce site possède une biodiversité étonnante par son boisé, son plan d'eau d'une grande superficie parsemé de presqu'îles et ainsi que par ses espèces animales et végétales d'intérêt;

ATTENDU QUE ce site présente un excellent potentiel pour sa mise en valeur;

ATTENDU QUE Nature-Action Québec, organisme à but non lucratif, a été mandaté par la Ville pour élaborer un plan d'aménagement des étangs de Sainte-Julie et pour rédiger le dossier de candidature à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), lequel a été utilisé lors du dépôt d'une demande d'aire financière dans le cadre du programme Trame verte et bleue de la CMM;

ATTENDU QUE Nature-Action Québec a transmis à la Ville une offre de service datée du 30 mars 2016 intitulée « Contrat de gestion pour la mise en œuvre du projet de protection et mise en valeur des étangs de Sainte-Julie 2016-2017 »;

ATTENDU l'expertise de Nature-Action Québec dans la gestion et l'aménagement de milieux naturels et son excellente connaissance du milieu;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est habilitée à octroyer un mandat à Nature-Action Québec sans appel d'offres publiques en vertu des dispositions de l'article 573.3 alinéa 1 paragraphe 2.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE tous les coûts pour la réalisation du mandat totalisent un montant ne dépassant pas 749 500 \$;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

---

QUE l'organisme Nature-Action Québec soit mandaté pour la gestion de la mise en œuvre du projet de protection et de la mise en valeur des étangs de Sainte-Julie 2016-2017 pour un montant ne dépassant pas 749 500 \$, le tout conditionnellement à l'octroi d'une subvention de la CMM dans le cadre de son programme Trame verte et bleue;

QUE le directeur général et ou le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce mandat par Nature-Action Québec;

QUE la trésorière soit autorisée à payer Nature-Action Québec selon les obligations de paiement établies dans son offre de service datée du 30 mars 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-209**

**APPROBATION - COMPOSITION DU COMITÉ DES POLITIQUES CITOYENNES**

ATTENDU la création du Comité des politiques citoyennes lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 novembre 2013, conformément à la résolution numéro 13-557;

ATTENDU QUE ce Comité est composé de deux élus municipaux et de 8 à 12 représentants d'organismes et de parents;

ATTENDU QUE certains organismes ont manifesté leur intérêt pour faire partie de ce Comité;

ATTENDU QUE lors de la réunion du Comité tenue le 9 mars 2016, les membres du Comité ont porté à 16 le nombre de représentants au sein de ce Comité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 29 mars 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'approuver la composition du Comité des politiques citoyennes afin que le nombre de représentants soit de seize (16) au sein de ce Comité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-210**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE SERVICE POUR LA GESTION DES PISCINES EXTÉRIEURES - CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE - ÉTÉ 2016**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite confier la gestion des piscines et pataugeoires extérieures situées aux parcs Jules-Choquet et Edmour-J.-Harvey;

ATTENDU QUE ce contrat vise la gestion du personnel, l'animation et la surveillance des bains libres, l'entretien de base et le contrôle de la qualité de l'eau des piscines et pataugeoires;

ATTENDU QUE le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie et ses employés détiennent l'expertise nécessaire à une telle gestion;

ATTENDU l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'il y a lieu qu'un contrat de service intervienne entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie pour la gestion des piscines et patageoires extérieures;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 29 mars 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

**RÉSOLU:**

D'accepter les termes et conditions du contrat de service à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie pour la gestion des piscines extérieures, lequel contrat est joint à la présente;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat de service, ainsi que tout autre document donnant effet à la présente;

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques nécessaires.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

Le conseiller Jocelyn Ducharme a divulgué son intérêt, s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter, car Nicolas Ducharme est son fils.

**16-211**

**AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE - ÉVÉNEMENTS SPORTIFS**

ATTENDU la réception de demandes d'aides financières;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la politique d'attribution de subventions du Conseil municipal pour une participation à des compétitions de niveau provincial, canadien ou international;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 29 mars 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

DE verser les aides financières suivantes aux athlètes ci-dessous mentionnés pour subvenir, en partie, à leurs frais de compétition :

<b>DEMANDEUR</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DISCIPLINE</b>	<b>ÉVÉNEMENT SPORTIF</b>	<b>DATE</b>	<b>LIEU</b>
William Claveau	300 \$	Karaté	Championnat canadien de karaté	29 au 31 janvier 2016	Richmond, C.-B.
Nicolas Ducharme	150 \$	Natation	Championnat provincial AQUAM AAA	12 au 14 février 2016	Gatineau, QC

Alexis Rivard-Jobin	300 \$	Karaté	Championnat canadien de karaté	29 au 31 janvier 2016	Richmond, C.-B.
Éléanore Marciszewski	150 \$	Basketball	Championnat provincial Coupe Québec	3 au 5 avril 2016	Montréal, QC
Anthony Perreault	150 \$	Natation	Championnat provincial AQUAM AAA	12 au 14 février 2016	Gatineau, QC
Maxime Perreault	300 \$	Natation	Championnat canadien Open de l'Est	18 au 21 février 2016	Montréal, QC

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-212**

**AIDE FINANCIÈRE - ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE - ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU la politique d'attribution des subventions du Conseil municipal, volet 6 « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative »;

ATTENDU QUE l'Association du hockey mineur de Sainte-Julie a octroyé un contrat à la firme « Groupe Allard Training » afin d'alléger les tâches effectuées par les bénévoles de l'organisme;

ATTENDU la demande d'aide financière formulée par l'Association du hockey mineur afin que le « Groupe Allard Training » soit considéré comme une ressource administrative qui supporte les bénévoles de l'organisme;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 4 avril 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU:

De verser une aide financière de 8 750 \$ à l'Association du hockey mineur de Sainte-Julie pour la saison 2015-2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-213**

**AIDE FINANCIÈRE - ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE - LES FINES LAMES DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU la politique d'attribution des subventions du Conseil municipal, volet 6 « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative »;

ATTENDU QUE le Club de patinage de vitesse Les Fines Lames de Sainte-Julie a octroyé un mandat à Mme Jessica Piquès afin d'alléger les tâches effectuées par les bénévoles de l'organisme;

ATTENDU la demande d'aide financière formulée par Les Fines Lames de Sainte-Julie afin que Mme Piquès soit considérée comme une ressource administrative qui supporte les bénévoles de l'organisme;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 4 avril 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU:**

De verser une aide financière de 770 \$ au Club de patinage de vitesse Les Fines Lames de Sainte-Julie pour la saison 2015-2016.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-214**

**AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1070-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1070 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

Avis de motion est donné par M. Henri Corbin qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le règlement numéro 1070-2 modifiant le règlement numéro 1070 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

**16-215**

**AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1100-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1100 DU PLAN D'URBANISME AFIN D'ÉLABORER UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) -DÉVELOPPEMENT DE L'ENTRÉE DE VILLE - SORTIE 102 NORD (A-20) - ZONE C-247**

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté un règlement amendant le règlement numéro 1100 du plan d'urbanisme afin d'élaborer un Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le projet de développement de l'entrée de Ville - Sortie 102 Nord (A-20) - Zone C-247.

**16-216**

**AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-30 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1101 DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DÉCOULANT DE L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME - DÉVELOPPEMENT DE L'ENTRÉE DE VILLE - SORTIE 102 NORD (A-20) - ZONE C-247**

Avis de motion est donné par M. Jocelyn Ducharme qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté un règlement amendant le règlement numéro 1101 de zonage afin d'ajouter des dispositions réglementaires découlant de l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme pour le développement de l'entrée de Ville - Sortie 102 Nord (A-20) - Zone C-247.



**16-217**

**AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1103-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1103 DE LOTISSEMENT AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DÉCOULANT DE L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME - PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTRÉE DE VILLE - SORTIE 102 NORD (A-20) - ZONE C-247**

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté un règlement amendant le règlement numéro 1103 afin d'ajouter des dispositions réglementaires découlant de l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme pour le projet de développement de l'entrée de Ville - Sortie 102 Nord (A-20) - Zone C-247.

**16-218**

**AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1104-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1104 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DÉCOULANT DE L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME - PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTRÉE DE VILLE - SORTIE 102 NORD (A-20) - ZONE C-247**

Avis de motion est donné par M. André Lemay qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté un règlement amendant le règlement numéro 1104 sur les permis et certificats afin d'ajouter des dispositions réglementaires découlant de l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme pour le projet de développement de l'entrée de Ville - Sortie 102 Nord (A-20) - Zone C-47.

**16-219**

**AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1107-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1107 SUR LES USAGES CONDITIONNELS AFIN D'ENCADRER CERTAINS USAGES - DÉVELOPPEMENT DE L'ENTRÉE DE VILLE - SORTIE 102 NORD (A-20) - ZONE C-247**

Avis de motion est donné par M. Normand Varin qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté un règlement amendant le règlement numéro 1107 sur les usages conditionnels afin d'encadrer certains usages pour le développement de l'entrée de Ville - Sortie 102 Nord (A-20) - Zone C-247.

**16-220**

**AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1108-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1108 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN DE CRÉER UN NOUVEAU SECTEUR DE PIIA DÉCOULANT DE L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME, EN AJOUTANT AU CHAPITRE 4 "OBJECTIFS ET CRITÈRES RELATIFS À CERTAINS SECTEURS PARTICULIERS", LA SECTION 19 "SECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE - SORTIE 102 NORD (A-20) - ZONE C-247**

Avis de motion est donné par M. Henri Corbin qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté un règlement amendant le règlement numéro 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de créer un nouveau secteur de PIIA découlant de l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme, en ajoutant au chapitre 4 "objectifs et critères relatifs à certains secteurs particuliers", la section 9 "secteur de l'entrée de Ville - Sortie 102 Nord (A-20) - Zone C-247.

**16-221**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-42 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN DE PERMETTRE LA RÉDUCTION DU POURCENTAGE DE MATÉRIAUX DE CLASSE 2 DANS LE SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE ET DANS LE SECTEUR DES ZONES DE TRANSITION DU VIEUX-VILLAGE, SELON CERTAINES CONDITIONS**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 1101 afin de permettre la réduction du pourcentage de matériaux de classe 2 dans le secteur du Vieux-Village et dans le secteur des zones de transition du Vieux-Village, selon certaines conditions;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 433.9.16 datée du 10 février 2016, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce règlement;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 8 mars 2016 sous le numéro 16-149;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 4 avril 2016;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

QUE le présent règlement amendant le règlement de zonage numéro 1101 afin de permettre la réduction du pourcentage de matériaux de classe 2 dans le secteur du Vieux-Village et dans le secteur des zones de transition du Vieux-Village, selon certaines conditions, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1101-42 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-222**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1170-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1170 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 119 000 \$ ET AUTORISANT DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU, INCLUANT LES ACCESSOIRES DANS LE PARC DU MOULIN, ET POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PISTE DE BMX AU PARC DESROCHERS**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2016, le Règlement numéro 1170 pour payer le coût des travaux de construction d'une aire de jeux d'eau incluant les accessoires dans le parc du Moulin et de réaménagement de la piste de BMX au parc Desrochers, ainsi que les frais contingents pour un montant de 171 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 171 000 \$, tel qu'il appert de la résolution numéro 16-051;

ATTENDU QUE le Conseil désire procéder à des travaux supplémentaires pour la construction de l'aire de jeux d'eau, incluant les accessoires dans le parc du Moulin, et pour le réaménagement de la piste de BMX au parc Desrochers;

ATTENDU QUE le montant de 171 000 \$ prévu au règlement numéro 1170 est insuffisant pour couvrir le coût des travaux supplémentaires requis;

ATTENDU QUE ces travaux supplémentaires ne sont pas encore réalisés;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux supplémentaires, ainsi que les frais contingents;

ATTENDU QUE l'article 488.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet à la Ville d'adopter un règlement d'emprunt pour se procurer la somme manquante;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt additionnel de 119 000 \$ pour payer le coût des travaux supplémentaires et les frais contingents;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 8 mars 2016 sous le numéro 16-150;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Jocelyn Ducharme

**RÉSOLU:**

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 1170 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 119 000 \$ et autorisant des travaux supplémentaires pour la construction d'une aire de jeux d'eau, incluant les accessoires dans le parc du Moulin, et pour le réaménagement de la piste de BMX au parc Desrochers, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1170-1 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**POINT 11.        COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

Aucune communication.

**POINT 12.        COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS  
AU PUBLIC**

Aucune communication.

**POINT 13.        PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Mme Paula Poulin**

- Mme Poulin demeure sur le chemin de Touraine et mentionne que malgré les efforts de la Ville auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour diminuer la vitesse de 70km/h à 50 km/h sur un tronçon de 3 km sur le chemin de Touraine, la situation est demeurée inchangée.

Mme Poulin mentionne qu'il y a de plus en plus de camions qui circulent sur le chemin de Touraine, et ce, jour et soir. Les camionneurs emprunteraient ce chemin pour éviter la vérification de leur carnet de route.

Réponse : Mme Roy mentionne qu'une rencontre a eu lieu entre la Ville de Sainte-Julie et la Municipalité de Saint-Amable concernant certains dossiers, dont celui de la vitesse sur le chemin de Touraine.

De plus, une rencontre est prévue dans deux semaines avec le MTMDET. La Ville continue de faire des interventions soutenues auprès du MTMDET pour la vitesse sur le chemin de Touraine. La Ville n'abandonne pas ses démarches auprès du MTMDET.

**M. Guy Rolland**

- M. Rolland mentionne que l'augmentation de la valeur des terres agricoles génère beaucoup de spéculations sur celles-ci. La Ville a-t-elle une réflexion à cet effet?

Réponse : Mme Roy mentionne qu'en général, la valeur de tous les terrains a augmenté dans la grande région métropolitaine.

- M. Rolland mentionne qu'un manifeste sur l'importance de protéger les terres agricoles a été signé par l'Union des producteurs agricoles, Équiterre, la Fédération québécoise des municipalités, la Fédération de la relève agricole du Québec et la Fondation David Suzuki. M. Rolland remet ce manifeste à la greffière et demande à Mme Roy, à titre de présidente de l'Union des municipalités du Québec, de sensibiliser ce dossier auprès des instances de l'UMQ.

**M. Pierre Champagne**

- M. Champagne désire obtenir des informations concernant les points suivants à l'ordre du jour :

- 2.5 Étude d'opportunité – Aménagement d'un stationnement étagé – Aire TOD;
- 5.4 Rejet de soumission – Achat d'un bloc sanitaire automatisé;
- 8.1 Futur règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Réponse : Mme Roy répond aux questions de M. Champagne.

- M. Champagne mentionne qu'il y a une tige d'acier de 10 à 12 pouces à l'intersection des rues Saint-Louis et du Muguet et qu'il faudrait l'enlever.
- M. Champagne mentionne qu'il est d'accord avec le projet de règlement obligeant certaines races de chiens à porter la muselière.

Réponse : Mme Roy mentionne que l'adoption du règlement a été reportée afin de rencontrer divers organismes sensibles à la cause des chiens et de prendre la meilleure décision possible. Mme Roy spécifie que la préoccupation première de la Ville est la sécurité des citoyens.

- M. Champagne félicite les membres du Conseil pour l'installation de pavé uni à l'intersection des rues Principale et de Vienne.
- M. Champagne mentionne que malgré la situation enviable de Sainte-Julie par rapport à d'autres municipalités, qu'il y a beaucoup de trous dans les rues de la Ville.

Réponse : Mme Roy mentionne que la Ville fait tout en son pouvoir pour réparer les nids-de-poule.

#### **M. Jacquelin Beaulieu**

- M. Beaulieu désire obtenir des renseignements concernant les points suivants à l'ordre du jour :
  - 2.12 Procès-verbal de correction;
  - 8.5 Règlements sur le Plan particulier d'urbanisme;

Réponse : Mme Roy répond aux différentes questions de M. Beaulieu.

- M. Beaulieu invite les citoyens à participer à l'activité porte ouverte de l'organisme Médiation citoyenne qui aura lieu demain, le 6 avril 2016, de 19 h à 21 h à la salle multifonctionnelle de la bibliothèque.

#### **16-223**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU:**

QUE la séance soit et est levée à 21 h 02.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

Suzanne Roy  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes  
Greffière

---

VILLE DE SAINTE-JULIE  
SIXIÈME SÉANCE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 3 mai 2016 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Jocelyn Ducharme, Normand Varin et Henri Corbin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
Me Nathalie Deschesnes, greffière

Absence motivée :

Le conseiller Mario Lemay

---

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

**16-224**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**1. OUVERTURE**

1.1 RÉFLEXION

16-224 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.3 PAROLE AU PUBLIC

- Lot numéro 607-1660 - Zone H-131

16-225 1.4 PROCLAMATION - SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES –  
9 AU 15 MAI 2016

16-226 1.5 ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL TENUE LE 5 AVRIL 2016

**2. ADMINISTRATION**

16-227 2.1 DÉPÔT - REDDITION DE COMPTES ANNUELLE 2015 - PLAN  
D'ACTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2012-2022

16-228 2.2 RÉSILIATION - CONTRAT DE DROIT DE PASSAGE - CLUB VTT  
COUREURS DES BOIS RIVE-SUD INC.

16-229 2.3 ADOPTION - BUDGET RÉVISÉ - RÉGIE INTERMUNICIPALE DU  
CENTRE MULTISPORTS RÉGIONAL- EXERCICE FINANCIER 2016

- 16-230 2.4 ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS – FOURNITURE DE SERVICES DE GESTION ET D'EXPLOITATION DU TRANSPORT COLLECTIF - ANNÉE 2017
- 16-231 2.5 ADJUDICATION - MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS – SURVEILLANCE DES PARCS ET DES LIEUX PUBLICS
- 16-232 2.6 ENCAN PUBLIC – EFFETS NON RÉCLAMÉS ET DIVERS OBJETS APPARTENANT À LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 16-233 2.7 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDATION DU MONT SAINT-BRUNO – EXPOSITION EXTÉRIEURE DE PHOTOGRAPHIES «UN PORTRAIT DE NOS RUISSEaux» - ÉTÉ ET AUTOMNE 2016
- 16-234 2.8 TRANSPORT COLLECTIF DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE - MODIFICATION DE LA GRILLE HORAIRE - PÉRIODE ESTIVALE 2016
- 16-235 2.9 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION - ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT- RUE DE VERSAILLES
- 16-236 2.10 DÉPÔT - CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE - PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1170-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1170 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 119 000 \$ ET AUTORISANT DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU, INCLUANT LES ACCESSOIRES DANS LE PARC DU MOULIN, ET POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PISTE DE BMX AU PARC DESROCHERS
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 3.1 PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER ET DE L'ANALYSE FINANCIÈRE 2015
- 16-237 3.2 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DES FINANCES TENUE LE 18 AVRIL 2016
- 16-238 3.3 DÉPÔT - RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015
- 16-239 3.4 AFFECTATIONS DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ
- 16-240 3.5 AFFECTATION DES DÉPENSES CONSTATÉES À TAXER OU À POURVOIR – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
- 16-241 3.6 DÉPÔT - RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL
- 16-242 3.7 APPROBATION - LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS
- 16-243 3.8 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ - FONDS DE ROULEMENT

---

16-244 3.9 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT NUMÉRO 1176 - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE RECONSTRUCTION SUR LA RUE PRINCIPALE AINSI QUE SUR LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH, ENTRE LES RUES SAINT-LOUIS ET PRINCIPALE - SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE

**4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

16-245 4.1 DÉPÔT - LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

16-246 4.2 NOMINATION - DIRECTEUR ADJOINT - SERVICE DES LOISIRS

16-247 4.3 EMBAUCHE - SECRÉTAIRE DE DIRECTION - SERVICE DU GREFFE

**5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

16-248 5.1 AUTORISATION DE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - DISPOSITIFS ANTI-REFOULEMENT DANS DIFFÉRENTS BÂTIMENTS MUNICIPAUX - RÉSOLUTIONS NUMÉROS 16-083 ET 16-084

16-249 5.2 ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES, TROTTOIRS, PISTES CYCLABLES ET DE RÉFECTION DE SURFACES – RÈGLEMENT NUMÉRO 1172

16-250 5.3 PROVISION - TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES, TROTTOIRS, PISTES CYCLABLES ET DE RÉFECTION DE SURFACES – RÈGLEMENT NUMÉRO 1172

16-251 5.4 ADJUDICATION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU AU PARC DU MOULIN – RÈGLEMENTS NUMÉROS 1170 ET 1170-1

16-252 5.5 PROVISION - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU AU PARC DU MOULIN – RÈGLEMENTS NUMÉROS 1170 ET 1170-1

16-253 5.6 REJET DE SOUMISSION – FOURNITURE ET LIVRAISON DE FÛTS POUR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – RUE BORDUAS – RÈGLEMENT NUMÉRO 1175, LOT 4

**6. SERVICE DE L'URBANISME**

16-254 6.1 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 19 AVRIL 2016

16-255 6.2 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 26 AVRIL 2016

16-256 6.3 NOMINATION - MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

16-257 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE - 527, BOULEVARD SAINT-JOSEPH (JEUX, JOUETS ET CIE) - ZONE C-208



- 
- |        |      |   |
|--------|------|---|
| 16-258 | 6.5  | APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE - 2530, RUE DU GRAND-DEGRÉ - ZONE H-508                        |
| 16-259 | 6.6  | APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 2000, RUE LÉONARD-DE VINCI (ANGKOR EXPRESS) - ZONE C-151   |
| 16-260 | 6.7  | APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 2033, RUE PRINCIPALE (VIDÉOTRON) - ZONE C-501  |
| 16-261 | 6.8  | APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 801, AVENUE DE L’ABBÉ-THÉORET (ATLANTIS PISCINES ET SPAS) - ZONE C-321                             |
| 16-262 | 6.9  | APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 801, AVENUE DE L’ABBÉ-THÉORET - LOCAL 7 (ÉCOLE PRO CONDUITE SAINTE-JULIE) - ZONE C-321             |
| 16-263 | 6.10 | APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 1451, RUE NOBEL (BÉNOLEC) - ZONE I-154   |
| 16-264 | 6.11 | APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE (PÉTRO-CANADA/TIM HORTONS) - 1411, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE A-712                                  |
| 16-265 | 6.12 | APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 1101, RUE NOBEL (SPORT COLLETTE) - ZONE A-604  |
| 16-266 | 6.13 | APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (FAÇADE) - 2033, RUE PRINCIPALE (VIDÉOTRON) - ZONE C-501   |
| 16-267 | 6.14 | APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L’INSTALLATION D’AUVENTS ET D’AFFICHAGE - 831, MONTÉE SAINTE-JULIE (CHIROSORT) - ZONE C-308                 |
| 16-268 | 6.15 | APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UNE NOUVELLE RÉSIDENCE - 1360, CHEMIN DE TOURAINÉ - ZONE A-714                                 |
| 16-269 | 6.16 | APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 2103, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (MÉTRO - BAR LAITIER) - ZONE C-417                                 |
| 16-270 | 6.17 | APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL - 1560-1562, RUE PRINCIPALE - ZONE C-205 |
| 16-271 | 6.18 | REFUS – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 922, MONTÉE SAINTE-JULIE (LOUISE RHEULT, JOAILLIÈRE) - ZONE H-310   |
| 16-272 | 6.19 | REFUS - DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE - USAGE "CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE" - 644, CHEMIN DE TOURAINÉ - ZONE A-719                       |
| 16-273 | 6.20 | DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - LOT NUMÉRO 607-1660 - ZONE H-131  |

---

16-274 6.21 RENOUELEMENT ET PROLONGATION DE MANDATS - COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

16-275 6.22 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LES ORGANISMES TOUS LES JOURS ET GROUPE PROCONSEIL - PLANTATION D'ARBRES

**7. SERVICE DES LOISIRS**

16-276 7.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'UTILISATION DE L'ARÉNA - CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE

16-277 7.2 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE RÉGISSANT L'UTILISATION DE LA PISCINE AU PARC JULES-CHOQUET - CLUB DE NATATION SAMAK DE BROSSARD INC.

16-278 7.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

16-279 7.4 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE - ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX - LES FINES LAMES DE SAINTE-JULIE

16-280 7.5 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE - ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE SAINTE-JULIE

16-281 7.6 AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE - ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

16-282 7.7 AIDE FINANCIÈRE – APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES – DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE

**8. AVIS DE MOTION**

16-283 8.1 AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-43 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (BILL OMNIBUS)

16-284 8.2 AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1179 AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT DE 200 000 \$ POUR LE PORTER À 4 500 000 \$ ET APPROPRIANT CE MONTANT À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

**9. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

**10. RÈGLEMENTS**

16-285 10.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 1070-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1070 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

**11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

16-286    14.1    LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-225**

**PROCLAMATION - SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES - 9 AU 15 MAI 2016**

ATTENDU l'importance de la reconnaissance de la famille comme premier milieu de vie des personnes et de l'intergénération;

ATTENDU l'importance de la reconnaissance de la famille sous toutes ses formes et à tous les cycles de vie;

ATTENDU l'importance de la contribution des familles au développement de la collectivité;

ATTENDU l'importance d'apporter un soutien collectif aux familles afin de faciliter leur vécu dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités;

ATTENDU QUE la Semaine québécoise des familles est l'occasion d'inviter les parents à exprimer leur fierté et à faire des liens avec les étapes paraissant parfois ardues et se transformant, au fil du temps, en réalisations parentales et familiales;

ATTENDU QUE la Ville est le palier de gouvernement le plus près du quotidien et du milieu de vie des familles;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reconnu le rôle rassembleur de la communauté dans le développement d'une politique familiale municipale et la mise en place d'un plan d'action;

Il est    PROPOSÉ    par Mme Nicole Marchand  
          APPUYÉ      par M. André Lemay

RÉSOLU:

DE proclamer la Semaine québécoise des familles du 9 au 15 mai 2016, ainsi que la Journée internationale de la famille, le 15 mai 2016;

D'inviter les familles à célébrer leur fierté en participant aux activités organisées dans la région et par la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-226**

**ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 AVRIL 2016**

Il est    PROPOSÉ    par Mme Isabelle Poulet  
          APPUYÉ      par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 5 avril 2016, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-227**

**DÉPÔT - REDDITION DE COMPTES ANNUELLE 2015 - PLAN D'ACTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2012-2022**

ATTENDU QUE la Ville effectue un suivi annuel du plan d'action de la planification stratégique;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport de recommandations présenté par la direction générale lors de la Commission administrative du 2 mai 2016;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'accepter le dépôt de la reddition de comptes annuelle 2015 du plan d'action de la planification stratégique 2012-2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-228**

**RÉSILIATION - CONTRAT DE DROIT DE PASSAGE - CLUB VTT COUREURS DES BOIS RIVE-SUD INC.**

ATTENDU QU'un contrat de droit de passage sur les lots P-353, P-354, P-355, P-356 et P-357 est intervenu le 30 janvier 2012 entre la Ville de Sainte-Julie et le Club VTT Coureurs des Bois Rive-Sud inc., conformément à la résolution numéro 11-506 adoptée à la séance du Conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2011;

ATTENDU QUE la Ville peut résilier le contrat de droit de passage moyennant un préavis de soixante (60) jours;

ATTENDU QUE la Ville a un motif raisonnable de résilier ce contrat;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

DE résilier le contrat de droit de passage intervenu entre la Ville de Sainte-Julie et le Club VTT Coureurs des Bois Rive-Sud inc.;

DE transmettre une copie de cette résolution à Club VTT Coureurs des Bois Rive-Sud inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-229**

**ADOPTION - BUDGET RÉVISÉ - RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE MULTISPORTS RÉGIONAL- EXERCICE FINANCIER 2016**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a adopté, lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 7 décembre 2015, le budget 2016 de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional, tel qu'il appert de la résolution numéro 15-665;

ATTENDU QUE le budget 2016 de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional a été révisé;

ATTENDU QUE cette révision n'a aucune influence sur la contribution financière des municipalités membres de cette Régie intermunicipale;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'adopter le budget révisé pour l'exercice financier 2016 de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-230**

**ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS – FOURNITURE DE SERVICES DE GESTION ET D'EXPLOITATION DU TRANSPORT COLLECTIF - ANNÉE 2017**

ATTENDU le contrat octroyé à la compagnie Gestrans pour la fourniture de services de gestion et d'exploitation du transport collectif pour l'année 2016, lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2015, résolution numéro 15-624;

ATTENDU QUE ce contrat prévoyait des options de renouvellement pour les années 2017 et 2018;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par la direction générale lors de la Commission administrative du 25 avril 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'octroyer le mandat pour les services professionnels pour la gestion et l'exploitation du transport collectif, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, à la compagnie Gestrans, division de Stantec, 375, boulevard Roland-Therrien, bureau 520, Longueuil (Québec) J4H 4A6, pour un montant de 342 103 \$, taxes incluses, le tout conformément à la soumission déposée et ouverte le 19 novembre 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-231**

**ADJUDICATION - MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS –  
SURVEILLANCE DES PARCS ET DES LIEUX PUBLICS**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la surveillance des parcs et des lieux publics pour l'année 2016, avec option de renouvellement pour l'année 2017;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 18 avril 2016;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 22 avril 2016;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 25 avril 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

D'accorder le mandat pour les services professionnels pour la surveillance des parcs et des lieux publics, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Sécuritas Canada Limitée située au 1980, rue Sherbrooke Ouest, suite 300, Montréal (Québec) H3H 1E8, pour une somme de 28 900 \$, incluant les taxes et tous les autres frais directs ou indirects.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-232**

**ENCAN PUBLIC – EFFETS NON RÉCLAMÉS ET DIVERS OBJETS APPARTENANT  
À LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE l'article 461 de la *Loi sur les cités et villes* permet à la Ville de faire vendre à l'encan, notamment, les meubles perdus ou oubliés qu'elle détient et les meubles sans maître qu'elle recueille sur son territoire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut aliéner à titre onéreux tout bien qu'elle a en sa possession et dont elle souhaite se départir;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater un huissier afin de procéder à la disposition de ces objets par vente à l'encan;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

DE mandater l'étude Drolet, huissiers de justice, pour disposer des objets lors d'un encan devant se tenir le samedi 11 juin à 10 h, aux Ateliers municipaux situés au 100, rue de Murano à Sainte-Julie;

D'approuver la liste des articles divers qui seront vendus lors dudit encan.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-233**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDATION DU MONT SAINT-BRUNO –  
EXPOSITION EXTÉRIEURE DE PHOTOGRAPHIES «UN PORTRAIT DE NOS  
RUISSEAUX» - ÉTÉ ET AUTOMNE 2016**

ATTENDU QUE la Fondation du Mont Saint-Bruno prépare une exposition extérieure de photographies intitulée «Un portrait de nos ruisseaux»;

ATTENDU QUE cette exposition a pour but de faire connaître au grand public les ruisseaux du bassin versant du Mont Saint-Bruno;

ATTENDU la demande d'aide financière reçue de la Fondation du Mont Saint-Bruno pour financer l'organisation de cette exposition qui sera présentée sur le territoire de Sainte-Julie;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

**RÉSOLU:**

DE verser une aide financière de 500 \$ à la Fondation du Mont Saint-Bruno pour l'organisation de l'exposition extérieure de photographies « Un portrait de nos ruisseaux ».

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-234**

**TRANSPORT COLLECTIF DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE - MODIFICATION DE LA  
GRILLE HORAIRE - PÉRIODE ESTIVALE 2016**

ATTENDU QU'en période estivale, le service de transport subit une baisse d'achalandage de la clientèle, notamment en raison du congé scolaire des cégépiens;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer quelques changements à l'horaire régulier qui entrera en vigueur à compter du 11 juillet 2016;

ATTENDU QUE les membres de la Commission de transport collectif ont accepté les modifications et en ont fait la recommandation;

ATTENDU QU'un accord est intervenu avec le transporteur concernant lesdites modifications;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport de recommandation présenté par la Direction générale lors de la Commission administrative du 2 mai 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

DE modifier la grille horaire pour la période estivale 2016, soit du 11 juillet au 20 août 2016 inclusivement, telle que décrite ci-dessous :

Direction Longueuil – Cégep Édouard-Montpetit (325)		
325 de 7 h 15	Remplacé par	350 à 7 h 15
325 de 7 h 26	Remplacé par	350 à 7 h 26
325 de 8 h 10	Remplacé par	350 à 8 h 10
325 de 8 h 20	Remplacé par	350 à 8 h 20
Direction Longueuil – CFP Pierre-Dupuy (330)		
330 de 6 h 51	Remplacé par	350 à 6 h 51
330 de 7 h 03	Remplacé par	350 à 7 h 03
Direction Sainte-Julie (325 et 330)		
330 de 15 h 31	Remplacé par	350 à 15 h 45
330 de 16 h 13	Remplacé par	350 à 16 h 13
325 de 17 h 30	<b>ANNULÉ</b>	
325 de 18 h 14	<b>ANNULÉ</b>	
325 de 18 h 29	Remplacé par	350 à 18 h 29

QUE cette résolution soit publiée dans le journal La Relève et qu'elle soit affichée dans les autobus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-235**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION - ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT- RUE DE VERSAILLES**

ATTENDU QUE la visibilité est grandement réduite sur la portion courbe de la rue de Versailles lorsque des véhicules y sont stationnés;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer une zone de stationnement interdit dans cette portion courbe de la rue;

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique le 4 avril 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 25 avril 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

QUE des panneaux «stationnement interdit » soient installés sur la rue de Versailles, dans la courbe, du côté impair, le long de la marge latérale du numéro civique 2057 et qu'une ligne axiale décentrée soit ajoutée au sol, le tout tel qu'indiqué au plan numéro CSP-04AVR16-04 préparé par le Service des infrastructures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



**16-236**

**DÉPÔT - CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE - PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1170-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1170 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 119 000 \$ ET AUTORISANT DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU, INCLUANT LES ACCESSOIRES DANS LE PARC DU MOULIN, ET POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PISTE DE BMX AU PARC DESROCHERS**

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

QUE le certificat de la greffière de la procédure d'enregistrement en regard du règlement numéro 1170-1 modifiant le règlement numéro 1170 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 119 000 \$ et autorisant des travaux supplémentaires pour la construction d'une aire de jeux d'eau, incluant les accessoires dans le parc du Moulin, et pour le réaménagement de la piste de BMX au parc Desrochers, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-237**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DES FINANCES TENUE LE 18 AVRIL 2016**

ATTENDU QUE la Commission des finances s'est réunie le 18 avril 2016 et qu'un rapport de cette réunion a été présenté à la Commission administrative du conseil de la Ville de Sainte-Julie le 25 avril 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la Commission des finances tenue le 18 avril 2016 en conformité avec l'article 4.4 du règlement numéro 465, à l'exception du point suivant qui fera l'objet d'une décision autonome et à venir :

- 3. Rapport financier 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-238**

**DÉPÔT - RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015**

ATTENDU QUE conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier doit déposer le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant;

---

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'accepter le dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-239**

**AFFECTATIONS DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ**

ATTENDU QUE le rapport financier consolidé 2015 a été déposé à la séance du 3 mai 2016;

ATTENDU QUE lors de la réunion du 18 avril 2016, la Commission des finances a recommandé d'utiliser une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté pour augmenter différentes réserves pour un montant total de 1 700 000 \$;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU:

DE virer un montant de 1 700 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté pour les réserves suivantes :

▪ Excédent de fonctionnement affecté – immobilisations	500 000 \$
▪ Excédent de fonctionnement affecté – rachat de la dette	500 000 \$
▪ Excédent de fonctionnement affecté – éventualités	300 000 \$
▪ Excédent de fonctionnement affecté – matières résiduelles	400 000 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-240**

**AFFECTATION DES DÉPENSES CONSTATÉES À TAXER OU À POURVOIR – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

ATTENDU QUE le rapport financier consolidé 2015 a été déposé à la séance du 3 mai 2016;

ATTENDU QUE les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (ci-après DCTP) – avantages sociaux futurs représentent les mesures d'allègement consenties par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire lors de la crise financière de 2008;

ATTENDU QUE la Ville a utilisé ces mesures dans les années 2009 à 2012;

ATTENDU la recommandation de la Commission des finances lors de la réunion tenue le 18 avril 2016 à l'effet d'affecter des DCTP – avantages sociaux futurs pour un montant de 50 000 \$;

ATTENDU QUE cette affectation n'est pas prévue au budget 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

DE décréter une dépense fiscale représentant l'affectation des DCTP – avantages sociaux futurs pour un montant de 50 000 \$, laquelle sera pourvue par le fonds général en affectant l'excédent de fonctionnement non affecté du même montant, conformément à la recommandation de la Commission des finances du 18 avril 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-241**

**DÉPÔT - RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL**

ATTENDU l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* qui demande au trésorier de déposer une fois par semestre deux états comparatifs dont le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier en cours avec ceux de l'exercice précédent et le second, les revenus et dépenses adoptés au budget avec ceux prévus pour l'exercice financier courant;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'accepter le dépôt du rapport budgétaire semestriel des revenus et dépenses au 31 mars 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-242**

**APPROBATION - LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 28 avril 2016 pour les fonds suivants :

Fonds d'administration

- Liste F-2016-19      Chèques à ratifier :      937 438,91 \$
- Liste F-2016-20      Comptes à payer :      1 128 723,79 \$

Règlements

- Liste F-2016-21      Comptes à payer :      73 393,06 \$

Fonds réservé – fonds de roulement

- Liste F-2016-22      Comptes à payer :      451 311,83 \$

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 28 avril 2016 apparaissant sur les listes F-2016-19 à F-2016-22;

---

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-243**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ - FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 29 avril 2016 et d'accorder les contrats pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense totale de 26 707,90 \$;

QUE ces dépenses soient payées par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursées en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2017 à 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-244**

**AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT NUMÉRO 1176 - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE RECONSTRUCTION SUR LA RUE PRINCIPALE AINSI QUE SUR LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH, ENTRE LES RUES SAINT-LOUIS ET PRINCIPALE - SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, le 5 avril 2016, l'emprunt par obligations pour le règlement numéro 1176 pour payer le coût des travaux de réaménagement et de reconstruction sur la rue Principale ainsi que sur le boulevard Saint-Joseph, entre les rues Saint-Louis et Principale - Secteur du Vieux-Village, ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 000 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 000 000 \$;

ATTENDU QU'en raison de cette approbation d'emprunt à long terme, la Ville de Sainte-Julie peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre, emprunter temporairement et au besoin jusqu'à concurrence de 100 % du montant dudit emprunt;

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'autoriser la trésorière à emprunter temporairement, par voie de découvert de compte et au besoin seulement, à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, à un taux nominal variable de 0 % en excédent du taux préférentiel que la caisse accorde pour les prêts commerciaux en dollars canadiens (le taux variera automatiquement le jour où celui-ci est modifié) et ce, jusqu'à concurrence de 100 % de l'emprunt autorisé du règlement suivant :

- Règlement numéro 1176 - Emprunt temporaire : 1 000 000 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-245**

**DÉPÔT - LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL**

ATTENDU l'article 4 du règlement numéro 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'accepter l'engagement des personnes désignées sur la liste ci-dessous :

<b>ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire, étudiant et occasionnel)</b>			
<b>NOM</b>	<b>STATUT</b>	<b>POSTE</b>	<b>DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR</b>
CHAMPAGNE, Audrey	Étudiante	Inspecteur en environnement	2 mai 2016
DENIS, Jessy	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	2 mai 2016
GRÉGOIRE, Dominick	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	25 avril 2016
JOLIN, Daniel	Syndiqué	Surnuméraire (mécanicien)	2 mai 2016
<b>ENGAGEMENT DE PERSONNEL (étudiants – saison estivale 2016)</b>			
<b>Service des infrastructures</b>			
BARABE, Marybel	Étudiant	Préposée	30 mai 2016
BENOIT, Karine	Étudiant	Préposée	2 mai 2016
CARON, Joannie	Étudiant	Préposée	2 mai 2016
CASTONGUAY, Maude	Étudiant	Préposée	20 juin 2016
CHABOT-MARTIN, Béatrice	Étudiant	Préposée	24 mai 2016
CHÉNIER, Caroline	Étudiant	Préposée	17 mai 2016
DUMAIS, Tristan	Étudiant	Préposé	30 mai 2016
FRAPPIER, Benjamin	Étudiant	Préposé	24 mai 2016
FURLONG, Marc-Antoine	Étudiant	Préposé	2 mai 2016
GAUDETTE-THIBAULT, Camille	Étudiant	Préposée	10 mai 2016
GAUTHIER, Gabrielle	Étudiant	Préposée	4 mai 2016
GIGUERE, Jaël	Étudiant	Préposé	30 mai 2016
GIRARD, Bastien	Étudiant	Préposé (Programme - Plan municipal d'emplois pour jeunes des centres jeunesse du Québec)	4 juillet 2016
PACHECO, Annie	Étudiant	Préposée	24 mai 2016

NOM	STATUT	POSTE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
PARENT, Raphaël	Étudiant	Préposé	18 mai 2016
PICARD-BADLEY, Alexandre	Étudiant	Préposé	30 mai 2016
TURCOTTE, Charles	Étudiant	Préposé	9 mai 2016
VALDIVIA, Noémie	Étudiant	Préposée	13 juin 2016
<b>Service des loisirs</b>			
A. LETARTE, Samuel	Étudiant	Animateur – camp méli-mélo	15 juin 2016
ARSENAULT, Ariane	Étudiant	Animatrice – programme d'accompagnement	17 juin 2015
BEAUCHAMP, Frédérick	Étudiant	Surveillant animateur – service d'accueil	27 juin 2016
BELVAL, Edouard	Étudiant	Appariteur prêt de canot	24 mai 2016
BERGERON, Éliot	Étudiant	Surveillant animateur – service d'accueil	27 juin 2016
BILODEAU, Andréanne	Étudiant	Surveillante animatrice – service d'accueil	27 juin 2016
BISAILLON, Amélie	Étudiant	Surveillante animatrice – service d'accueil	27 juin 2016
BLAIS, Émilie	Étudiant	Animatrice – camp méli-mélo	15 juin 2016
BLAIS, Marie-Claire	Étudiant	Animatrice – programme d'accompagnement	15 juin 2016
BLANCHETTE, Gabrielle	Étudiant	Surveillante animatrice – service d'accueil	27 juin 2016
BOUCHARD, Nicolas	Étudiant	Animateur – camp amis	15 juin 2016
BRUNET, Loyal	Étudiant	Surveillante animatrice – service d'accueil	27 juin 2016
CABANA, Laurence	Étudiant	Surveillante animatrice – service d'accueil	27 juin 2016
CARON, Élisabeth	Étudiant	Animatrice – camp multisports	15 juin 2016
CARON, Gabrielle	Étudiant	Surveillante animatrice – service d'accueil	27 juin 2016
CLAVEAU, Ariane	Étudiant	Surveillante-animatrice – service d'accueil	27 juin 2016
DALPÉ-CAYA, Élodie	Étudiant	Animatrice – camp amis	15 juin 2016
DESAULNIERS, Kelly	Étudiant	Surveillante animatrice – service d'accueil	27 juin 2016
DION, Michaël	Étudiant	Surveillant animateur – service d'accueil	27 juin 2016
DUBUC, Yoann	Étudiant	Animateur – camp amis	15 juin 2016
DUBUC, Frédérick	Étudiant	Surveillant animateur – service d'accueil	27 juin 2016
DUCHESNE-PAYNE, Amélie	Étudiant	Animatrice – programme d'accompagnement	15 juin 2016

NOM	STATUT	POSTE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
<b>Service des loisirs</b>			
DUMAS, Sarah-Jade	Étudiant	Animatrice – camp amis	15 juin 2016
FIRDAOUS, Leïla	Étudiant	Animatrice – camp multiarts	15 juin 2016
FORNASSIER-BELANGER, Mathieu	Étudiant	Animateur – camp donjon dragon	15 juin 2016
FORTIN, Anne-Sophie	Étudiant	Animatrice – camp cuistot et enviro/science	15 juin 2016
FORTIN, Samuel	Étudiant	Animateur – camp donjon dragon	15 juin 2016
FRAPPIER, Élodie	Étudiant	Animatrice – camp multiarts	15 juin 2016
FURLONG, Marie-Pier	Étudiant	Animatrice – programme d'accompagnement	15 juin 2016
GÉDÉON-BLANCHETTE, Francis	Étudiant	Animateur – camp multisports	15 juin 2016
GEMME-DESROCHERS, Antoine	Étudiant	Surveillant animateur – service d'accueil	27 juin 2016
GERMAIN, Catherine	Étudiant	Animatrice – camp méli-mélo	15 juin 2016
GERMAIN, Stéphanie	Étudiant	Animatrice – programme d'accompagnement	15 juin 2016
GRONDIN, Dominic	Étudiant	Animateur – camp amis	15 juin 2016
GRONDIN, Roxanne	Étudiant	Animatrice – programme d'accompagnement	15 juin 2016
HÉBERT, Florence	Étudiant	Surveillante animatrice – service d'accueil	27 juin 2016
KEARNEY, Maude	Étudiant	Animatrice – camp méli-mélo	15 juin 2016
LABERGE, Danic	Étudiant	Animatrice – camp méli-mélo	15 juin 2016
LAFOND, Noémie	Étudiant	Animatrice – camp amis	15 juin 2016
LANGLOIS, Corinne	Étudiant	Surveillante animatrice – service d'accueil	27 juin 2016
LANGLOIS, Mathilde	Étudiant	Appariteur prêt de canot	24 mai 2016
LAROCHELLE, Vickie	Étudiant	Surveillante-animatrice – service d'accueil	27 juin 2016
LEROUX, Mélissa	Étudiant	Animatrice – programme d'accompagnement	15 juin 2016
LUNEAU, Frédérique	Étudiant	Animatrice – programme d'accompagnement	15 juin 2016
MÉNARD, Marc-Antoine	Étudiant	Surveillant animateur – service d'accueil	27 juin 2016
PARENT, Catherine	Étudiant	Animatrice – camp amis	15 juin 2016
PELLETIER, Frédérique	Étudiant	Animatrice – camp amis et Hip hop	15 juin 2016
RENAUD, Charlène	Étudiant	Animatrice – programme d'accompagnement	15 juin 2016

NOM	STATUT	POSTE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
<b>Service des loisirs</b>			
RICHARD, Simon	Étudiant	Surveillant animateur – service d'accueil	27 juin 2016
RIOUX, Charles-Édouard	Étudiant	Animateur – camp tennis	15 juin 2016
SANSOUCY, Maude	Étudiant	Surveillante animatrice – service d'accueil	27 juin 2016
SIMARD, Gabriel	Étudiant	Animateur – camp cuistot et enviro/science	15 juin 2016
SIROIS, Myriam	Étudiant	Animatrice – camp amis	15 juin 2016
VALENCE, Carolanne	Étudiant	Surveillante animatrice – service d'accueil	27 juin 2016
VEILLETTE, Alexandre	Étudiant	Animateur – camp amis	15 juin 2016
VEILLETTE, Émilie	Étudiant	Surveillante animatrice – service d'accueil	27 juin 2016
<b>Liste de rappel</b>			
BEAUREGARD, David	Étudiant	Animateur de camp	Au besoin
DUBÉ, Valérie	Étudiant	Animatrice de camp	Au besoin
SAUVÉ, Karine	Étudiant	Animatrice de camp	Au besoin
BEAULIEU, Hugo	Étudiant	Surveillant animateur – service d'accueil	Au besoin
DAUPHINAIS, Ariane	Étudiant	Surveillante animatrice – service d'accueil	Au besoin
GAUTHIER, Laurianne	Étudiant	Surveillante animatrice – service d'accueil	Au besoin
LANGLOIS, Frédéric	Étudiant	Surveillant animateur – service d'accueil	Au besoin

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-246**

**NOMINATION - DIRECTEUR ADJOINT - SERVICE DES LOISIRS**

ATTENDU QUE le poste de directeur adjoint au Service des loisirs deviendra vacant à la suite de la nomination de Mme Louise Lanciault au poste de directrice du Service des loisirs;

ATTENDU QUE M. Luc Brassard est régisseur au soutien des organismes au Service des loisirs depuis le 3 décembre 2007;

ATTENDU QUE M. Brassard répond aux critères d'embauche de ce poste;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 4 avril 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:



---

DE nommer M. Luc Brassard au poste de directeur adjoint au Service des loisirs, le tout selon les conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie;

QUE la date d'entrée en service de M. Brassard à ce poste a été fixée au 30 mai 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-247**

**EMBAUCHE - SECRÉTAIRE DE DIRECTION - SERVICE DU GREFFE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire combler le poste de secrétaire de direction au Service du greffe à la suite à la nomination de Mme Lefebvre à la direction générale;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à l'affichage de ce poste;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 25 avril 2016;

Il est PROPOSÉ    par Mme Nicole Marchand  
          APPUYÉ        par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU:

D'embaucher Mme Sandy Borges au poste de secrétaire de direction au Service du greffe, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévues à la convention collective de travail en vigueur;

QUE l'embauche de Mme Borges à ce poste soit en vigueur à compter du 9 mai 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-248**

**AUTORISATION DE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - DISPOSITIFS ANTI-REFOULEMENT DANS DIFFÉRENTS BÂTIMENTS MUNICIPAUX - RÉSOLUTIONS NUMÉROS 16-083 ET 16-084**

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 16-083 lors de la séance ordinaire tenue le 9 février 2016 accordant le contrat pour la fourniture et l'installation de dispositifs anti-refoulement dans différents bâtiments municipaux à la compagnie Plomberie Mécanique inc.;

ATTENDU la résolution 16-084 concernant une provision pour des travaux imprévus lors de la réalisation des travaux et autorisant une dépense de 35 728,47 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux deux dispositifs qui n'étaient pas prévus à la soumission ont dû être installés afin de respecter les normes et que la dépense totale s'élève à 37 965,66 \$;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 2 mai 2016;

Il est PROPOSÉ    par M. Normand Varin  
          APPUYÉ        par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

D'autoriser une dépense supplémentaire pour un montant de 2 237,19 \$ au contrat déjà adjugé à la compagnie Plomberie Mécanique inc. pour la fourniture et l'installation de dispositifs anti-refoulement dans différents bâtiments municipaux;

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de cette dépense;

QUE les résolutions numéros 16-083 et 16-084 soient modifiées en conséquence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-249**

**ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES, TROTTOIRS, PISTES CYCLABLES ET DE RÉFECTION DE SURFACES – RÈGLEMENT NUMÉRO 1172**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux de réfection et de construction de bordures, trottoirs, pistes cyclables et de réfection de surfaces, prévus au règlement numéro 1172;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 22 avril 2016 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 2 mai 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Pavage Citadin inc. située au 9500, Place Jade, bureau 202, Brossard (Québec) J4Y 3C1;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux de réfection et de construction de bordures, trottoirs, pistes cyclables et de réfection de surfaces, selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour un montant de 739 189,13 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 22 avril 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-250**

**PROVISION - TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES, TROTTOIRS, PISTES CYCLABLES ET DE RÉFECTION DE SURFACES – RÈGLEMENT NUMÉRO 1172**

ATTENDU l'adjudication du contrat pour les travaux de réfection et de construction de bordures, trottoirs, pistes cyclables et de réfection de surfaces, à la compagnie Pavage Citadin inc. pour un montant de 739 189,13 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

---

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU:

QUE pour la réalisation des travaux de réfection et de construction de bordures, trottoirs, pistes cyclables et de réfection de surfaces, le Conseil municipal autorise une provision de 10 % pour les travaux imprévus, soit 73 918,91 \$, ce qui porte le montant autorisé à 813 108,04 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-251**

**ADJUDICATION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU AU PARC DU MOULIN – RÈGLEMENTS NUMÉROS 1170 ET 1170-1**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une aire de jeux d'eau au parc du Moulin, prévus aux règlements numéros 1170 et 1170-1;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 22 avril 2016 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 2 mai 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Les Constructions et Pavage Jeskar inc. située 5181, rue Amiens, bureau 202, Montréal -Nord (Québec) H1G 6N9;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux d'aménagement d'une aire de jeux d'eau au parc du Moulin, selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour un montant de 184 961,43 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 22 avril 2016;

QU'une partie de cette dépense, représentant 20 437,96 \$, soit conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement numéro 1170-1.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-252**

**PROVISION - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU AU PARC DU MOULIN – RÈGLEMENTS NUMÉROS 1170 ET 1170-1**

ATTENDU l'adjudication du contrat pour les travaux d'aménagement d'une aire de jeux d'eau au parc du Moulin, à la compagnie Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour un montant de 184 961,43 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

QUE pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une aire de jeux d'eau au parc du Moulin, le Conseil municipal autorise une provision de 10 % pour les travaux imprévus soit 18 496,14 \$, ce qui porte le montant autorisé à 203 457,57 \$;

QUE cette dépense provisionnelle de 18 496,14 \$ soit conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement numéro 1170-1;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-253**

**REJET DE SOUMISSION – FOURNITURE ET LIVRAISON DE FûTS POUR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – RUE BORDUAS – RÈGLEMENT NUMÉRO 1175, LOT 4**

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour la fourniture et la livraison de fûts pour le réseau d'éclairage public sur la rue Borduas, entre les rues Simone-De Beauvoir et Daoust, prévus au règlement numéro 1175;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 24 mars 2016 conformément à la loi;

ATTENDU QUE le résultat de la soumission reçue dépasse les disponibilités financières prévues pour ce projet;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est réservé le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 2 mai 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

DE rejeter à toutes fins que de droit la soumission reçue et ouverte le 24 mars 2016 concernant la fourniture et la livraison de fûts pour le réseau d'éclairage public qui seront installés sur la rue Borduas.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-254**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 19 AVRIL 2016**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 19 avril 2016 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative du 25 avril 2016;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU:

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 avril 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-255**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 26 AVRIL 2016**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 26 avril 2016 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative du 2 mai 2016;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU:

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 avril 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-256**

**NOMINATION - MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU la nécessité de combler deux postes vacants au sein du Comité consultatif d'urbanisme à la fin des mandats de messieurs Bruno Lavoie et Frédérick Gascon, le 1<sup>er</sup> août prochain;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont rencontré cinq (5) citoyens lors d'une réunion tenue le 26 avril 2016;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont retenu les candidatures de madame Martine Michaud et de monsieur Christian Simard;

ATTENDU QUE la candidature de monsieur Gaétan Lafrance a été retenue par le Comité consultatif d'urbanisme et mise en banque pour 6 mois, dans l'éventualité où un poste au sein du Comité se libère à l'intérieur de ce délai;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 436.2.16 datée du 26 avril 2016, recommande au Conseil municipal d'accepter les candidatures de Mme Michaud et de M. Simard;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

QUE madame Martine Michaud et monsieur Christian Simard soient nommés membres du Comité consultatif d'urbanisme;

QUE leur premier mandat débute le 1<sup>er</sup> août 2016 pour une période de deux ans, se terminant le 31 juillet 2018;

QUE la candidature de monsieur Gaétan Lafrance soit mise en banque pour une période de 6 mois, dans l'éventualité où un poste se libère.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-257**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 527, BOULEVARD SAINT-JOSEPH (JEUX, JOUETS ET CIE) - ZONE C-208**

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept d'affichage préparés par Nathalie Langlois et datés du 1<sup>er</sup> avril 2016, pour les enseignes de la place d'affaires Jeux, Jouets et cie située au 527, boulevard Saint-Joseph, et ce, conformément à la résolution numéro 435.7.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 avril 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-258**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR LA CONSTRUCTION D’UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE - 2530, RUE DU GRAND-DEGRÉ - ZONE H-508**

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept de construction préparés par la compagnie Les Plans Architectura et datés de mars 2016, pour une résidence unifamiliale au 2530, rue du Grand-Degré, et ce, conformément à la résolution numéro 435.3.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 avril 2016;

---

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-259**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 2000, RUE LÉONARD-DE VINCI (ANGKOR EXPRESS) - ZONE C-151**

Il est PROPOSÉ    par M. Henri Corbin  
          APPUYÉ        par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept d’affichage préparés par le Groupe Médiagraphe enseignes et datés du 16 février 2016, pour la place d’affaires Angkor Express située au 2000, rue Léonard-De Vinci, local A, et ce, conformément à la résolution numéro 435.8.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 19 avril 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-260**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 2033, RUE PRINCIPALE (VIDÉOTRON) - ZONE C-501**

Il est PROPOSÉ    par Mme Nicole Marchand  
          APPUYÉ        par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept d’affichage préparés par Posimage et datés du 20 janvier 2016, pour la place d’affaires Vidéotron située au 2033, rue Principale, et ce, conformément à la résolution numéro 435.10.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 19 avril 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-261**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 801, AVENUE DE L’ABBÉ-THÉORET (ATLANTIS PISCINES ET SPAS) - ZONE C-321**

Il est PROPOSÉ    par M. André Lemay  
          APPUYÉ        par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept d’affichage déposés par le propriétaire en date du 6 avril 2016, pour la place d’affaires Atlantis Piscines et Spas située au 801, avenue de l’Abbé-Théoret, local 3, et ce, conformément à la résolution numéro 435.11.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 19 avril 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-262**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 801, AVENUE DE L’ABBÉ-THÉORET - LOCAL 7 (ÉCOLE PRO CONDUITE SAINTE-JULIE) – ZONE C-321**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept d’affichage déposés en date du 5 avril 2016, pour la place d’affaires École Pro Conduite Sainte-Julie située au 801, avenue de l’Abbé-Théoret, local 7, et ce, conformément à la résolution numéro 435.12.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 19 avril 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-263**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 1451, RUE NOBEL (BÉNOLEC) - ZONE I-154**

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept d’affichage préparés par Médiagraphe enseignes et déposés le 30 mars 2016, pour l’enseigne de la place d’affaires Bénolec située au 1451, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution numéro 435.13.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 19 avril 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-264**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE (PÉTRO-CANADA/TIM HORTONS) - 1411, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE A-712**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept d’affichage préparés par Enseignes Pattison et datés du 4 janvier 2016, pour la place d’affaires située au 1411, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution numéro 435.14.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 19 avril 2016;



QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-265**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 1101, RUE NOBEL (SPORT COLLETTE) - ZONE A-604**

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept d’affichage préparés par Le groupe Médiagraphe enseignes et datés du 7 avril 2016, pour l’enseigne de la place d’affaires Sport Collette située au 1101, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution numéro 435.15.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 19 avril 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-266**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (FAÇADE) - 2033, RUE PRINCIPALE (VIDÉOTRON) - ZONE C-501**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept de rénovation de la façade préparés par M. Benoit Deschamps, architecte et datés du 2 novembre 2015, pour la place d’affaires Vidéotron située au 2033, rue Principale, et ce, conformément à la résolution numéro 435.16.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 19 avril 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-267**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L’INSTALLATION D’AUVENTS ET D’AFFICHAGE - 831, MONTÉE SAINTE-JULIE (CHIROSPORT) - ZONE C-308**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept pour l’installation d’auvents en aluminium et d’affichage sur un seul auvent, préparés par le Groupe Médiagraphe enseignes et datés du 18 janvier 2016, pour la place d’affaires Chirosport située au 831, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution numéro 435.19.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 19 avril 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-268**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE - 1360, CHEMIN DE TOURAINE - ZONE A-714**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de construction préparés par la compagnie AF Consultants, datés de février 2016, pour la construction d'une nouvelle résidence au 1360, chemin de Touraine, et ce, conformément à la résolution numéro 435.2.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 avril 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-269**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 2103, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (MÉTRO - BAR LAITIER) - ZONE C-417**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'affichage préparés par International Néon datés du 6 avril 2016, pour l'enseigne de la place d'affaires Bar laitier du marché d'alimentation Métro, située au 2103, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution numéro 436.3.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 26 avril 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-270**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL - 1560-1562, RUE PRINCIPALE - ZONE C-205**

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction d'un bâtiment multifamilial, préparés par Michèle Décary, architecte, modifiés en date du 27 novembre 2015, pour la propriété située au 1560-1562, rue Principale, et ce, conformément à la résolution numéro 435.6.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 19 avril 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-271**

**REFUS – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 922, MONTÉE SAINTE-JULIE (LOUISE RHEULT, JOAILLIÈRE) - ZONE H-310**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

DE refuser les plans-concept d’affichage déposés en date du 9 mars 2016, pour la place d’affaires Louise Rheault, joaillière, située au 922, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution numéro 435.9.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 19 avril 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-272**

**REFUS - DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE - USAGE "CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE" - 644, CHEMIN DE TOURAINE - ZONE A-719**

ATTENDU QU’une demande d’amendement au règlement de zonage numéro 1101 a été soumise au Service de l’urbanisme par M. Philippe Lahaie afin que soit autorisé un centre de conditionnement physique destiné aux jeunes ainsi qu’à leurs parents au 644, chemin de Touraine situé dans la zone A-719;

ATTENDU QUE le requérant propose que les jeunes soient pris en charge par du personnel qualifié pour faire des activités variées, telles que de la gymnastique, l’aide au devoir ou l’initiation à la musique pendant que les parents s’adonneront à des activités physiques correspondant à leurs besoins spécifiques, et ce, en toute quiétude;

ATTENDU QUE l’usage « centre de conditionnement » ne figure pas dans les usages autorisés de la zone A-719 dans le règlement de zonage de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE le terrain visé par la demande est situé en zone agricole et dans la grande affectation « Agricole » au Plan d’urbanisme de la Ville de Sainte-Julie et que l’usage « Centre de conditionnement » ne figure pas dans les usages autorisés dans le Plan d’urbanisme de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QU’un amendement au Plan d’urbanisme serait également nécessaire afin d’autoriser ce type d’usage au 644, chemin de Touraine;

ATTENDU QUE le terrain visé par la demande est situé en zone agricole et dans la grande affectation « Agricole » au Schéma d’aménagement de la MRC de Marguerite-D’Youville (MRC) et que l’usage « Centre de conditionnement » ne figure pas dans les usages autorisés;

ATTENDU QU’un amendement au Schéma d’aménagement serait également nécessaire afin d’autoriser ce type d’usage au 644, chemin de Touraine;

ATTENDU QUE la demande, afin de permettre un « Centre de conditionnement » au 644, chemin de Touraine en zone agricole, comporte de nombreux enjeux et impliquerait une modification à l’ensemble des outils de planification de la MRC et de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE ce type d'usage à l'intérieur de la zone agricole ne rencontrerait pas les orientations gouvernementales si un amendement au schéma d'aménagement était proposé;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

DE refuser la demande de modification au règlement de zonage pour permettre un usage « Centre de conditionnement physique » au 644, chemin de Touraine, puisque cet usage n'est pas conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Julie, ni au Schéma d'aménagement de la MRC de Marguerite-D'Youville, puisque ce type d'activité devrait plutôt être planifié à l'intérieur du périmètre urbain.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-273**

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - LOT NUMÉRO 607-1660 - ZONE H-131**

ATTENDU QU'une demande de dérogations mineures pour le lot numéro 607-1660 a été soumise au Service de l'urbanisme concernant la possibilité de subdiviser un terrain selon une largeur de terrain et de frontage qui serait inférieure à celle exigée par le règlement;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un plan projet de lotissement préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre et reçu le 1<sup>er</sup> avril 2016;

ATTENDU QUE la demande vise à permettre le lotissement d'un terrain dont la largeur serait inférieure au minimum de 30 mètres prescrit à la grille des usages et des normes de la zone H-131 du règlement de zonage 1101 ainsi qu'un frontage inférieur prescrit au règlement de zonage;

ATTENDU QUE le terrain visé par la demande est adjacent à un passage piétonnier appartenant à la Ville de Sainte-Julie dans lequel, un mur de soutènement doit être construit pour soutenir un talus qui sera aménagé en raison des hauteurs différentes des terrains environnants;

ATTENDU QUE la largeur du passage piétonnier doit donc, à la demande de la Ville, être élargie pour permettre la construction du mur de soutènement ayant ainsi des conséquences sur la largeur du terrain visé par la demande;

ATTENDU QUE la largeur du terrain proposé au plan projet de lotissement préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre est de 27,34 mètres, alors que le règlement de lotissement exige dans cette zone des largeurs de terrain de 30 mètres;

ATTENDU QUE la demande vise également à autoriser le frontage d'un terrain ayant une largeur de 19,11 mètres, tel qu'apparaissant sur le plan projet de lotissement préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre, alors que le règlement de zonage exige une largeur de frontage de 20 mètres pour un terrain en forme de pointe de tarte;

ATTENDU QUE l'octroi des dérogations n'aura pas d'impact négatif sur le voisinage;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 435.17.16 datée du 19 avril 2016, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

---

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du règlement numéro 1105 sur les dérogations mineures, ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

D'approuver la demande de dérogations mineures concernant le lot numéro 607-1660, afin d'autoriser:

- le lotissement d'un terrain d'une largeur de 27,14 mètres, plutôt que 30 mètres;
- le frontage d'un terrain ayant une largeur de 18,91 mètres, plutôt que 20 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-274**

**RENOUVELLEMENT ET PROLONGATION DE MANDATS - COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QU'en vertu des règles de régie interne du Comité de l'environnement, le mandat d'un membre non permanent (citoyen) peut être renouvelé deux (2) fois pour deux (2) ans seulement;

ATTENDU QU'un premier mandat a été octroyé au sein du Comité de l'environnement à messieurs Martin Archambault et Éric Dupuis, tel qu'il appert respectivement des résolutions numéros 14-146 et 14-308;

ATTENDU QU'un troisième mandat a été octroyé au sein du Comité de l'environnement à madame Isabelle Moïse, tel qu'il appert de la résolution numéro 14-308;

ATTENDU QUE les mandats de MM. Archambault et Dupuis et de Mme Moïse sont arrivés à échéance le 1<sup>er</sup> mai 2016;

ATTENDU QUE MM. Archambault et Dupuis souhaitent poursuivre leur implication au sein du Comité de l'environnement;

ATTENDU QUE Mme Moïse travaille activement sur le plan vert depuis plusieurs années et que celui-ci sera dévoilé en 2017;

ATTENDU QUE les membres du Comité recommandent de prolonger le mandat de Mme Moïse afin de lui permettre de finaliser le travail de révision du plan vert;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

QUE les mandats de messieurs Martin Archambault et Éric Dupuis au sein du Comité de l'environnement soient renouvelés pour une période de deux (2) ans, se terminant le 1<sup>er</sup> mai 2018;

QUE le mandat de madame Isabelle Moïse au sein du Comité de l'environnement soit prolongé pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2017;

---

QUE les règles de régie interne du Comité de l'environnement soient modifiées afin de prévoir la possibilité de prolonger exceptionnellement le mandat d'un membre non permanent (citoyen).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-275**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LES ORGANISMES TOUS LES JOURS ET GROUPE PROCONSEIL - PLANTATION D'ARBRES**

ATTENDU QUE l'organisme Tous les jours (ci-après TLJ) est responsable du Jour de la Terre au Québec et en France;

ATTENDU QUE le programme *375 000 arbres* est une initiative de TLJ et de ses partenaires, la Fondation David Suzuki, la Fondation Cowboys Fringants, la Compagnie Larivée Cabot Champagne et le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le programme *375 000 arbres* vise le verdissement et une augmentation de 3 % de la canopée présente sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal afin de contribuer à la lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE TLJ désire procéder à la plantation de 2 260 arbres sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie, plus particulièrement sur le tronçon du ruisseau Beloeil situé près du parc d'affaires Casavant;

ATTENDU QUE la participation de l'organisme Groupe ProConseil et la Ville de Sainte-Julie au programme *375 000 arbres* a été encouragée par TLJ;

ATTENDU QU'il y a lieu qu'un protocole d'entente précise les modalités de partenariat entre TLJ, Groupe ProConseil et la Ville concernant la plantation de ces 2 260 arbres, laquelle s'inscrit dans le programme *375 000 arbres*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'accepter les termes et conditions du protocole d'entente à intervenir entre Tous les jours, Groupe ProConseil et la Ville de Sainte-Julie, lequel est joint à la présente;

QUE le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d'entente ou tout protocole similaire à celui-ci, ainsi que tout autre document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-276**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'UTILISATION DE L'ARÉNA - CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QU'un protocole d'entente est intervenu entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie concernant l'utilisation de l'aréna, conformément à la résolution numéro 15-268 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 mai 215;

ATTENDU QUE ce protocole d'entente est échu depuis le 30 avril 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure un nouveau protocole d'entente prévoyant les conditions d'utilisation de l'aréna;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 11 avril 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

**RÉSOLU:**

D'accepter les termes et conditions du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie concernant l'utilisation de l'aréna, lequel est joint à la présente;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d'entente, ainsi que tout autre document donnant effet à la présente.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-277**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE RÉGISSANT L'UTILISATION DE LA PISCINE AU PARC JULES-CHOQUET - CLUB DE NATATION SAMAK DE BROSSARD INC.**

ATTENDU QUE le Club de natation Samak de Brossard inc. (ci-après le «Club») compte parmi ses membres plusieurs nageurs résidant à Sainte-Julie;

ATTENDU QUE le Club souhaite utiliser les installations de la piscine au parc Jules-Choquet pour y tenir des entraînements;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer les modalités d'utilisation des installations de la piscine par le Club;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 2 mai 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

**RÉSOLU:**

D'autoriser le directeur du Service des loisirs à signer le protocole d'entente avec le Club de natation Samak de Brossard inc. régissant l'utilisation de la piscine au parc Jules-Choquet.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-278**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie accueillera les cyclistes du Grand Défi Pierre Lavoie le samedi 18 juin 2016 ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire appuyer cette manifestation sportive et humaine hors du commun;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière pour défrayer une partie des frais du déjeuner offert aux cyclistes et aux bénévoles le 18 juin 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

DE verser une aide financière de 5 000 \$ au Grand Défi Pierre Lavoie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-279**

**DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE - ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX - LES FINES LAMES DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière du club de patinage de vitesse Les Fines Lames de Sainte-Julie pour la finale régionale des Jeux du Québec région Rive-Sud, tenue le 12 janvier 2016 et pour l'organisation de la compétition de fin de saison amicale qui s'est déroulée le 3 avril 2016;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est en faveur de tels événements et que la demande du club de patinage de vitesse Les Fines Lames respecte les critères d'admissibilité de la politique d'attribution du Conseil municipal, volet 4 « Soutien aux événements spéciaux »;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 11 avril 2016;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D'accorder une aide financière de trois (3) heures pour la finale régionale des Jeux du Québec région Rive-Sud, au taux horaire de 64,25 \$ pour un total de 192,75 \$, au club de patinage de vitesse Les Fines Lames de Sainte-Julie;

D'accorder également une aide financière de cinq (5) heures, pour la compétition finale de fin de saison amicale, au même taux horaire, pour un total de 321,25 \$;

QUE ces montants soient accordés sous forme de crédit sur la facturation des heures de glace de l'hiver 2016 du club de patinage de vitesse Les Fines Lames de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-280**

**DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE - ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière du Club de patinage artistique de Sainte-Julie inc. pour la compétition *Invitation* qui s'est déroulée les 18, 19, 20 et 21 février 2016 ainsi que pour la trente-huitième édition de la Revue sur glace qui se déroulera les 23 et 24 avril 2016;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est en faveur de tels événements et que ces demandes respectent les critères d'admissibilité de la politique d'attribution du conseil municipal, volet 4, Soutien aux événements spéciaux;



ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 11 avril 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Jocelyn Ducharme

**RÉSOLU:**

D'accorder une aide financière de quarante-deux (42) heures, pour la compétition *Invitation*, au taux horaire de 64,25 \$, représentant un montant total de 2 698,50 \$, au Club de patinage artistique de Sainte-Julie inc.;

D'accorder également une aide financière de dix-huit (18) heures, pour la trente-huitième édition de la Revue sur glace, au même taux horaire, représentant un montant total de 1 156,50 \$;

QUE ces montants soient accordés sous forme de crédits sur la facturation des heures de glace de l'hiver 2016 du Club de patinage artistique de Sainte-Julie inc.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-281**

**AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE - ÉVÉNEMENTS SPORTIFS**

ATTENDU la réception de demandes d'aides financières;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la politique d'attribution de subventions du Conseil municipal pour une participation à des compétitions de niveau provincial, canadien ou international;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 2 mai 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU:**

DE verser les aides financières suivantes aux athlètes ci-dessous mentionnés pour subvenir, en partie, à leurs frais de compétition :

NOM DU PARTICIPANT	MONTANT	ÉVÉNEMENT SPORTIF	DISCIPLINE	DATE	LIEU
Association de ringuette 3 équipes : Benjamine A Benjamine B Junior A	600 \$ (frais d'inscription max. 200 \$ par équipe x 3 équipes)	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Boucherville Pierrefonds

AIDE FINANCIÈRE VERSÉE AUX MEMBRES D'UNE ÉQUIPE POUR UNE PARTICIPATION PROVINCIALE (75 \$)					
Lauriane Alain	75 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Boucherville
Camille Breton	75 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Boucherville
Émilie Champagne	75 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Boucherville
Juliette Cloutier-Bélanger	75 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Boucherville
Mélody Bélanger	75 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Boucherville
Solveig Benoit	75 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Boucherville
Laurie-Anne Boulay	75 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Boucherville
Janika Brasseur	75 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Boucherville
Anne Côté	75 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Boucherville
Mélodie Côté	75 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Pierrefonds
Maude Charlebois	75 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Pierrefonds
Léanne Cloutier-Bélanger	75 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Boucherville
Catherine Dazé	75 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Boucherville
Jade Désilets	75 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Pierrefonds
Azure Dupuis	75 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Boucherville
Janie Handfield	75 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Pierrefonds

AIDE FINANCIÈRE VERSÉE AUX MEMBRES D'UNE ÉQUIPE POUR UNE PARTICIPATION PROVINCIALE (75 \$)					
Claudie Huard	75 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Boucherville
Justine Lemay	75 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Boucherville
Sabryna Loïselle	75 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Boucherville
Lauriane Langlois	75 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Pierrefonds
Maxim Larocque	75 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Pierrefonds
Claudie Lessard	75 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Pierrefonds
Charlotte Nadeau	75 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Pierrefonds
Camille Paquin	75 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Boucherville
Maude Quenneville	75 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Pierrefonds
Maryanne Richard	75 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Pierrefonds
Gabrielle Talbot	75 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Pierrefonds
Mélanie Parisé	75 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Boucherville
Corie Roy-Baille	75 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Boucherville
Marisol Vachon	75 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Boucherville
Marguerite Vignola	75 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Boucherville

NOM DU PARTICIPANT	MONTANT	ÉVÉNEMENT SPORTIF	DISCIPLINE	DATE	LIEU
Alexia Barré	300 \$	Olympiques spéciaux Jeux du Canada	Ski alpin	1 <sup>er</sup> au 5 mars 2016	Corner Brook, Terre Neuve
Anouchka Beaudry	300 \$	Championnat canadien d'ultimate frisbee	Ultimate frisbee	10 au 12 août 2015	Winnipeg Manitoba
	500 \$	Championnat national américain	Ultimate frisbee	12 et 13 septembre	Boston États-Unis
Marguerite Cécil	150 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	25 au 27 mars 2016	Pointe-Claire
Océane Dupuis	300 \$	Championnat canadien de ringuette	Ringuette	3 avril au 10 mars 2016	London Ontario
Frédérique Labrie	300 \$	Championnat canadien de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	London Ontario
Jolianne Lacroix	300 \$	Championnat canadien de ringuette	Ringuette	3 au 9 avril 2016	London Ontario
Julien Lamoureux	300 \$	Championnat canadien de ski de fond	Ski de fond	16 au 27 mars 2016	Whitehorse Yukon
Véronique Martel	150 \$	Championnat Star Michel Proulx	Patinage	25 au 28 février 2016	Saint-Jean-sur-Richelieu
Zakarie Massi	150 \$	Championnat québécois d'ultimate frisbee	Ultimate frisbee	10 et 11 juillet 2015	Shawinigan
	500 \$	Boston Invite 2015	Ultimate frisbee	20 et 21 juin 2016	Quechee Vermont
Alexandre Migner	300 \$	Championnat canadien de l'est	Patinage	24 au 28 mars 2016	Charlottetown Ile du Prince-Édouard
Audrey Poirier	150 \$	Championnat provincial de judo	Judo	2 et 3 avril 2016	Victoriaville
Jérémy Poirier	150 \$	Championnat provincial de judo	Judo	2 et 3 avril 2016	Victoriaville
Carl Rodrigue	300 \$	Championnat canadien de karaté	Karaté	29 au 31 janvier 2016	Richmond Colombie Britannique

NOM DU PARTICIPANT	MONTANT	ÉVÉNEMENT SPORTIF	DISCIPLINE	DATE	LIEU
Léa St-Germain	300 \$	Championnat canadien de natation	Natation	18 au 21 février 2016	Montréal
Alex St-Onge	150 \$	Championnat provincial de patinage de vitesse	Patinage	12 et 13 mars 2016	Sherbrooke
Ariane Vermeersch	150 \$	Championnat Star Michel Proulx	Patinage	25 au 28 février 2016	Saint-Jean-sur-Richelieu
Allyson Webb-Charland	150 \$	Championnat québécois de patinage de vitesse	Patinage de vitesse	12 et 13 mars 2016	Sherbrooke

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-282**

**AIDE FINANCIÈRE – APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES – DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE**

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la préparation et le dépôt, au ministère de la Culture et des Communications du Québec, d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

DE présenter une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

DE désigner la bibliothécaire en chef à titre de mandataire de la Ville de Sainte-Julie et de l'autoriser à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-283**

**AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-43 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (BILL OMNIBUS)**

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté un règlement amendant le règlement de zonage numéro 1101 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (bill omnibus).

**16-284**

**AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1179 AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT DE 200 000 \$ POUR LE PORTER À 4 500 000 \$ ET APPROPRIANT CE MONTANT À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ**

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le règlement numéro 1179 augmentant le fonds de roulement de 200 000 \$ pour le porter à 4 500 000 \$ et appropriant ce montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

**16-285**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1070-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1070 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

ATTENDU QUE le montant de la taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 doit être ajusté selon l'inflation, avec effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2016.

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 1070 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1070-2 et qu'il entre en vigueur à la date de la publication d'un avis que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fera publier à la *Gazette officielle du Québec*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

Mme Roy invite les citoyens à participer aux nombreuses activités qui auront lieu ce printemps à Sainte-Julie, telles « Je bouge avec mon doc » et le « Grand défi Pierre Lavoie » et souhaite une très belle fête des mères à toutes les mères julieilloises.

**POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

Aucune communication.

**POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**M. Jacques Blanchard**

- M. Blanchard désire obtenir des renseignements concernant le point 3.9 à l'ordre du jour, soit plus spécifiquement à quel endroit seront faits les travaux de réaménagement et de reconstruction dans le secteur du Vieux-Village.

Réponse : Mme Roy mentionne que ces travaux seront faits sur la rue Principale et le boulevard Saint-Joseph, entre les rues Saint-Louis et Principale.

**M. Raymond Leroux**

- M. Leroux mentionne que le sondage Léger présentement en cours sur le territoire de la Ville ne fait aucunement mention du développement économique de la Ville.

Réponse : Mme Roy mentionne qu'il en est fait peu mention, car il n'y a plus d'espace dans le parc industriel.

- M. Leroux mentionne qu'un citoyen résidant sur la rue Borduas à plusieurs questions relatives à la réfection de cette rue.

Réponse : Mme Roy demande à M. Leroux de remettre ces questions à la directrice des communications et relations avec les citoyens, Mme Brisson. Celle-ci verra à communiquer avec le citoyen.

**M. Pierre Champagne**

- M. Champagne mentionne que la traverse piétonne à l'intersection de la rue Principale et de l'avenue de l'Abbé-Théoret est pratiquement complètement effacée.

Réponse : Mme Roy mentionne que le lignage sera fait.

- M. Champagne demande si la Ville de Chambly a payé sa quote-part à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

Réponse : Oui, la Ville de Chambly a payé.

- M. Champagne désire obtenir des informations concernant le point 10.1 à l'ordre du jour, soit :

- Règlement numéro 1070-2 modifiant le règlement numéro 1070 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Réponse : Mme Roy explique qu'il s'agit d'une indexation de la taxe municipale pour le 9-1-1, à la suite d'un engagement du gouvernement pris dans le cadre de l'Accord de partenariat 2016-2019 avec les municipalités.

**M. Gilles Marcoux**

- M. Marcoux, résidant du chemin de Touraine, mentionne que les décibels sont anormalement élevés à cause de la circulation véhiculaire et demande si la Ville a rencontré des représentants du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).

Réponse : M. Bernardin résume sommairement les conclusions de la dernière rencontre qui a eu lieu avec les représentants du MTMDET. Ainsi, du planage et pavage sont prévus en 2017 sur ce chemin, entre la ville de Boucherville et la municipalité de Saint-Amable, un projet pilote d'une durée d'un an sera implanté afin de ralentir la vitesse de 70 km/h à 60 km/h sur un tronçon et finalement, M. Bernardin mentionne qu'une réfection mineure sera faite sur le chemin de Touraine cette semaine.

**Mme Renée Michaud**

- Mme Michaud, propriétaire de la boutique « Jouets, jeux et Cie », demande si la Ville a accepté les dernières modifications de l'enseigne qui doit être apposée au bâtiment.

Réponse : Mme Roy, ainsi que les conseillères Mmes Bisson et Poulet, informent cette dame qu'une réponse à cet effet lui sera transmise rapidement.

**16-286**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée à 21 h 15.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Suzanne Roy,  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes,  
Greffière



VILLE DE SAINTE-JULIE  
SEPTIÈME SÉANCE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 16 mai 2016 à 19 h 45 en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Jocelyn Ducharme, Mario Lemay, Normand Varin et Henri Corbin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
Me Nathalie Deschesnes, greffière

---

L'original de l'avis de convocation et du rapport de notification sont déposés aux archives.

La séance débute à 19 h 45.

**16-287**

**ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**1. OUVERTURE**

1.1 RÉFLEXION

16-287 1.2 ADOPTION - ORDRE DU JOUR

**2. ADMINISTRATION**

**3. SERVICE DES FINANCES**

16-288 3.1 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

**4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

16-289 5.1 ADJUDICATION – ACHAT D'UN BLOC SANITAIRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1045, LOT 4

**6. SERVICE DE L'URBANISME**

**7. SERVICE DES LOISIRS**

8.        **AVIS DE MOTION**
9.        **PROJETS DE RÈGLEMENTS**
10.       **RÈGLEMENTS**
11.       **COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**
12.       **COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**
13.       **PÉRIODE DE QUESTIONS**
14.       **LEVÉE DE LA SÉANCE**  
16-290    14.1    LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-288**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est    PROPOSÉ    par M. Henri Corbin  
          APPUYÉ      par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 11 mai 2016 et d'accorder les contrats pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense totale de 11 131,02 \$.

QUE ces dépenses soient payées par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursées en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2017 à 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-289**

**ADJUDICATION – ACHAT D'UN BLOC SANITAIRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1045, LOT 4**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour l'achat d'un bloc sanitaire;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 5 mai 2016 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 16 mai 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Entreprises Urben Blu inc., située au 920, boulevard Curé-Boivin, Boisbriand (Québec) J7G 2A7;

D'accorder le contrat pour l'achat d'un bloc sanitaire à ladite compagnie, pour un montant de 157 055,85 \$ taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 5 mai 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

Aucune communication.

**POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

Aucune communication.

**POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**16-290**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée à 19 h 47

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Suzanne Roy  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes  
Greffière

---

VILLE DE SAINTE-JULIE  
HUITIÈME SÉANCE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 7 juin 2016 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Jocelyn Ducharme, Mario Lemay, Normand Varin et Henri Corbin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
Me Nathalie Deschesnes, greffière

---

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

**16-291**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**1. OUVERTURE**

1.1 RÉFLEXION

16-291 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-292 1.3 PROCLAMATION – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

1.4 PAROLE AU PUBLIC

- 2530, rue du Grand-Degré – Zone H-508
- 275, rue Lamoureux – Zone H-225
- 73, rue Thomas-Chapais – Zone H-317

16-293 1.5 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 3 ET 16 MAI 2016

**2. ADMINISTRATION**

16-294 2.1 AUTORISATION – CONSTRUCTION D'UNE BRETELLE DE SORTIE DE L'AUTOROUTE 30 VERS LA ROUTE 229

16-295 2.2 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ARRÊT INTERDIT – RUE DE MURANO

16-296    2.3    INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – RUE DU GRAND-COTEAU

16-297    2.4    INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE

**3.            SERVICE DES FINANCES**

16-298    3.1    APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS

16-299    3.2    ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

**4.            SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

16-300    4.1    EMBAUCHE – CONTREMAÎTRE MÉCANIQUE ET STATIONS – SERVICE DES INFRASTRUCTURES

16-301    4.2    ADOPTION – POLITIQUES RELATIVES À LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL – PROGRAMME DE PRÉVENTION 2016

16-302    4.3    DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

**5.            SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

16-303    5.1    NOMINATION - MEMBRES NON PERMANENTS AU SEIN DU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT HORTICOLE

16-304    5.2    ADJUDICATION – FOURNITURE ET LIVRAISON DE FÛTS POUR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – RUE BORDUAS – RÈGLEMENT NUMÉRO 1175, LOT 6

16-305    5.3    ADJUDICATION – CONVERSION DE BORNES-FONTAINES – FONDS RÉSERVÉ FONDS DE ROULEMENT

**6.            SERVICE DE L'URBANISME**

16-306    6.1    DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 17 MAI 2016

16-307    6.2    APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER - 69-75, RUE JOSEPH-VÉRONNEAU - ZONE H-117

16-308    6.3    APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1920, RUE LÉONARD-DE VINCI (RISTORANTE LUPO) – ZONE C-151

16-309    6.4    APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 871, MONTÉE SAINTE-JULIE (BOULANGERIE ET GOURMANDISES DE PASCAL S.) – ZONE H-357

16-310    6.5    APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 711, MONTÉE SAINTE-JULIE (CABOCHE COIFFURE) – ZONE C-305

- 16-311    6.6    APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE -  
1791, RUE PRINCIPALE (CRÈMERIE AUX PETITS DÉLICES) –  
ZONE C-359
- 16-312    6.7    APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE –  
508, AVENUE JULES-CHOQUET (O’CHIC COIFFURE ET  
ESTHÉTIQUE) – ZONE C-208
- 16-313    6.8    APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX  
PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 527, BOULEVARD SAINT-  
JOSEPH (JEUX, JOUETS ET CIE) – ZONE C-208
- 16-314    6.9    APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX  
PLANS-CONCEPT POUR LA CONSTRUCTION D’UNE RÉSIDENCE  
UNIFAMILIALE – 2530, RUE DU GRAND-DEGRÉ – ZONE H-508
- 16-315    6.10    APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION  
(TERRASSES) - 535, RUE SAMUEL-DE CHAMPLAIN - ZONE H-212
- 16-316    6.11    APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION  
(FENÊTRE) – 2206, PLACE DU FER-À-CHEVAL – ZONE H-142
- 16-317    6.12    APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AMÉNAGEMENT  
PAYSAGER ET D’ÉCLAIRAGE - 730, AVENUE DE L’ABBÉ-  
THÉORET (LES VILLAS LUSSIER) – ZONE H-311
- 16-318    6.13    APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR  
L’AMÉNAGEMENT D’UNE TERRASSE – 1920, RUE LÉONARD-DE  
VINCI (RISTORANTE LUPO) – ZONE C-151
- 16-319    6.14    APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION –  
2270-2272-2274, RUE DU SORBIER – ZONE H-144
- 16-320    6.15    APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION  
(PEINTURE DE PORTES ET CADRES) – 871, MONTÉE SAINTE-  
JULIE (BOULANGERIE ET GOURMANDISES DE PASCAL S.) –  
ZONE H-357
- 16-321    6.16    APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION  
POUR LA TRANSFORMATION D’UN BÂTIMENT ET  
L’AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT – 711, MONTÉE SAINTE-  
JULIE (INSTITUT JOUVENCE) – ZONE C-305
- 16-322    6.17    APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR  
POTEAU ET BÂTIMENT – 210, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER  
– ZONE C-252
- 16-323    6.18    REFUS – PIIA – AFFICHAGE (SUR BÂTIMENT) – 210, BOULEVARD  
ARMAND-FRAPPIER (JULIE QUILLES) - ZONE C-252
- 16-324    6.19    REFUS – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1101, RUE  
NOBEL – ZONE A-604
- 16-325    6.20    REFUS – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE –  
1133, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (SUITE 102) – ZONE C-242

- 16-326 6.21 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 73, RUE THOMAS-CHAPAIS – ZONE H-317
- 16-327 6.22 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 275, RUE LAMOUREUX – ZONE H-225
- 16-328 6.23 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2530, RUE DU GRAND-DEGRÉ – ZONE H-508
- 16-329 6.24 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE – NATURE-ACTION QUÉBEC INC.

**7. SERVICE DES LOISIRS**

- 16-330 7.1 NOMINATION D'UN MEMBRE – COMITÉ DES POLITIQUES CITOYENNES
- 16-331 7.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE - UTILISATION ET ENTRETIEN DE LA PISTE DE VÉLO DE MONTAGNE AU PARC DESROCHERS – ENDURANCE RIVE-SUD
- 16-332 7.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE - EMPIÈTEMENT ET UTILISATION DE LA PISTE DE VÉLO DE MONTAGNE – LEMAGE INC.
- 16-333 7.4 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE LOCATION D'HEURES DE GLACE – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – SAISON 2016-2017
- 16-334 7.5 MODIFICATION - POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – VOLETS 2 ET 6
- 16-335 7.6 AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

**8. AVIS DE MOTION**

- 16-336 8.1 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1100-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1100 DU PLAN D'URBANISME AFIN D'AJOUTER LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD
- 16-337 8.2 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-30 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1101 DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DÉCOULANT DE L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU – RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1100) DANS LES ZONES C-244, C-247, P-161 ET P-246
- 16-338 8.3 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-44 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES LOGEMENTS ACCESSOIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

- 16-339      8.4      AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1102-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1102 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS S'APPLIQUANT À CERTAINS BÂTIMENTS SE TROUVANT DANS UN SECTEUR DE CONTRAINTE SONORE
- 16-340      8.5      AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1102-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1102 AFIN D'INTÉGRER LE CODE NATIONAL DU BÂTIMENT – CANADA 2010 DANS LES LOIS ET RÈGLEMENTS APPLICABLES
- 16-341      8.6      AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1104-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1104 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AU CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'OCCUPATION DANS LES SECTEURS DE CONTRAINTE SONORE
- 16-342      8.7      AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1107-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1107 SUR LES USAGES CONDITIONNELS AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DÉCOULANT DE L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU – RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1100) POUR LE PROJET DES ZONES P-161, C-244, P-246 ET C-247
- 16-343      8.8      AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1108-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1108 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'INTÉGRER LES ORIENTATIONS DU PPU DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD
- 16-344      8.9      AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1108-8 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1108 AFIN DE MODIFIER LE CHAPITRE 3 « OBJECTIFS ET CRITÈRES RELATIFS AUX USAGES RÉSIDENTIELS », SECTION 4 « AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT BIGÉNÉRATION », DANS LE BUT D'ASSUJETTIR LES LOGEMENTS ACCESSOIRES AUX CRITÈRES ET OBJECTIFS DUDIT RÈGLEMENT
- 16-345      8.10      AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1173 AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART ET DES FRAIS CONTINGENTS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE POUR LES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE CERTAINES BRANCHES DES COURS D'EAU RUISSEAU BELOEIL, RIVIÈRE AU TRÉSOR ET RIVIÈRE SABREVOIS
- 16-346      8.11      AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1178 RELATIF AU DÉNEIGEMENT DES ALLÉES ET DES STATIONNEMENTS PRIVÉS
- 9. PROJETS DE RÈGLEMENTS**
- 16-347      9.1      PROJET DE RÈGLEMENT P1100-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1100 AFIN D'AJOUTER LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD



- 16-348 9.2 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-30 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DÉCOULANT DE L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU - RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1100) DANS LES ZONES C 244, C-247, P-161 et P-246
- 16-349 9.3 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-43 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (BILL OMNIBUS)
- 16-350 9.4 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-44 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES LOGEMENTS ACCESSOIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 16-351 9.5 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1102-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1102 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS S'APPLIQUANT À CERTAINS BÂTIMENTS SE TROUVANT DANS UN SECTEUR DE CONTRAINTE SONORE
- 16-352 9.6 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1102-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1102 AFIN D'INTÉGRER LE CODE NATIONAL DU BÂTIMENT – CANADA 2010 DANS LES LOIS ET RÈGLEMENTS APPLICABLES
- 16-353 9.7 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1104-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 1104 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AU CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'OCCUPATION DANS LES SECTEURS DE CONTRAINTE SONORE
- 16-354 9.8 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1107-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 1107 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DÉCOULANT DE L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU – RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1100) POUR LE PROJET DES ZONES P-161, C-244, P-246 et C-247
- 16-355 9.9 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1108-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1108 AFIN D'INTÉGRER LES ORIENTATIONS DU PPU DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD

16-356 9.10 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1108-8 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1108 AFIN DE MODIFIER LE CHAPITRE 3 « OBJECTIFS ET CRITÈRES RELATIFS AUX USAGES RÉSIDENTIELS », SECTION 4 « AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT BIGÉNÉRATION », DANS LE BUT D'ASSUJETTIR LES LOGEMENTS ACCESSOIRES AUX CRITÈRES ET OBJECTIFS DUDIT RÈGLEMENT

**10. RÈGLEMENTS**

16-357 10.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 965-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 965 RELATIF AUX ANIMAUX

16-358 10.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 1179 AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT DE 200 000 \$ POUR LE PORTER À 4 500 000 \$ ET APPROPRIANT CE MONTANT À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

**11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

16-359 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-292**

**PROCLAMATION - FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoise;

ATTENDU QUE la population de la Ville de Sainte-Julie souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

ATTENDU QUE la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

DE proclamer, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, le 24 juin « Fête nationale du Québec » et d'inviter tous les citoyens de la Ville de Sainte-Julie à souligner leur fierté en prenant part aux célébrations.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-293**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 3 ET 16 MAI 2016**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

QUE les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenues les 3 et 16 mai 2016 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-294**

**AUTORISATION - CONSTRUCTION D'UNE BRETELLE DE SORTIE DE L'AUTOROUTE 30 VERS LA ROUTE 229**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (ci-après le «MTMDET») est responsable de la gestion de l'autoroute 30 et de la route 229;

ATTENDU QUE la Ville de Varennes souhaite améliorer l'accès à son secteur industriel longeant la route 229;

ATTENDU QUE la Ville de Varennes est autorisée à construire une bretelle de sortie de l'autoroute 30 vers la route 229;

ATTENDU QUE l'ajout de cette bretelle aura pour effet d'éviter que les véhicules lourds, en direction du secteur industriel de la Ville de Varennes, empruntent le réseau routier de la Ville de Sainte-Julie, particulièrement le chemin de la Belle-Rivière et la route 229;

ATTENDU QUE le MTMDET a délégué la gestion de la construction de la bretelle de sortie à la Ville de Varennes;

ATTENDU l'entente de collaboration à intervenir entre le MTMDET et la Ville de Varennes relativement à la construction de cette bretelle de sortie de l'autoroute 30;

ATTENDU QUE la bretelle de sortie est située, en partie, sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D'autoriser la Ville de Varennes à effectuer des travaux de construction de la bretelle de sortie de l'autoroute 30 à l'intersection de la route 229, sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie, soit plus particulièrement sur la parcelle 6 décrite au plan joint à la présente résolution;

D'autoriser le MTMDET à imposer un non-accès en bordure des 1709 et 1731, montée Sainte-Julie, à l'exception de leur entrée charretière;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout acte à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et le MTMDET pour la cession de la parcelle 6.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-295**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION - ARRÊT INTERDIT - RUE DE MURANO**

ATTENDU QUE la rue de Murano sera bientôt ouverte à la circulation jusqu'au boulevard Armand-Frappier;

ATTENDU QUE la rue de Murano sera une voie de transit importante pour les automobilistes en provenance de l'autoroute 20;

ATTENDU QUE cette rue n'est pas suffisamment large pour contenir à la fois des voies de circulation et des espaces de stationnements;

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique le 30 mai 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 6 juin 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU:

QUE des panneaux « arrêt interdit » soient installés de part et d'autre de la rue de Murano, et ce, sur toute sa longueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-296**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION - RUE DU GRAND-COTEAU - ÉCOLE ARC-EN-CIEL**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la signalisation devant l'école l'Arc-en-Ciel ;

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique le 30 mai 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 6 juin 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

QUE des panneaux de signalisation soient installés sur la rue du Grand-Coteau, soit :

- « stationnement permis 20 minutes maximum les jours de classe de 6 h 30 à 16 h », du côté impair;
- « arrêt interdit » de part et d'autre de la rue, entre la rue Charles-De Gaulle et la résidence sise au 68, rue du Grand-Coteau;
- « arrêt interdit les jours de classe de 7 h à 16 h », du côté pair;

Le tout conformément au plan numéro CSP-30MAI2016 préparé par le Service des infrastructures;

QUE les dispositions relatives à l'école l'Arc-en-Ciel contenues dans la résolution numéro 08-282 soient abrogées;

D'abroger la résolution numéro 11-323.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-297**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION - ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT- BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE**

ATTENDU QUE plusieurs véhicules sont stationnés quotidiennement le long du boulevard N.-P.-Lapierre, près du concessionnaire d'automobiles Subaru;

ATTENDU QU'en raison des véhicules stationnés, la visibilité pour sortir de la propriété sise au 629, boulevard N.-P.-Lapierre est grandement réduite;

ATTENDU QU'il y a lieu d'implanter une zone de stationnement interdit pour corriger la situation;

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique le 30 mai 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 6 juin 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

QUE des panneaux « stationnement interdit » soient installés sur le boulevard N.-P.-Lapierre, sur une longueur de 20 mètres, du côté impair, entre les numéros civiques 625 et 629, le tout tel qu'indiqué au plan numéro CSP-30MAI2016-10 préparé par le Service des infrastructures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-298**

**APPROBATION - LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 29 avril 2016 au 2 juin 2016 pour les fonds suivants :

Fonds d'administration

Liste F-2016-23	Chèques à ratifier:	968 378,13 \$
Liste F-2016-24	Comptes à payer:	1 997 522,71 \$

Règlements

Liste F-2016-25	Comptes à payer:	328 225,56 \$
-----------------	------------------	---------------

Fonds réservé - fonds de roulement

Liste F-2016-26	Chèques à ratifier:	7 473,38 \$
Liste F-2016-27	Comptes à payer:	83 481,59 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:**

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 29 avril 2016 au 2 juin 2016 apparaissant sur les listes Liste F-2016-23 à Liste F-2016-27;

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-299**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES - FONDS RÉSERVÉ - FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 2 juin 2016 et d'accorder les contrats pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense totale de 8 265,75 \$.

QUE ces dépenses soient payées par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursées en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2017 à 2021.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-300**

**EMBAUCHE – CONTREMAÎTRE MÉCANIQUE ET STATIONS – SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire combler le poste de contremaître mécanique et stations au Service des infrastructures à la suite du départ de M. Marc Bilodeau;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à l'affichage de ce poste;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 6 juin 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU:**

D'embaucher M. Sylvain Lacoste au poste de contremaître mécanique et stations au Service des infrastructures, et ce, selon les conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie;

QUE l'embauche de M. Lacoste à ce poste soit en vigueur à compter du 27 juin 2016.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-301**

**ADOPTION – POLITIQUES RELATIVES À LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL - PROGRAMME DE PRÉVENTION 2016**

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, la Ville a l'obligation d'informer adéquatement ses travailleurs sur les risques reliés à leur travail et leur assurer une formation, un entraînement et une supervision appropriés afin de faire en sorte qu'ils aient les habiletés et les connaissances requises pour accomplir de façon sécuritaire le travail qui leur est confié;

ATTENDU QUE pour rencontrer cette obligation, la Ville a instauré un Programme de prévention;

ATTENDU QU'il y a lieu d'inclure diverses politiques relatives à la santé et la sécurité au travail à l'intérieur du Programme de prévention 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

D'adopter la politique de santé et de sécurité au travail, la politique du comité de santé et sécurité, la politique pour les équipements de protection individuelle (ÉPI), la politique du programme des mesures d'urgence, la politique de déclaration d'accident ainsi que la politique d'assignation temporaire;

D'inclure ces politiques à l'intérieur du Programme de prévention 2016 de la Ville de Sainte-Julie.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-302**

**DÉPÔT - LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL**

ATTENDU l'article 4 du règlement numéro 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'accepter l'engagement des personnes désignées sur la liste ci-dessous :

<b>ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire, étudiant et occasionnel)</b>			
<b>NOM</b>	<b>STATUT</b>	<b>POSTE</b>	<b>DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR</b>
LEBLANC-BELVAL, Érika	Étudiant	Animatrice à la bibliothèque	13 juin 2016
MIQUELON-BOUCHER, Maxime	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	24 mai 2016
MORISSETTE, Julie	Étudiant	Responsable camp Méli-Mélo	15 juin 2016
ROSS, Gabrielle	Étudiant	Animatrice à la bibliothèque	13 juin 2016
SAINT-LAURENT, Audrey	Étudiant	Surveillante animatrice – service d'accueil	27 juin 2016

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-303**

**NOMINATION - MEMBRES NON PERMANENTS AU SEIN DU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT HORTICOLE**

ATTENDU QU'un poste au sein du Comité d'embellissement horticole s'est libéré à la suite du départ de Mme Linda Lefort en septembre 2015;

ATTENDU QUE M. Jessy Denis ne désire pas renouveler son mandat qui viendra à échéance au mois de septembre prochain, selon la résolution numéro 14-497 adoptée lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2014;

ATTENDU QU'un avis public est paru le 29 mars dans le journal La Relève pour un appel de candidatures;

ATTENDU QUE huit (8) citoyennes ont déposé leur candidature;

ATTENDU QUE toutes ces personnes ont été convoquées lors de la réunion du 18 mai pour une entrevue et qu'elles ont eu l'occasion de se présenter et d'exprimer leurs motivations et intérêts au sujet de l'embellissement horticole;



ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 6 juin 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'approuver les candidatures de mesdames Marie-Pier Lamoureux et Nicole Hamelin, pour un premier mandat de 2 ans, soit jusqu'en septembre 2018, avec possibilité de renouveler pour un deuxième mandat de 2 ans;

QUE les candidatures de mesdames Nathalie Provost et Martine Flipot soient mises en banque pour une période de 12 mois, advenant qu'un poste au sein du Comité venait à se libérer à l'intérieur de ce délai.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-304**

**ADJUDICATION – FOURNITURE ET LIVRAISON DE FÛTS POUR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – RUE BORDUAS – RÈGLEMENT NUMÉRO 1175, LOT 6**

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour la fourniture et la livraison de fûts pour le réseau d'éclairage public qui seront installés sur la rue Borduas, entre les rues Simone-De Beauvoir et Daoust, prévus au règlement numéro 1175;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 31 mai 2016 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 6 juin 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Lampadaires Feralux inc., située au 2250, rue Bombardier, Sainte-Julie (Québec) J3E 2L6;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour la fourniture et la livraison de fûts pour le réseau d'éclairage public, pour un montant de 30 640,84 \$ (toutes taxes incluses), le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 31 mai 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-305**

**ADJUDICATION – CONVERSION DE BORNES-FONTAINES – FONDS RÉSERVÉ  
FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour la conversion de bornes-fontaines afin qu'elles soient dotées d'une sortie Storz de quatre pouces (4");

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 31 mai 2016 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 6 juin 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Jocelyn Ducharme

**RÉSOLU:**

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Stelem, division d'Aqua Data inc., située au 33, rue Huot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec) J7V 7M4;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour la conversion de bornes-fontaines, pour un montant de 55 455,72 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 31 mai 2016;

QUE cet achat soit payé par le fonds réservé fonds de roulement et remboursable sur une période de dix (10) ans en dix (10) versements égaux pour les années 2017 à 2026.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-306**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 17 MAI 2016**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 17 mai 2016 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative du 30 mai 2016;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 mai 2016.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-307**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 69-75, RUE JOSEPH-VÉRONNEAU - ZONE H-117**

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager pour la propriété sise au 69-75, rue Joseph-Véronneau, et ce, conformément à la résolution numéro 437.3.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 mai 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-308**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1920, RUE LÉONARD-DE VINCI (RISTORANTE LUPO) - ZONE C-151**

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par Le Groupe Médiagraphe et datés du 29 avril 2016, pour l'enseigne de la place d'affaires Ristorante Lupo située au 1920, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution numéro 437.6.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 mai 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-309**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 871, MONTÉE SAINTE-JULIE (BOULANGERIE ET GOURMANDISES DE PASCAL S.) - ZONE H-357**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par le Groupe Médiagraphe et datés du 2 mai 2016, pour la place d'affaires Boulangerie et Gourmandises de Pascal S. située au 871, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution numéro 437.10.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 mai 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-310**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 711, MONTÉE SAINTE-JULIE (CABOCHE COIFFURE) - ZONE C-305**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

**RÉSOLU:**

D’approuver les plans-concept d’affichage préparés par Enseignes Dominion et datés du 25 avril 2016, pour la place d’affaires Caboché Coiffure située au 711, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution numéro 437.12.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 17 mai 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-311**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 1791, RUE PRINCIPALE (CRÈMERIE AUX PETITS DÉLICES) - ZONE C-359**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

**RÉSOLU:**

D’approuver les plans-concept d’affichage préparés par Access Signs et datés du 18 mars 2016, pour la place d’affaires Crèmerie aux petits délices située au 1791, rue Principale (local 12), et ce, conformément à la résolution numéro 437.13.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 17 mai 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-312**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 508, AVENUE JULES-CHOQUET (O’CHIC COIFFURE ET ESTHÉTIQUE) - ZONE C-208**

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:**

D’approuver les plans-concept d’affichage préparés par le Groupe Médiagraphe enseignes et datés du 1<sup>er</sup> avril 2016, pour la place d’affaires O’Chic Coiffure et Esthétique située au 508, avenue Jules-Choquet, et ce, conformément à la résolution numéro 437.14.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 17 mai 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-313**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 527, BOULEVARD SAINT-JOSEPH (JEUX, JOUETS ET CIE) – ZONE C-208**

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:**

D’approuver les modifications apportées aux plans-concept d’affichage préparés par Nathalie Langlois et datés du 9 mai 2016, pour les enseignes de la place d’affaires Jeux, Jouets et cie située au 527, boulevard Saint-Joseph, et ce, conformément à la résolution numéro 437.22.B.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 17 mai 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-314**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT POUR LA CONSTRUCTION D’UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE - 2530, RUE DU GRAND-DEGRÉ- ZONE H-508**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU:**

D’approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction préparés par la compagnie Les Plans Architectura et datés de mars 2016, pour une résidence unifamiliale au 2530, rue du Grand-Degré, et ce, conformément à la résolution numéro 437.22.A.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 17 mai 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-315**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (TERRASSES) - 535, RUE SAMUEL-DE CHAMPLAIN - ZONE H-212**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

**RÉSOLU:**

D’approuver les plans-concept de rénovation des deux terrasses au sol de l’unité 101 du bâtiment multifamilial situé au 535, rue Samuel-De Champlain, et ce, conformément à la résolution numéro 437.19.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 17 mai 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-316**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION  
(FENÊTRE) - 2206, PLACE DU FER-À-CHEVAL - ZONE H-142**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

**RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept de rénovation pour l'installation d'une fenêtre rectangulaire au rez-de-chaussée de la résidence située au 2206, place du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution numéro 437.17.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 mai 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-317**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET  
D'ÉCLAIRAGE - 730, AVENUE DE L'ABBÉ-THÉORET (LES VILLAS LUSSIER) –  
ZONE H-311**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager et d'éclairage préparés par Beaupré et Associés, architecture de paysage + design urbain et datés de janvier 2011, pour la propriété située au 730, avenue de l'Abbé-Théoret, et ce, conformément à la résolution numéro 437.5.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 mai 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-318**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE  
TERRASSE - 1920, RUE LÉONARD-DE VINCI (RISTORANTE LUPO) - ZONE C-151**

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept pour l'aménagement d'une terrasse préparés par Michel Pérusse, architecte et datés du 29 avril 2016, pour la place d'affaires Ristorante Lupo, située au 1920, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution numéro 437.7.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 mai 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-319**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION - 2270-2272-2274,  
RUE DU SORBIER - ZONE H-144**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

**RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept de rénovation pour le remplacement du revêtement de la terrasse sur le toit pour le bâtiment multifamilial situé au 2270-2272-2274, rue du Sorbier, et ce, conformément à la résolution numéro 437.8.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 mai 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-320**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (PEINTURE DE  
PORTES ET CADRES)- 871, MONTÉE SAINTE-JULIE (BOULANGERIE ET  
GOURMANDISES DE PASCAL S.) - ZONE H-357**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept de rénovation (peinture de portes et cadres), pour la place d'affaires Boulangerie et Gourmandises de Pascal S., située au 871, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution numéro 437.9.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 mai 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-321**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION POUR LA  
TRANSFORMATION D'UN BÂTIMENT ET L'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT  
- 711, MONTÉE SAINTE-JULIE (INSTITUT JOUVENCE) - ZONE C-305**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

**RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept pour la transformation d'un bâtiment et l'aménagement du stationnement préparés par Gestion - Plani - Concept Architecture, et datés du 6 mai 2016, pour la place d'affaires Institut Jouvence située au 711, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution numéro 437.11.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 mai 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-322**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR POTEAU ET BÂTIMENT - 210, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER - ZONE C-252**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'affichage préparés par le Groupe Médiagraphe et datés du 2 mai 2016, pour l'installation de trois enseignes sur l'enseigne détachée du bâtiment et l'installation de l'enseigne rattachée au bâtiment pour la place d'affaires « Le Parallèle », et ce, conformément à la résolution numéro 437.18.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 mai 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-323**

**REFUS - PIIA - AFFICHAGE (SUR BÂTIMENT) - 210, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (JULIE QUILLES) - ZONE C-252**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

De refuser les plans-concepts d'affichage préparés par Le Groupe Médiagraphe et datés du 2 mai 2016, pour l'enseigne rattachée au bâtiment pour la place d'affaires « Julie Quilles », située au 210, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution numéro 437.18.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 mai 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-324**

**REFUS - PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 1101, RUE NOBEL - ZONE A-604**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU:



De refuser les plans-concept d'affichage préparés par le Groupe Médiagraphe, pour la place d'affaires Sport Collette, localisée au 1101, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution numéro 437.16.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 mai 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-325**

**REFUS - PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 1133, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (SUITE 102) - ZONE C-242**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

De refuser les plans-concept d'affichage préparés par le Groupe Médiagraphe, pour la place d'affaires Réparations cellulaires rapides localisée au 1133, boulevard Armand-Frappier (suite 102), et ce, conformément à la résolution numéro 437.15.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 mai 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-326**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 73, RUE THOMAS-CHAPAIS - ZONE H-317**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 73, rue Thomas-Chapais a été soumise au Service de l'urbanisme concernant l'empiétement d'un mur en porte-à-faux dans la marge fixe sur rue;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un certificat de localisation préparé par Mario Dumont, arpenteur-géomètre, daté du 12 février 2016 (REF. 3166 MD P01, minute 3575);

ATTENDU QUE l'objectif de la demande est d'autoriser un empiétement d'un mur en porte-à-faux dans la marge fixe sur rue de 0,86 mètre, plutôt que 0,61 mètre, tel que prévu à l'article 4.1.3.3.1 du règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure est déposée afin de régulariser l'empiétement du mur en porte-à faux dans le cadre de la vente de la propriété;

ATTENDU QUE cet empiétement est existant depuis la construction de la résidence en 1992;

ATTENDU QUE le certificat de localisation, daté du 1<sup>er</sup> mai 1992, remis à la suite de la construction de la résidence, montrait la présence de ce mur en porte-à-faux, exactement au même endroit que sur le nouveau certificat de localisation en date du 12 février 2016, toutefois l'arpenteur de l'époque n'avait pas soulevé cette non-conformité;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés de bonne foi et ne causeront aucune atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE cette situation est existante depuis 1992 et qu'aucune plainte relativement à l'empiétement de ce mur en porte-à-faux n'a été adressée depuis la construction;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 437.21.16 datée du 17 mai 2016, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du règlement numéro 1105 sur les dérogations mineures, ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU:**

D'approuver la demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 73, rue Thomas-Chapais, afin d'autoriser l'empiétement d'un mur en porte-à-faux de 0,96 mètre, plutôt que 0,61 mètre, tel que prévu à l'article 4.1.3.3.1 du règlement de zonage numéro 1101.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-327**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 275, RUE LAMOUREUX - ZONE H-225**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 275, rue Lamoureux a été soumise au Service de l'urbanisme concernant la hauteur d'un garage attenant;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept de construction, préparés par Les designs Michel Mayer, datés du 23 mars 2016;

ATTENDU QUE l'objectif de la demande est d'autoriser la construction d'un garage attenant d'une hauteur de 5,15 mètres, plutôt que 4,65 mètres (hauteur du bâtiment principal), tel que prévu à l'article 4.1.7.4 du règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé une demande de permis en bonne et due forme en date du 18 avril 2016 et, lors de l'installation des fermes de toit, il s'est avéré que le toit du garage était de 0,3 mètre supérieur à la hauteur du bâtiment principal qui détermine la hauteur du garage au règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure est déposée pour régulariser la hauteur du toit du garage;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme est d'avis que la légère différence de hauteur n'est pas très apparente, car le garage est situé un peu en retrait vers l'arrière par rapport au bâtiment principal;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés de bonne foi et que ceci ne causera aucune atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 437.20.16 datée du 17 mai 2016, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du règlement numéro 1105 sur les dérogations mineures, ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'approuver la demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 275, rue Lamoureux, afin d'autoriser:

- la construction d'un garage attenant d'une hauteur de 5,15 mètres, plutôt que 4,65 mètres (hauteur du bâtiment principal), tel que prévu à l'article 4.1.7.4 du règlement de zonage numéro 1101.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-328**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 2530, RUE DU GRAND-DEGRÉ – ZONE H-508**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 2530, rue du Grand-Degré a été soumise au Service de l'urbanisme concernant un empiètement d'un avant-toit dans la marge fixe arrière;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept de construction, préparés par Les Plans Architectura et datés de mars 2016 ainsi que d'un plan projet d'implantation préparé par Mario Dumont, arpenteur-géomètre, pour le lot numéro 5 429 614, minute numéro 3616;

ATTENDU QUE la résidence actuelle sera démolie à la suite d'un incendie et qu'une nouvelle résidence sera construite avec une galerie couverte en cour arrière;

ATTENDU QUE l'objectif de la demande est d'autoriser un empiètement de 1,63 mètre de l'avant-toit de la galerie couverte dans la marge fixe arrière, alors que l'article 4.1.5.2 du règlement de zonage numéro 1101 stipule qu'« aucun empiètement d'un avant-toit n'est autorisé dans la marge fixe arrière »;

ATTENDU QU'un dossier similaire a déjà été autorisé par un amendement au règlement de zonage dans la zone H-507 afin de permettre un empiètement de 1,5 mètre pour un avant-toit et sa structure dans la marge fixe arrière pour les propriétés contiguës à la zone P-513;

ATTENDU QUE la construction de l'avant-toit de la galerie est située en cour arrière et ne causera pas de préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 435.4.16 datée du 19 avril 2016, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du règlement numéro 1105 sur les dérogations mineures, ont été respectées;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D'approuver la demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2530, rue du Grand-Degré, afin d'autoriser l'empiètement d'un avant-toit de 1,63 mètre dans la marge fixe arrière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-329**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - NATURE-ACTION QUÉBEC INC.**

ATTENDU QUE dans le cadre de la planification de la dernière phase de développement du projet Développement des Hauts-Bois (prolongement de l'avenue de la Montagne) situé dans la zone H-131, les certificats d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ont été émis pour la construction des infrastructures de rue pour le futur développement domiciliaire comprenant dix-sept (17) lots (côté nord de la future rue) ainsi que pour la conservation de dix-sept (17) lots (côté sud de la future rue);

ATTENDU QUE Nature-Action Québec inc. (ci-après Nature-Action) est propriétaire des dix-sept (17) lots situés sur le côté sud de la future rue, soit les lots 607-1662, 607-1663, 607-1664, 607-1665, 607-1666, 607-1667, 607-1668, 607-1669, 607-1670, 607-1671, 607-1672, 607-1673, 607-1674, 607-1675 PTIE, 607-1676 PTIE, 607-1677 PTIE et 607-1678 ;

ATTENDU QUE la vocation de ces lots est à des fins de conservation;

ATTENDU QUE Nature-Action est un organisme à but non lucratif qui œuvre à la conservation de la nature, au maintien des écosystèmes essentiels à la vie et à l'utilisation durable des ressources;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la Ville de Sainte-Julie peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée dans le domaine de l'environnement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir les modalités de versement de cette aide financière;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport de recommandation présenté par le Service de l'urbanisme lors de la Commission administrative du 30 mai 2016;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

---

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière à intervenir avec Nature-Action Québec inc.;

D'autoriser la trésorière à effectuer les paiements prévus audit protocole.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-330**

**NOMINATION D'UN MEMBRE - COMITÉ DES POLITIQUES CITOYENNES**

ATTENDU la création du Comité des politiques citoyennes (ci-après le «Comité») lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 novembre 2013, conformément à la résolution numéro 13-557;

ATTENDU QUE deux membres représentant les parents doivent siéger sur le Comité;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un nouveau représentant des parents sur le Comité à la suite du départ de Mme Catherine Plante;

ATTENDU QUE la candidature de Mme Audrey Collin a été retenue par le Comité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 16 mai 2016;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

DE nommer Mme Audrey Collin à titre de représentante des parents au sein du Comité des politiques citoyennes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-331**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - UTILISATION ET ENTRETIEN DE LA PISTE DE VÉLO DE MONTAGNE AU PARC DESROCHERS - ENDURANCE RIVE-SUD**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est propriétaire d'une piste de vélo de montagne (ci-après, la «piste») au parc Desrochers, situé dans la zone P-335;

ATTENDU QUE l'organisme Endurance Rive-Sud utilise la piste pour y tenir des entraînements et des compétitions;

ATTENDU QUE la Ville confie une partie de l'entretien de la piste à Endurance Rive-Sud;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer un protocole d'entente afin de convenir des modalités d'utilisation et d'entretien de la piste;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU:

D'autoriser le directeur du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le protocole d'entente à intervenir avec Endurance Rive-Sud pour l'utilisation et l'entretien de la piste de vélo de montagne au parc Desrochers, lequel est joint à la présente, ou tout protocole substantiellement conforme à celui-ci.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-332**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE - EMPIÈTEMENT ET UTILISATION DE LA PISTE DE VÉLO DE MONTAGNE - LEMAGE INC.**

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire d'une piste de vélo de montagne (ci-après «la piste») au parc Desrochers, situé dans la zone P-335;

ATTENDU QU'à certains endroits, la piste empiète sur une partie des lots P-314, P-315 et P-316 appartenant à la compagnie Lemage inc.;

ATTENDU QU'il y a lieu qu'un protocole d'entente intervienne avec Lemage inc. afin de déterminer les modalités d'utilisation de la piste;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU:

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le protocole d'entente avec la compagnie Lemage inc., joint à la présente, ou tout autre protocole substantiellement conforme à celui-ci, ainsi que tout autre document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-333**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE LOCATION D'HEURES DE GLACE - CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – SAISON 2016-2017**

ATTENDU le protocole d'entente relatif à l'utilisation de l'aréna intervenu avec le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie pour la saison 2016-2017, conformément à la résolution numéro 16-276 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 mai 2016;

ATTENDU QUE le Service des loisirs a procédé à l'évaluation des besoins en heures de glace avec les différents organismes de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE les besoins s'élèvent à 131 heures de glace par semaine pour la saison 2016-2017 à l'aréna du Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie;

ATTENDU QU'un contrat de location d'heures de glace doit intervenir entre les deux parties;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 30 mai 2016;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'autoriser le directeur général et le directeur du Service des loisirs à signer le contrat de location d'heures de glace entre le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie et la Ville de Sainte-Julie pour la saison 2016-2017;

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques nécessaires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-334**

**MODIFICATION - POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – VOLETS 2 ET 6**

ATTENDU QUE la politique d'attribution des subventions du Conseil municipal a été adoptée lors de la séance du Conseil tenue le 13 janvier 2015, sous le numéro 15-031;

ATTENDU QUE le volet 2 de la politique, intitulé « Soutien à l'excellence », vise à favoriser la participation de Julievillois à des événements sportifs, culturels, artistiques ou académiques où l'excellence est mise à profit;

ATTENDU QUE le volet 6 de la politique, intitulé « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative », vise à soutenir les bénévoles d'un conseil d'administration dans leurs tâches administratives;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le volet 2 afin que les athlètes ayant un handicap puissent bénéficier d'une aide financière à tout âge;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le volet 6 afin de bonifier l'aide financière accordée pour l'engagement d'une ressource administrative;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 9 mai 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU:

DE modifier les volets 2 « Soutien à l'excellence » et 6 « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative » de la politique d'attribution des subventions du Conseil municipal afin que les personnes ayant un handicap bénéficient du soutien à l'excellence à tout âge et que l'aide financière accordée pour l'engagement d'une ressource administrative soit bonifiée conformément au document joint à la présente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-335**

**AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE - ÉVÉNEMENTS SPORTIFS**

ATTENDU la réception de demandes d'aides financières;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la politique d'attribution de subventions du Conseil municipal pour une participation à des compétitions de niveau provincial, canadien ou international;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 30 mai 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

DE verser les aides financières suivantes aux athlètes ci-dessous mentionnés pour subvenir, en partie, à leurs frais de compétition :

<b>NOM DU PARTICIPANT</b>	<b>MONTANT</b>	<b>ÉVÉNEMENT SPORTIF</b>	<b>DISCIPLINE</b>	<b>DATE</b>	<b>LIEU</b>
<b>AIDE FINANCIÈRE VERSÉE AUX MEMBRES D'UNE ÉQUIPE POUR UNE PARTICIPATION PROVINCIALE</b>					
Marc-Antoine Barolet	75 \$	Coupe Dodge 2016	Hockey	20 au 24 avril 2016	Chaudière-Appalaches
Guillaume Coulombe	75 \$	Coupe Dodge 2016	Hockey	20 au 24 avril 2016	Chaudière-Appalaches
Olivier Charron	75 \$	Coupe Dodge 2016	Hockey	20 au 24 avril 2016	Chaudière-Appalaches
Benjamin Chouinard	75 \$	Coupe Dodge 2016	Hockey	20 au 24 avril 2016	Chaudière-Appalaches
Mikael Diotte	75 \$	Coupe Dodge 2016	Hockey	20 au 24 avril 2016	Chaudière-Appalaches
Yohan D'Amboise	75 \$	Coupe Dodge 2016	Hockey	20 au 24 avril 2016	Chaudière-Appalaches
Mathis Desrochers	75 \$	Coupe Dodge 2016	Hockey	20 au 24 avril 2016	Chaudière-Appalaches
Jean-Philippe Desautels	75 \$	Coupe Dodge 2016	Hockey	20 au 24 avril 2016	Chaudière-Appalaches
Esteban Gauthier	75 \$	Coupe Dodge 2016	Hockey	20 au 24 avril 2016	Chaudière-Appalaches
Hugo Haché	75 \$	Coupe Dodge 2016	Hockey	20 au 24 avril 2016	Chaudière-Appalaches
Jérémie L'Archevêque	75 \$	Coupe Dodge 2016	Hockey	20 au 24 avril 2016	Chaudière-Appalaches
Jordan Lessard	75 \$	Coupe Dodge 2016	Hockey	20 au 24 avril 2016	Chaudière-Appalaches



NOM DU PARTICIPANT	MONTANT	ÉVÉNEMENT SPORTIF	DISCIPLINE	DATE	LIEU
Gabriel Lévesque	75 \$	Coupe Dodge 2016	Hockey	20 au 24 avril 2016	Chaudière-Appalaches
Xavier Ladouceur	75 \$	Coupe Dodge 2016	Hockey	20 au 24 avril 2016	Chaudière-Appalaches
Jacob Labbé	75 \$	Coupe Dodge 2016	Hockey	20 au 24 avril 2016	Chaudière-Appalaches
Charles Louchard	75 \$	Coupe Dodge 2016	Hockey	20 au 24 avril 2016	Chaudière-Appalaches
Jérémy Morissette	75 \$	Coupe Dodge 2016	Hockey	20 au 24 avril 2016	Chaudière-Appalaches
Cédric Pagé	75 \$	Coupe Dodge 2016	Hockey	20 au 24 avril 2016	Chaudière-Appalaches
Gabriel Pelchat	75 \$	Coupe Dodge 2016	Hockey	20 au 24 avril 2016	Chaudière-Appalaches
Julien Pontbriand	75 \$	Coupe Dodge 2016	Hockey	20 au 24 avril 2016	Chaudière-Appalaches
Charles Poudrette	75 \$	Coupe Dodge 2016	Hockey	20 au 24 avril 2016	Chaudière-Appalaches
Alexis Ross	75 \$	Coupe Dodge 2016	Hockey	20 au 24 avril 2016	Chaudière-Appalaches
Mathieu Tétreault	75 \$	Coupe Dodge 2016	Hockey	20 au 24 avril 2016	Chaudière-Appalaches
Xavier Trudeau	75 \$	Coupe Dodge 2016	Hockey	20 au 24 avril 2016	Chaudière-Appalaches
Mathieu Véronneau	75 \$	Coupe Dodge 2016	Hockey	20 au 24 avril 2016	Chaudière-Appalaches
Justine Beauchemin	300 \$	Championnat canadien de ringuette	Ringuette	3 au 9 avril 2016	London Ontario
Marie-Pier Blanchard	150 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Boucherville
	300 \$	Championnat canadien de ringuette	Ringuette	3 au 8 avril 2016	London Ontario

NOM DU PARTICIPANT	MONTANT	ÉVÉNEMENT SPORTIF	DISCIPLINE	DATE	LIEU
William Bond	500 \$	Championnat panaméricain de karaté	Karaté	21 au 23 août 2015	Santa Cruz Bolivie
Roxanne Boudreau	300 \$	Championnat national de karaté 2016	Karaté	25 janvier au 1 <sup>er</sup> février	Richmond Colombie-Britannique
Maude Charbonneau	300 \$	Championnat canadien de ringuette	Ringuette	3 au 10 avril 2016	London Ontario
Mélina Frenette	150 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Boucherville
	300 \$	Championnat canadien de ringuette	Ringuette	3 au 8 avril 2016	London Ontario
Stéphanie Jetté	150 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Boucherville
	300 \$	Championnat canadien de ringuette	Ringuette	3 au 8 avril 2016	London Ontario
Ève Lacharité	150 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Boucherville
	300 \$	Championnat canadien de ringuette	Ringuette	3 au 8 avril 2016	London Ontario
Audrey Poirier	300 \$	Championnat canadien de judo	Judo	14 et 15 mai 2016	Calgary Alberta
Jérémie Poirier	300 \$	Championnat canadien de judo	Judo	14 et 15 mai 2016	Calgary Alberta
Rosalie Raymond	500 \$	Cheerleading Worlds Competition	Cheerleading	21 au 27 avril 2016	Orlando Floride
Camille Vaillancourt	150 \$	Championnat québécois de gymnastique	Gymnastique	22 au 24 avril 2016	Brossard
	300 \$	Championnat canadien de l'Est du Canada	Gymnastique	5 au 9 mai 2016	Québec

NOM DU PARTICIPANT	MONTANT	ÉVÉNEMENT SPORTIF	DISCIPLINE	DATE	LIEU
Michelle Venne	150 \$	Championnat provincial de ringuette	Ringuette	17 au 20 mars 2016	Boucherville
	300 \$	Championnat canadien de ringuette	Ringuette	3 au 8 avril 2016	London Ontario

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-336**

**AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1100-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1100 DU PLAN D'URBANISME AFIN D'AJOUTER LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD**

Avis de motion est donné par M. Jocelyn Ducharme qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement amendant le règlement numéro 1100 du plan d'urbanisme afin d'ajouter le Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville Nord.

**16-337**

**AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-30 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1101 DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DÉCOULANT DE L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU - RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1100) DANS LES ZONES C-244, C-247, P-161 ET P-246**

Avis de motion est donné par M. Jocelyn Ducharme qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement amendant le règlement numéro 1101 de zonage afin d'ajouter des dispositions réglementaires découlant de l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU - Règlement du plan d'urbanisme numéro 1100) dans les zones C-244, C-247, P-161 et P-246.

**16-338**

**AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-44 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES LOGEMENTS ACCESSOIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement amendant le règlement de zonage numéro 1101 afin d'intégrer des dispositions concernant les logements accessoires sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie.

**16-339**

**AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1102-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1102 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS S'APPLIQUANT À CERTAINS BÂTIMENTS SE TROUVANT DANS UN SECTEUR DE CONTRAINTE SONORE**

Avis de motion est donné par M. Jocelyn Ducharme qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement amendant le règlement de construction numéro 1102 afin d'ajouter des dispositions s'appliquant à certains bâtiments se trouvant dans un secteur de contrainte sonore.

**16-340**

**AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1102-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1102 AFIN D'INTÉGRER LE CODE NATIONAL DU BÂTIMENT – CANADA 2010 DANS LES LOIS ET RÈGLEMENTS APPLICABLES**

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement amendant le règlement de construction numéro 1102 afin d'intégrer le Code national du bâtiment – Canada 2010 dans les lois et règlements applicables.

**16-341**

**AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1104-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1104 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AU CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'OCCUPATION DANS LES SECTEURS DE CONTRAINTE SONORE**

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement amendant le règlement numéro 1104 sur les permis et certificats afin d'ajouter des dispositions relatives au certificat d'autorisation pour l'occupation dans les secteurs de contrainte sonore.

**16-342**

**AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1107-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1107 SUR LES USAGES CONDITIONNELS AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DÉCOULANT DE L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU - RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1100) POUR LE PROJET DES ZONES P-161, C-244, P-246 ET C-247**

Avis de motion est donné par M. Normand Varin qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement amendant le règlement numéro 1107 sur les usages conditionnels afin d'ajouter des dispositions réglementaires découlant de l'élaboration d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU - Règlement du plan d'urbanisme numéro 1100) pour le projet des zones P-161, C-244, P-246 et C-247.

**16-343**

**AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1108-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1108 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'INTÉGRER LES ORIENTATIONS DU PPU DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD**

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement amendant le règlement numéro 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'intégrer les orientations du PPU de l'Entrée de ville Nord.

**16-344**

**AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT 1108-8 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1108 AFIN DE MODIFIER LE CHAPITRE 3 « OBJECTIFS ET CRITÈRES RELATIFS AUX USAGES RÉSIDENTIELS », SECTION 4 « AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT BIGÉNÉRATION », DANS LE BUT D'ASSUJETTIR LES LOGEMENTS ACCESSOIRES AUX CRITÈRES ET OBJECTIFS DUDIT RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1108 afin de modifier le chapitre 3 « objectifs et critères relatifs aux usages résidentiels », section 4 « aménagement d'un logement bigénération », dans le but d'assujettir les logements accessoires aux critères et objectifs dudit règlement.

**16-345**

**AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1173 AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART ET DES FRAIS CONTINGENTS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE POUR LES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE CERTAINES BRANCHES DES COURS D'EAU RUISSEAU BELOEIL, RIVIÈRE AU TRÉSOR ET RIVIÈRE SABREVOIS**

Avis de motion est donné par M. Henri Corbin qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement autorisant le paiement de la quote-part et des frais contingents de la Ville de Sainte-Julie pour les travaux de nettoyage de certaines branches des cours d'eau ruisseau Beloeil, rivière au Trésor et rivière Sabrevois.

**16-346**

**AVIS DE MOTION - FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1178 RELATIF AU DÉNEIGEMENT DES ALLÉES ET DES STATIONNEMENTS PRIVÉS**

Avis de motion est donné par M. Normand Varin qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le règlement numéro 1178 relatif au déneigement des allées et des stationnements privés.

**16-347**

**PROJET DE RÈGLEMENT P1100-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1100 AFIN D'AJOUTER LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD**

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Marguerite-D'Youville identifie les secteurs situés dans un rayon d'un (1) kilomètre du stationnement incitatif de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) comme une aire « Transit oriented development » (TOD) devant faire l'objet d'une planification détaillée;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est dotée d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU) dans le but d'encadrer le développement des secteurs entourant le nouveau stationnement incitatif de l'AMT et de marquer l'Entrée de ville Nord d'une signature distinctive;

ATTENDU QUE le PPU est un règlement s'intégrant au plan d'urbanisme et qu'il permet d'apporter des précisions concernant la planification d'un secteur en particulier;

ATTENDU que le contexte ayant mené à la planification du développement de ce secteur est le suivant :

- D'importants travaux visant à relocaliser le stationnement incitatif et le terminus d'autobus de Sainte-Julie sont en cours à l'angle nord-est de l'autoroute 20 avec le chemin du Fer-à-Cheval. Le projet, coordonné par l'AMT, fait partie d'un développement mixte du secteur situé dans une aire TOD. Le réaménagement de la bretelle nord de la sortie 102 de l'autoroute 20 permet en effet un développement axé sur le transport collectif de terrains enclavés. Il comporte notamment la reconfiguration de la bretelle autoroutière et les prolongements du boulevard Armand-Frappier vers l'est, au-delà du chemin du Fer-à-Cheval, et de la rue Murano, vers le sud. Cette importante superficie développable, alliée à sa localisation avantageuse d'entrée de ville, fera du site la signature de Sainte-Julie à l'échelle régionale;

ATTENDU QUE l'adoption du PPU nécessite des modifications au règlement de Plan d'urbanisme numéro 1100;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 436.5.16, datée du 26 avril 2016, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 1100;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016 sous le numéro 16-336;

ATTENDU QUE ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:**

QUE le présent projet de règlement amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 1100 afin d'ajouter le Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville Nord, soit adopté et qu'il porte le numéro P1100-2;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 4 juillet 2016 à 19h30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-348**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-30 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DÉCOULANT DE L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU - RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1100) DANS LES ZONES C-244, C-247, P-161 et P-246**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est dotée d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU) dans le but d'encadrer le développement des secteurs entourant le nouveau stationnement incitatif de l'Agence métropolitaine de transport et de marquer l'Entrée de ville Nord d'une signature distinctive;

ATTENDU QUE le PPU est un règlement découlant du plan d'urbanisme et qu'il permet d'apporter des précisions concernant la planification d'un secteur en particulier;

ATTENDU QUE l'adoption du PPU nécessite des modifications au règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme dans sa résolution numéro 436.5.16, datée du 26 avril 2016, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016 sous le numéro 16-337;

ATTENDU QUE ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU:

QUE le présent projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1101 afin d'ajouter des dispositions réglementaires découlant de l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU - Règlement du plan d'urbanisme numéro 1100) dans les zones C-244, C-247, P-161 et P-246 soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-30;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 4 juillet 2016 à 19h30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-349**

**« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-43 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (BILL OMNIBUS)**

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 430.2.15 datée du 26 novembre 2015, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce règlement;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2016 sous le numéro 16-283;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

QUE le présent projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1101 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (bill omnibus), soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-43;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 4 juillet 2016 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



**16-350**

**« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-44 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES LOGEMENTS ACCESSOIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QU'il y a lieu d'intégrer des dispositions concernant les logements accessoires au règlement de zonage;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016 sous le numéro 16-338;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU:**

QUE le présent projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1101 afin d'intégrer des dispositions concernant les logements accessoires sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie, soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-44;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 4 juillet 2016 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-351**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1102-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1102 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS S'APPLIQUANT À CERTAINS BÂTIMENTS SE TROUVANT DANS UN SECTEUR DE CONTRAINTE SONORE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est dotée d'un Programme particulier d'urbanisme (ci-après «PPU») dans le but d'encadrer le développement des secteurs entourant le nouveau stationnement incitatif de l'Agence métropolitaine de transport et de marquer l'Entrée de ville Nord d'une signature distinctive;

ATTENDU QUE le PPU est un règlement découlant du plan d'urbanisme et qu'il permet d'apporter des précisions concernant la planification d'un secteur en particulier;

ATTENDU QUE le secteur de l'Entrée de ville Nord, de par sa proximité avec l'Autoroute Jean-Lesage (A20) est exposé au bruit autoroutier;

---

ATTENDU QUE le PPU prévoit l'implantation de fonctions résidentielles et institutionnelles sensibles au bruit autoroutier;

ATTENDU QU'il convient d'atténuer les nuisances reliées au bruit autoroutier;

ATTENDU QUE le secteur est peu propice à l'implantation de mesures de mitigation du bruit à l'extérieur et que celles-ci doivent être intégrées au sein des bâtiments;

ATTENDU les exigences de l'article 3.3.6 du Règlement numéro 162 relatif au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme dans sa résolution numéro 436.5.16, datée du 26 avril 2016, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son règlement de construction numéro 1102;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016 sous le numéro 16-339;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

QUE le présent projet de règlement amendant le règlement de construction numéro 1102 afin d'ajouter des dispositions s'appliquant à certains bâtiments se trouvant dans un secteur de contrainte sonore, soit adopté et qu'il porte le numéro P1102-2;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 4 juillet 2016 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-352**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1102-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1102 AFIN D'INTÉGRER LE CODE NATIONAL DU BÂTIMENT – CANADA 2010 DANS LES LOIS ET RÈGLEMENTS APPLICABLES**

ATTENDU QU'il y a lieu d'intégrer le Code national du bâtiment – Canada 2010 dans les lois et règlements applicables;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 437.2.16 datée du 17 mai 2016, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

---

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son règlement de construction numéro 1102;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016 sous le numéro 16-340;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU:

QUE le présent projet de règlement amendant le règlement de construction numéro 1102 afin d'intégrer le Code national du bâtiment – Canada 2010 dans les lois et règlements applicables, soit adopté et qu'il porte le numéro P1102-3;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 4 juillet 2016 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-353**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1104-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 1104 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AU CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'OCCUPATION DANS LES SECTEURS DE CONTRAINTE SONORE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est dotée d'un Programme particulier d'urbanisme (ci-après «PPU») dans le but d'encadrer le développement des secteurs entourant le nouveau stationnement incitatif de l'Agence métropolitaine de transport et de marquer l'Entrée de ville Nord d'une signature distinctive;

ATTENDU QUE le PPU est un règlement découlant du plan d'urbanisme et qu'il permet d'apporter des précisions concernant la planification d'un secteur en particulier;

ATTENDU QUE le secteur de l'Entrée de ville Nord, de par sa proximité avec l'Autoroute Jean-Lesage (A20) est exposé au bruit autoroutier;

ATTENDU QUE le PPU prévoit l'implantation de fonctions résidentielles et institutionnelles sensibles au bruit autoroutier;

ATTENDU QU'il convient d'atténuer les nuisances reliées au bruit autoroutier;

ATTENDU les exigences de l'article 3.3.6 du Règlement numéro 162 relatif au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme dans sa résolution numéro 436.5.16, datée du 26 avril 2016, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son règlement sur les permis et certificats numéro 1104;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016 sous le numéro 16-341;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

**RÉSOLU:**

QUE le présent projet de règlement amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 1104 afin d'ajouter des dispositions relatives au certificat d'autorisation pour l'occupation dans les secteurs de contrainte sonore, soit adopté et qu'il porte le numéro P1104-3;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 4 juillet 2016 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-354**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1107-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 1107 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DÉCOULANT DE L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU - RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1100) POUR LE PROJET DES ZONES P-161, C-244, P-246 et C-247**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est dotée d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU) dans le but d'encadrer le développement des secteurs entourant le nouveau stationnement incitatif de l'Agence métropolitaine de transport et de marquer l'Entrée de ville Nord d'une signature distinctive;

ATTENDU QUE le PPU est un règlement découlant du plan d'urbanisme et qu'il permet d'apporter des précisions concernant la planification d'un secteur en particulier;

ATTENDU QUE l'adoption du PPU nécessite des modifications au Règlement sur les usages conditionnels numéro 1107;

ATTENDU QUE le règlement relatif aux usages conditionnels n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme dans sa résolution numéro 436.5.16, datée du 26 avril 2016, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son règlement sur les usages conditionnels numéro 1107;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016 sous le numéro 16-342;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU:**

QUE le présent projet de règlement amendant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1107 afin d'ajouter des dispositions réglementaires découlant de l'élaboration d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU - Règlement du plan d'urbanisme numéro 1100) pour le projet des zones P-161, C-244, P-246 et C-247, soit adopté et qu'il porte le numéro P1107-2;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 4 juillet 2016 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-355**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1108-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1108 AFIN D'INTÉGRER LES ORIENTATIONS DU PPU DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est dotée d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU) dans le but d'encadrer le développement des secteurs entourant le nouveau stationnement incitatif de l'Agence métropolitaine de transport et de marquer l'Entrée de ville Nord d'une signature distinctive;

ATTENDU QUE le PPU est un règlement découlant du plan d'urbanisme et qu'il permet d'apporter des précisions concernant la planification d'un secteur en particulier;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de se conformer aux objectifs du PPU - Entrée Nord Sainte-Julie;

---

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 436.5.16 datée du 26 avril 2016, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1108;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016 sous le numéro 16-343;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Jocelyn Ducharme

**RÉSOLU:**

QUE le présent projet de règlement amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1108 afin d'intégrer les orientations du PPU de l'Entrée de ville Nord, soit adopté et qu'il porte le numéro P1108-5;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 4 juillet 2016 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-356**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1108-8 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1108 AFIN DE MODIFIER LE CHAPITRE 3 « OBJECTIFS ET CRITÈRES RELATIFS AUX USAGES RÉSIDENTIELS », SECTION 4 « AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT BIGÉNÉRATION », DANS LE BUT D'ASSUJETTIR LES LOGEMENTS ACCESSOIRES AUX CRITÈRES ET OBJECTIFS DUDIT RÈGLEMENT**

ATTENDU QUE le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) assure la qualité architecturale et paysagère pour les logements de type bigénération;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la section 4 du chapitre 3 du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1108, pour l'adapter à la notion de logement accessoire;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1108;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016 sous le numéro 16-344;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ**    par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ**        par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

QUE le présent projet de règlement amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1108 afin de modifier le chapitre 3 « Objectifs et critères relatifs aux usages résidentiels », section 4 « Aménagement d'un logement bigénération », dans le but d'assujettir les logements accessoires aux critères et objectifs dudit règlement, soit adopté et qu'il porte le numéro P1108-8;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 4 juillet 2016 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-357**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 965-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 965 RELATIF AUX ANIMAUX**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 965 relatif aux animaux lors de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2003 sous le numéro 03-524;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines modifications au règlement, notamment le port obligatoire du licou pour tout chien de 20 kg et plus;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 8 mars 2016 sous le numéro 16-148;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ**    par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ**        par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 965 relatif aux animaux, soit adopté;

QU'il porte le numéro 965-6 et qu'il entre en vigueur tel que prévu audit règlement et conformément à la loi.

DE demander au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de légiférer sur les chiens dangereux pour la population;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-358**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1179 AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT DE 200 000 \$ POUR LE PORTER À 4 500 000 \$ ET APPROPRIANT CE MONTANT À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ**

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 344 constituant un fonds de roulement;

ATTENDU QUE l'adoption du règlement numéro 1166 augmentant le fonds de roulement pour le porter à 4 300 000 \$ et appropriant ce montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté lors de la séance ordinaire du 2 juin 2015;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Sainte-Julie peut augmenter le montant du fonds de roulement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2016, sous le numéro 16-284;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

QUE le règlement augmentant le fonds de roulement de 200 000 \$ pour le porter à 4 500 000 \$ et appropriant ce montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1179 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

Mme Roy et les membres du Conseil félicitent M. Pierre Champagne pour avoir reçu la médaille du lieutenant-gouverneur du Québec.

Mme Roy mentionne porter le ruban mauve en appui à la lutte contre la maltraitance des aînés.



Mme Roy invite les citoyens à participer aux nombreuses activités qui auront lieu sous peu à Sainte-Julie, telles que :

- la Fête au Village, le dimanche 12 juin;
- le symposium de peinture, du 10 au 12 juin;
- le déjeuner du Grand défi Pierre Lavoie, le samedi 18 juin, à compter de 6 h;
- la Fête nationale (à la pente à glisser), le jeudi 23 juin;
- le Julie-Tour (départ à l'école secondaire du Grand-Coteau), le vendredi 24 juin;
- le début du marché public, les jeudis, dès le 16 juin.

**POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS  
AU PUBLIC**

Aucune communication.

**POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**M. Raymond Leroux**

- M. Leroux demande à quel endroit aura lieu le déjeuner du Grand Défi Pierre Lavoie.

Réponse : Mme Roy mentionne que le déjeuner aura lieu à l'école secondaire du Grand-Coteau, à compter de 6 h et que plusieurs activités familiales y sont prévues.

**M. Jacques Blanchard**

- M. Blanchard désire obtenir des renseignements concernant le point 10.1 à l'ordre du jour, soit la modification au règlement relatif aux animaux pour obliger le port du licou pour les chiens de 20 kg et plus.

Réponse : Mme Roy mentionne que cette nouvelle disposition au règlement a été adoptée afin de sécuriser la population sur les chiens potentiellement dangereux. Cette disposition a été prise en collaboration avec, notamment, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et entre en vigueur le 15 septembre 2016. Mme Roy précise que le règlement est également modifié afin que l'amende relative au port obligatoire de la laisse augmente, passant de 30 \$ à 50 \$.

Finalement, les policiers et l'agence de sécurité mandatée par la Ville verront à distribuer des dépliants afin de sensibiliser les citoyens au port du licou et de la laisse.

**M. Gilles Marcoux**

- M. Marcoux comprend que l'amende sur le port de la laisse augmente de 30 \$ à 50 \$. L'amende peut-elle augmenter en cas de récidive?

Réponse : Oui. Mme Roy ajoute que les policiers ont été informés que la période de sensibilisation était terminée et qu'ils devaient dorénavant donner des contraventions.

**M. Pierre Champagne**

- M. Champagne demande si la Ville a l'intention d'interdire certaines races de chiens réputés dangereux sur son territoire.

Réponse : Non. Mme Roy explique les raisons pour lesquelles la Ville n'interdira pas de races de chiens, mais obligera plutôt le port du licou pour tous les chiens de 20 kg et plus, et mentionne que la résolution contient une demande au gouvernement du Québec pour qu'il procède à l'interdiction de chiens de certaines races.

**M. Donald Savaria**

- M. Savaria désire savoir quelle zone de la Ville est touchée par le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière à Nature-Action Québec inc.

Réponse : Mme Roy mentionne qu'il s'agit de la zone H-131.

- M. Savaria demande qu'une correction soit apportée au *Premier projet de règlement numéro 1101-44 amendant le règlement de zonage numéro 1101 afin d'intégrer des dispositions concernant les logements accessoires sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie*, afin que la définition de « Logement accessoire » précise que le logement ait une aire de plancher **maximale** de 80 mètres carrés.

Réponse : Mme Roy prend bonne note de cette observation et la correction à ce projet de règlement sera faite en ce sens.

**Mme Venne**

- Mme Venne, résidant sur le chemin de Touraine, mentionne être satisfaite du travail accompli par la Ville afin que le bruit et la vitesse des véhicules qui circulent sur ce chemin diminuent. Par ailleurs, Mme Venne demande si une étude d'impact a été faite sur le bruit causé par les véhicules.

Réponse : Mme Roy mentionne qu'aucune étude n'a été faite en ce sens. Cependant, cela pourrait être un autre argument auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) afin que la vitesse soit réduite.

- Mme Venne mentionne que l'Institut national de santé publique du Québec a publié sur Internet un document intitulé « Avis sur une politique québécoise de lutte au bruit environnemental : pour des environnements sonores sains », lequel fait état, notamment, des bienfaits de la diminution du bruit sur la santé.

Mme Roy en prend bonne note et s'y référera.

**M. Gonzales**

- M. Gonzales, résidant sur la rue des Prairies, demande si la réglementation sur les tondeuses sera modifiée un jour afin qu'il ne soit permis de tondre la pelouse qu'à certaines heures précises.

Réponse : Mme Roy mentionne que les membres du Conseil ne prévoient pas modifier le règlement en ce sens, car ils font confiance au civisme des citoyens. La Ville a opté pour la sensibilisation auprès des citoyens pour le respect des règles de bon voisinage. Mme Roy mentionne qu'un rappel à cet effet sera fait sous peu.

**16-359**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée à 20 h 52.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Suzanne Roy,  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes,  
Greffière

---

VILLE DE SAINTE-JULIE  
NEUVIÈME SÉANCE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 5 juillet 2016 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Jocelyn Ducharme, Mario Lemay, Normand Varin et Henri Corbin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Robert Morisset, directeur général adjoint  
Me Nathalie Deschesnes, greffière

---

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

**16-360**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**1. OUVERTURE**

1.1 RÉFLEXION

16-360 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-361 1.3 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 JUIN 2016

**2. ADMINISTRATION**

16-362 2.1 NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – MOIS D'AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2016

16-363 2.2 APPUI AU CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉNOVATION DE LA PISCINE INTÉRIEURE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150

16-364 2.3 MODIFICATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1176 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE RECONSTRUCTION SUR LA RUE PRINCIPALE AINSI QUE SUR LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH, ENTRE LES RUES SAINT-LOUIS ET PRINCIPALE – SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 000 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 000 000 \$

16-365 2.4 AUTORISATION DE REMBOURSEMENT PARTIEL – FACTURE NUMÉRO 2016-000001

---

16-366 2.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LE GROUPE AMICAL DE STE-JULIE INC.

**3. SERVICE DES FINANCES**

16-367 3.1 APPROBATION DES LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS

16-368 3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

16-369 3.3 REPORT D'ÉCHÉANCE – DEMANDES DE RÉVISION AU RÔLE D'ÉVALUATION

**4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

16-370 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

16-371 4.2 EMBAUCHE – RÉGISSEUR AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ET COMMUNAUTAIRES – SERVICE DES LOISIRS

16-372 4.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE SAINTE-JULIE (SCFP – SECTION LOCALE 5134) – MODIFICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

**5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

16-373 5.1 PLAN D'INTERVENTION 2015 – RÉSEAUX D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES

16-374 5.2 APPROBATION – PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) – MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

16-375 5.3 AUTORISATION – PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL)

16-376 5.4 REJET DE SOUMISSIONS – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, DE NETTOYAGE ET DE DRAGAGE DU LAC DES OUTARDES – RÈGLEMENT NUMÉRO 1171

16-377 5.5 ADJUDICATION – ACHAT DE CHLORURE DE SODIUM – DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR L'ANNÉE 2016 – 2017

16-378 5.6 ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE URBAIN SUR LA RUE PRINCIPALE ET LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH – SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1176

16-379 5.7 PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE URBAIN SUR LA RUE PRINCIPALE ET LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH – SECTEUR VIEUX-VILLAGE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1176

- 
- |           |                               |   |
|-----------|-------------------------------|---|
| 16-380    | 5.8                           | ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE URBAIN – SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE – PROJET R-1176, LOT 2                    |
| 16-381    | 5.9                           | PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE URBAIN – SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE – PROJET R-1176, LOT 2                                   |
| <b>6.</b> | <b>SERVICE DE L'URBANISME</b> |   |
| 16-382    | 6.1                           | DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 14 JUIN 2016  |
| 16-383    | 6.2                           | APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1133, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (RÉPARATIONS CELLULAIRES RAPIDES) – ZONE C-242   |
| 16-384    | 6.3                           | APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION POUR L'AJOUT D'UN 2 <sup>E</sup> ÉTAGE ET L'AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT BIGÉNÉRATION – 260, RUE LAMOUREUX – ZONE H-225 |
| 16-385    | 6.4                           | APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 252, AVENUE JULES-CHOQUET – ZONE H-225   |
| 16-386    | 6.5                           | APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (CHEMINÉES) – 1667, RUE PRINCIPALE – ZONE C-302  |
| 16-387    | 6.6                           | APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – 2141, RUE NOBEL – « LE BELVÉDÈRE » – ZONE I-152  |
| 16-388    | 6.7                           | APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE REMISE – 306, BOULEVARD SAINT-JOSEPH – ZONE H-227  |
| 16-389    | 6.8                           | APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE TAMPON ALTERNATIVE – 1709, MONTÉE SAINTE-JULIE (SYMEXCO) – ZONE A-708  |
| 16-390    | 6.9                           | APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (REVÊTEMENT) – 38, RUE DU LISERON – ZONE H-145   |
| 16-391    | 6.10                          | APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 933, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (FLOR DÉCO) – ZONE C-242   |
| 16-392    | 6.11                          | APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS INDUSTRIELS – 1111, RUE NOBEL (BÂTIMENTS QUÉBEC) – ZONE A-604  |
| 16-393    | 6.12                          | APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 509, AVENUE JULES-CHOQUET (MLLE CAFÉ) – ZONE C-208   |

- 
- |        |      |   |
|--------|------|---|
| 16-394 | 6.13 | APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – 1591-1595, RUE OCTAVE-CRÉMAZIE – ZONE H-323  |
| 16-395 | 6.14 | APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (REVÊTEMENT) – 111-135, RUE DE LA SAVANE – ZONE H-145  |
| 16-396 | 6.15 | APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE (SUR BÂTIMENT) – 210, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (SALON JULIE QUILLES) – ZONE C-252 |
| 16-397 | 6.16 | DÉSIGNATION DE LA PLACE DES GÉNÉRATIONS – SECTEUR DU PARC DE LA COULÉE  |
| 16-398 | 6.17 | DÉSIGNATION DU SENTIER OKA/MONT-SAINT-HILAIRE   |
| 16-399 | 6.18 | DÉSIGNATION DU SITE DES ÉTANGS CHARLEBOIS   |
| 16-400 | 6.19 | DÉSIGNATION D’UN TRONÇON DE RUE DONNANT SUR LA RUE DE LA FALAISE – PROJET DOMAINE DES HAUTS-BOIS  |

**7. SERVICE DES LOISIRS**

- |        |     |  |
|--------|-----|--|
| 16-401 | 7.1 | AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L’EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS  |
| 16-402 | 7.2 | AUTORISATION DE SIGNATURE – RECONDUCTION DU PROTOCOLE D’ENTENTE D’UTILISATION DES IMMEUBLES ET DE L’ÉQUIPEMENT À DES FINS RÉCRÉATIVES, CULTURELLES, SPORTIVES ET COMMUNAUTAIRES – COMMISSIONS SCOLAIRE DES PATRIOTES |

**8. AVIS DE MOTION**

- |        |     |   |
|--------|-----|---|
| 16-403 | 8.1 | AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 965-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX ANIMAUX  |
| 16-404 | 8.2 | AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-45 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D’INTÉGRER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES PROJETS INTÉGRÉS POUR LES USAGES INDUSTRIELS DANS LA ZONE A-604             |
| 16-405 | 8.3 | AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-46 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D’INTÉGRER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS ET AUX AMÉNAGEMENTS DANS LE PARC DES ÉTANGS ANTOINE-CHARLEBOIS |
| 16-406 | 8.4 | AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1116-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1116 SUR LE SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES  |
| 16-407 | 8.5 | AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1149-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX  |

---

**9. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

- 16-408 9.1 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P-1116-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1116 SUR LE SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES
- 16-409 9.2 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-45 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES PROJETS INTÉGRÉS POUR LES USAGES INDUSTRIELS DANS LA ZONE A-604
- 16-410 9.3 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-46 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS ET AUX AMÉNAGEMENTS DANS LE PARC DES ÉTANGS ANTOINE-CHARLEBOIS
- 16-411 9.4 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-43 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (BILL OMNIBUS)
- 16-412 9.5 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-44 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES LOGEMENTS ACCESSOIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

**10. RÈGLEMENTS**

- 16-413 10.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 1102-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1102 AFIN D'INTÉGRER LE CODE NATIONAL DU BÂTIMENT – CANADA 2010 DANS LES RÈGLEMENTS APPLICABLES
- 16-414 10.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 1108-8 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1108 AFIN DE MODIFIER LE CHAPITRE 3 « OBJECTIFS ET CRITÈRES RELATIFS AUX USAGES RÉSIDENITIELS », SECTION 4 « AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT BIGÉNÉRATION », DANS LE BUT D'ASSUJETTIR LES LOGEMENTS ACCESSOIRES AUX CRITÈRES ET OBJECTIFS DUDIT RÈGLEMENT

**11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

- 16-415 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT



**16-361**

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE  
LE 7 JUIN 2016**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 7 juin 2016, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-362**

**NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – MOIS D'AOÛT, SEPTEMBRE ET  
OCTOBRE 2016**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU:

DE nommer le conseiller M. Henri Corbin, maire suppléant pour les mois d'août, septembre et octobre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-363**

**APPUI AU CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE –  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉNOVATION DE LA PISCINE  
INTÉRIEURE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE  
CANADA 150**

ATTENDU QUE le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (ci-après «CCSSJ»), organisme à but non lucratif, désire rénover la piscine intérieure sise au 2080, rue Borduas à Sainte-Julie;

ATTENDU QUE Développement économique Canada pour les régions du Québec offre un programme d'aide financière intitulé «programme d'infrastructure communautaire de Canada 150»;

ATTENDU QUE ce programme vise la remise en état et l'amélioration d'infrastructures communautaires existantes;

ATTENDU QUE le projet de rénovation de la piscine intérieure du CCSSJ rencontre les critères d'admissibilité de ce programme;

ATTENDU QUE le CCSSJ est un partenaire important de la Ville de Sainte-Julie et qu'il contribue au dynamisme de la communauté;

ATTENDU QUE le CCSSJ demande une aide financière de 500 000 \$;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

---

D'appuyer la demande d'aide financière du CCSSJ pour le projet de rénovation de la piscine intérieure sise au 2080, rue Borduas à Sainte-Julie, dans le cadre du programme d'infrastructure communautaire de Canada 150.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-364**

**MODIFICATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1176 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE RECONSTRUCTION SUR LA RUE PRINCIPALE AINSI QUE SUR LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH, ENTRE LES RUES SAINT-LOUIS ET PRINCIPALE – SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 000 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 000 000 \$**

ATTENDU QUE le règlement numéro 1176 pour payer le coût des travaux de réaménagement et de reconstruction sur la rue Principale ainsi que sur le boulevard Saint-Joseph, entre les rues Saint-Louis et Principale – secteur du Vieux-Village, ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 000 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 000 000 \$, a été adopté lors de la séance ordinaire du 9 février 2016 sous le numéro 16-099 et est entré en vigueur le 12 avril 2016;

ATTENDU QU'il a été constaté que des travaux supplémentaires doivent être faits pour le réaménagement et la reconstruction sur la rue Principale ainsi que sur le boulevard Saint-Joseph, entre les rues Saint-Louis et Principale – secteur du Vieux-Village;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement numéro 1176 afin de pourvoir aux coûts excédentaires;

ATTENDU QUE les travaux et frais supplémentaires s'élèvent à 882 000 \$;

ATTENDU QU'une résolution est requise afin de modifier le règlement en conséquence, conformément à l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. Jocelyn Ducharme

**RÉSOLU:**

QUE l'article 1 du règlement numéro 1176 est modifié en remplaçant « 6 janvier 2016 » par « 30 juin 2016 » ;

QUE l'article 2 du règlement numéro 1176 est remplacé par l'article 2 suivant :

« **ARTICLE 2.** La Ville de Sainte-Julie est autorisée à dépenser un montant de 1 882 000 \$ pour faire exécuter les travaux pour le réaménagement et la reconstruction de la rue Principale ainsi que du boulevard Saint-Joseph, entre les rues Saint-Louis et Principale – secteur du Vieux-Village, à emprunter un montant ne devant pas excéder 1 000 000 \$ et à affecter un montant de 882 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté pour immobilisations, le tout pour payer le coût de ces travaux, estimés à 1 756 000 \$, ainsi que les frais contingents s'élevant à 126 000 \$, tels que décrits aux annexes « A » et « B » jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante. L'emprunt de 1 000 000 \$ sera remboursé sur une période de vingt ans (20), conformément au tableau de remboursement joint au présent règlement comme annexe « C ». »;

---

QUE l'article 4 du règlement numéro 1176 est modifié en y ajoutant, après « en vigueur. », la phrase suivante :

« Pour pourvoir aux dépenses excédentaires à l'emprunt de 1 000 000 \$, la Ville affectera un montant de 882 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté pour immobilisations. »;

QUE le titre du règlement numéro 1176 soit remplacé par le suivant :

« Règlement numéro 1176 pour payer le coût des travaux et de réaménagement et de reconstruction sur la rue Principale ainsi que sur le boulevard Saint-Joseph, entre les rues Saint-Louis et Principale – secteur du Vieux-Village, ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 882 000 \$, autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 000 000 \$ et autorisant l'affectation d'un montant de 882 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté aux immobilisations » ;

QUE les annexes "A" et "B" jointes au règlement soient remplacées par les annexes "A" et "B" jointes à la présente;

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-365**

**AUTORISATION DE REMBOURSEMENT PARTIEL – FACTURE NUMÉRO 2016-000001**

ATTENDU le blocage de la conduite sanitaire au 1740, rue des Prairies à Sainte-Julie, le ou vers le 4 mars 2016;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une inspection télévisée et à des travaux de déblocage de la conduite sanitaire ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a émis la facture 2016-000001 au propriétaire du 1740, rue des Prairies, au montant de 6 307,65 \$;

ATTENDU QU'une mésentente a eu lieu entre la Ville et le propriétaire concernant les modalités de paiement des factures relatives aux travaux de déblocage et d'inspection de la conduite,

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service du Greffe lors de la Commission administrative du 27 juin 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

D'autoriser la trésorière à rembourser à M. Guy Caron, propriétaire, la somme de 3 153,82 \$, laquelle correspond à 50 % de la facture numéro 2016-000001 de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-366**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LE GROUPE AMICAL DE STE-JULIE INC.**

ATTENDU QUE Le Groupe Amical de Ste-Julie inc. a pour mission de contrer l'isolement des aînés;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière pour la tenue de leurs dîners mensuels;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

DE verser une aide financière de 1 400 \$ à l'organisme Le Groupe Amical de Ste-Julie inc.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-367**

**APPROBATION DES LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 3 juin 2016 au 30 juin 2016 pour les fonds suivants :

<b>Fonds d'administration</b>		
Liste F-2016-28	Chèques à ratifier:	1 052 726,94 \$
Liste F-2016-29	Comptes à payer:	2 113 432,28 \$
<b>Règlements</b>		
Liste F-2016-30	Comptes à payer:	910 879,48 \$
<b>Fonds réservé – fonds de roulement</b>		
Liste F-2016-31	Comptes à payer:	119 098,59 \$
<b>Fonds de parcs et terrains de jeux</b>		
Liste F-2016-32	Comptes à payer :	3 850,51 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

**RÉSOLU:**

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 3 juin 2016 au 30 juin 2016 apparaissant sur les listes F-2016-28 à F-2016-32;

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer;

D'autoriser la trésorière à émettre des chèques pour le paiement des comptes fournisseurs à payer durant le mois de juillet 2016 et que ces chèques soient présentés par la suite aux membres du Conseil pour ratification à la séance du Conseil du mois de septembre 2016.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-368**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ –  
FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 30 juin 2016 et d'accorder les contrats pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense totale de 12 549,43 \$.

QUE ces dépenses soient payées par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursées en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2017 à 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-369**

**REPORT D'ÉCHÉANCE – DEMANDES DE RÉVISION AU RÔLE D'ÉVALUATION**

ATTENDU QUE le 14 octobre 2015, la firme Évimbec Itée, évaluateurs agréés, a procédé au dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Sainte-Julie pour les exercices financiers 2016, 2017 et 2018;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute demande de révision du rôle d'évaluation présentée avant le 1<sup>er</sup> mai qui suit l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation doit être révisée par l'évaluateur avant le 1<sup>er</sup> septembre suivant;

ATTENDU QU'Évimbec Itée a été saisie de quelques demandes de révision du rôle d'évaluation de la Ville de Sainte-Julie ;

ATTENDU QU'Évimbec Itée demande le report de l'échéance des réponses aux demandes de révision au 31 décembre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

DE reporter l'échéance des réponses aux demandes de révision du rôle d'évaluation au 31 décembre 2016, conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

QUE la firme Évimbec Itée avise toutes les personnes qui ont déposé une demande de révision de ce report;

QU'une copie conforme de cette résolution soit transmise au Tribunal administratif du Québec ainsi qu'à Évimbec Itée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-370**

**DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL**

ATTENDU l'article 4 du règlement numéro 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'accepter la nomination et l'engagement des personnes désignées sur la liste ci-dessous :

<b>MOUVEMENT DE MAIN D'ŒUVRE (personnel régulier)</b>			
GODBOUT, Jean-François	Syndiqué	Technicien en informatique à préposé à l'entretien de soir au Service des infrastructures	27 juin 2016
<b>ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire, étudiant et occasionnel)</b>			
LAFLAMME, Marie-Pier	Syndiqué	Surnuméraire (inspecteur en bâtiment)	11 juillet 2016
LAURENT, Roxane	Étudiant	Préposée (Service des infrastructures)	20 juin 2016
POIRIER, Jade	Syndiqué	Surnuméraire (commis à la bibliothèque)	04 juillet 2016
THIBAUT, Lynda	Professeur	Animateur hors les murs à la bibliothèque	08 août 2016

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-371**

**EMBAUCHE – RÉGISSEUR AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ET COMMUNAUTAIRES – SERVICE DES LOISIRS**

ATTENDU QU'à la suite de la nomination de M. Luc Brassard à titre de directeur adjoint au Service des loisirs, le poste de régisseur au soutien des organismes est devenu vacant;

ATTENDU QUE la Ville a créé un poste de régisseur aux activités culturelles et communautaires;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à l'affichage de ce poste;

ATTENDU QUE Mme Cynthia Assandas répond aux critères d'embauche de ce poste;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 4 juillet 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:**

D'embaucher Mme Cynthia Assandas au poste de régisseur aux activités culturelles et communautaires au Service des Loisirs, le tout selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective de travail en vigueur;

QUE l'embauche de Mme Assandas à ce poste a été fixée au 15 août 2016.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **16-372**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE SAINTE-JULIE (SCFP – SECTION LOCALE 5134) – MODIFICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL**

ATTENDU la convention collective de travail intervenue entre la Ville de Sainte-Julie et l'Association des pompiers de Sainte-Julie (SCFP – Section locale 5134);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les articles 11.02 et 11.03 de la convention collective de travail concernant les horaires de garde interne et de garde externe;

ATTENDU QUE cette modification permettra d'offrir un meilleur service aux citoyens;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 27 juin 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU:**

D'autoriser le directeur général, le directeur du Service de sécurité incendie et le directeur du Service des ressources humaines à signer l'entente à intervenir avec l'Association des pompiers de Sainte-Julie (SCFP – Section locale 5134), laquelle est jointe à la présente;

QUE cette entente soit annexée à la convention collective de travail de l'Association des pompiers de Sainte-Julie pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **16-373**

#### **PLAN D'INTERVENTION 2015 – RÉSEAUX D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES**

ATTENDU QUE le Service des infrastructures a procédé à la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des réseaux d'eau potable, d'égouts et des chaussées (ci-après le « plan d'intervention »), conformément au « Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées »;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit approuver le plan d'intervention pour avoir accès éventuellement aux différents programmes de subvention;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 27 juin 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'approuver le plan d'intervention concernant le renouvellement des réseaux d'eau potable, d'égouts et des chaussées sans engagement de réalisation de la part de la Ville de Sainte-Julie;

D'autoriser le chef de section – génie civil à déposer ledit plan d'intervention auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, pour approbation;

D'autoriser le directeur général adjoint à présenter les demandes de subventions applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-374**

**APPROBATION – PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) – MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE**

ATTENDU QUE la MRC de Marguerite-D'Youville a mandaté la firme CIMA+ afin de produire un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 27 juin 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'approuver le plan d'intervention en infrastructures routières locales proposé par la MRC de Marguerite-D'Youville;

QUE le Conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du PIIRL

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-375**

**AUTORISATION – PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL)**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);



ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

D'autoriser le directeur général adjoint à déposer une demande de subvention au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du programme Accélération;

DE confirmer son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-376**

**REJET DE SOUMISSIONS – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, DE NETTOYAGE ET DE DRAGAGE DU LAC DES OUTARDES – RÈGLEMENT NUMÉRO 1171**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour les travaux d'aménagement, de nettoyage et de dragage du lac des Outardes, prévus au règlement numéro 1171;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2016 conformément à la loi;

ATTENDU QUE le résultat de la soumission reçue dépasse les disponibilités financières prévues pour ce projet;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est réservé le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 27 juin 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU:**

DE rejeter à toutes fins que de droit les soumissions reçues et ouvertes le 1<sup>er</sup> juin 2016 concernant les travaux d'aménagement, de nettoyage et de dragage du lac des Outardes.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-377**

**ADJUDICATION – ACHAT DE CHLORURE DE SODIUM – DÉGLAÇAGE DES  
CHAUSSÉES POUR L'ANNÉE 2016 – 2017**

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 13-172 par le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie lors de la séance ordinaire du 9 avril 2013, dans laquelle l'Union des municipalités du Québec a été mandatée, pour les années 2013 à 2018 inclusivement, pour préparer, sur une base annuelle, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat regroupé d'achat de chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville;

ATTENDU QUE le contrat pour la saison 2016-2017 a été accordé à la compagnie Technologie de dégivrage CARGILL au taux de 95,12 \$ / tonne métrique, incluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE les besoins de la Ville de Sainte-Julie pendant cette période sont estimés à environ 2 400 tonnes métriques;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 27 juin 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

D'entériner le contrat accordé par l'Union des municipalités du Québec à la compagnie Technologie de dégivrage CARGILL, pour une dépense estimée pour la Ville de Sainte-Julie à 228 285,16 \$, taxes incluses, pour la saison 2016-2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-378**

**ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE URBAIN SUR  
LA RUE PRINCIPALE ET LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH – SECTEUR DU VIEUX-  
VILLAGE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1176**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'espace urbain sur la rue Principale et le boulevard Saint-Joseph dans le secteur du Vieux-Village, prévus au règlement numéro 1176;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 29 juin 2016 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 4 juillet 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie B Fréreau et Fils inc. située au 402, rue Saint-Denis, Saint-Alexandre (Québec) J0J 1S0;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux de réaménagement de l'espace urbain sur la rue Principale et le boulevard Saint-Joseph dans le secteur du Vieux-Village, selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour un montant estimé de 1 536 797,24 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 29 juin 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-379**

**PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE URBAIN SUR LA RUE PRINCIPALE ET LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH – SECTEUR VIEUX-VILLAGE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1176**

ATTENDU l'adjudication du contrat pour les travaux de réaménagement de l'espace urbain sur la rue Principale et le boulevard Saint-Joseph dans le secteur du Vieux-Village, à la compagnie B. Fréreau et Fils inc. pour un montant de 1 536 797,24 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

ATTENDU QUE la Fabrique de la paroisse de Sainte-Julie a convenu de céder une parcelle de terrain à la Ville de Sainte-Julie pour la réalisation de certains travaux de réaménagement de l'espace urbain sur la rue Principale et le boulevard Saint-Joseph;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

QUE pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'espace urbain sur la rue Principale et le boulevard Saint-Joseph dans le secteur Vieux-Village, le Conseil municipal autorise une provision de 10 % pour les travaux imprévus, soit 153 679,72 \$, ainsi qu'une provision de 50 000 \$ pour les travaux qui seront réalisés sur le terrain de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Julie en contrepartie de la cession d'une parcelle de terrain à la Ville et d'autres bonnes considérations, ce qui porte le montant autorisé à 1 740 476,96 \$;

QUE toutes les dépenses pour les travaux imprévus et les travaux qui seront réalisés sur le terrain de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Julie devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-380**

**ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE URBAIN – SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE – PROJET R-1176 LOT 2**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite concernant les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réaménagement de l'espace urbain dans le secteur du Vieux-Village, projet 1176 lot 2;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 22 juin 2016;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 27 juin 2016;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 4 juillet 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:**

D'accorder un mandat pour les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réaménagement de l'espace urbain dans le secteur du Vieux-Village, projet 1176 lot 2, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit le Groupe-Conseil Génipur inc., située au 18, rue Papineau, bureau 207, Candiac (Québec) J5R 5S8, pour un montant de 92 037,49 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-381**

**PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE URBAIN – SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE – PROJET R-1176 LOT 2**

ATTENDU l'adjudication du mandat pour les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réaménagement de l'espace urbain dans le secteur du Vieux-Village, projet 1176 lot 2, à la firme Groupe-Conseil Génipur inc. pour un montant de 92 037,49 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce mandat, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:**

QUE pour la réalisation du mandat pour les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réaménagement de l'espace urbain dans le secteur du Vieux-Village, projet 1176 lot 2, le Conseil municipal autorise une provision de 5 % pour les services imprévus, soit 4 601,87 \$, ce qui porte le montant autorisé à 96 639,36 \$;

QUE toutes les dépenses pour les services professionnels imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-382**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 14 JUIN 2016**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 14 juin 2016 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative du 27 juin 2016;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 juin 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-383**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1133, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (RÉPARATIONS CELLULAIRES RAPIDES) – ZONE C-242**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'affichage préparés par Le Groupe Médiagraphe et datés du 4 mai 2016, pour les enseignes de la place d'affaires Réparations cellulaires rapides, située au 1133, boulevard Armand-Frappier, local 102, et ce, conformément à la résolution numéro 438.19.B.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 juin 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-384**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION POUR L’AJOUT D’UN 2<sup>E</sup> ÉTAGE ET L’AMÉNAGEMENT D’UN LOGEMENT BIGÉNÉRATION – 260, RUE LAMOUREUX – ZONE H-225**

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction pour l'ajout d'un second étage, sur une partie de la résidence, et l'aménagement d'un logement bigénération, préparés par Yvon Cormier, technologue en architecture et datés de février 2016, pour la résidence localisée au 260, rue Lamoureux, et ce, conformément à la résolution numéro 438.4.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 juin 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-385**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE  
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 252, AVENUE JULES-CHOQUET – ZONE H-225**

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de construction préparés par Investissement immobilier Dumele et datés de mai 2016, pour une résidence unifamiliale au 252, avenue Jules-Choquet, et ce, conformément à la résolution numéro 438.2.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 juin 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-386**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (CHEMINÉES) –  
1667, RUE PRINCIPALE – ZONE C-302**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de rénovation pour l'installation de fausses cheminées au 1667, rue Principale, et ce, conformément à la résolution numéro 438.3.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 juin 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-387**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE  
RÉNOVATION – 2141, RUE NOBEL – « LE BELVÉDÈRE » – ZONE I-152**

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de rénovation préparés par la firme David Smith architecte et reçus le 19 mai 2016, pour un bâtiment industriel au 2141, rue Nobel (Le Belvédère), et ce, conformément à la résolution numéro 438.5.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 juin 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-388**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE REMISE – 306, BOULEVARD SAINT-JOSEPH – ZONE H-227**

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de construction d'une remise au 306, boulevard Saint-Joseph, soumis par le propriétaire, et ce, conformément à la résolution numéro 438.8.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 juin 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-389**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE TAMPON ALTERNATIVE – 1709, MONTÉE SAINTE-JULIE (SYMEXCO) – ZONE A-708**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept pour l'aménagement d'une zone tampon alternative, soumis par le propriétaire, pour la place d'affaires Symexco, située au 1709, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution numéro 438.16.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 juin 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-390**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (REVÊTEMENT) – 38, RUE DU LISERON – ZONE H-145**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de rénovation pour le pourtour de la fenêtre en baie pour la résidence située au 38, rue du Liseron, et ce, conformément à la résolution numéro 438.19.C.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 juin 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-391**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 933, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (FLOR DÉCO) – ZONE C-242**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager, soumis par le propriétaire, pour la place d'affaires située au 933, boulevard Armand-Frappier (Flor Déco), et ce, conformément à la résolution numéro 438.13.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 juin 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-392**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS INDUSTRIELS – 1111, RUE NOBEL (BÂTIMENTS QUÉBEC) – ZONE A-604**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept pour la construction de bâtiments industriels, préparés par la firme Monty, architectes et datés du 3 juin 2016, au 1111, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution numéro 438.9.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 juin 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-393**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 509, AVENUE JULES-CHOQUET (MLLE CAFÉ) – ZONE C-208**

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:



D'approuver les plans-concept d'affichage préparés par Stephan Godro, designer graphique et datés du 2 juin 2016, pour une enseigne sur bâtiment pour la place d'affaires "Mlle Café" située au 509, avenue Jules-Choquet, et ce, conformément à la résolution numéro 438.12.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 juin 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-394**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – 1591-1595, RUE OCTAVE-CRÉMAZIE – ZONE H-323**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de rénovation, préparés par Steven Smith, pour le remplacement du revêtement de la façade pour le bâtiment multifamilial situé au 1591-1595, rue Octave-Crémazie, et ce, conformément à la résolution numéro 438.19.F.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 juin 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-395**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (REVÊTEMENT) – 111-135, RUE DE LA SAVANE – ZONE H-145**

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de rénovation pour le remplacement du revêtement pour le bâtiment situé au 111-135, rue de la Savane, et ce, conformément à la résolution numéro 438.15.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 juin 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-396**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE (SUR BÂTIMENT) – 210, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (SALON JULIE QUILLES) – ZONE C-252**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept d'affichage pour la place d'affaires « Salon Julie-Quilles » localisée au 210, boulevard Armand-Frappier, a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme, lors de l'assemblée du 19 avril 2016, considéraient que l'enseigne rattachée au bâtiment pour la place d'affaires « Julie-Quilles » ne respectait pas les objectifs et critères de la section 15 du chapitre 4 du règlement numéro 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE des plans-concept modifiés, préparés par le Groupe Médiagraphe et datés du 27 juin 2016, ont été soumis au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal réunis en Commission administrative le 27 juin 2016 ont pris connaissance des plans-concept modifiés et sont d'accord avec les modifications apportées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU:**

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'affichage, soumis par le Groupe Médiagraphe et modifiés en date du 27 juin 2016, pour l'enseigne rattachée au bâtiment pour la place d'affaires « Julie Quilles », située au 210, boulevard Armand-Frappier;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-397**

**DÉSIGNATION DE LA PLACE DES GÉNÉRATIONS – SECTEUR DU PARC DE LA COULÉE**

ATTENDU Qu'à l'automne 2013, la Ville a inauguré la « place des Générations » par la plantation d'un saule pleureur dans le secteur du Parc de la Coulée au nord de la rue du même nom;

ATTENDU QU'un arbre sera planté annuellement pour souligner les naissances de la Ville de Sainte-Julie de l'année précédente, et ce, pour les vingt prochaines années;

ATTENDU QUE les membres du Comité de toponymie sont d'avis que la dénomination « place des générations » est appropriée pour identifier ce secteur du parc de la Coulée;

ATTENDU la recommandation des membres du Comité de toponymie réunis en assemblée le 8 juin 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

QUE le secteur du parc de la Coulée visant à souligner les naissances de la Ville de Sainte-Julie de l'année précédente, et ce, pour les vingt prochaines années, soit désigné « place des Générations ».

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-398**

**DÉSIGNATION DU SENTIER OKA/MONT-SAINT-HILAIRE**

ATTENDU QUE le tronçon de la piste cyclopédestre reliant le parc Desrochers au parc Armand-Frappier, dans le secteur anciennement nommé « Le Grand-Coteau », a été aménagé en 2014;

ATTENDU QUE les membres du comité de Toponymie sont d'avis que la dénomination « piste cyclopédestre du Grand-Coteau » est appropriée pour identifier ce tronçon de la piste;

ATTENDU la recommandation des membres du Comité de toponymie réunis en assemblée le 8 juin 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Jocelyn Ducharme

**RÉSOLU:**

QUE soit désigné, « piste cyclopédestre du Grand-Coteau », le tronçon reliant le parc Desrochers au parc Armand-Frappier, dans le secteur anciennement nommé «Le Grand-Coteau » aménagé en 2014.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-399**

**DÉSIGNATION DU SITE DES ÉTANGS CHARLEBOIS**

ATTENDU QUE le site des étangs, communément appelé « étangs Charlebois », situé à l'extrémité nord de la Ville, fait actuellement l'objet d'un projet de mise en valeur et de conservation compte-tenu de ses caractéristiques;

ATTENDU QUE ce site d'une superficie d'environ 64 hectares a servi de banc d'emprunt de sable pour la construction de l'autoroute 30 dans les années 1960;

ATTENDU QU'avec les années, les dépressions entrecoupées de monticules de sable se sont remplies d'eau et ces cavités se sont graduellement transformées en étangs et en marais abritant une faune abondante, tandis qu'une grande diversité végétale s'est implantée sur les monticules de sable;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la désignation de ce site d'une qualité exceptionnelle qui, à la fin des travaux de mise en valeur, sera ouvert au public;

ATTENDU QUE des recherches confirment que le propriétaire d'origine des lieux était Antoine Charlebois, pionnier julievillois, cultivateur dès 1851 et marguillier de 1868 à 1871;

ATTENDU QUE cette famille a participé activement à la vie paroissiale et municipale, puisque :

- son fils Modeste a été marguillier (1918-1920), conseiller (1905-1906, 1917-1919) et maire (1907);
- son autre fils Dieudonné a été marguillier (1910-1912), conseiller (1900-1902, 1917-1919) et maire (1907);
- son petit-fils Stanislas a été conseiller (1914-1916, 1926-1935) et maire (1939-1944);

- son gendre Pierre Lamoureux a été marguillier (1936–1939), conseiller (1938–1947) et maire (1951–1958);

ATTENDU QUE les membres du Comité de toponymie sont d'avis que le site devrait recevoir l'odonyme suivant : « parc des étangs Antoine–Charlebois »;

ATTENDU la recommandation des membres du Comité de toponymie réunis en assemblée le 8 juin 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

QUE le site des étangs Charlebois soit désigné « parc des étangs Antoine–Charlebois ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **16-400**

#### **DÉSIGNATION D'UN TRONÇON DE RUE DONNANT SUR LA RUE DE LA FALAISE – PROJET DOMAINE DES HAUTS-BOIS**

ATTENDU QUE la compagnie Domaine des Hauts–Bois planifie la dernière phase du projet dans le secteur communément appelé Domaine des Hauts–Bois;

ATTENDU QUE le projet ne prévoit plus le prolongement de l'avenue de la Montagne, tel que proposé aux plans à l'origine, puisque l'actuelle rue de la Falaise donnera accès à une future rue qui se terminera en cul–de–sac sur les deux côtés;

ATTENDU QUE les membres du Comité de toponymie sont en accord avec la proposition de désigner la future rue « place de la Falaise »;

ATTENDU la recommandation des membres du Comité de toponymie réunis en assemblée le 8 juin 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

QUE soit désigné, « place de la Falaise », le tronçon de rue se terminant en cul–de–sac et accessible par la rue de la Falaise.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **16-401**

#### **AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE - ÉVÉNEMENTS SPORTIFS**

ATTENDU la réception de demandes d'aides financières;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la politique d'attribution de subventions du Conseil municipal pour une participation à des compétitions de niveau provincial, canadien ou international;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 4 juillet 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:**

DE verser les aides financières suivantes aux athlètes ci-dessous mentionnés pour subvenir, en partie, à leurs frais de compétition :

NOM DU PARTICIPANT	MONTANT	ÉVÉNEMENT SPORTIF	DISCIPLINE	DATE	LIEU
Emmanuelle Gouin	300 \$	Championnat canadien de ringuette	Ringuette	3 au 9 avril 2016	London, Ontario
Nathan Lefebvre	300 \$	Championnat canadien de karaté de 2016	Karaté	26 au 31 janvier 2016	Richmond, Colombie-Britannique

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-402**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – RECONDUCTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE D'UTILISATION DES IMMEUBLES ET DE L'ÉQUIPEMENT À DES FINS RÉCRÉATIVES, CULTURELLES, SPORTIVES ET COMMUNAUTAIRES – COMMISSIONS SCOLAIRE DES PATRIOTES**

ATTENDU QUE la Commission scolaire des patriotes ( ci-après la «CSP») et la Ville de Sainte-Julie ont signé un protocole d'entente relatif à l'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles, sportives et communautaires (ci-après le «protocole») le 14 août 2007, tel qu'il appert de la résolution numéro 07-262, adoptée lors de la séance ordinaire du 5 juin 2007;

ATTENDU QUE ce protocole se renouvelait d'année en année, à moins que l'une des parties ne donne à l'autre un avis à l'effet contraire, au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant l'expiration de l'entente ou d'un renouvellement;

ATTENDU QUE la CSP a donné un avis à la Ville de Sainte-Julie à l'effet qu'elle ne renouvelait pas le protocole au terme du renouvellement se terminant le 30 juin 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire le protocole jusqu'à la conclusion d'une entente entre la Ville et la CSP sur les modalités d'un nouveau protocole;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU:**

DE reconduire le protocole d'entente signé le 14 août 2007 avec la Commission scolaire des patriotes relativement à l'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles, sportives et communautaires, aux mêmes conditions, et ce rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2016;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'entente relative à la reconduction du protocole d'entente sur l'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et communautaires à intervenir avec la Commission scolaire des patriotes, telle que jointe à la présente;

QUE la Ville de Sainte-Julie et la Commission scolaire des Patriotes poursuivent leurs discussions dans le but de convenir ensemble d'un nouveau protocole d'entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-403**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 965-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX ANIMAUX**

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le règlement numéro 965-7 modifiant le règlement numéro 965 relatif aux animaux.

**16-404**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-45 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES PROJETS INTÉGRÉS POUR LES USAGES INDUSTRIELS DANS LA ZONE A-604**

Avis de motion est donné par M. Henri Corbin qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement amendant le règlement de zonage numéro 1101 afin d'intégrer des dispositions concernant les projets intégrés pour les usages industriels dans la zone A-604.

**16-405**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-46 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS ET AUX AMÉNAGEMENTS DANS LE PARC DES ÉTANGS ANTOINE-CHARLEBOIS**

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement amendant le règlement de zonage numéro 1101 afin d'intégrer des dispositions relatives aux constructions et aux aménagements dans le parc des étangs Antoine-Charlebois.

**16-406**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1116-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1116 SUR LE SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES**

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le règlement numéro 1116-8 modifiant le règlement numéro 1116 sur le service de transport collectif de personnes.

**16-407**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1149-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le règlement numéro 1149-4 modifiant le règlement numéro 1149 sur la tarification des différents services municipaux.

---

**16-408**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P-1116-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1116 SUR LE SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES**

ATTENDU QUE la Commission de transport collectif recommande de modifier le service de transport collectif de personnes afin d'adapter les trajets d'autobus au nouvel emplacement du terminus et du stationnement incitatif et de profiter de cette transition afin de simplifier la numérotation des circuits locaux et des circuits de Taxibus;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 1116 à cet effet;

ATTENDU QUE l'article 48.25 de la *Loi sur les transports du Québec* exige qu'un résumé du projet de règlement modifiant le service de transport collectif soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité et soit affiché dans les véhicules du transporteur au moins trente (30) jours avant l'adoption du règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2016 sous le numéro 16-406;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:**

QUE le présent projet de règlement modifiant le règlement numéro 1116 sur le service de transport collectif de personnes soit adopté et qu'il porte le numéro P1116-8;

QU'un résumé de ce projet de règlement soit publié dans le journal L'Information;

QUE ce résumé soit également affiché dans les véhicules du transporteur Transdev desservant le territoire de la Ville de Sainte-Julie.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-409**

**« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-45 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES PROJETS INTÉGRÉS POUR LES USAGES INDUSTRIELS DANS LA ZONE A-604**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept pour la construction de 5 bâtiments sur le terrain du 1111, rue Nobel a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a lieu d'intégrer des dispositions concernant les projets intégrés pour les usages industriels dans la zone A-604;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 438.9.16 datée du 14 juin 2016, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2016 sous le numéro 16-404;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

QUE le présent projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1101 afin d'intégrer des dispositions concernant les projets intégrés pour les usages industriels dans la zone A-604, soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-45;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 15 août 2016 à 19 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **16-410**

#### **« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-46 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS ET AUX AMÉNAGEMENTS DANS LE PARC DES ÉTANGS ANTOINE-CHARLEBOIS**

ATTENDU QUE le site du parc des étangs Antoine-Charlebois, situé à l'extrémité nord de la Ville, fait actuellement l'objet d'un projet de mise en valeur et de conservation compte-tenu de ses caractéristiques et sera ultérieurement ouvert au public;

ATTENDU QU'il y a lieu d'intégrer des dispositions relatives aux constructions et aux aménagements dans le Parc des Étangs Antoine-Charlebois;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:



---

QUE le présent projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1101 afin d'intégrer des dispositions relatives aux constructions et aux aménagements dans le Parc des Étangs Antoine-Charlebois, soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-46;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 15 août 2016 à 19 h en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-411**

**« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-43 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (BILL OMNIBUS)**

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 430.2.15 datée du 26 novembre 2015, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce règlement;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2016 sous le numéro 16-283;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 4 juillet 2016 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU:**

QUE le présent projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1101 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (bill omnibus), soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-43;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

**16-412**

**« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-44 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES LOGEMENTS ACCESSOIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QU'il y a lieu d'intégrer des dispositions concernant les logements accessoires au règlement de zonage;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016 sous le numéro 16-338;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 4 juillet 2016 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

QUE le présent projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1101 afin d'intégrer des dispositions concernant les logements accessoires sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie, soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-44;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-413**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1102-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1102 AFIN D'INTÉGRER LE CODE NATIONAL DU BÂTIMENT – CANADA 2010 DANS LES RÈGLEMENTS APPLICABLES**

ATTENDU QU'il y a lieu d'intégrer le Code national du bâtiment – Canada 2010 dans les règlements applicables;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 437.2.16 datée du 17 mai 2016, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce règlement;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son règlement de construction numéro 1102;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016 sous le numéro 16-340;

ATTENDU QUE le règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 4 juillet 2016 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU:**

QUE le présent règlement amendant le règlement de construction numéro 1102 afin d'intégrer le Code national du bâtiment – Canada 2010 dans les règlements applicables, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1102-3 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-414**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1108-8 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1108 AFIN DE MODIFIER LE CHAPITRE 3 « OBJECTIFS ET CRITÈRES RELATIFS AUX USAGES RÉSIDENTIELS », SECTION 4 « AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT BIGÉNÉRATION », DANS LE BUT D'ASSUJETTIR LES LOGEMENTS ACCESSOIRES AUX CRITÈRES ET OBJECTIFS DUDIT RÈGLEMENT**

ATTENDU QUE le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) assure la qualité architecturale et paysagère pour les logements de type bigénération;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la section 4 du chapitre 3 du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1108, pour l'adapter à la notion de logement accessoire;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1108;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016 sous le numéro 16-344;

ATTENDU QUE le règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 4 juillet 2016 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

---

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE le présent règlement amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1108 afin de modifier le chapitre 3 « Objectifs et critères relatifs aux usages résidentiels », section 4 « Aménagement d'un logement bigénération », dans le but d'assujettir les logements accessoires aux critères et objectifs dudit règlement, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1108-8 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

Mme Roy mentionne que les prochaines séances du Conseil auront lieu le lundi 15 août et le mardi 13 septembre 2016.

#### **POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

Les membres du Conseil souhaitent de bonnes vacances à tous les citoyens.

#### **POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

##### **M. Charles-André Langlois**

■ M. Langlois mentionne être propriétaire d'un chien Labrador âgé de 11 ans et croit que le nouveau règlement obligeant le port du licou pour les chiens de 20 kg et plus a été adopté sur le coup de l'émotion. M. Langlois est en total désaccord avec ce règlement, car il mentionne que son chien est toujours en laisse et qu'il est un citoyen responsable. M. Langlois mentionne que s'il oblige le licou à son chien, ce dernier deviendra agressif.

Réponse : Mme Roy mentionne qu'il y a eu 12 cas de morsure l'an dernier à Sainte-Julie. Les membres du Conseil sont conscients que le problème est souvent de l'autre côté de la laisse, mais pas toujours. Le processus d'adoption de ce règlement a débuté bien avant les tristes événements survenus avec les Pitbulls.

Mme Roy mentionne que le projet de règlement imposait, au début, le port obligatoire de la muselière pour certaines races de chiens, mais qu'à la suite des commentaires de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, de la Faculté de médecine vétérinaire et de la SPCA, la Ville a modifié le règlement afin que le moyen privilégié soit en harmonie avec le bien-être de l'animal et la sécurité des citoyens. À cet effet, le licou est un accessoire qui permet aux chiens de haleter et de se calmer, tout en apportant un meilleur contrôle du chien pour le gardien.

La Ville oblige le port du licou pour tous les chiens de 20 kg et plus, car elle considère que ce sont ces chiens qui laissent de graves séquelles à la suite d'une morsure.

La Ville comprend que certains chiens puissent avoir de la difficulté à s'habituer au licou et c'est pour cette raison que le port obligatoire du licou n'entre en vigueur qu'à compter du 15 septembre 2016.

Mme Roy mentionne que les policiers ont également reçu le mandat de sensibiliser les propriétaires de chiens au port de la laisse pour tous les chiens sur les places publiques.

Mme Roy respecte l'opinion de M. Langlois, mais croit que cette solution est la meilleure pour assurer la sécurité des citoyens contre les graves morsures de chiens.

### **Mme Lyne Vincent**

■ Mme Vincent mentionne aux membres du Conseil qu'elle a discuté avec le Dr Joël Bergeron, médecin vétérinaire et que ce dernier lui a affirmé que le port du licou n'empêchait pas les chiens de mordre. Mme Nancy Tocquard, spécialisée en éducation canine, est du même avis. Mme Vincent mentionne que cette réglementation crée un faux sentiment de sécurité pour la population.

Réponse : Mme Vincent mentionne qu'une pétition contre le port du licou a été signée par 930 personnes. Mme Roy précise que les personnes qui ont signé cette pétition proviennent de 59 municipalités, dont certaines d'Europe.

Mme Vincent remet à Mme Roy une source d'un expert canin provenant des États-Unis qui mentionne que le port du licou n'empêche pas les morsures.

À cet effet, Mme Roy évoque la législation française sur les chiens dangereux, laquelle est très sévère face à certaines races de chiens, exigeant, notamment le port de la muselière et la stérilisation.

Mme Vincent mentionne que la Ville de Sainte-Julie est la 1<sup>re</sup> ville en Amérique du Nord à exiger le port du licou pour les chiens de 20 kg et plus et suggère donc que le règlement soit retiré jusqu'à ce que le gouvernement québécois ait légiféré sur les chiens dangereux.

Mme Roy mentionne avoir reçu plusieurs commentaires positifs sur le port du licou, que le licou diminue l'amplitude de la gueule des chiens et permet un meilleur contrôle. Pour ces raisons, les membres du Conseil maintiennent leur décision relative au port obligatoire du licou pour tous les chiens de 20 kg et plus.

### **Mme Hélène Pelletier**

■ Mme Pelletier mentionne être propriétaire d'un chien de 88 livres et que celui-ci est toujours maintenu par une laisse et un harnais de corps lorsqu'il est en public. Mme Pelletier tente, depuis 3 semaines, d'habituer son chien au port du licou, mais sans succès. Mme Pelletier demande s'il est possible de permettre le harnais de corps au lieu du licou.

Réponse : Mme Roy vérifiera s'il est possible de permettre le harnais de corps.

### **Mme Sandrine Huard**

■ Mme Huard mentionne être propriétaire d'un chien de 43,6 livres et demande s'il est possible de permettre une exception au port du licou pour les personnes qui font du jogging avec leur chien.

Réponse : Mme Roy mentionne que les membres du Conseil ont étudié cette situation et en sont venus à la conclusion qu'il était préférable de ne pas prévoir d'exception pour cela.

**Mme Nancy Leclerc**

▪ Mme Leclerc, propriétaire d'un caniche royal, demande que ce règlement ne s'applique que dans le cadre d'événements où il y a plusieurs personnes (ex : la Fête nationale).

Réponse : Mme Roy mentionne que les incidents de morsure ne se sont pas produits lors de tels événements. Par conséquent, le port du licou doit être porté dès qu'un chien se promène sur la place publique.

**M. Christian Tomsé**

▪ M. Tomsé réside sur le chemin de la Belle-Rivière, entre la pépinière Jardin 2000 et la montée Sainte-Julie et mentionne que la vitesse devait être réduite de 50 km/h à 40 km/h, ce qui n'a pas encore été fait.

Réponse : M. Morisset mentionne qu'aucun règlement n'a été adopté afin que la vitesse soit réduite à 40 km/h à cet endroit. Cette vitesse de 40 km/h est exigée sur une partie du chemin de Touraine.

Ce citoyen mentionne que les automobilistes circulent rapidement sur le chemin de la Belle-Rivière.

Mme Roy et les membres du Conseil vont vérifier s'il est possible que des interventions policières soient faites à cet endroit, car effectivement les automobilistes y circulent rapidement.

**M. Jacques Blanchard**

▪ M. Blanchard demande s'il est possible qu'une chicane soit installée sur la piste cyclable située à l'intersection de la rue de Grenoble et du boulevard Armand-Frappier, car la piste a une pente descendante.

Réponse : La Ville va vérifier s'il est possible d'installer de petites chicanes à cet endroit.

**Citoyenne de l'avenue Jules-Choquet**

▪ Une citoyenne mentionne avoir reçu un avis indiquant qu'elle devait planter un arbre en façade de sa résidence, alors qu'il y en a déjà un.

Réponse : Mme Roy lui mentionne de ne pas tenir compte de cet avis, qu'il s'agit probablement d'une erreur.

**M. Michael Simard-Gagnon**

▪ M. Simard-Gagnon mentionne que plusieurs petits chiens sont tenus à l'aide d'une laisse extensible et demande s'il y a une longueur maximale à respecter.

Réponse : Mme Roy mentionne que ces lisses ne doivent pas dépasser une longueur de 1,23 mètre.

M. Simard-Gagnon demande pourquoi les chats n'ont aucune obligation de porter la médaille.

Mme Roy mentionne que cette question fait partie des réflexions de la Ville.

**M. Pierre Champagne**

- M. Champagne suggère que le propriétaire d'un chien qui mord une personne ait un casier judiciaire.

**M. Gagnon**

- M. Gagnon mentionne que les laisses extensibles devraient être bannies. De plus, M. Gagnon demande que la médaille soit également obligatoire pour les chats.

Réponse : Mme Roy mentionne que la Ville étudiera la question.

**M. Denis Houle**

- M. Houle demande à quel moment sera fait le lignage dans les rues de la Ville.

Réponse : Mme Roy mentionne que cela devrait être terminé au 16 juillet 2016.

**16-415**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée à 21 h 15

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

VILLE DE SAINTE-JULIE  
DIXIÈME SÉANCE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 15 août 2016 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Jocelyn Ducharme, Normand Varin et Henri Corbin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

Absence motivée :

Le conseiller Mario Lemay

---

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

**16-416**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté en y apportant la modification suivante:

- le point 6.19 est retiré de l'ordre du jour.

**1. OUVERTURE**

1.1 RÉFLEXION

16-416 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.3 PAROLE AU PUBLIC

- 1191, rue Nobel – Zone A-604
- 2, rue du Belvédère – Zone H-127
- 1775, rue Lavoisier – Zone I-102
- 1709, montée Sainte-Julie – Zone A-708

16-417 1.4 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 JUILLET 2016

**2. ADMINISTRATION**

16-418 2.1 RATIFICATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX D'URGENCE D'ENLÈVEMENT DE SÉDIMENTS SUR LA BRANCHE SANS DÉSIGNATION DU RUISSEAU BELOEIL, SUR LE LOT 121-P DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

16-419 2.2 CERTIFICATION COLLECTIVITÉ VÉLOSYPATHIQUE



16-420 2.3 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES CONCERNANT L'ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE VISANT LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DES TRAVAUX DANS LE PARC JULES-CHOQUET

16-421 2.4 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES CONCERNANT L'ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE VISANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE NOBEL

16-422 2.5 APPUI À LA VILLE D'AMQUI – PROJET DE TRAIN OCÉAN 150

### **3. SERVICE DES FINANCES**

16-423 3.1 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

16-424 3.2 MODIFICATIONS DU TERME D'EMPRUNT POUR CERTAINS RÉGLEMENTS

### **4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

### **5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

16-425 5.1 DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE – ANNÉE 2015

16-426 5.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – PERMISSION DE VOIRIE ANNUELLE – INTERVENTIONS D'URGENCE SUR LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC SITUÉS DANS L'EMPRISE DES ROUTES DE JURIDICTION PROVINCIALE

16-427 5.3 DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC – ENFOUISSEMENT DES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE – CHEMIN DU FER-À-CHEVAL

### **6. SERVICE DE L'URBANISME**

16-428 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 12 JUILLET 2016

16-429 6.2 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION POUR L'AJOUT D'UN 2<sup>E</sup> ÉTAGE – 1810, RUE DE LANAUDIÈRE – ZONE H-230

16-430 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 509, AVENUE JULES-CHOQUET (K-KIMBERLEY DERAICHE) – ZONE C-208

16-431 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS INDUSTRIELS – 1111, RUE NOBEL (BÂTIMENTS QUÉBEC) – ZONE A-604

16-432 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR – 1999, RUE NOBEL (QUINCAILLERIE HOME HARDWARE) – ZONE C-150

- 16-433 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1101, RUE NOBEL (SPORT COLLETTE) – ZONE A-604
- 16-434 6.7 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION (SPORT COLLETTE) – 1101, RUE NOBEL – ZONE A-604
- 16-435 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR BÂTIMENT – 801, AVENUE DE L’ABBÉ-THÉORET – ZONE C-321
- 16-436 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (RÉFECTION DES FAÇADES) ET AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT INDUSTRIEL – 1191, RUE NOBEL (CAMFAB) – ZONE A-604
- 16-437 6.10 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR LA CONSTRUCTION D’UN GARAGE DÉTACHÉ – 2053, RUE DE L’ÉGLISE – ZONE H-251
- 16-438 6.11 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE POUR L’ENSEMBLE DU BÂTIMENT INDUSTRIEL – 2141, RUE NOBEL – « LE BELVÉDÈRE » – ZONE I-152
- 16-439 6.12 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE (PROJET AZUR) – 1935, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE C-148
- 16-440 6.13 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT ACCESSOIRE (REMISE) – 813-815-817, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-308
- 16-441 6.14 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (PORTE) – 1920, RUE LÉONARD-DE VINCI (RISTORANTE LUPO) – ZONE C-151
- 16-442 6.15 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – 38, RUE DU LISERON – ZONE H-145
- 16-443 6.16 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’ÉCLAIRAGE D’UN TRIPLEX – 813-815-817, 819-821-823 et 825-827-829, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-308
- 16-444 6.17 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (CHEMINÉES) – 1667, RUE PRINCIPALE – ZONE C-302
- 16-445 6.18 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION POUR LA TRANSFORMATION D’UN GARAGE EN PIÈCE HABITABLE – 701, RUE NORMAND-HUDON – ZONE H-168
- RETIRÉ 6.19 REFUS – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – 871, MONTÉE SAINTE-JULIE (BOULANGERIE ET GOURMANDISES DE PASCAL S.) – ZONE H-357
- 16-446 6.20 REFUS – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1700, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE C-244

- 16-447 6.21 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1191, RUE NOBEL – ZONE A-604
- 16-448 6.22 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2, RUE DU BELVÉDÈRE – ZONE H-127
- 16-449 6.23 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 1775, RUE LAVOISIER – ZONE I-102
- 16-450 6.24 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 1709, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE A-708
- 16-451 6.25 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AFFICHAGE – SECTEUR DES ZONES DE TRANSITION DU VIEUX-VILLAGE (CRÈMERIE AUX PETITS DÉLICÉS) – 1791-12, RUE PRINCIPALE – ZONE C-359

**7. SERVICE DES LOISIRS**

- 16-452 7.1 AIDE FINANCIÈRE – MAISON DES JEUNES DE SAINTE-JULIE – FIEST'ADOS 2016
- 16-453 7.2 AIDE FINANCIÈRE – JOURNÉE DE LA FAMILLE SAINTE-JULIE INC.

**8. AVIS DE MOTION**

- 16-454 8.1 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1124-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1124 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN D'Y INCLURE LES NOUVELLES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE
- 16-455 8.2 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1142-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1142 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – 1<sup>RE</sup> RÉVISION – AFIN D'Y INCLURE LES NOUVELLES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE
- 16-456 8.3 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1180 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 892 ÉTABLISSANT LE TARIF DE COMPENSATION POUR L'USAGE DE L'EAU DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 16-457 8.4 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1181 AMENDANT DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT ADOPTÉS PAR LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER LA LIMITE DU BASSIN D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL ET D'ÉTENDRE LA TAXE SPÉCIALE IMPOSÉE SUR TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES, BÂTIS OU NON, SITUÉS DANS LE BASSIN DE TAXATION APPARAISSANT AU PLAN PRÉPARÉ PAR M. MARCEL JR DALLAIRE EN DATE DU 9 SEPTEMBRE 2016

**9. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

- 16-458 9.1 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1124-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1124 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN D'Y INCLURE LES NOUVELLES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE
- 16-459 9.2 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1142-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1142 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – 1<sup>RE</sup> RÉVISION – AFIN D'Y INCLURE LES NOUVELLES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE
- 16-460 9.3 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-45 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES PROJETS INTÉGRÉS POUR LES USAGES INDUSTRIELS DANS LA ZONE A-604
- 16-461 9.4 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-46 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS ET AUX AMÉNAGEMENTS DANS LE PARC DES ÉTANGS ANTOINE-CHARLEBOIS

**10. RÈGLEMENTS**

- 16-462 10.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 965-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 965 RELATIF AUX ANIMAUX
- 16-463 10.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 1116-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1116 SUR LE SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES
- 16-464 10.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-43 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (BILL OMNIBUS)
- 16-465 10.4 RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-44 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES LOGEMENTS ACCESSOIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

**11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

16-466 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-417**

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 5 JUILLET 2016**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 5 juillet 2016, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-418**

**RATIFICATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX  
D'URGENCE D'ENLÈVEMENT DE SÉDIMENTS SUR LA BRANCHE SANS  
DÉSIGNATION DU RUISSEAU BELOEIL, SUR LE LOT 121-P DE LA VILLE DE  
SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE des travaux d'urgence d'enlèvement de sédiments sur la branche sans désignation du Ruisseau Beloeil étaient requis, et ce, en raison du niveau d'eau très élevé dans le milieu récepteur de l'exutoire pluvial de la rue Charles-De Gaulle à Sainte-Julie;

ATTENDU QUE cette problématique pouvait entraîner des dommages importants à certaines résidences situées dans le secteur lors de fortes pluies;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a fait connaître son intention de procéder à des travaux d'urgence d'enlèvement de sédiments sur la branche sans désignation du Ruisseau Beloeil, en lieu et place de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville;

ATTENDU l'article 109 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

De ratifier la signature du directeur général à l'entente relative à des travaux d'urgence d'enlèvement de sédiments sur la branche sans désignation du Ruisseau Beloeil, sur le lot 121-P de la Ville de Sainte-Julie, intervenue le 29 juillet 2016 avec la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-419**

**CERTIFICATION COLLECTIVITÉ VÉLOSYPATHIQUE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire encourager le transport actif par des aménagements urbains qui répondent aux besoins des usagers;

ATTENDU QUE le développement d'une culture du vélo fait partie des solutions pour améliorer la mobilité des citoyens et les encourager à avoir un mode de vie actif;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est engagée, dans le cadre de la planification stratégique 2012-2022, à ajouter des liens cyclables vers les villes voisines, compléter le réseau local et améliorer l'état des pistes cyclables;

ATTENDU les nombreux investissements effectués par la Ville de Sainte-Julie afin d'améliorer son réseau cyclable;

ATTENDU QUE le développement d'un réseau cyclable utilitaire fait partie des solutions pour réduire la congestion routière et les gaz à effet de serre;

ATTENDU QUE la reconnaissance d'une ville pour la qualité de son réseau cyclable apporte des retombées indéniables tant sur les plans économique, touristique et social, alors que les aménagements cyclables favorisent l'offre de loisirs, la qualité du milieu de vie et l'organisation de regroupements de cyclistes;

ATTENDU QUE la certification Collectivité vélosympathique est une valeur ajoutée pour la Ville au même titre que les certifications Municipalité amie des enfants, Municipalité amie des aînés et Les Fleurons du Québec;

ATTENDU QUE Vélo Québec accompagne gratuitement les collectivités qui désirent se joindre au Mouvement vélosympathique ;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à entreprendre le processus de certification pour les collectivités du Mouvement vélosympathique.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-420**

**ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES CONCERNANT L'ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE VISANT LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DES TRAVAUX DANS LE PARC JULES-CHOQUET**

ATTENDU les articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels d'ingénierie visant la préparation des plans et devis pour les travaux d'aménagement des aires de jeux, le réaménagement des sentiers et le remplacement de la conduite d'aqueduc vers la rue du Muguet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-421**

**ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES CONCERNANT L'ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE VISANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE NOBEL**

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de prolongement d'une conduite d'égout sanitaire en servitude entre les 1401 et 1041, rue Nobel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-422**

**APPUI À LA VILLE D'AMQUI – PROJET DE TRAIN OCÉAN 150**

ATTENDU QUE la Ville d'Amqui souhaite, en tant que Village-Relais du Québec, améliorer son positionnement touristique;

ATTENDU QUE la gare d'Amqui est reconnue par Patrimoine Canada comme bâtiment patrimonial;

ATTENDU QU'en 2015, la Ville d'Amqui a relocalisé à l'intérieur de la gare son service d'information touristique;

ATTENDU QUE la Ville d'Amqui possède, depuis 2004, la voiture de fonction Pullman Lynnewood, un wagon très spécial fabriqué aux ateliers Pullman City en 1917, non loin de Chicago, dont le centenaire de fabrication sera célébré en 2017;

ATTENDU QUE le Canada célébrera en 2017 son 150<sup>e</sup> anniversaire de fondation en tant que Confédération;

ATTENDU QUE la Ville d'Amqui désire soumettre l'idée d'un projet intitulé Train OCÉAN 150 à la ministre responsable de Patrimoine Canada, madame Mélanie Joly, lequel inclut diverses activités prévues lors des célébrations du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération canadienne;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

QUE le Conseil municipal appuie le projet Train OCÉAN 150 de la Ville d'Amqui afin de relancer l'intérêt pour le transport des passagers par rails comme mode de transport plus respectueux de l'approche dite du développement durable à l'échelle du pays.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-423**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ  
– FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 12 août 2016 et d'accorder les contrats pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense totale de 45 691,02 \$;

QUE ces dépenses soient payées par le fonds réservé - fonds de roulement et remboursées en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2017 à 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-424**

**MODIFICATIONS DU TERME D'EMPRUNT POUR CERTAINS RÈGLEMENTS**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie déposera une demande de financement par emprunt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 18 octobre 2016;



---

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le terme du financement ou du refinancement pour certains règlements afin de prendre en considération le montant à financer et de tenir compte de la politique de financement des dépenses en immobilisations;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU:

DE réduire la période restante à refinancer pour les règlements suivants :

Règlements numéro :

- 988 64 000 \$ sur 5 ans au lieu de 10 ans
- 1009 54 900 \$ sur 5 ans au lieu de 15 ans
- 1055 65 500 \$ sur 5 ans au lieu de 15 ans
- 1061 14 600 \$ sur 2 ans au lieu de 15 ans
- 1067 8 000 \$ sur 1 an au lieu de 15 ans
- 1069 14 500 \$ sur 2 ans au lieu de 15 ans

DE fixer une période plus courte pour le nouveau financement de certains règlements lors de l'émission du 18 octobre 2016 :

Règlements numéro :

- 1009 145 000 \$ sur 10 ans au lieu de 20 ans
- 1114 80 000 \$ sur 5 ans au lieu de 20 ans
- 1128 23 981 \$ sur 2 ans au lieu de 20 ans
- 1148 141 000 \$ sur 10 ans au lieu de 20 ans
- 1154 16 000 \$ sur 2 ans au lieu de 15 ans
- 1155 4 536 \$ sur 1 an au lieu de 20 ans
- 1174 11 483 \$ sur 1 an au lieu de 20 ans

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-425**

**DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE – ANNÉE 2015**

ATTENDU QUE les municipalités, dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (ci-après « MAMOT»), doivent produire annuellement auprès du MAMOT un rapport sur la gestion de l'eau potable sur leur territoire;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 15 août 2015;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'approuver le rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2015;

QUE copie de ce rapport soit transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-426**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – PERMISSION DE VOIRIE ANNUELLE – INTERVENTIONS D'URGENCE SUR LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC SITUÉS DANS L'EMPRISE DES ROUTES DE JURIDICTION PROVINCIALE**

ATTENDU QU'à différents moments des travaux mineurs doivent être exécutés par la Ville de Sainte-Julie dans l'emprise des routes de juridiction provinciale;

ATTENDU QUE toute intervention sur le réseau de juridiction provinciale doit faire l'objet d'un permis du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (ci-après MTMDET);

ATTENDU la permission de voirie annuelle accordée par le MTMDET pour l'ensemble des travaux d'urgence;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à respecter toutes les clauses générales faisant partie intégrante de la permission de voirie du MTMDET;

DE se porter garant des travaux que la Ville de Sainte-Julie pourrait effectuer sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du MTMDET et les autres exigences apparaissant dans le permis d'intervention pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000 \$;

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures à signer la permission de voirie numéro 2506-BOU-16-0615 visant la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017;

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures ou le responsable des opérations aux travaux publics, à signer les permis pour les interventions d'urgence sur les réseaux d'égouts et d'aqueduc sur le territoire de la ville Sainte-Julie et situés dans l'emprise des routes de juridiction provinciale;

QUE la présente résolution soit valide pour une période de 12 mois à compter de la date de son adoption.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-427**

**DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC – ENFOUISSEMENT DES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE – CHEMIN DU FER-À-CHEVAL**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie prévoit poursuivre les travaux de reconstruction du chemin du Fer-à-Cheval, du 1850 jusqu'au carrefour giratoire;

ATTENDU QUE ces travaux comprennent l'enfouissement des lignes de distribution existantes de services d'utilité publique;

---

ATTENDU QU'il est possible de s'inscrire au programme *Embellir les voies publiques* afin de partager les coûts avec Hydro-Québec;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

DE déposer une demande d'enfouissement pour le chemin du Fer-à-Cheval, du 1850 jusqu'au carrefour giratoire, dans le cadre du programme *Embellir les voies publiques* d'Hydro-Québec;

DE demander à Hydro-Québec de réaliser une étude d'avant-projet (plans et devis, incluant l'intégration des besoins en ouvrages de génie civil des autres entreprises en réseaux de distribution câblés);

DE confirmer que la Ville de Sainte-Julie sera gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des réseaux de distribution câblés;

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures à signer l'entente de partage des responsabilités au nom de la Ville de Sainte-Julie, ainsi que tout autre document requis à la présente résolution;

DE s'engager à rembourser les coûts engagés par Hydro-Québec si la Ville de Sainte-Julie décide d'abandonner le projet d'enfouissement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-428**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 12 JUILLET 2016**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 12 juillet 2016 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative du 15 août 2016;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU:

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 juillet 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-429**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION POUR L'AJOUT D'UN 2<sup>E</sup> ÉTAGE – 1810, RUE DE LANAUDIÈRE – ZONE H-230**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de construction pour l'ajout d'un second étage sur une partie de la résidence, préparés par la compagnie Archi-design et datés de mai 2016, pour la résidence localisée au 1810, rue de Lanaudière, et ce, conformément à la résolution numéro 439.6.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 juillet 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-430**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 509, AVENUE JULES-CHOQUET (K-KIMBERLEY DERAICHE) – ZONE C-208**

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par Décalco design et déposés le 5 juillet 2016, pour l'enseigne sur bâtiment de la place d'affaires « K-Kimberley Deraiche » située au 509, avenue Jules-Choquet (local D), et ce, conformément à la résolution numéro 439.5.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 juillet 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-431**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS INDUSTRIELS – 1111, RUE NOBEL (BÂTIMENTS QUÉBEC) – ZONE A-604**

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept pour la construction de bâtiments industriels préparés par la firme Monty, architectes et datés du 28 juin 2016, au 1111, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution numéro 439.7.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 juillet 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-432**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR – 1999, RUE NOBEL (QUINCAILLERIE HOME HARDWARE) – ZONE C-150**

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept pour l'aménagement d'une aire d'entreposage extérieur préparés par Objectif paysage et datés du 21 juin 2016, pour la place d'affaires Quincaillerie Home Hardware située au 1999, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution numéro 439.9.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 juillet 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-433**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1101, RUE NOBEL (SPORT COLLETTE) – ZONE A-604**

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept d'affichage préparés par Le groupe Médiagraphe et datés du 23 juin 2016, pour la place d'affaires Sport Collette localisée au 1101, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution numéro 439.10.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 juillet 2016.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-434**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION (SPORT COLLETTE) – 1101, RUE NOBEL – ZONE A-604**

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction selon les plans datés du 7 juillet 2016, pour la place d'affaires Sport Collette localisée au 1101, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution numéro 439.11.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 juillet 2016.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-435**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR BÂTIMENT –  
801, AVENUE DE L’ABBÉ-THÉORET – ZONE C-321**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

**RÉSOLU:**

D’approuver les plans-concept d’affichage préparés par la propriétaire et datés du 24 juin 2016, pour l’installation d’une enseigne sur bâtiment pour la place d’affaires « Bazar Chez Mireille », et ce, conformément à la résolution numéro 439.3.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 12 juillet 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-436**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (RÉFECTION DES  
FAÇADES) ET AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT INDUSTRIEL – 1191, RUE  
NOBEL (CAMFAB) – ZONE A-604**

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

D’approuver les plans-concept de rénovation (réfection des façades) et d’agrandissement du bâtiment industriel préparés par Monty architecte et datés du 5 juillet 2016, pour la place d’affaires Camfab, située au 1191, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution numéro 439.4.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 12 juillet 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-437**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR LA CONSTRUCTION D’UN  
GARAGE DÉTACHÉ – 2053, RUE DE L’ÉGLISE – ZONE H-251**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

D’approuver les plans-concept pour la construction d’un garage détaché préparés par Isabelle Viau, designer d’intérieur et datés du 29 juin 2016, au 2053, rue de l’Église, et ce, conformément à la résolution numéro 439.2.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 12 juillet 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-438**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE POUR L’ENSEMBLE  
DU BÂTIMENT INDUSTRIEL – 2141, RUE NOBEL – « LE BELVÉDÈRE » –  
ZONE I-152**

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

D’approuver les plans-concept d’affichage pour l’ensemble des locaux du bâtiment industriel, préparés par Le groupe Médiagraphe enseignes et datés du 19 novembre 2015, situé au 2141, rue Nobel (Le Belvédère), et ce, conformément à la résolution numéro 439.12.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 12 juillet 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-439**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE (PROJET AZUR) –  
1935, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE C-148**

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

D’approuver les plans-concept d’affichage préparés par Le groupe Médiagraphe enseignes et datés du 5 juillet 2016, pour l’identification du projet Azur situé au 1935, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution numéro 439.13.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 12 juillet 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-440**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UN  
BÂTIMENT ACCESSOIRE (REMISE) – 813-815-817, MONTÉE SAINTE-JULIE –  
ZONE C-308**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept de construction d'un bâtiment accessoire (remise) au 813-815-817, montée Sainte-Julie, soumis par le propriétaire, et ce, conformément à la résolution numéro 439.15.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 juillet 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-441**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (PORTE) – 1920, RUE LÉONARD-DE VINCI (RISTORANTE LUPO) – ZONE C-151**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de rénovation pour l'installation d'une nouvelle porte vitrée déposés par le propriétaire le 12 juillet 2016, pour la place d'affaires Ristorante Lupo, située au 1920, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution numéro 439.21.F.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 juillet 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-442**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – 38, RUE DU LISERON – ZONE H-145**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de rénovation pour le remplacement du revêtement au pourtour de la fenêtre en baie pour le bâtiment situé au 38, rue du Liseron, et ce, conformément à la résolution numéro 439.21.G.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 juillet 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-443**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'ÉCLAIRAGE D'UN TRIPLEX – 813-815-817, 819-821-823 et 825-827-829, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-308**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:



D'approuver les plans-concept d'éclairage préparés par la compagnie Snoc et datés du 12 juillet 2016, pour un triplex situé aux 813-815-817, 819-821-823 et 825-827-829, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution numéro 439.21.H.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 juillet 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-444**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (CHEMINÉES) –  
1667, RUE PRINCIPALE – ZONE C-302**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de rénovation pour la démolition des cheminées et le remplacement du revêtement sur les deux façades latérales pour la résidence située au 1667, rue Principale, soumis par la propriétaire, et ce, conformément à la résolution numéro 439.21.I.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 juillet 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-445**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION POUR LA  
TRANSFORMATION D'UN GARAGE EN PIÈCE HABITABLE –  
701, RUE NORMAND-HUDON – ZONE H-168**

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de construction pour la transformation d'un garage en pièce habitable, soumis par le propriétaire et datés du 20 juin 2016, pour la résidence située au 701, rue Normand-Hudon, et ce, conformément à la résolution numéro 439.16.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 juillet 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-446**

**REFUS – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1700, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL  
– ZONE C-244**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU:

DE refuser les plans-concept d'affichage pour une enseigne immobilière, préparés par Le groupe Médiagraphe enseignes et déposés en date du 20 juin 2016, pour un local situé au 1700, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution numéro 439.21.B.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 juillet 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-447**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1191, RUE NOBEL – ZONE A-604**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1191, rue Nobel (Camfab), a été soumise au Service de l'urbanisme concernant la marge latérale droite du bâtiment;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un plan projet d'implantation, préparé par Gendron Lefebvre, arpenteurs-géomètres, minute 17797, daté du 6 juillet 2016;

ATTENDU QUE des rénovations majeures de réfection des façades existantes et d'agrandissement du bâtiment situé au 1191, rue Nobel seront effectuées dans les prochains mois ainsi que des modifications aux aires de stationnement entourant le bâtiment;

ATTENDU QUE l'objectif de la demande est de permettre une marge latérale droite de 3,50 mètres pour l'agrandissement du bâtiment existant;

ATTENDU QUE la demande vise la grille des usages et normes de la zone A-604 du règlement de zonage numéro 1101 (ci-après le «Règlement»), puisque selon cette dernière la marge latérale droite prescrite est de 6 mètres et que la marge latérale droite actuelle du bâtiment existant, faisant l'objet de droits acquis en raison de l'article 14.3.2.5 du règlement est de 3,84 mètres;

ATTENDU QUE la dérogation mineure est donc analysée en fonction de la marge latérale droite en droits acquis de 3,84 mètres;

ATTENDU QUE l'agrandissement projeté se fera dans le prolongement du mur du bâtiment existant qui est légèrement en angle par rapport au terrain, ce qui fait en sorte que l'agrandissement s'approchera davantage de la ligne latérale faisant passer la marge actuelle du bâtiment de 3,84 mètres à 3,50 mètres;

ATTENDU QUE la marge se rapproche donc de 0,34 m de la ligne latérale droite alors que, selon l'article 14.3.2.5 du règlement, le caractère dérogatoire de la construction ne doit pas être aggravé en empiétant davantage à l'intérieur des marges minimales applicables;

ATTENDU QUE l'impact est très minime visuellement et la localisation d'un pont roulant à l'intérieur du bâtiment fait en sorte que l'agrandissement doit absolument se faire dans le prolongement du bâtiment actuel;

ATTENDU QUE l'objectif de la demande est d'autoriser une marge latérale droite de 3,50 mètres, alors que la grille des usages et normes de la zone A-604 du règlement prescrit une marge latérale de 6 mètres et que la marge latérale droite actuelle du bâtiment existant faisant l'objet de droits acquis en raison de l'article 14.3.2.5 du règlement est de 3,84 mètres;

ATTENDU QUE l'octroi de la dérogation mineure ne portera pas atteinte aux voisins;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 439.17.16 datée du 12 juillet 2016, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineure;

---

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal L'Information, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du Règlement numéro 1105 sur les dérogations mineures, ont été respectées;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

D'approuver la demande de dérogation mineure pour l'agrandissement de la propriété située au 1191, rue Nobel, afin d'autoriser:

- une marge latérale droite de 3,30 mètres, plutôt que 3,84 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-448**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2, RUE DU BELVÉDÈRE – ZONE H-127**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2, rue du Belvédère a été soumise au Service de l'urbanisme concernant la marge fixe sur rue secondaire du bâtiment;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un plan projet d'implantation, préparé par Jean-Philippe Roux, arpenteur-géomètre, dossier D15538, minute 6978, daté du 5 juillet 2016;

ATTENDU QUE le propriétaire du 2, rue du Belvédère projette d'agrandir son bâtiment du côté de la marge fixe sur rue secondaire donnant sur un tronçon de l'avenue de la Montagne (caractère de rue au cadastre);

ATTENDU QUE ce tronçon d'avenue n'existe pas physiquement sur le terrain, mais qu'il y apparaît au cadastre;

ATTENDU QU'il était prévu initialement que l'avenue de la Montagne soit prolongée pour la dernière phase de développement du projet « Domaine des Hauts-Bois », mais qu'à la suite de la réalisation des plans et devis ainsi qu'à l'obtention des autorisations des divers ministères, le tronçon d'avenue, contigu à la propriété située au 2, rue du Belvédère, sera remplacé par un passage piétonnier;

ATTENDU QUE le propriétaire a été rencontré afin de l'informer que lors de la construction de la place de la Falaise, les camions circuleront sur ce tronçon de l'avenue de la Montagne (caractère de rue), afin d'éviter les inconvénients de la construction au plus grand nombre de citoyens possible;

ATTENDU QU'il a été convenu avec le propriétaire que le caractère de rue sera retiré uniquement lorsque la future place de la Falaise sera construite;

ATTENDU QUE le fait que ce tronçon d'avenue ait un caractère de rue fait en sorte que l'agrandissement projeté du bâtiment du 2, rue du Belvédère n'est pas conforme à la réglementation concernant la marge fixe sur rue secondaire;

ATTENDU QU'avec le caractère de rue, la marge fixe sur rue secondaire doit être de 6 mètres selon la grille des usages et normes du Règlement de zonage 1101, alors que la marge pourrait être d'un minimum de 1,2 mètre en retirant le caractère de rue;

ATTENDU QUE le plan d'implantation de l'agrandissement projeté montre une marge latérale de 1,27 mètre;

ATTENDU QU'une dérogation est nécessaire pour régulariser la situation, le temps que le caractère de rue soit retiré à ce tronçon de l'avenue de la Montagne;

ATTENDU QUE l'objectif de la demande est de permettre une marge fixe sur rue secondaire de 1,27 mètre, alors que la grille des usages et des normes du Règlement de zonage 1101 prescrit une marge fixe sur rue secondaire de 6 mètres;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 439.18.16 datée du 12 juillet 2016, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal L'Information, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 21 du Règlement numéro 727 sur les dérogations mineures, ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

**RÉSOLU:**

D'approuver la demande de dérogation mineure, soumise par le propriétaire, afin d'autoriser une marge fixe sur rue secondaire de 1,17 mètre, plutôt que 6 mètres, pour l'agrandissement du bâtiment situé au 2, rue du Belvédère;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-449**

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 1775, RUE LAVOISIER – ZONE I-102**

ATTENDU QU'une demande d'approbation pour l'agrandissement du bâtiment, comprenant un réaménagement des stationnements et impliquant l'octroi de plusieurs dérogations mineures, pour la propriété située au 1775, rue Lavoisier (PerfectArt) a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande fait suite à une première demande qui a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme (ci-après «CCU») du 12 mai 2015 afin d'obtenir un avis préliminaire sur le projet d'agrandissement du bâtiment industriel;

ATTENDU QUE le CCU avait alors recommandé, à la majorité, de donner un accord de principe favorable, quant à l'octroi de dérogations mineures afin de permettre l'agrandissement du bâtiment situé au 1775, rue Lavoisier, selon les plans-concept de construction et d'aménagement préparés par Line Laurin, Architecture + Design et datés du 1<sup>er</sup> mai 2015, en considérant que des détails plus précis, quant à la fenestration, l'isolation et à l'utilisation des portes de garage notamment, devront être soumis pour approbation;

ATTENDU QUE la présente demande est accompagnée des plans-concept de construction et d'aménagement, préparés par Line Laurin, Architecture + Design et datés du 11 juillet 2016;

ATTENDU QUE le projet soumis consiste à agrandir le bâtiment industriel à l'arrière, de 30 pieds de profond par 144 pieds de large, se prolongeant ainsi jusqu'à la limite latérale gauche du terrain;

ATTENDU QUE l'objectif est notamment de construire une partie de bâtiment qui servirait en même temps de mur coupe-son, soit de zone tampon avec le secteur résidentiel à l'arrière, dans le but de réduire les nuisances sonores causées par les industries œuvrant dans le domaine des produits métalliques;

ATTENDU QUE l'agrandissement du bâtiment implique un réaménagement et une relocalisation des espaces de stationnement et qu'il est, à cet effet, proposé d'aménager douze cases de stationnement à l'avant du bâtiment, dans la marge fixe sur rue, lesquelles empièteraient dans l'emprise municipale, car le terrain ne permet pas l'aménagement des cases entièrement sur la propriété privée;

ATTENDU QUE les cases de stationnement seraient directement et uniquement accessibles par la rue, qui deviendrait en fait l'aire de manœuvre des véhicules;

ATTENDU QUE des espaces de stationnement similaires ont été aménagés sur la propriété voisine de gauche (Desjardins et Fontaine);

ATTENDU QUE des regroupements de trois cases, séparés par des îlots de verdure comprenant la plantation d'un arbre sur chacun d'eux, sont proposés;

ATTENDU QUE le projet nécessite plusieurs dérogations, soit quant à la marge latérale gauche minimale pour l'implantation du bâtiment, à la largeur de l'allée d'accès à gauche, à la localisation de l'aire de stationnement par rapport au bâtiment principal ainsi qu'à l'empiètement des cases de stationnement dans l'emprise publique;

ATTENDU QUE compte tenu de l'exiguïté du terrain, notamment par la présence du Ruisseau Beloeil qui prend une grande superficie du terrain en raison de la bande de protection riveraine, du principe d'établir un écran acoustique pour la zone résidentielle à proximité ainsi que du fait qu'il n'existe plus de terrain industriel disponible à l'intérieur du périmètre urbain, le CCU est en faveur des dérogations proposées pour la quiétude du secteur résidentiel et la pérennité du commerce et du parc industriel;

ATTENDU QUE l'octroi des dérogations mineures ne portera pas atteinte au voisinage;

ATTENDU QUE le CCU, dans sa résolution numéro 439.21.D.16 datée du 12 juillet 2016, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié dans le journal L'Information, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du Règlement numéro 1105 sur les dérogations mineures, ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

D'approuver la demande de dérogations mineures concernant la propriété située au 1775, rue Lavoisier, afin d'autoriser :

- que l'aire de stationnement hors rue ne soit pas complètement située sur le même emplacement que l'usage qu'elle dessert, plutôt qu'entièrement sur le même emplacement qu'elle dessert;
- l'implantation d'une aire de stationnement à 0 mètre des lignes latérales gauche et droite, plutôt que 2 mètres, et à 0 mètre de tout autre mur du bâtiment principal, plutôt que 1,5 mètre;
- l'implantation d'une aire de stationnement à 0 mètre de la ligne avant, plutôt que 3 mètres;
- une allée de circulation d'une largeur de 4,81 mètres et une autre de 4,67 mètres, plutôt que 7 mètres;
- l'implantation d'un bâtiment avec une marge latérale de 0 mètre, plutôt que 6 mètres;
- la plantation de quatre (4) arbres, plutôt que six (6) arbres;
- une marge fixe sur rue secondaire de 1,27 mètre, plutôt que 6 mètres;

le tout, conditionnellement :

- à ce que l'agrandissement projeté soit recouvert d'un toit blanc;
- au dépôt d'un plan d'aménagement paysager lors d'un prochain CCU, pour approbation;
- à ce que deux (2) arbres soient plantés sur une propriété de la Ville de Sainte-Julie afin de minimiser les vues sur le secteur industriel à partir du parc linéaire.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-450**

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 1709, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE A-708**

ATTENDU QU'une demande de dérogations mineures pour la propriété située au 1709, montée Sainte-Julie a été soumise au Service de l'urbanisme concernant l'aménagement de l'aire de stationnement;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept d'aménagement du stationnement, transmis par le propriétaire en date du 27 avril 2016;

ATTENDU QUE la demande consiste au réaménagement des aires de stationnement du 1709, montée Sainte-Julie dans le cadre de l'aménagement d'une nouvelle bretelle d'autoroute pour accéder à la 229 et de l'imposition d'un non-accès sur l'ensemble de la propriété à l'exception de l'entrée charretière;

ATTENDU QUE l'objectif de la demande est d'autoriser l'implantation d'une aire de stationnement à 0 mètre de la ligne latérale droite, plutôt que 2 mètres, tel que prévu à l'article 5.6.2.2 du Règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QUE l'objectif de la demande est d'autoriser également l'implantation d'une aire de stationnement à 0 mètre de la ligne avant, plutôt que 3 mètres, tel que prévu à l'article 5.6.2.2 du Règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QUE les travaux projetés ne causeront aucune atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 438.17.16 datée du 14 juin 2016, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal L'Information, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du Règlement numéro 1105 sur les dérogations mineures, ont été respectées;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'approuver la demande de dérogations mineures concernant la propriété située au 1709, montée Sainte-Julie, afin d'autoriser:

- l'implantation d'une aire de stationnement à 0 mètre de la ligne latérale droite, plutôt que 2 mètres;
- l'implantation d'une aire de stationnement à 0 mètre de la ligne avant, plutôt que 3 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-451**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AFFICHAGE – SECTEUR DES ZONES DE TRANSITION DU VIEUX-VILLAGE (CRÈMERIE AUX PETITS DÉLICES) – 1791-12, RUE PRINCIPALE – ZONE C-359**

ATTENDU l'adoption du Règlement numéro 1033 établissant le programme d'aide à l'affichage pour le secteur du Vieux-Village et les zones de transition du secteur du Vieux-Village, lors de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2007, résolution numéro 07-181;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été soumise par la propriétaire du 1791-12, rue Principale pour l'installation d'une enseigne murale;

ATTENDU QUE cette demande est complète et répond aux critères d'admissibilité du Règlement numéro 1033;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont approuvé les plans-concept d'affichage de cette enseigne lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016, résolution numéro 16-311;

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'accorder une aide financière de 1 000 \$ pour l'installation d'une enseigne murale au 1791-12, rue Principale, zone C-359, le tout conformément au Règlement numéro 1033 établissant le programme d'aide à l'affichage dans le secteur du Vieux-Village et les zones de transition du secteur du Vieux-Village.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-452**

**AIDE FINANCIÈRE – MAISON DES JEUNES DE SAINTE-JULIE – FIEST'ADOS 2016**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a délégué à la Maison des jeunes de Sainte-Julie l'organisation de l'événement annuel Fiest'Ados;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de la Maison des jeunes de Sainte-Julie pour l'organisation du Fiest'Ados 2016 qui s'est déroulé le 2 juin dernier au parc Jules-Choquet;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 15 août 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D'accorder une aide financière de 6 000 \$ à la Maison des jeunes de Sainte-Julie pour l'organisation du Fiest'Ados 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-453**

**AIDE FINANCIÈRE – JOURNÉE DE LA FAMILLE SAINTE-JULIE INC.**

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de l'organisme Journée de la famille Sainte-Julie inc. pour l'organisation de l'événement « Journée de la famille » sous le thème «Ma famille, mon sport, ma ville», prévu le 10 septembre 2016;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est en faveur d'un tel événement organisé pour les familles julievilloises;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 1 « Soutien aux organismes avec entente spécifique » de la politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport de recommandation présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 15 août 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU:



DE verser une aide financière de 10 500 \$ à l'organisme Journée de la famille Sainte-Julie inc. pour défrayer une partie des dépenses pour l'événement « Journée de la famille » prévu le 10 septembre 2016, en deux versements, soit 75 % de la somme immédiatement et 25 % lors du dépôt de la reddition de compte.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-454**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1124-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1124 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN D'Y INCLURE LES NOUVELLES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le Règlement numéro 1124-1 modifiant le Règlement numéro 1124 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Sainte-Julie afin d'y inclure les nouvelles dispositions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

**16-455**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1142-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1142 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – 1<sup>RE</sup> RÉVISION – AFIN D'Y INCLURE LES NOUVELLES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le Règlement numéro 1142-1 modifiant le Règlement numéro 1142 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Julie – 1<sup>re</sup> révision – afin d'y inclure les nouvelles dispositions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

**16-456**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1180 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 892 ÉTABLISSANT LE TARIF DE COMPENSATION POUR L'USAGE DE L'EAU DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

Avis de motion est donné par M. André Lemay qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le Règlement numéro 1180 abrogeant le Règlement numéro 892 établissant le tarif de compensation pour l'usage de l'eau dans les limites de la Ville de Sainte-Julie.

**16-457**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1181 AMENDANT DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT ADOPTÉS PAR LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER LA LIMITE DU BASSIN D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL ET D'ÉTENDRE LA TAXE SPÉCIALE IMPOSÉE SUR TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES, BÂTIS OU NON, SITUÉS DANS LE BASSIN DE TAXATION APPARAISSANT AU PLAN PRÉPARÉ PAR M. MARCEL JR DALLAIRE EN DATE DU 9 SEPTEMBRE 2016**

Avis de motion est donné par M. Jocelyn Ducharme qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté le Règlement numéro 1181 amendant divers règlements d'emprunt adoptés par la Ville de Sainte-Julie afin de modifier la limite du bassin d'égouts sanitaire et pluvial et d'étendre la taxe spéciale imposée sur tous les immeubles imposables, bâtis ou non, situés dans le bassin de taxation apparaissant au plan préparé par M. Marcel jr Dallaire en date du 9 septembre 2016.

**16-458**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1124-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1124 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN D'Y INCLURE LES NOUVELLES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

ATTENDU les modifications apportées à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, ci-après la « loi »;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la loi ont été respectées;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 15 août 2016 sous le numéro 16-454;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

QUE le présent projet de règlement modifiant le Règlement numéro 1124 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Sainte-Julie afin d'y inclure les nouvelles dispositions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, soit adopté et qu'il porte le numéro P1124-1;

QUE ce projet de règlement a fait l'objet d'une présentation par la conseillère, Mme Nicole Marchand lors de la présente séance du Conseil.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-459**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1142-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1142 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – 1<sup>RE</sup> RÉVISION – AFIN D'Y INCLURE LES NOUVELLES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

ATTENDU QUE les modifications apportées à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, ci-après la « loi »;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la loi ont été respectées;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 15 août 2016 sous le numéro 16-455;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

QUE le présent projet de règlement modifiant le Règlement numéro 1142 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Julie – 1<sup>re</sup> révision – afin d'y inclure les nouvelles dispositions de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, soit adopté et qu'il porte le numéro P1142-1;

QUE ce projet de règlement a fait l'objet d'une présentation par la conseillère, Mme Isabelle Poulet, lors de la présente séance du Conseil.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-460**

**« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-45 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES PROJETS INTÉGRÉS POUR LES USAGES INDUSTRIELS DANS LA ZONE A-604**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept pour la construction de 5 bâtiments sur le terrain du 1111, rue Nobel a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a lieu d'intégrer des dispositions concernant les projets intégrés pour les usages industriels dans la zone A-604;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 438.9.16 datée du 14 juin 2016, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2016 sous le numéro 16-404;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 15 août 2016, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1101 afin d'intégrer des dispositions concernant les projets intégrés pour les usages industriels dans la zone A-604, soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-45;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-461**

**« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-46 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS ET AUX AMÉNAGEMENTS DANS LE PARC DES ÉTANGS ANTOINE-CHARLEBOIS**

ATTENDU QUE le site du parc des Étangs Antoine-Charlebois, situé à l'extrémité nord de la Ville, fait actuellement l'objet d'un projet de mise en valeur et de conservation compte tenu de ses caractéristiques et sera ultérieurement ouvert au public;

ATTENDU QU'il y a lieu d'intégrer des dispositions relatives aux constructions et aux aménagements dans le parc des étangs Antoine-Charlebois;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2016 sous le numéro 16-405;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 15 août 2016, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1101 afin d'intégrer des dispositions relatives aux constructions et aux aménagements dans le parc des étangs Antoine-Charlebois, soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-46;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-462**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 965-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 965 RELATIF AUX ANIMAUX**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le Règlement numéro 965 relatif aux animaux lors de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2003 sous le numéro 03-524;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines modifications au règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2016 sous le numéro 16-403;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

QUE le règlement modifiant le Règlement numéro 965 relatif aux animaux, soit adopté;

QU'il porte le numéro 965-7 et qu'il entrera en vigueur le 15 septembre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-463**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1116-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1116 SUR LE SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES**

ATTENDU QUE la Commission de transport collectif recommande de modifier le service de transport collectif de personnes afin d'adapter les trajets d'autobus au nouvel emplacement du terminus et du stationnement incitatif et de simplifier la numérotation des circuits locaux et des circuits de Taxibus;

---

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement numéro 1116 à cet effet;

ATTENDU QUE l'article 48.25 de la *Loi sur les transports du Québec* exige qu'un résumé du projet de règlement modifiant le service de transport collectif soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la ville et soit affiché dans les véhicules du transporteur au moins trente (30) jours avant l'adoption du règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2016 sous le numéro 16-406;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2016 sous le numéro 16-408;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

QUE le règlement modifiant le Règlement numéro 1116 sur le service de transport collectif de personnes soit adopté;

QU'il porte le numéro 1116-8 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-464**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-43 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (BILL OMNIBUS)**

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 430.2.15 datée du 26 novembre 2015, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce règlement;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2016 sous le numéro 16-283;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 4 juillet 2016, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

QUE le présent règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1101 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (bill omnibus), soit adopté;

QU'il porte le numéro 1101-43 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-465**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-44 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES LOGEMENTS ACCESSOIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QU'il y a lieu d'intégrer des dispositions concernant les logements accessoires au Règlement de zonage;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016 sous le numéro 16-338;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 4 juillet 2016 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal conformément à l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

QUE le présent règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1101 afin d'intégrer des dispositions concernant les logements accessoires sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1101-44 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

Mme Roy mentionne qu'il y aura beaucoup d'activités cet automne. À cet égard, il y a plusieurs travaux majeurs dans la ville et demande aux citoyens d'être prudents

#### **POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

Aucune communication.

#### **POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

##### **Un citoyen**

- Un citoyen mentionne qu'il espère que la rue Borduas sera plus large.

Mme Roy mentionne que l'objectif de la Ville est de faire des rues moins larges, ce qui oblige les automobilistes à circuler moins rapidement.

##### **M. Denis Corbeil**

- Le citoyen passe des commentaires et s'informe sur le dossier des bordures mis en place dans le cadre des travaux de réfection de la rue Borduas.

Mme Roy mentionne que c'est la deuxième rue dont l'aménagement de la piste cyclable est fait de cette façon et que cela respecte les normes. La piste est plus facile d'accès pour les cyclistes.

- Il est mentionné qu'il y a beaucoup d'automobilistes qui n'effectuent pas leur arrêt obligatoire à l'intersection des rues Daoust et de Bourgogne.

Mme Roy mentionne qu'une demande de vérification policière sera faite à cet endroit.

- Il est demandé en quoi consiste la modification du Règlement relatif aux animaux.

Mme Roy mentionne que le règlement a été modifié afin de prévoir une exemption au port du licou pour les chiens guides et les chiens qui ont une incapacité médicale. Mme Roy précise qu'il n'y a plus de plaintes concernant les chiens sans laisse. En effet, l'obligation de porter la laisse sur la place publique semble être désormais respectée.

Mme Roy mentionne aussi que la vente de médailles est en hausse depuis la campagne de sensibilisation faite par la Ville.



- Il est demandé pourquoi le marquage des chaussées n'est fait qu'à la mi-août.

M. Bernardin mentionne que l'an prochain, le marquage est prévu au mois de juin.

- Il est demandé en quoi consistent les travaux de construction effectués autour de l'église.

Mme Roy explique qu'il s'agit de l'aménagement d'une place publique au Vieux-Village.

- Il est demandé pourquoi les arbres doivent être coupés.

Mme Roy mentionne que la Ville est reconnue pour la protection des arbres sur son territoire. Néanmoins, ces arbres seront coupés, car ils sont affaiblis et peuvent être dangereux pour les citoyens. Mme Roy précise que ces arbres seront remplacés par des arbres de gros gabarit.

- Il est demandé ce qu'il advient des frênes.

Mme Roy mentionne que la Ville a un plan bien défini contre l'agrile du frêne, et ce, pour les prochaines années. Tous les frênes de la Ville seront remplacés par d'autres essences.

- Il est mentionné qu'à la suite de l'incendie d'une résidence sur la rue Langevin, plusieurs objets sont restés sur les lieux, tels une remorque. Cela peut être dangereux.

Mme Roy mentionne que ce dossier est suivi de très près afin que l'entretien soit fait.

#### **M. Jean Sasseville**

- Il est mentionné que les travaux de réfection sur la rue Borduas sont très beaux, mais demande pourquoi les bordures de béton doivent être refaites.

Mme Roy mentionne que l'analyse du béton a démontré que le béton n'était pas conforme aux normes. Le béton est de mauvaise qualité.

- Il est mentionné que les panneaux d'arrêt obligatoire ont été enlevés durant les travaux et depuis qu'ils sont réinstallés, les automobilistes ne les respectent plus.

Mme Roy mentionne qu'une opération policière sera faite lors de l'entrée scolaire. Un suivi sera fait par Mme Brisson.

#### **M. Mario Lévesque**

- M. Lévesque soulève plusieurs questions relativement à l'obligation de planter un arbre en façade de sa résidence.

Mme Roy mentionne que ce règlement existe depuis plus de vingt ans. La Ville a fait une relance auprès des citoyens afin de les sensibiliser à ce règlement.

Mme Roy mentionne que la plantation d'un arbre n'augmente pas la valeur foncière d'une propriété.

Mme Roy mentionne qu'il est important d'avoir des arbres, compte tenu des changements climatiques.

Mme Roy précise que le délai peut être prolongé, si M. Lévesque communique avec le représentant de la Ville.

Mme Roy mentionne que la Ville procédera à une vente d'arbres à prix réduit au printemps prochain.

- M. Lévesque mentionne qu'avec le nouvel aménagement de la rue Borduas, les autobus doivent empiéter sur le trottoir lorsqu'ils tournent.

Mme Roy mentionne que la rue est plus étroite, mais les autobus peuvent assurément tourner sans empiéter sur le trottoir. La rue est moins large afin d'inciter les automobilistes au ralentissement.

#### **M. Pierre Nicolas**

- M. Nicolas mentionne que le marquage de la traverse piétonnière située près de la rue du Maréchal-Foch est mal fait.

Il est mentionné que l'entrepreneur, lors des travaux de la rue Charles-De Gaulle, a creusé un trou devant sa propriété. L'entrepreneur y a planté un poteau, mais non solidement. Il demande qu'un suivi soit fait à cet effet.

Mme Roy mentionne qu'un avis de défaut sera transmis à l'entrepreneur.

- Il est mentionné également qu'à la suite de ces travaux, la pompe submersible (sump pump) de sa résidence ne fonctionne pas bien.

Mme Roy demande à M. Nicolas de donner ses coordonnées à Mme Brisson afin que cette dernière puisse lui faire un suivi approprié.

#### **M. Yann Marcotte**

- Il est demandé en quoi consiste la certification de vélosympathique.

Il s'agit d'une certification faite à la suite de l'évaluation des pistes cyclables. Cette certification permettra d'améliorer le réseau cyclable.

La Ville de Sainte-Julie est félicitée pour la nouvelle piste cyclable de la rue Borduas. M. Marcotte apprécie qu'elle soit faite avec des caniveaux. Cependant, il demande s'il est adéquat de faire une piste bidirectionnelle.

Mme Roy mentionne que le choix de faire une piste unidirectionnelle ou bidirectionnelle dépend de la réalité de la rue.

Il est mentionné que le réseau cyclable sur le territoire de la Ville est très bien. Cependant, dès que les cyclistes sortent du territoire, il est plus difficile pour ceux-ci de circuler sur des pistes cyclables.

#### **M. Jacques Blanchard**

M. Blanchard s'informe si sa demande du mois dernier, soit d'installer une chicane sur la piste cyclable située à l'intersection de la rue de Grenoble et du boulevard Armand-Frappier, a été étudiée.

Mme Roy mentionne que la Ville cherche la meilleure solution possible et pour l'instant, aucune décision à cet effet n'a été prise.

**16-466**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée à 21 h 09.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

VILLE DE SAINTE-JULIE  
ONZIÈME SÉANCE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 13 septembre 2016 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Jocelyn Ducharme, Mario Lemay, Normand Varin et Henri Corbin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général

M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

---

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

**16-467**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**1 OUVERTURE**

1.1 RÉFLEXION

16-467 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-468 1.3 PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA CULTURE 2016

16-469 1.4 PROCLAMATION – JOURNÉE NATIONALE DES AÎNÉS –  
LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2016

16-470 1.5 PROCLAMATION – JOURNÉE NATIONALE DE RECONNAISSANCE  
DES POMPIERS – LE 9 OCTOBRE 2016

16-471 1.6 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL TENUE LE 15 AOÛT 2016

**2 ADMINISTRATION**

16-472 2.1 RATIFICATION – NOMINATION DES ÉLUS AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT  
MÉTROPOLITAIN

16-473 2.2 APPROBATION – PLAN DE MISE EN ŒUVRE – SCHÉMA DE  
COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ  
INCENDIE

16-474 2.3 RÉSILIATION – CONTRAT DE MISE EN PAGE, IMPRESSION ET  
LIVRAISON DE BROCHURES POUR TRANSPORT COLLECTIF,  
BULLETIN MUNICIPAL, FEUILLET DE TAXES ET PROGRAMME  
D'ACTIVITÉS DE LOISIRS – PAYETTE ET SIMMS INC.

- 
- |        |      |  |
|--------|------|--|
| 16-475 | 2.4  | ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PLANS ET DEVIS – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT D'UN SECTEUR DU PARC JULES-CHOQUET – PROJET R-1159 LOT 1   |
| 16-476 | 2.5  | DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)  |
| 16-477 | 2.6  | DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ENTENTE CANADA-QUÉBEC – FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU) – PROJET DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC SANS TRANCHÉE – RUES LOUIS-JOLLIET, DU PÈRE-MARQUETTE, DE LA SAVOIE, DES LILAS, DE LA TERRASSE, DE LA CLAIRIÈRE ET DES PRÉS |
| 16-478 | 2.7  | DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ENTENTE CANADA-QUÉBEC – FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU) – TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA RUE PRINCIPALE – BONIFICATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE À DES FINS DE SÉCURITÉ INCENDIE                                 |
| 16-479 | 2.8  | DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ENTENTE CANADA-QUÉBEC – FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU) – PROJET DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC SANS TRANCHÉE – BOULEVARD DES HAUTS-BOIS, RUE DES AUTELS ET RUE DOMINIQUE   |
| 16-480 | 2.9  | DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ENTENTE CANADA-QUÉBEC – FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU) – TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR UNE PARTIE DES RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE   |
| 16-481 | 2.10 | DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ENTENTE CANADA-QUÉBEC – FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU) – PROJET DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE SUR LA RUE NOBEL  |
| 16-482 | 2.11 | DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ENTENTE CANADA-QUÉBEC – FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU) – PROJET DE TRAVAUX D'IMPLANTATION D'UN RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL – RUES THOMAS-CHAPAIS ET LIONEL-GROULX  |
| 16-483 | 2.12 | DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – SOUS-VOLET 1.5 (PIQM) – PROJET DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC SANS TRANCHÉE – BOULEVARD DES HAUTS-BOIS, RUES DES AUTELS ET DOMINIQUE   |
| 16-484 | 2.13 | DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) – SOUS-VOLET 5 – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC SANS TRANCHÉE – RUES LOUIS-JOLLIET, DU PÈRE-MARQUETTE, DE LA SAVOIE, DES LILAS, DE LA TERRASSE, DE LA CLAIRIÈRE ET DES PRÉS                              |
| 16-485 | 2.14 | INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT– BOULEVARD DES HAUTS-BOIS   |

---

16-486 2.15 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION –  
STATIONNEMENT AUTORISÉ PENDANT 20 MINUTES ENTRE  
7 h 30 ET 16 h LES JOURS DE CLASSE ET ARRÊT INTERDIT –  
RUE BORDUAS

16-487 2.16 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE  
STATIONNEMENT INTERDIT – RUE ROGER-LEMELIN

**3 SERVICE DES FINANCES**

16-488 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES  
COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS

16-489 3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE  
FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

16-490 3.3 ORDRE DE VENTE – IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT  
DES TAXES FONCIÈRES ET DES DROITS SUR LES MUTATIONS  
IMMOBILIÈRES

**4 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

16-491 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

16-492 4.2 NOMINATIONS – PRÉPOSÉES RÉGULIÈRES AUX TRAVERSES  
D'ÉCOLES – DIRECTION GÉNÉRALE

**5 SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

16-493 5.1 ADJUDICATION – TRAVAUX DE SCÈLEMENT DE FISSURES  
POUR L'ANNÉE 2016

16-494 5.2 ADJUDICATION – INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, NETTOYAGE ET  
DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRE ET  
PLUVIAL SUR DIVERSES RUES – RÈGLEMENT NUMÉRO 1162

16-495 5.3 PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES  
TRAVAUX D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, NETTOYAGE ET  
DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRE ET  
PLUVIAL SUR DIVERSES RUES – RÈGLEMENT NUMÉRO 1162

16-496 5.4 AUTORISATION – DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES –  
AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA COULÉE ET DE LA PLACE DES  
GÉNÉRATIONS – RÈGLEMENT NUMÉRO 1148

16-497 5.5 AUTORISATION – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – SERVICES  
PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – TRAVAUX DE  
RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR UNE PARTIE DES  
RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE – PROJET R-  
1161, LOT 2 – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION  
NUMÉRO 15-625

**6 SERVICE DE L'URBANISME**

**7 SERVICE DES LOISIRS**

16-498 7.1 DEMANDE DE RECONNAISSANCE – LES CHEVALIERS DE  
COLOMB DE L'ASSEMBLÉE MGR GÉRARD-MARIE CODERRE  
No 2910

16-499 7.2 AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE  
ADMINISTRATIVE – ASSOCIATION DU BASEBALL AMATEUR DE  
SAINTE-JULIE – SAISON 2016

16-500 7.3 AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE –  
ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

---

**8 AVIS DE MOTION**

- 16-501 8.1 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1164 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE SUR LA RUE NOBEL, ENTRE LA RUE LAVOISIER ET LE CHEMIN DU FER-À-CHEVAL AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS
- 16-502 8.2 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1182 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR UNE PARTIE DES RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS
- 16-503 8.3 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1183 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR UNE PARTIE DES RUES F.-X.-GARNEAU, DUVERNAY ET PRINCIPALE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS
- 16-504 8.4 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1184 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE DES INFRASTRUCTURES SUR L'AVENUE JULES-CHOQUET AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS
- 16-505 8.5 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1185 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU POTABLE SANS TRANCHÉE SUR DIVERSES RUES DANS LA VILLE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS
- 16-506 8.6 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1186 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE NOUVELLES PISTES CYCLABLES ET DE NOUVEAUX TROTTOIRS SUR DIVERSES RUES DANS LA VILLE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS

**9 PROJETS DE RÈGLEMENTS**

**10 RÈGLEMENTS**

- 16-507 10.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 1100-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1100 AFIN D'AJOUTER LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD
- 16-508 10.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-30 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DÉCOULANT DE L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU – RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1100) DANS LES ZONES C-244, C-247, P-161 et P-246
- 16-509 10.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-45 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES PROJETS INTÉGRÉS POUR LES USAGES INDUSTRIELS DANS LA ZONE A-604
- 16-510 10.4 RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-46 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS ET AUX AMÉNAGEMENTS DANS LE PARC DES ÉTANGS ANTOINE-CHARLEBOIS

- 
- |        |       |   |
|--------|-------|---|
| 16-511 | 10.5  | RÈGLEMENT NUMÉRO 1102-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1102 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS S'APPLIQUANT À CERTAINS BÂTIMENTS SE TROUVANT DANS UN SECTEUR DE CONTRAINTE SONORE  |
| 16-512 | 10.6  | RÈGLEMENT NUMÉRO 1104-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 1104 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AU CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'OCCUPATION DANS LES SECTEURS DE CONTRAINTE SONORE   |
| 16-513 | 10.7  | RÈGLEMENT NUMÉRO 1107-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 1107 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DÉCOULANT DE L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU - RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1100) POUR LE PROJET DES ZONES P-161, C-244, P-246 et C-247 |
| 16-514 | 10.8  | RÈGLEMENT NUMÉRO 1108-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1108 AFIN D'INTÉGRER LES ORIENTATIONS DU PPU DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD  |
| 16-515 | 10.9  | RÈGLEMENT NUMÉRO 1124-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1124 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN D'Y INCLURE LES NOUVELLES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE   |
| 16-516 | 10.1  | RÈGLEMENT NUMÉRO 1142-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1142 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – 1 <sup>RE</sup> RÉVISION – AFIN D'Y INCLURE LES NOUVELLES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE                            |
| 16-517 | 10.11 | RÈGLEMENT NUMÉRO 1180 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 892 ÉTABLISSANT LE TARIF DE COMPENSATION POUR L'USAGE DE L'EAU DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE   |

**11 COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**12 COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**13 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14 LEVÉE DE LA SÉANCE**

- 16-518 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT



**16-468**

**PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA CULTURE 2016**

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Sainte-Julie et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, les *Journées de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le 30 septembre et les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2016 dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-469**

**PROCLAMATION – JOURNÉE NATIONALE DES AÎNÉS – 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2016**

ATTENDU QUE le 1<sup>er</sup> octobre 2016, des collectivités marqueront ensemble la Journée nationale des aînés;

ATTENDU QUE les aînés de Sainte-Julie sont présents dans tous les aspects de nos vies : ils sont nos parents, nos grands-parents, nos enseignants, nos bénévoles, nos mentors, nos voisins et nos collègues de travail;

ATTENDU QUE la Journée nationale des aînés est axée sur la célébration et la reconnaissance des contributions faites par les aînés pour améliorer leurs collectivités, leur famille et leurs milieux de travail;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a obtenu sa certification Municipalité amie des aînés;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

---

QUE le 1<sup>er</sup> octobre 2016 soit proclamé la Journée nationale des aînés et que la Ville de Sainte-Julie encourage les citoyennes et citoyens à reconnaître le rôle crucial que les aînés jouent dans notre collectivité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-470**

**PROCLAMATION – JOURNÉE NATIONALE DE RECONNAISSANCE DES  
POMPIERS – LE 9 OCTOBRE 2016**

ATTENDU QUE la sécurité civile et incendie du Québec est assurée par plus de 23 000 pompiers, répartis dans 705 services de sécurité incendie;

ATTENDU QU'il est important de souligner le professionnalisme et le dévouement des pompiers à assurer la sécurité de la population;

ATTENDU QUE la Journée reconnaissance des pompiers vise à reconnaître le travail et l'engagement des pompiers du Québec et à honorer la mémoire de ceux décédés en service;

ATTENDU QUE cette journée est également l'occasion d'honorer le courage, la bravoure et la détermination des pompiers;

ATTENDU QUE cette journée a lieu chaque année le dimanche qui débute la Semaine de prévention des incendies;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE proclamer, le 9 octobre 2016, la Journée nationale de reconnaissance des pompiers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-471**

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE  
LE 15 AOÛT 2016**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 15 août 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-472**

**RATIFICATION – NOMINATION DES ÉLUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN**

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (ci-après la « Loi »), les couronnes Sud et Nord doivent procéder à la nomination de huit (8) élus au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain;

ATTENDU le consensus métropolitain qui prévoit que quatre (4) de ces sièges élus vont à la Couronne Sud;

---

ATTENDU QUE la Table des préfets et élus de la Couronne Sud recommandait à l'unanimité, lors de la séance ordinaire du 9 juin 2016, de diviser la Couronne Sud en deux secteurs, l'un à l'est et l'autre à l'ouest, et qu'ils se désignent respectivement deux représentants;

ATTENDU QU'un consensus se dégage autour des candidatures de Mesdames Suzanne Roy et Diane Lavoie dans l'est de la Couronne Sud;

ATTENDU QU'un consensus se dégage autour des candidatures de Messieurs Donat Serres et Claude Haineault dans l'ouest de la Couronne Sud;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi, les municipalités locales des couronnes Sud et Nord doivent procéder à la nomination des candidatures consensuelles en adoptant une résolution par leur Conseil respectif;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

De ratifier les candidatures suivantes aux postes de représentants des municipalités de la Couronne Sud au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain, soit :

- Madame Suzanne Roy, mairesse de la ville de Sainte-Julie;
- Madame Diane Lavoie, mairesse de la ville de Beloeil;
- Monsieur Donat Serres, maire de la ville de La Prairie;
- Monsieur Claude Haineault, maire de la ville de Beauharnois;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux officiers de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud et à la MRC de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-473**

**APPROBATION – PLAN DE MISE EN ŒUVRE – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU l'obligation de la MRC de Marguerite-D'Youville (ci-après la « MRC ») de réviser son schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, selon l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU QUE l'article 14 de ladite loi prévoit que la MRC doit proposer des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le développement de mesures adéquates et par une gestion efficiente de l'ensemble des ressources disponibles;

ATTENDU QUE le comité de sécurité incendie, mis en place par la MRC, a déposé auprès du conseil de la MRC, conformément à l'article 14 de ladite loi, différents scénarios quant à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE l'article 16 de ladite loi prévoit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui sera joint au schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE l'article 47 de ladite loi prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions d'un plan de mise en œuvre;

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre qui sera intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie précise les mesures et les actions projetées en lien avec les objectifs des orientations ministérielles abordées dans le schéma, conformément à l'article 10 de ladite loi;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

QUE la Ville de Sainte-Julie retienne le scénario d'optimisation adopté par le conseil de la MRC le 25 août 2016 incluant les éléments suivants :

- la mise en place et l'application d'un plan de prévention régional à l'échelle de la MRC contenant les cinq programmes prévus dans les orientations ministérielles en sécurité incendie :
  - évaluation et analyse des incidents (recherche et cause);
  - évaluation et application de la réglementation municipale;
  - installation d'avertisseur de fumée et vérification de son fonctionnement;
  - inspection périodique des risques plus élevés;
  - instauration d'activités de sensibilisation du public;
- la planification des ressources humaines et matérielles afin que les municipalités puissent répondre à l'objectif de la force de frappe à l'aide d'entraide automatique multi caserne pour les risques, faibles, moyens, élevés et très élevés;
- la planification de la mise en place de mesures d'autoprotection;
- la participation à l'arrimage des ressources et des organisations avec les structures vouées à la sécurité du public;

QUE la Ville de Sainte-Julie entérine le plan de mise en œuvre qui sera intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour la mise en œuvre sur le territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage formellement à mettre en œuvre, en lien avec la MRC de Marguerite-D'Youville qui est responsable du suivi du schéma, les actions proposées de ce plan.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-474**

**RÉSILIATION – CONTRAT DE MISE EN PAGE, IMPRESSION ET LIVRAISON DE BROCHURES POUR TRANSPORT COLLECTIF, BULLETIN MUNICIPAL, FEUILLET DE TAXES ET PROGRAMME D'ACTIVITÉS DE LOISIRS – PAYETTE ET SIMMS INC.**

ATTENDU QU'un contrat pour la mise en page, impression et livraison de brochures pour transport collectif, bulletin municipal, feuillet de taxes et programme d'activités de loisirs a été octroyé à la compagnie Payette et Simms inc. lors de la séance ordinaire tenue le 8 mars 2016, sous le numéro 16-116;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 23 de la demande de soumission, le contrat peut être résilié si la compagnie ne respecte pas l'une ou l'autre des clauses de l'appel d'offres;

---

ATTENDU QUE la compagnie ne respecte pas certaines clauses de l'appel d'offres;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE résilier le contrat pour la mise en page, l'impression et la livraison de publications municipales octroyé à la compagnie Payette et Simms inc. lors de la séance ordinaire du 8 mars 2016, résolution numéro 16-116.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-475**

**ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PLANS ET DEVIS – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT D'UN SECTEUR DU PARC JULES-CHOQUET – PROJET R-1159 LOT 1**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite concernant le mandat pour des services professionnels d'ingénierie visant la préparation des plans et devis pour les travaux de réaménagement d'un secteur du parc Jules-Choquet pour le projet R-1159, lot 1;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 2 septembre 2016;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 8 septembre 2016;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 12 septembre 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accorder un mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant la préparation des plans et devis pour les travaux de réaménagement d'un secteur du parc Jules-Choquet, projet R-1159, lot 1, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit la firme Aecom Consultants inc. située au 85, rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal (Québec) H2X 3P4, pour une somme de 47 870 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-476**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (ci-après « TECQ ») pour les années 2014 à 2018;

---

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (ci-après le « MAMOT »);

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au MAMOT de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le MAMOT en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du MAMOT;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le MAMOT de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation des travaux, annexée aux présentes, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-477**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ENTENTE CANADA-QUÉBEC – FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU) – PROJET DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC SANS TRANCHÉE – RUES LOUIS-JOLLIET, DU PÈRE-MARQUETTE, DE LA SAVOIE, DES LILAS, DE LA TERRASSE, DE LA CLAIRIÈRE ET DES PRÉS**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (ci-après « FEPTEU »);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet ;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU pour le projet de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc sans tranchée, aux endroits suivants :

- rue Louis-Jolliet;
- rue du Père-Marquette;
- rue de la Savoie;
- rue des Lilas;
- rue de la Terrasse;
- rue de la Clairière;
- rue des Prés;

QUE le Conseil municipal autorise la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-478**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ENTENTE CANADA-QUÉBEC – FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU) – TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA RUE PRINCIPALE – BONIFICATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE À DES FINS DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (ci-après « FEPTEU »);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet ;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU pour le projet de travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sur la rue Principale afin de bonifier l'alimentation en eau potable pour des fins de sécurité incendie;

QUE le Conseil municipal autorise la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-479**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ENTENTE CANADA-QUÉBEC – FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU) – PROJET DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC SANS TRANCHÉE – BOULEVARD DES HAUTS-BOIS, RUE DES AUTELS ET RUE DOMINIQUE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (ci-après « FEPTEU »);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;



QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet ;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU pour le projet de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc sans tranchée, aux endroits suivants :

- boulevard des Hauts-Bois Nord, de la rue d'Angoulême à la place des Hauts-Bois Nord;
- boulevard des Hauts-Bois Sud, de l'avenue du Lac à l'avenue de la Montagne;
- rue des Autels;
- rue Dominique;

QUE le Conseil municipal autorise la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-480**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ENTENTE CANADA-QUÉBEC – FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU) – TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR UNE PARTIE DES RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (ci-après « FEPTEU »);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU pour le projet de travaux de réfection d'infrastructures sur une partie des rues Savaria, Gauthier, Provost et Décarie;

QUE le Conseil municipal autorise la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-481**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ENTENTE CANADA-QUÉBEC – FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU) – PROJET DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE SUR LA RUE NOBEL**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (ci-après « FEPTEU »);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU pour le projet de travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable sur la rue Nobel;

QUE le Conseil municipal autorise la mairesse et la greffière à signer tout protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-482**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ENTENTE CANADA-QUÉBEC – FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU) – PROJET DE TRAVAUX D'IMPLANTATION D'UN RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL – RUES THOMAS-CHAPAIS ET LIONEL-GROULX**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (ci-après « FEPTEU »);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU pour le projet de travaux d'implantation d'un réseau d'égout pluvial sur les rues Thomas-Chapais et Lionel-Groulx;

---

QUE le Conseil municipal autorise la mairesse et la greffière à signer tout protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-483**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – SOUS-VOLET 1.5 (PIQM) – PROJET DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC SANS TRANCHÉE – BOULEVARD DES HAUTS-BOIS, RUES DES AUTELS ET DOMINIQUE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance du Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.5 – Renouvellement de conduites (ci-après « PIQM »);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PIQM et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à être la seule responsable et à dégager le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme PIQM;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PIQM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PIQM pour le projet de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc sans tranchée, aux endroits suivants :

- boulevard des Hauts-Bois Nord, de la rue d'Angoulême à la place des Hauts-Bois Nord;
- rue des Autels;
- rue Dominique;

QUE le Conseil municipal autorise la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-484**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) – SOUS-VOLET 5 – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC SANS TRANCHÉE – RUES LOUIS-JOLLIET, DU PÈRE-MARQUETTE, DE LA SAVOIE, DES LILAS, DE LA TERRASSE, DE LA CLAIRIÈRE ET DES PRÉS**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance du Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.5 – Renouvellement de conduites (ci-après « PIQM »);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PIQM et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Jocelyn Ducharme

**RÉSOLU :**

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à être la seule responsable et à dégager le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme PIQM;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PIQM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PIQM pour le projet de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc sans tranchée, aux endroits suivants :

- rue Louis-Jolliet;
- rue du Père-Marquette;
- rue de la Savoie;
- rue des Lilas;
- rue de la Terrasse;
- rue de la Clairière;
- rue des Prés;

QUE le Conseil municipal autorise la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la réalisation de ce projet.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-485**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – BOULEVARD DES HAUTS-BOIS**

ATTENDU QUE les camions de recyclage et de matières résiduelles ne peuvent pas accéder correctement aux installations de l'immeuble situé au 73, boulevard des Hauts-Bois lorsque des véhicules sont stationnés de part et d'autre de l'entrée charretière;

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique le 30 août 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 6 septembre 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE des panneaux « stationnement interdit » et qu'un panneau « stationnement interdit d'ici au coin » soient installés sur le boulevard des Hauts-Bois, du côté impair, entre le numéro d'immeuble 73 et l'avenue du Lac, le tout tel qu'indiqué au plan numéro CSP-30AOUT16-8 préparé par le Service des infrastructures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-486**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – STATIONNEMENT AUTORISÉ PENDANT 20 MINUTES ENTRE 7 h 30 ET 16 h LES JOURS DE CLASSE ET ARRÊT INTERDIT – RUE BORDUAS**

ATTENDU QUE des ajustements à la signalisation en place sont nécessaires à la suite de la nouvelle configuration de la rue Borduas face à l'école aux-Quatre-Vents;

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique le 30 août 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 6 septembre 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE des panneaux « stationnement autorisé pendant 20 minutes, entre 7 h 30 et 16 h, les jours de classe » soient installés sur la rue Borduas, du côté impair, entre les rues Simone-De Beauvoir et Pierre-De Coubertin et d'ajouter des panneaux « arrêt interdit » de part et d'autre du passage piétonnier, du côté impair face à l'école aux-Quatre-Vents, le tout tel qu'indiqué au plan numéro CSP-30AOUT16-18.5.1 préparé par le Service des infrastructures;

QUE des panneaux « arrêt interdit » soient installés sur la rue Borduas, du côté pair, entre la rue Simone-De Beauvoir et le numéro d'immeuble 1826, rue Borduas, le tout tel qu'indiqué au plan numéro CSP-30AOUT16-18.5.2 préparé par le Service des infrastructures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-487**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE ROGER-LEMELIN**

ATTENDU QUE la visibilité est grandement réduite sur la portion courbe de la rue Roger-Lemelin lorsque des véhicules y sont stationnés;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer une zone de stationnement interdit dans cette portion courbe de la rue;

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique le 30 août 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 6 septembre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

QUE des panneaux « stationnement interdit » soient installés sur la rue Roger-Lemelin, du côté impair, à 6 mètres en aval de l'entrée charretière du numéro d'immeuble 885, sur une longueur de 14 mètres et qu'une ligne axiale décentrée soit ajoutée au sol, le tout tel qu'indiqué au plan numéro CSP-30AOUT16-12 préparé par le Service des infrastructures.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-488**

**APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 8 septembre 2016 pour les fonds suivants :

<b>Fonds d'administration</b>		
Liste F-2016-33	Chèques à ratifier :	2 873 835,62 \$
Liste F-2016-34	Comptes à payer :	2 384 951,08 \$
<b>Règlements</b>		
Liste F-2016-35	Chèques à ratifier :	964 050,54 \$
Liste F-2016-36	Comptes à payer :	906 325,04 \$
<b>Fonds réservé - fonds de roulement</b>		
Liste F-2016-37	Chèques à ratifier :	114 339,84 \$
Liste F-2016-38	Comptes à payer :	69 087,76 \$
<b>Fonds de parcs et terrains de jeux</b>		
Liste F-2016-39	Comptes à payer :	12 647,25 \$

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 8 septembre 2016 apparaissant sur les listes F-2016-33 à F-2016-39;

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-489**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 9 septembre 2016 et d'accorder les contrats pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense totale de 4 181,31 \$.

QUE ces dépenses soient payées par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursées en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2017 à 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-490**

**ORDRE DE VENTE – IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES ET DES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES**

ATTENDU la liste des propriétés ayant des soldes de taxes impayées jointe à la présente;

ATTENDU l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'ordonner à la greffière adjointe de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, le 26 octobre 2016 à 14 heures, lesquels sont mentionnés à la liste;

D'autoriser la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, à titre de représentante, tout acte relatif à la vente pour non-paiement de taxes, tout acte de vente final à la Ville de lots adjudgés à cette dernière, tout acte de vente final à un adjudicataire, ainsi que tout acte de retrait en faveur de la Ville ou d'un adjudgé;

D'autoriser le directeur général ou la trésorière, lors de la vente pour non-paiement de taxes, à acquérir, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout immeuble mis à l'enchère, et ce, pour un montant égal à la somme des taxes dues en capital, intérêt et frais.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



**16-491**

**DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL**

ATTENDU l'article 4 du Règlement numéro 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

D'accepter l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

<b>MOUVEMENT DE MAIN D'ŒUVRE (personnel régulier)</b>			
SAVARIA, Éric	Syndiqué	Journalier à journalier et opérateur au Service des infrastructures	19 septembre 2016
<b>ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire, étudiant et occasionnel)</b>			
AUGER, Pier-Antoine	Syndiqué	Technicien en géomatique remplaçant (congé de maternité)	13 septembre 2016
BEAUDRY, Manon	Syndiqué	Préposée aux traverses d'écoles remplaçante	31 août 2016
LAGACÉ, Étienne	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	1 <sup>er</sup> septembre 2016
PAGEAU, Sylvie	Syndiqué	Préposée aux traverses d'écoles remplaçante	7 septembre 2016
PELCHAT, Marie-Ève	Syndiqué	Concierge d'écoles	12 septembre 2016
<b>PERSONNEL DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES Session automnale 2016</b>			
ARSENAULT, Gabriel	Saisonnier	Guitare enfants	12 septembre 2016
BASTIN, Simon-Alexandre	Étudiant	Préposé au patin libre	11 septembre 2016
BRUNET, Loyal	Étudiant	Préposée au patin libre	10 septembre 2016
CARON, Louis-Philippe	Étudiant	Préposé au patin libre	10 septembre 2016
DÉSAULNIERS, Kelly	Saisonnier	Initiation à la danse – pré funky et funky 1	10 septembre 2016
DION, Alexandra	Saisonnier	Funky 2 et 3	10 septembre 2016
DION, Amélie	Saisonnier	Funky 4	15 septembre 2016

<b>PERSONNEL DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES Session automnale 201</b>			
DUBÉ, Valérie	Étudiant	Préposée au patin libre	À déterminer
FORTIN, Ann-Sophie	Saisonnier	Cuistot	17 septembre 2016
KEARNEY, Maude	Étudiant	Préposée au patin libre	9 septembre 2016
LAUZON, Stéphane	Saisonnier	Hockey cosom	12 septembre 2016
LAVICTOIRE, Claude	Saisonnier	Taïchi 1-2	10 septembre 2016
LETARTE, Samuel	Étudiant	Préposé au patin libre	9 septembre 2016
LUSSIER, Hélène	Saisonnier	Danse pré classique, classique	12 septembre 2016
MARTIN, Normand	Saisonnier	Guitare adultes	13 septembre 2016
NADEAU, Camille	Étudiant	Préposée au patin libre	9 septembre 2016
PAQUETTE, Véronique	Saisonnier	Dessin	1 <sup>er</sup> octobre 2016
POULIN, Pier-Ann	Saisonnier	Hip hop 8-11 et 11-15	12 septembre 2016
RAYMOND, Xavier	Étudiant	Préposé au patin libre	17 septembre 2016
ROBERGE, Lydia	Saisonnier	Théâtre-impro	12 septembre 2016
SIMARD, Gabriel	Saisonnier	Cuistot	17 septembre 2016
THIBODEAU, Cassandra	Étudiant	Préposée au patin libre	10 septembre 2016
AIR DE FÊTE INC	Contractuel	Bande dessinée numérique LEGO pour enfants	1 <sup>er</sup> octobre 2016
AUBIN, Serge	Contractuel	Photographie	26 septembre 2016
BATACLAN PRODUCTIONS	Contractuel	Atelier de doublage pour enfants	22 octobre 2016
BÉRARD, Catherine	Contractuel	Super aérotonus	10 septembre 2016
BERTHIAUME, Caroline	Contractuel	Pilates	14 septembre 2016
BOULANGER, France	Contractuel	Technique de maquillage	14 septembre 2016
CHOQUETTE, Steve	Contractuel	Boxe enfants et adultes	13 septembre 2016
FAROUK, Latif	Contractuel	Basketball 8-11	12 septembre 2016
LAÎTRE, Sylvie	Contractuel	Hatha yoga	13 septembre 2016
ORANGE SANTÉ	Contractuel	Multi stations, mise en forme	13 septembre 2016
VIVEROS, Christina	Contractuel	Aérotonic, cardio zumba	13 septembre 2016

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-492**

**NOMINATIONS – PRÉPOSÉES RÉGULIÈRES AUX TRAVERSES D'ÉCOLES –  
DIRECTION GÉNÉRALE**

ATTENDU QUE deux postes de préposées régulières aux traverses d'école sont devenus vacants;

ATTENDU QUE Mme Andrée Bélanger-Plasse et Mme Nathalie Chénier sont préposées aux traverses d'écoles remplaçantes depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 6 septembre 2016;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

DE nommer Mme Andrée Bélanger-Plasse et Mme Nathalie Chénier aux postes de préposées régulières aux traverses d'écoles, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective de travail en vigueur;

QUE la date d'entrée en service de Mme Andrée Bélanger-Plasse et de Mme Nathalie Chénier à ces postes soit fixée au 19 septembre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-493**

**ADJUDICATION – TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES POUR  
L'ANNÉE 2016**

ATTENDU QU'une demande de soumissions par invitation écrite a été effectuée pour les travaux de scellement de fissures pour l'année 2016;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 31 août 2016 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 12 septembre 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Cimota inc., située au 170, rue de Rotterdam, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1T3;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux de scellement de fissures, pour un montant de 59 154,64 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 31 août 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-494**

**ADJUDICATION – INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, NETTOYAGE ET DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL SUR DIVERSES RUES – RÈGLEMENT NUMÉRO 1162**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation d'inspections télévisées et de travaux de nettoyage sur certains tronçons des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial sur diverses rues, prévus au règlement numéro 1162;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 8 septembre 2016 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 12 septembre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie AGI Environnement inc. située au 1440, rue Hocquart, local 114, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 6E1;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour la réalisation d'inspections télévisées et de travaux de nettoyage sur certains tronçons des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial sur diverses rues et pour un montant de 116 140,05 \$ (toutes taxes incluses), le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 8 septembre 2016.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-495**

**PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, NETTOYAGE ET DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL SUR DIVERSES RUES – RÈGLEMENT NUMÉRO 1162**

ATTENDU l'adjudication du contrat pour la réalisation d'inspections télévisées et de travaux de nettoyage sur certains tronçons des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial sur diverses rues, pour un montant de 116 140,05 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

QUE pour la réalisation d'inspections télévisées et de travaux de nettoyage sur certains tronçons des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial sur diverses rues, le Conseil municipal autorise une provision de 10 % pour les travaux imprévus, soit 11 614 \$, ce qui porte le montant autorisé à 127 754,05 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-496**

**AUTORISATION – DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES – AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA COULÉE ET DE LA PLACE DES GÉNÉRATIONS – RÈGLEMENT NUMÉRO 1148**

ATTENDU l'adoption du Règlement numéro 1148 pour payer le coût des travaux d'aménagement dans le parc de la Coulée, ainsi que les frais contingents pour un montant de 460 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 460 000 \$, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 avril 2014, résolution numéro 14-240;

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires et des dépenses de fonctionnement imprévues ont été nécessaires afin de finaliser ces travaux d'aménagement, notamment pour l'exécution de travaux électriques;

ATTENDU QUE ces travaux d'aménagement ont occasionné un dépassement de coût de 10 951 \$ du montant de la dépense prévue au règlement numéro 1148;

ATTENDU QUE des dépenses de fonctionnement de 12 000 \$ relatives à la location d'un entrepôt pour le tapis sablé ont également été occasionnées;

ATTENDU les dispositions du Règlement numéro 1027 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 22 951 \$ dans le cadre du projet d'aménagement du parc de la Coulée et de la place des Générations;

QUE le paiement soit effectué à même le budget de fonctionnement;

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques nécessaires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-497**

**AUTORISATION – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR UNE PARTIE DES RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE – PROJET R-1161, LOT 2 – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 15-625**

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 15-625 lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2015, accordant le mandat de services professionnels de laboratoire concernant les travaux de réfection des infrastructures sur une partie des rues Savaria, Gauthier, Provost et Décarie à la firme Englobe Corp. inc., pour un montant de 27 931,46 \$;

ATTENDU QUE la présence de sols contaminés dans le remblai d'une ancienne coulée a nécessité une analyse plus détaillée afin de mieux définir les quantités et les coûts du projet;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 12 septembre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

D'autoriser une dépense supplémentaire pour un montant estimé de 6 240,79 \$, au mandat déjà adjugé à la firme Englobe Corp. Inc. en lien avec les services professionnels de laboratoire concernant les travaux de réfection des infrastructures sur une partie des rues Savaria, Gauthier, Provost et Décarie, ce qui porte le montant autorisé à 34 172,25 \$;

QUE la résolution numéro 15-625 soit modifiée en conséquence;

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques nécessaires.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-498**

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE – LES CHEVALIERS DE COLOMB  
DE L'ASSEMBLÉE MGR GÉRARD-MARIE CODERRE No 2910**

ATTENDU l'adoption de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes du Service des loisirs, lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2009, sous le numéro 09-577;

ATTENDU la réception d'une demande de reconnaissance de l'organisme Les Chevaliers de Colomb de l'Assemblée Mgr Gérard-Marie Coderre n° 2910;

ATTENDU QUE cet organisme offre des services majoritairement à la population julievilloise dans le but d'aider et d'améliorer le bien-être des personnes;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux critères d'admissibilité de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 6 septembre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

De procéder à la reconnaissance de l'organisme Les Chevaliers de Colomb de l'Assemblée Mgr Gérard-Marie Coderre n° 2910, dans la catégorie « organisme de service et d'entraide ».

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-499**

**AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D’UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – ASSOCIATION DU BASEBALL AMATEUR DE SAINTE-JULIE – SAISON 2016**

ATTENDU la demande d’aide financière de l’Association du baseball amateur de Sainte-Julie inc. pour contribuer à la rémunération du responsable de la réservation des terrains, des arbitres et des marqueurs;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d’admissibilité du volet 6 « Soutien aux bénévoles par l’engagement d’une ressource administrative » de la politique d’attribution de subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 12 septembre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

**RÉSOLU :**

DE verser une aide financière de 1 150 \$ à l’Association du baseball amateur de Sainte-Julie inc.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-500**

**AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L’EXCELLENCE - ÉVÉNEMENTS SPORTIFS**

ATTENDU la réception de demandes d’aides financières;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d’admissibilité du volet 2 « Soutien à l’excellence » de la politique d’attribution de subventions du Conseil municipal pour une participation à des compétitions de niveau provincial, canadien ou international;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 6 septembre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

DE verser les aides financières suivantes aux athlètes ci-dessous mentionnés pour subvenir, en partie, à leurs frais de compétition :

<b>Nom du participant</b>	<b>Montant</b>	<b>Événement sportif</b>	<b>Discipline</b>	<b>Date</b>	<b>Lieu</b>
Louis-Karl Banaszak	150 \$	Jeux du Québec	Baseball	17 au 25 juillet 2016	Montréal
Vincent Bellefleur	150 \$	Jeux du Québec	Baseball	17 au 25 juillet 2016	Montréal
Jérôme Champagne	300 \$	Championnat canadien de judo	Judo	11 au 18 mai 2016	Calgary, Alberta

Nom du participant	Montant	Événement sportif	Discipline	Date	Lieu
Félix Dalpé	150 \$	Jeux du Québec	Cyclisme sur route	17 au 25 juillet 2016	Montréal
Ludovic Duranleau	150 \$	Jeux du Québec	Natation	17 au 25 juillet 2016	Montréal
Ann-Stéphanie Fortin	150 \$	Jeux du Québec	Soccer	17 au 25 juillet 2016	Montréal
Nicolas Fortin	300 \$	Championnat provincial de baseball	Baseball	28 au 31 juillet 2016	Pointe-du-Lac
Antoine Gagnon	150 \$	Jeux du Québec	Basketball	17 au 25 juillet 2016	Montréal
François Guimont	300 \$	Championnat canadien de baseball	Baseball	18 au 22 août 2016	Sherbrooke
Phillip Isabelle	150 \$	Jeux du Québec	Golf	17 au 25 juillet 2016	Montréal
Nicolas Lavoie	150 \$	Jeux du Québec	Triathlon	17 au 25 juillet 2016	Montréal
Nève Mailloux	150 \$	Jeux du Québec	Natation	17 au 25 juillet 2016	Montréal
Alexandre Migner	150 \$	Jeux du Québec	Cyclisme sur route	17 au 25 juillet 2016	Montréal
Zachary Milot	150 \$	Jeux du Québec	Baseball	17 au 25 juillet 2016	Montréal
Carl Rodrigue	500 \$	Championnat panaméricain de karaté	Karaté	26 au 28 mai 2016	Rio de Janeiro, Brésil
Victor-Rodrigue Sénécal	150 \$	Jeux du Québec	Golf	17 au 25 juillet 2016	Montréal
Éliane Ross	500 \$	Coimbra GymFest Portugal	Gymnastique	5 au 10 juillet 2016	Coimbra, Portugal
Alex St-Onge	150 \$	Jeux du Québec	Cyclisme sur route	17 au 25 juillet 2016	Montréal
Zachary Tremblay	150 \$	Jeux du Québec	Natation	17 au 25 juillet 2016	Montréal
Gabriel Villiard	150 \$	Jeux du Québec	Athlétisme	17 au 25 juillet 2016	Montréal
Allyson Webb-Charland	150 \$	Jeux du Québec	Vélo de montagne	17 au 25 juillet 2016	Montréal

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-501**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1164 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE SUR LA RUE NOBEL, ENTRE LA RUE LAVOISIER ET LE CHEMIN DU FER-À-CHEVAL AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS**

Avis de motion est donné par M. Henri Corbin qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement pour payer le coût des travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable sur la rue Nobel, entre la rue Lavoisier et le chemin du Fer-à-Cheval ainsi que les frais contingents.



**16-502**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1182 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR UNE PARTIE DES RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS**

Avis de motion est donné par M. André Lemay qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement pour payer le coût des travaux de réfection d'infrastructures sur une partie des rues Savaria, Gauthier, Provost et Décarie ainsi que les frais contingents.

**16-503**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1183 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR UNE PARTIE DES RUES F.-X.-GARNEAU, DUVERNAY ET PRINCIPALE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS**

Avis de motion est donné par M. André Lemay qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement pour payer le coût des travaux de réfection d'infrastructures sur une partie des rues F.-X.-Garneau, Duvernay et Principale ainsi que les frais contingents.

**16-504**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1184 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE DES INFRASTRUCTURES SUR L'AVENUE JULES-CHOQUET AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS**

Avis de motion est donné par M. Jocelyn Ducharme qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement pour payer le coût des travaux de réfection majeure des infrastructures sur l'avenue Jules-Choquet ainsi que les frais contingents.

**16-505**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1185 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU POTABLE SANS TRANCHÉE SUR DIVERSES RUES DANS LA VILLE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS**

Avis de motion est donné par M. Normand Varin qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement pour payer le coût des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable sans tranchée sur diverses rues dans la Ville ainsi que les frais contingents.

**16-506**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1186 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE NOUVELLES PISTES CYCLABLES ET DE NOUVEAUX TROTTOIRS SUR DIVERSES RUES DANS LA VILLE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS**

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement pour payer le coût des travaux de construction de nouvelles pistes cyclables et de nouveaux trottoirs sur diverses rues dans la ville ainsi que les frais contingents.

**16-507**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1100-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1100 AFIN D'AJOUTER LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD**

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Marguerite-D'Youville identifie les secteurs situés dans un rayon d'un (1) kilomètre du stationnement incitatif de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) comme une aire « Transit oriented development » (TOD) devant faire l'objet d'une planification détaillée;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est dotée d'un Programme particulier d'urbanisme (ci-après « PPU ») dans le but d'encadrer le développement des secteurs entourant le nouveau stationnement incitatif de l'AMT et de marquer l'Entrée de ville Nord d'une signature distinctive;

ATTENDU QUE le PPU est un règlement s'intégrant au plan d'urbanisme et qu'il permet d'apporter des précisions concernant la planification d'un secteur en particulier;

ATTENDU QUE le contexte ayant mené à la planification du développement de ce secteur est le suivant :

D'importants travaux visant à relocaliser le stationnement incitatif et le terminus d'autobus de Sainte-Julie sont en cours à l'angle nord-est de l'autoroute 20 avec le chemin du Fer-à-Cheval. Le projet, coordonné par l'AMT, fait partie d'un développement mixte du secteur situé dans une aire TOD. Le réaménagement de la bretelle nord de la sortie 102 de l'autoroute 20 permet en effet un développement axé sur le transport collectif de terrains enclavés. Il comporte notamment la reconfiguration de la bretelle autoroutière et les prolongements du boulevard Armand-Frappier vers l'est, au-delà du chemin du Fer-à-Cheval, et de la rue Murano, vers le sud. Cette importante superficie développable, alliée à sa localisation avantageuse d'entrée de ville, fera du site la signature de Sainte-Julie à l'échelle régionale;

ATTENDU QUE l'adoption du PPU nécessite des modifications au Règlement de Plan d'urbanisme numéro 1100;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 436.5.16, datée du 26 avril 2016, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce règlement;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son Règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 1100;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016 sous le numéro 16-336;

ATTENDU QUE le règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 4 juillet 2016 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

---

QUE le présent règlement amendant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1100 afin d'ajouter le Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville Nord, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1100-2 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-508**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-30 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DÉCOULANT DE L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU – RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1100) DANS LES ZONES C-244, C-247, P-161 et P-246**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est dotée d'un Programme particulier d'urbanisme (ci-après « PPU ») dans le but d'encadrer le développement des secteurs entourant le nouveau stationnement incitatif de l'AMT et de marquer l'Entrée de ville Nord d'une signature distinctive;

ATTENDU QUE le PPU est un règlement découlant du plan d'urbanisme et qu'il permet d'apporter des précisions concernant la planification d'un secteur en particulier;

ATTENDU QUE l'adoption du PPU nécessite des modifications au Règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme dans sa résolution numéro 436.5.16, datée du 26 avril 2016, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce règlement;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016 sous le numéro 16-337;

ATTENDU QUE le règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 4 juillet 2016 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1101 afin d'ajouter des dispositions réglementaires découlant de l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU – Règlement du plan d'urbanisme numéro 1100) dans les zones C-244, C-247, P-161 et P-246, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1101-30 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-509**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-45 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES PROJETS INTÉGRÉS POUR LES USAGES INDUSTRIELS DANS LA ZONE A-604**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept pour la construction de 5 bâtiments sur le terrain du 1111, rue Nobel a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a lieu d'intégrer des dispositions concernant les projets intégrés pour les usages industriels dans la zone A-604;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 438.9.16 datée du 14 juin 2016, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce règlement;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2016 sous le numéro 16-404;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 15 août 2016, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

QUE le présent règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1101 afin d'intégrer des dispositions concernant les projets intégrés pour les usages industriels dans la zone A-604, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1101-45 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-510**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-46 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS ET AUX AMÉNAGEMENTS DANS LE PARC DES ÉTANGS ANTOINE-CHARLEBOIS**

ATTENDU QUE le site du parc des étangs Antoine-Charlebois, situé à l'extrémité nord de la Ville, fait actuellement l'objet d'un projet de mise en valeur et de conservation compte tenu de ses caractéristiques et sera ultérieurement ouvert au public;

ATTENDU QU'il y a lieu d'intégrer des dispositions relatives aux constructions et aux aménagements dans le parc des étangs Antoine-Charlebois;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage numéro 1101;

---

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2016 sous le numéro 16-405;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 15 août 2016, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

QUE le présent règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1101 afin d'intégrer des dispositions relatives aux constructions et aux aménagements dans le parc des étangs Antoine-Charlebois soit adopté;

QU'il porte le numéro 1101-46 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-511**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1102-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1102 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS S'APPLIQUANT À CERTAINS BÂTIMENTS SE TROUVANT DANS UN SECTEUR DE CONTRAINTE SONORE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est dotée d'un Programme particulier d'urbanisme (ci-après « PPU ») dans le but d'encadrer le développement des secteurs entourant le nouveau stationnement incitatif de l'AMT et de marquer l'Entrée de ville Nord d'une signature distinctive;

ATTENDU QUE le PPU est un règlement découlant du plan d'urbanisme et qu'il permet d'apporter des précisions concernant la planification d'un secteur en particulier;

ATTENDU QUE le secteur de l'Entrée de ville Nord, de par sa proximité avec l'autoroute Jean-Lesage, est exposé au bruit autoroutier;

ATTENDU QUE le PPU prévoit l'implantation de fonctions résidentielles et institutionnelles sensibles au bruit autoroutier;

ATTENDU QU'il convient d'atténuer les nuisances reliées au bruit autoroutier;

ATTENDU QUE le secteur est peu propice à l'implantation de mesures de mitigation du bruit à l'extérieur et que celles-ci doivent être intégrées au sein des bâtiments;

ATTENDU les exigences de l'article 3.3.6 du Règlement numéro 162 relatif au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme dans sa résolution numéro 436.5.16, datée du 26 avril 2016, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce règlement;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de construction numéro 1102;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016 sous le numéro 16-339;

ATTENDU QUE le règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 4 juillet 2016 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

QUE le présent règlement amendant le Règlement de construction numéro 1102 afin d'ajouter des dispositions s'appliquant à certains bâtiments se trouvant dans un secteur de contrainte sonore, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1102-2 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-512**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1104-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 1104 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AU CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'OCCUPATION DANS LES SECTEURS DE CONTRAINTE SONORE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est dotée d'un Programme particulier d'urbanisme (ci-après « PPU ») dans le but d'encadrer le développement des secteurs entourant le nouveau stationnement incitatif de l'AMT et de marquer l'Entrée de ville Nord d'une signature distinctive;

ATTENDU QUE le PPU est un règlement découlant du plan d'urbanisme et qu'il permet d'apporter des précisions concernant la planification d'un secteur en particulier;

ATTENDU QUE le secteur de l'Entrée de ville Nord, de par sa proximité avec l'Autoroute Jean-Lesage (A20), est exposé au bruit autoroutier;

ATTENDU QUE le PPU prévoit l'implantation de fonctions résidentielles et institutionnelles sensibles au bruit autoroutier;

ATTENDU QU'il convient d'atténuer les nuisances reliées au bruit autoroutier;

ATTENDU les exigences de l'article 3.3.6 du Règlement numéro 162 relatif au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme dans sa résolution numéro 436.5.16, datée du 26 avril 2016, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce règlement;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son Règlement sur les permis et certificats numéro 1104;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016 sous le numéro 16-341;

---

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

QUE le présent règlement amendant le Règlement sur les permis et certificats numéro 1104 afin d'ajouter des dispositions relatives au certificat d'autorisation pour l'occupation dans les secteurs de contrainte sonore, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1104-3 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-513**

Procès-verbal de correction  
Séance ordinaire du 6 décembre 2016 - Résolution numéro 16-669

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1107-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 1107 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DÉCOULANT DE L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU – RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1100) POUR LE PROJET DES ZONES P-161, C-244, P-246 et C-247**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est dotée d'un Programme particulier d'urbanisme (ci-après « PPU ») dans le but d'encadrer le développement des secteurs entourant le nouveau stationnement incitatif de l'AMT et de marquer l'Entrée de ville Nord d'une signature distinctive;

ATTENDU QUE le PPU est un règlement découlant du plan d'urbanisme et qu'il permet d'apporter des précisions concernant la planification d'un secteur en particulier;

ATTENDU QUE l'adoption du PPU nécessite des modifications au Règlement sur les usages conditionnels numéro 1107;

ATTENDU QUE le règlement relatif aux usages conditionnels n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme dans sa résolution numéro 436.5.16, datée du 26 avril 2016, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce règlement;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son Règlement sur les usages conditionnels numéro 1107;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016 sous le numéro 16-342;

ATTENDU QUE le règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 4 juillet 2016 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 1107 afin d'ajouter des dispositions réglementaires découlant de l'élaboration d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU – Règlement du plan d'urbanisme numéro 1100) pour le projet des zones P-161, C-244, P-246 et C-247, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1107-2 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-514**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1108-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1108 AFIN D'INTÉGRER LES ORIENTATIONS DU PPU DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est dotée d'un Programme particulier d'urbanisme (ci-après « PPU ») dans le but d'encadrer le développement des secteurs entourant le nouveau stationnement incitatif de l'AMT et de marquer l'Entrée de ville Nord d'une signature distinctive;

ATTENDU QUE le PPU est un règlement découlant du plan d'urbanisme et qu'il permet d'apporter des précisions concernant la planification d'un secteur en particulier;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement numéro 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de se conformer aux objectifs du PPU – Entrée de ville Nord;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 436.5.16 datée du 26 avril 2016, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce règlement;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1108;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016 sous le numéro 16-343;

ATTENDU QUE le règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 4 juillet 2016 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;



ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1108 afin d'intégrer les orientations du PPU de l'Entrée de ville Nord, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1108-5 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **16-515**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1124-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1124 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN D'Y INCLURE LES NOUVELLES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

ATTENDU les modifications apportées à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1) ci-après la « loi »;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la loi ont été respectées;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 15 août 2016 sous le numéro 16-454;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le règlement modifiant le Règlement numéro 1124 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Sainte-Julie afin d'y inclure les nouvelles dispositions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1124-1 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **16-516**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1142-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1142 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – 1<sup>RE</sup> RÉVISION – AFIN D'Y INCLURE LES NOUVELLES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

ATTENDU les modifications apportées à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1) ci-après la « loi »;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la loi ont été respectées;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 15 août 2016 sous le numéro 16-455;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le règlement modifiant le Règlement numéro 1142 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Julie – 1<sup>re</sup> révision – afin d'y inclure les nouvelles dispositions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1142-1 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **16-517**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1180 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 892 ÉTABLISSANT LE TARIF DE COMPENSATION POUR L'USAGE DE L'EAU DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le Règlement numéro 892 rétablissant le tarif de compensation pour l'usage de l'eau dans les limites de la Ville de Sainte-Julie lors de la séance extraordinaire tenue le 13 décembre 1999, sous le numéro 99-628;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger ce règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 15 août 2016, sous le numéro 16-456;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

QUE le règlement abrogeant le Règlement numéro 892 établissant le tarif de compensation pour l'usage de l'eau dans les limites de la Ville de Sainte-Julie, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1180 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

**POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

Mme Roy mentionne que plusieurs événements et activités auront lieu à Sainte-Julie dans les prochaines semaines, telles que les Journées de la culture (30 septembre et 1<sup>er</sup> et 2 octobre), Jog ma Ville (2 octobre) et le Salon des aînés (30 septembre).

Mme Roy invite les citoyens à y participer en grand nombre.

**POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS  
AU PUBLIC**

Aucune communication.

**POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**M. Raymond Leroux**

- M. Leroux mentionne qu'il y a un fossé qui s'effondre sur la rue des Flandres.

Mme Roy mentionne que des vérifications et un suivi seront faits à cet effet.

**M. Jean Delanauze**

- M. Delanauze demande des explications concernant les excédents de la Ville, notamment celui relatif au 2 561 000 \$ et demande qui utilise l'excédent de 487 000 \$.

Mme Roy répond aux diverses questions de M. Delanauze, notamment que les excédents appartiennent à la MRC de Marguerite-D'Youville et que ceux-ci proviennent de ristournes du transport adapté et des matières résiduelles.

- M. Delanauze désire obtenir des informations sur le service de police, car il représente une grosse part des dépenses au budget de la Ville.

Mme Roy mentionne que si M. Delanauze désire des informations sur le service de police, il lui fera plaisir de répondre à ses questions.

**Mme Sophie Parent**

- Mme Parent mentionne avoir fait une requête à la Ville le 10 juillet dernier afin qu'un panneau de signal avancé soit installé sur la rue Nobel, à la hauteur du rang de l'Église, afin que les automobilistes soient informés d'avance que la vitesse passera de 70 km/h à 50 km/h.

Mme Roy mentionne qu'un suivi sera fait à cet effet.

**16-518**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 41.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

VILLE DE SAINTE-JULIE  
DOUZIÈME SÉANCE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 19 septembre 2016 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Mario Lemay, Normand Varin et Henri Corbin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Robert Morisset, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

Absence motivée :

Le conseiller Jocelyn Ducharme

---

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h 15.

**16-519**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**1. OUVERTURE**

1.1 RÉFLEXION

16-519 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2. ADMINISTRATION**

16-520 2.1 DEMANDE – RÉSEAU DE VOIES RÉSERVÉES ET D'ACCÈS AU  
TRANSPORT COLLECTIF SUR LES AUTOROUTES 20 ET 30 –  
PROJET DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE MÉTROPOLITAIN

16-521 2.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE SERVITUDE DE  
CONSERVATION – LE SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU  
RICHELIEU INC.

**3. SERVICE DES FINANCES**

**4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

16-522 5.1 ADJUDICATION – REMPLACEMENT DE LA SOUFFLANTE NUMÉRO 4  
À L'USINE D'ÉPURATION – RÉGLEMENT NUMÉRO 1009

**6. SERVICE DE L'URBANISME**

16-523 6.1 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR LA  
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE –  
2234, RUE DE BARCELONE – ZONE H-404

16-524 6.2 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR LA  
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE –  
2238, RUE DE BARCELONE – ZONE H-404

**7. SERVICE DES LOISIRS**

**8. AVIS DE MOTION**

16-525 8.1 AVIS DE MOTION CONCERNANT LE FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO  
1101-47 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101  
AFIN D'AJOUTER DES NORMES SPÉCIFIQUES DE CONCORDANCE  
AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT  
(SAD) DE LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

16-526 8.2 AVIS DE MOTION CONCERNANT LE FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO  
1101-48 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101  
AFIN D'AJOUTER L'USAGE 7424 – CENTRE RÉCRÉATIF EN  
GÉNÉRAL, APPLICABLE À LA GRILLE DES USAGES ET DES  
NORMES DE LA ZONE C-147

**9. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

16-527 9.1 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-47 AMENDANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'AJOUTER DES  
NORMES SPÉCIFIQUES DE CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA  
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (SAD) DE LA MRC DE  
MARGUERITE-D'YOUVILLE

16-528 9.2 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-48  
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN  
D'AJOUTER L'USAGE 7424 – CENTRE RÉCRÉATIF EN GÉNÉRAL,  
APPLICABLE À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA  
ZONE C-147

**10. RÈGLEMENTS**

**11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU  
PUBLIC**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

16-529 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-520**

**DEMANDE – RÉSEAU DE VOIES RÉSERVÉES ET D'ACCÈS AU TRANSPORT COLLECTIF SUR LES AUTOROUTES 20 ET 30 – PROJET DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE MÉTROPOLITAIN**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est située sur la Rive-Sud de Montréal, au carrefour des autoroutes 20 et 30, à proximité de Montréal et de Longueuil;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie offre un service de transport collectif autonome, sous la forme d'une OMIT;

ATTENDU QUE l'Agence métropolitaine de transport, en collaboration avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Ville de Sainte-Julie, procédera à l'ouverture prochaine d'un stationnement incitatif régional d'une capacité de 1 000 cases de stationnement situé à Sainte-Julie, près de l'autoroute 20;

ATTENDU QUE ce stationnement incitatif répondra aux besoins de la population julievilloise ainsi qu'aux populations environnantes;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie appuie le projet de réseau électrique métropolitain (ci-après, RÉM) qui offrira un service intégré de transport collectif à l'échelle de la métropole;

ATTENDU QUE les usagers du transport collectif de la Ville de Sainte-Julie accéderont au RÉM à partir de la station « Rive-Sud » située à Brossard, situé dans le quadrant sud-ouest des autoroutes 10 et 30;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie croit que l'achalandage du RÉM repose sur la fiabilité du réseau, le respect des horaires et l'acheminement rapide des usagers vers les stations du réseau;

ATTENDU QUE les autobus en provenance de Sainte-Julie accéderont à la station « Rive-Sud » par le biais des autoroutes 20 et 30;

ATTENDU QUE ces autoroutes 20 et 30 sont congestionnées aux heures de pointe et que les autobus les empruntant ne peuvent assurer aux usagers le respect des horaires et l'accès rapide au RÉM;

ATTENDU QU'il est impératif que des solutions soient élaborées pour faciliter l'accès à la station « Rive-Sud » pour les usagers venant de l'est;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

QUE la Ville de Sainte-Julie demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de réaliser les infrastructures nécessaires sur les autoroutes 20 et 30 afin qu'il y ait un réseau de voies réservées au transport collectif vers la station « Rive-Sud » du RÉM;

QUE des solutions soient élaborées pour faciliter l'accès à la station « Rive-Sud » pour les usagers de l'est;

QUE ce réseau de voies réservées et d'accès soit en place lors de l'ouverture du Réseau électrique métropolitain;

---

QUE des mesures préférentielles soient prévues pour le transport collectif lors des travaux de construction de la voie ferrée au centre de l'autoroute 10, à compter de juillet 2018;

DE demander aux municipalités de la MRC de Marguerite-D'Youville et de la MRC de la Vallée du Richelieu d'appuyer la demande de la Ville de Sainte-Julie;

QU'une copie de cette résolution soit transmise au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ainsi qu'à toutes les municipalités de la MRC de Marguerite-D'Youville et de la MRC de la Vallée du Richelieu.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-521**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE SERVITUDE DE CONSERVATION – LE SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU INC.**

ATTENDU QUE Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc. (ci-après le Sanctuaire) réalisera un important projet de développement immobilier domiciliaire à Sainte-Julie, le tout conformément à la décision du Tribunal administratif du Québec portant le numéro STE-M-092128-0404;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, le Sanctuaire doit obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après MDDELCC), conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

ATTENDU QUE pour l'obtention de ce certificat d'autorisation, le MDDELCC demande que les lots 5 542 661, 5 542 662, 5 542 668, 5 542 669, 5 545 125, 5 545 126, 5 545 128 et 5 545 136 soient grevés d'une servitude de conservation visant à assurer à perpétuité la protection et le maintien de la diversité biologique et, notamment, en instaurant des mesures de protection pour les milieux naturels;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est propriétaire des lots 5 545 125, 5 545 126, 5 545 128 et 5 545 136;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'acte de servitude de conservation joint à la présente ou substantiellement conforme à celui-ci, ainsi que tout autre document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-522**

**ADJUDICATION – REMPLACEMENT DE LA SOUFFLANTE NUMÉRO 4 À L'USINE D'ÉPURATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1009**

ATTENDU QUE la soufflante numéro 4 est défectueuse et que la réparation nécessite le changement de pièces majeures;

ATTENDU QUE cet équipement a été conçu en 2000 et qu'il a déjà été reconstruit en 2008, résolution numéro 08-402;

---

ATTENDU QUE pour maintenir le bon fonctionnement de l'apport en air du système des étangs aérés à l'usine d'épuration, cette soufflante doit être remplacée dans les meilleurs délais;

ATTENDU QUE la nouvelle soufflante doit être de la même marque que les autres soufflantes de l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE la compagnie Aerzen Canada est le seul fabricant de cette soufflante;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 19 septembre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

D'accorder la commande pour l'achat d'une soufflante 2008 neuve du même modèle (90S) et directement du fabricant Aerzen Canada situé au 1995, montée Labossière, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 8P2, pour une somme de 34 503,02 \$, toutes taxes incluses, le tout en conformité avec la politique d'achat en vigueur;

QUE ce montant soit payé à même le solde disponible au règlement numéro 1009 de la Ville de Sainte-Julie;

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement nécessaire.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-523**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 2234, RUE DE BARCELONE – ZONE H-404**

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

**RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept de construction préparés par la compagnie Plans design et datés d'août 2016, pour une résidence unifamiliale au 2234, rue de Barcelone, et ce, conformément à la résolution numéro 440.14.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 septembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-524**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 2238, RUE DE BARCELONE – ZONE H-404**

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

**RÉSOLU:**



---

D'approuver les plans-concept de construction préparés par la compagnie Habitat Concept et datés d'août 1998, pour une résidence unifamiliale au 2238, rue de Barcelone, et ce, conformément à la résolution numéro 440.15.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 septembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-525**

**AVIS DE MOTION CONCERNANT LE FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-47 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'AJOUTER DES NORMES SPÉCIFIQUES DE CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (SAD) DE LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE**

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1101 afin d'ajouter des normes spécifiques de concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC de Marguerite-D'Youville.

**16-526**

**AVIS DE MOTION CONCERNANT LE FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-48 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'AJOUTER L'USAGE 7424 – CENTRE RÉCRÉATIF EN GÉNÉRAL, APPLICABLE À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-147**

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1101 afin d'ajouter l'usage 7424 – Centre récréatif en général, applicable à la grille des usages et des normes de la zone C 147.

**16-527**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-47 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'AJOUTER DES NORMES SPÉCIFIQUES DE CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (SAD) DE LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE**

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement 162-27 amendant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Marguerite-D'Youville;

ATTENDU QUE ce règlement avait pour objectif de revoir la délimitation de certaines aires d'affectation agricole mixte;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie dispose d'un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement 162-27 pour corriger certains éléments du règlement de zonage, en vue de l'harmoniser avec le reste de la réglementation en vigueur;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance extraordinaire tenue le 19 septembre 2016 sous le numéro 16-525;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1101 afin d'ajouter des normes spécifiques de concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville, soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-47;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 3 octobre 2016 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-528**

**« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-48 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'AJOUTER L'USAGE 7424 – CENTRE RÉCRÉATIF EN GÉNÉRAL, APPLICABLE À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-147**

ATTENDU QU'une demande a été formulée pour autoriser un usage de type « Jeux d'évasion » dans la zone C-147;

ATTENDU QUE ce type d'activités ne comprend pas les activités liées aux loteries et aux jeux de hasard;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la zone C-147 dans le but d'ajouter l'usage 7424 – Centre récréatif en général;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 440.25.16 datée du 14 septembre 2016, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance extraordinaire tenue le 19 septembre 2016 sous le numéro 16-526;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU:**

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1101 afin d'ajouter l'usage 7424 – Centre récréatif en général, applicable à la grille des usages et des normes de la zone C 147, soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-48;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 3 octobre 2016 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

Aucune communication.

**POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS  
AU PUBLIC**

Aucune communication.

**POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**16-529**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

QUE la séance soit et est levée à 20 h 25

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

VILLE DE SAINTE-JULIE  
TREIZIÈME SÉANCE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 4 octobre 2016 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Jocelyn Ducharme, Mario Lemay, Normand Varin et Henri Corbin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

---

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

**16-530**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**1. OUVERTURE**

1.1 RÉFLEXION

16-530 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-531 1.3 PROCLAMATION – SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES –  
9 AU 15 OCTOBRE 2016

16-532 1.4 PROCLAMATION – SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES –  
15 AU 22 OCTOBRE 2016

1.5 PAROLE AU PUBLIC

- 730, rue Roger – Zone H-320
- 1111, 1121, 1131-1141 et 1151, rue Nobel – Zone A-604
- 1191, rue Nobel – Zone A-604
- 826, croissant Beauchesne – Zone H-322
- 2001, rue Léonard-De Vinci – Zone C-151
- 1151, rue Nobel – Zone A-604

16-533 1.6 ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET  
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 13 ET  
19 SEPTEMBRE 2016

**2. ADMINISTRATION**

- 16-534 2.1 NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2016 ET JANVIER 2017
- 16-535 2.2 AUTORISATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
- 16-536 2.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – ADDENDA 1 – CONTRAT DE SERVICE RELATIF AU TRANSPORT COLLECTIF DE JEUNES PERSONNES PAR TAXI (TAXI 12-17) SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE ET DES VILLES AVOISINANTES
- 16-537 2.4 MODIFICATION DES DIFFÉRENTS TARIFS – UTILISATION DU TRANSPORT COLLECTIF
- 16-538 2.5 DEMANDE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

**3. SERVICE DES FINANCES**

- 16-539 3.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DES FINANCES TENUE LE 19 SEPTEMBRE 2016
- 16-540 3.2 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS
- 16-541 3.3 ADJUDICATION – ÉMISSION D'OBLIGATIONS D'UNE VALEUR DE 5 618 000 \$
- 16-542 3.4 ÉMISSION D'OBLIGATIONS – TERME PLUS COURT QUE LE TERME PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT
- 16-543 3.5 MODIFICATION DE RÈGLEMENTS – NOUVELLE ÉMISSION D'OBLIGATIONS (CONCORDANCE)

**4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

- 16-544 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL
- 16-545 4.2 EMBAUCHE – TECHNICIENNE EN COMPTABILITÉ – SERVICE DES FINANCES
- 16-546 4.3 EMBAUCHES – POSTE DE POMPIER – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
- 16-547 4.4 AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE ENTRE LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1690 ET LA VILLE DE SAINTE-JULIE – LOI CONCERNANT LES PROPRIÉTAIRES, LES EXPLOITANTS ET LES CONDUCTEURS DE VÉHICULES LOURDS

- 16-548 4.5 MESURE DISCIPLINAIRE

**5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

- 16-549 5.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE VENTE AUX ENCHÈRES – ÉQUIPEMENT DU SERVICE DES INFRASTRUCTURES

16-550 5.2 REJET DE SOUMISSIONS – FOURNITURE ET INSTALLATION D'ACCESSOIRES DE JEUX AU PARC RINGUET – PROJET SI-16-158

**6. SERVICE DE L'URBANISME**

16-551 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUES LES 14 ET 21 SEPTEMBRE 2016

16-552 6.2 APPROBATION – PIIA – PLANS – CONCEPT D’AFFICHAGE (BEAU-SOIR) – 1411, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE A-712

16-553 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1950, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (CENTRE DENTAIRE CAROLINE PRUD'HOMME) – ZONE C-147

16-554 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1693, RUE PRINCIPALE (VIVARTÉ MIEUX-ÊTRE) – ZONE C-302

16-555 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1833, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (LEXUS) – ZONE C-407

16-556 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE (ESSO) – 1911, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE C-151

16-557 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AMÉNAGEMENT PAYSAGER (ABATTAGE DE FRÊNES) – 129, RUE D'ANGOULÊME – ZONE H-114

16-558 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’ÉCLAIRAGE ET D’INSTALLATION D’UN ÉCRAN VERT (ACOUSTIQUE) (PÉTRO-CANADA/TIM HORTONS) – 1411, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE A-712

16-559 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L’INSTALLATION D’AUVENTS ET DE RIDEAUX SOLAIRES SUR LES TERRASSES DES BÂTIMENTS MULTIFAMILIAUX SITUÉS SUR LA RUE DU SANCTUAIRE – ZONE A-810

16-560 6.10 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1554, RUE PRINCIPALE (CLUB D’ARTS MARTIAUX) – ZONE C-205

16-561 6.11 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 252, AVENUE JULES-CHOQUET – ZONE H-225

16-562 6.12 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR LA CONSTRUCTION D’UN GARAGE ATTENANT – 1547, RUE DU MOULIN – ZONE H-326

16-563 6.13 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AMÉNAGEMENT PAYSAGER POUR UN TRIPLEX AU 813 À 829, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-308

16-564 6.14 APPROBATION – PIIA – PLAN-CONCEPT D’IMPLANTATION POUR LA CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 2001, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151

- 
- 
- 16-565    6.15 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT  
PAYSAGER D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL – 1560, RUE  
PRINCIPALE – ZONE C-205
- 16-566    6.16 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION  
(REVÊTEMENT) – 1056 -1060, RUE DESROCHERS – ZONE H-334
- 16-567    6.17 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR LA  
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL ET  
L'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT – 320, RUE DE MURANO –  
ZONE C-258
- 16-568    6.18 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR LA  
CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS INDUSTRIELS – 1111 AU  
1151, RUE NOBEL (BÂTIMENTS QUÉBEC) – ZONE A-604
- 16-569    6.19 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION –  
871, MONTÉE SAINTE-JULIE (BOULANGERIE ET GOURMANDISES  
DE PASCAL S.) – ZONE H-357
- 16-570    6.20 REFUS – DEMANDE D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE  
– AUTORISATION DE L'USAGE 6522 « SERVICE DE NOTAIRES » –  
2141, RUE NOBEL – ZONE I-152
- 16-571    6.21 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1191, RUE NOBEL  
(CAMFAB) – ZONE A-604
- 16-572    6.22 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 1111, 1121, 1131-1141  
ET 1151, RUE NOBEL (BÂTIMENTS QUÉBEC) – ZONE A-604
- 16-573    6.23 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 730, RUE ROGER –  
ZONE H-320
- 16-574    6.24 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 826, CROISSANT  
BEAUCHESNE – ZONE H-322
- 16-575    6.25 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 2001, RUE LÉONARD-  
DE VINCI – ZONE C-151
- 16-576    6.26 DEMANDE D'AUTORISATION – COMMISSION DE PROTECTION DU  
TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – ALIENATION, LOTISSEMENT  
ET UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE –  
LOT 585-PTIE DONNANT SUR LE CHEMIN DE LA BELLE-RIVIÈRE –  
ZONE A-906
- 16-577    6.27 DEMANDE D'AUTORISATION – COMMISSION DE PROTECTION DU  
TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – ALIÉNATION, LOTISSEMENT  
ET UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE –  
PARTIE DU LOT 242 (CHEMIN DE TOURAINE) – ZONE A-719
- 7. SERVICE DES LOISIRS**
- 16-578    7.1 AIDE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT – DEMANDE DE LA CLÉ  
DES CHAMPS SAINTE-JULIE INC.
- 16-579    7.2 AIDE FINANCIÈRE – CORPORATION DU DÉFILÉ DE NOËL DE  
SAINTE-JULIE – ÉDITION 2016

**8. AVIS DE MOTION**

- 16-580 8.1 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-49 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-325
- 16-581 8.2 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1108-9 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1108 AFIN DE MODIFIER LE PLAN DE L'ANNEXE « A », DANS LE BUT D'AJOUTER LA NOUVELLE ZONE H-325 À LA SECTION 16 « SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE »
- 16-582 8.3 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1116-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1116 SUR LE SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES

**9. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

- 16-583 9.1 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1108-9 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1108 AFIN DE DE MODIFIER LE PLAN DE L'ANNEXE « A », DANS LE BUT D'AJOUTER LA NOUVELLE ZONE H-325 À LA SECTION 16 « SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE »
- 16-584 9.2 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1116-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1116 SUR LE SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES
- 16-585 9.3 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-49 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-325
- 16-586 9.4 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-48 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'AJOUTER L'USAGE 7424 – CENTRE RÉCRÉATIF EN GÉNÉRAL, APPLICABLE À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-147

**10. RÈGLEMENTS**

- 16-587 10.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-47 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'AJOUTER DES NORMES SPÉCIFIQUES DE CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (SAD) DE LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE
- 16-588 10.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 1149-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX
- 16-589 10.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 1173 AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART ET DES FRAIS CONTINGENTS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE POUR LES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE CERTAINES BRANCHES DES COURS D'EAU RUISSEAU BELOEIL, RIVIÈRE AU TRÉSOR ET RIVIÈRE SABREVOIS POUR UN MONTANT DE 66 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 66 000 \$



- 16-590 10.4 RÈGLEMENT NUMÉRO 1181 AMENDANT DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT ADOPTÉS PAR LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER LA LIMITE DU BASSIN D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL ET D'ÉTENDRE LA TAXE SPÉCIALE IMPOSÉE SUR TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES, BÂTIS OU NON, SITUÉS DANS LE BASSIN DE TAXATION APPARAISSANT AU PLAN PRÉPARÉ PAR M. MARCEL JR DALLAIRE EN DATE DU 9 SEPTEMBRE 2016
- 16-591 10.5 RÈGLEMENT NUMÉRO 1182 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR UNE PARTIE DES RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 4 850 000\$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 4 850 000 \$
- 16-592 10.6 RÈGLEMENT NUMÉRO 1183 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR UNE PARTIE DES RUES F.-X.-GARNEAU, DUVERNAY ET PRINCIPALE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 152 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 152 000 \$
- 16-593 10.7 RÈGLEMENT NUMÉRO 1185 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU POTABLE SANS TRANCHÉE SUR DIVERSES RUES DANS LA VILLE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 2 193 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 2 193 000 \$

**11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

16-594 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-531**

**PROCLAMATION – SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – 9 AU 15 OCTOBRE 2016**

ATTENDU QUE le thème de la Semaine de la prévention des incendies 2016 est « *Le combat des chefs* »;

ATTENDU QUE le nombre élevé de pertes causées par le feu au Canada reste inadmissible comparativement à celui des autres pays industrialisés, ce qui nécessite l'adoption de meilleures mesures de prévention des incendies;

ATTENDU QUE les pertes inutiles de vies et de biens causées par des incendies sont souvent dues à la négligence de citoyens et qu'elles pourraient facilement être évitées si ceux-ci avaient été bien informés au sujet de la prévention des incendies et de la sécurité;

---

ATTENDU QUE les membres du Service de sécurité incendie et d'autres organismes publics mettent en commun leurs talents et leurs efforts afin de prévenir efficacement les risques d'incendie;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

De proclamer la semaine du 9 au 15 octobre 2016 « Semaine de la prévention des incendies » et d'inviter tous les citoyens de la Ville de Sainte-Julie à mettre en pratique les conseils qui leur seront dispensés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-532**

**PROCLAMATION - SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES -  
15 AU 22 OCTOBRE 2016**

ATTENDU QUE les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

ATTENDU l'importance et la diversité des missions de la bibliothèque publique auprès de la population, soit l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture;

ATTENDU QUE la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

ATTENDU QUE la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

DE proclamer la semaine du 15 au 22 octobre 2016, « Semaine des bibliothèques publiques ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-533**

**ADOPTION - PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET  
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 13 ET  
19 SEPTEMBRE 2016**

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

QUE les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenues les 13 et 19 septembre 2016, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-534**

**NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2016 ET JANVIER 2017**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

De nommer monsieur le conseiller Mario Lemay, maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2016 et janvier 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-535**

**AUTORISATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

ATTENDU la résolution numéro 16-004 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2016 autorisant au préalable les dépenses pour l'année 2016 des membres du Conseil municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser certaines dépenses non prévues à la résolution numéro 16-004;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

D'autoriser les dépenses des membres du Conseil municipal pour leur participation à l'événement suivant :

Activité	Date et lieu	Coût / personne	Nombre de membres	Total
Soirée Hommage, organisée par la Paroisse de Sainte-Julie	Samedi 29 octobre 2016 à Sainte-Julie	100 \$	6	600 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-536**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ADDENDA 1 – CONTRAT DE SERVICE RELATIF AU TRANSPORT COLLECTIF DE JEUNES PERSONNES PAR TAXI (TAXI 12-17) SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE ET DES VILLES AVOISINANTES**

ATTENDU QU'un contrat de service relatif au transport collectif de jeunes personnes par taxi (taxi 12-17) sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie et des villes avoisinantes est intervenu entre la Ville de Sainte-Julie et M. Daniel Lalumière, conformément à la résolution numéro 14-077;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ce contrat afin d'y ajouter des déplacements à l'extérieur du territoire de la ville et de modifier les tarifs de M. Lalumière;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:**

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'addenda numéro 1 au contrat de service relatif au transport collectif de jeunes personnes par taxi (taxi 12-17) sur le territoire de la ville de Sainte-Julie et des villes avoisinantes.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-537**

**MODIFICATION DES DIFFÉRENTS TARIFS – UTILISATION DU TRANSPORT COLLECTIF**

ATTENDU le rapport d'analyse effectué par la Commission de transport collectif de la Ville de Sainte-Julie déposé lors de la Commission administrative du 3 octobre 2016;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite modifier les tarifs pour l'utilisation du transport collectif ;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

D'adopter la grille tarifaire suivante :

<b>TITRES</b>	<b>PRIX 2017</b>
<b>LONGUEUIL</b>	
<b>Laissez-passer mensuel</b>	
Ordinaire	115,50 \$
Réduit	75,25 \$
<b>Laissez-passer annuel</b>	
Ordinaire	1 270,50 \$
Réduit	827,75 \$
<b>10 passages</b>	
Ordinaire	49,25 \$
Réduit	34,50 \$
<b>6 passages</b>	
Ordinaire	29,75 \$
Réduit	20,75 \$
<b>Paiement à bord</b>	
Ordinaire	6,75 \$
Enfant de moins de 5ans	Gratuit

<b>MONTRÉAL</b>	
<b>Laissez-passer mensuel</b>	
Ordinaire	142,50 \$
Réduit	86,00 \$
<b>Laissez-passer annuel</b>	
Ordinaire	1 567,50 \$
Réduit	946,00 \$
<b>10 passages</b>	
Ordinaire	60,25 \$
Réduit	39,75 \$
<b>6 passages</b>	
Ordinaire	36,00 \$
Réduit	24,00 \$
<b>Païement à bord</b>	
Passage simple	6,75 \$
Enfant de moins de 5 ans	Gratuit
<b>CIRCUITS LOCAUX</b>	
<b>Pour tous</b>	Gratuit
<b>Passé estivale pour étudiants du 29 mai au 20 août 2017</b>	
<b>Étudiants</b>	50 \$

QUE toute personne fournissant une pièce justificative indiquant qu'elle est étudiante ou âgée de 65 ans et plus et qu'elle réside sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie peut se procurer une carte à tarif réduit;

QUE toute personne fournissant une pièce justificative indiquant qu'elle est étudiante peut se procurer la passe estivale pour étudiants;

QUE les présents tarifs entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017;

QUE la résolution numéro 15-576 soit abrogée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-538**

**DEMANDE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ( ci-après le « Programme »);

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce Programme;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie prévoit la formation de quarante-trois (43) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, conformément à l'article 6 du Programme;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

DE présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique;

DE transmettre cette demande à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville;

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à signer tout document donnant effet aux présentes.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-539**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DES FINANCES TENUE LE 19 SEPTEMBRE 2016**

ATTENDU QUE la Commission des finances s'est réunie le 19 septembre 2016 et qu'un rapport de cette réunion a été présenté à la Commission administrative du Conseil de la Ville de Sainte-Julie le 3 octobre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Jocelyn Ducharme

**RÉSOLU:**

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la Commission des finances tenue le 19 septembre 2016 en conformité avec l'article 4.4 du règlement numéro 465.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-540**

**APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 9 septembre 2016 au 29 septembre 2016 pour les fonds suivants :

Fonds d'administration		
Liste F-2016-40	Chèques à ratifier:	491 849,91 \$
Liste F-2016-41	Comptes à payer:	1 666 843,77 \$
Règlements		
Liste F-2016-42	Comptes à payer:	1 266 568,30 \$
Fonds réservé – fonds de roulement		
Liste F-2016-43	Comptes à payer:	29 645,30 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:**

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 9 septembre 2016 au 29 septembre 2016 apparaissant sur les listes F-2016-40 à F-2016-43;

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-541**

**ADJUDICATION – ÉMISSION D'OBLIGATIONS D'UNE VALEUR DE 5 618 000 \$**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 844, 862, 988, 997, 999, 1000, 1009, 1011, 1045, 1055, 1061, 1067, 1069, 1114, 1128, 1136, 1148, 1150, 1154, 1155, 1158, 1159, 1163, 1170, 1172, 1174 et 1175, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 18 octobre 2016, au montant de 5 618 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Sainte-Julie a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Marchés mondiaux CIBC inc.	98,94600 \$	498 000.00 \$	1,20000 %	2017	2,00722 %
		483 000.00 \$	1,40000 %	2018	
		458 000.00 \$	1,50000 %	2019	
		467 000.00 \$	1,65000 %	2020	
		3 712 000.00 \$	1,80000 %	2021	
Financière Banque Nationale inc.	98,71500 \$	498 000.00 \$	1,20000 %	2017	2,01190 %
		483 000.00 \$	1,30000 %	2018	
		458 000.00 \$	1,40000 %	2019	
		467 000.00 \$	1,60000 %	2020	
		3 712 000.00 \$	1,75000 %	2021	
Scotia Capitaux inc.	98,73110 \$	498 000.00 \$	1,20000 %	2017	2,01295 %
		483 000.00 \$	1,35000 %	2018	
		458 000.00 \$	1,45000 %	2019	
		467 000.00 \$	1,60000 %	2020	
		3 712 000.00 \$	1,75000 %	2021	
Valeurs Mobilières Banque Laurentiennes inc.	98,68720 \$	498 000.00 \$	1,25000 %	2017	2,02123 %
		483 000.00 \$	1,35000 %	2018	
		458 000.00 \$	1,45000 %	2019	
		467 000.00 \$	1,55000 %	2020	
		3 712 000.00 \$	1,75000 %	2021	
Valeurs Mobilières Desjardins inc.	98,68200 \$	498 000.00 \$	1,25000 %	2017	2,03373 %
		483 000.00 \$	1,35000 %	2018	
		458 000.00 \$	1,50000 %	2019	
		467 000.00 \$	1,65000 %	2020	
		3 712 000.00 \$	1,75000 %	2021	
Mackies Research Capital Corporation	99,05300 \$	498 000.00 \$	1,25000 %	2017	2,05874 %
		483 000.00 \$	1,35000 %	2018	
		458 000.00 \$	1,50000 %	2019	
		467 000.00 \$	1,65000 %	2020	
		3 712 000.00 \$	1,90000 %	2021	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Marchés mondiaux CIBC inc. s'est avéré la plus avantageuse;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**



QUE l'émission d'obligations au montant de 5 618 000 \$ de la Ville de Sainte-Julie soit adjugée à Marchés mondiaux CIBC inc.;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-542**

**ÉMISSION D'OBLIGATIONS – TERME PLUS COURT QUE LE TERME PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 5 618 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 844, 862, 988, 997, 999, 1000, 1009, 1011, 1045, 1055, 1061, 1067, 1069, 1114, 1128, 1136, 1148, 1150, 1154, 1155, 1158, 1159, 1163, 1170, 1172, 1174 et 1175, la Ville de Sainte-Julie émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- cinq (5) ans (à compter du 18 octobre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 997, 999, 1000, 1009, 1011, 1045, 1136, 1148, 1150, 1158, 1159, 1163, 1170, 1172 et 1175, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-543**

**MODIFICATION DE RÈGLEMENTS – NOUVELLE ÉMISSION D'OBLIGATIONS (CONCORDANCE)**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 618 000 \$:

Règlements d'emprunt	Pour un montant de
844	29 200 \$
862	60 900 \$
988	64 000 \$
997	141 300 \$
997	176 200 \$
999	261 300 \$
999	325 400 \$

Règlements d'emprunt	Pour un montant de
1000	146 100 \$
1000	318 300 \$
1009	54 900 \$
1009	145 000 \$
1009	203 600 \$
1009	253 800 \$
1011	265 400 \$
1011	330 700 \$
1045	862 000 \$
1055	65 500 \$
1061	14 600 \$
1061	33 300 \$
1067	8 000 \$
1069	14 500 \$
1114	80 000 \$
1128	23 981 \$
1136	40 000 \$
1148	141 000 \$
1150	75 000 \$
1154	16 000 \$
1155	4 536 \$
1158	141 000 \$
1159	19 000 \$
1163	31 000 \$
1170	202 000 \$
1172	385 000 \$
1174	11 483 \$
1175	674 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 5 618 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 18 octobre 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (ci-après CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DU GRAND-COTEAU  
933A, boulevard Armand-Frappier  
Sainte-Julie, QC, J3E 2N2

QUE les intérêts soient payables semi annuellement, le 18 avril et le 18 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Sainte-Julie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-544**

**DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL**

ATTENDU l'article 4 du règlement numéro 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'accepter l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

**ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire, étudiant et occasionnel)**

NOM	STATUT	POSTE	DATE D'ENTRÉE EN SERVICE
Martel, Jean-Philippe	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	26 septembre 2016

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-545**

**EMBAUCHE – TECHNICIENNE EN COMPTABILITÉ – SERVICE DES FINANCES**

ATTENDU la création d'un nouveau poste de technicien en comptabilité au Service des finances;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à l'affichage de ce poste;

ATTENDU QUE Mme Josée Lemieux répond aux critères d'embauche de ce poste;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 3 octobre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU:**

D'embaucher Mme Josée Lemieux au poste de technicienne en comptabilité au Service des finances, le tout selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective de travail en vigueur;

QUE l'embauche de Mme Lemieux à ce poste a été fixée au 31 octobre 2016.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-546**

**EMBAUCHES – POSTE DE POMPIER – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire pourvoir à deux postes de pompier;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par les Services aux ressources humaines lors de la Commission administrative du 3 octobre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

D'embaucher M. Maxime Henri et M. Tristan Pagé aux postes de pompier, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective de travail des pompiers de la Ville de Sainte-Julie en vigueur.

QUE l'embauche de MM. Henri et Pagé soit en vigueur à compter du 11 octobre 2016.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-547**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D’ENTENTE ENTRE LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1690 ET LA VILLE DE SAINTE-JULIE – LOI CONCERNANT LES PROPRIÉTAIRES, LES EXPLOITANTS ET LES CONDUCTEURS DE VÉHICULES LOURDS**

ATTENDU QUE la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds* (ci-après la « Loi ») fixe des limites aux heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds;

ATTENDU QU’une lettre d’entente a été conclue lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 octobre 2015 sous le numéro 15-516, entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1690 et la Ville de Sainte-Julie pour la modification de la procédure de distribution du temps supplémentaire pour la période hivernale, et ce, afin de respecter les exigences de la Loi;

ATTENDU QUE cette entente a pris fin le 15 avril 2016;

ATTENDU QU’il y a lieu de signer une nouvelle lettre d’entente pour la période hivernale 2016-2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

**RÉSOLU:**

D’autoriser le directeur général, le directeur du Service des infrastructures et le directeur du Service des ressources humaines à signer la lettre d’entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1690, concernant les modifications des articles 18.04 et 28.01 de la convention collective en vigueur, et ce, pour la période hivernale 2016-2017.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-548**

**MESURE DISCIPLINAIRE – EMPLOYÉ NUMÉRO 799 – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU l’enquête menée par l’administration municipale concernant les actes reprochés à l’employé numéro 799 du Service de sécurité incendie;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

DE suspendre sans salaire l’employé numéro 799 du Service de sécurité incendie pour une durée de neuf (9) heures;

QUE le Service de sécurité incendie détermine le moment opportun pour administrer ladite suspension.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-549**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE VENTE AUX ENCHÈRES –  
ÉQUIPEMENT DU SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

ATTENDU QU'il y a lieu de retirer un véhicule de l'opération courante du Service des infrastructures;

ATTENDU QUE le Service des infrastructures souhaite confier à la compagnie Les Encans Ritchie Bros. (Canada) Itée, spécialisée dans la vente aux enchères, la disposition d'un équipement en surplus d'actifs;

ATTENDU QU'il sera plus avantageux pour la Ville de procéder à une vente aux enchères par une compagnie qualifiée, principalement pour le nombre d'acheteurs potentiels le jour de l'événement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la signature d'un contrat de vente aux enchères avec la compagnie Les Encans Ritchie Bros. (Canada) Itée;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport de recommandation présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 3 octobre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Jocelyn Ducharme

**RÉSOLU:**

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures à signer le contrat de vente aux enchères à intervenir avec la compagnie Les Encans Ritchie Bros. (Canada) Itée, 1373, rue Brière, Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 6E9 et ce, pour l'équipement suivant :

- **# 6-11** Excavatrice de marque JCB, modèle 217 B, année 2000, avec environ 11 824 heures à l'odomètre, numéro de série SLP217TCWE0489567;

D'autoriser la trésorière à payer les frais inhérents à la vente de cet équipement.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-550**

**REJET DE SOUMISSIONS – FOURNITURE ET INSTALLATION D'ACCESSOIRES DE  
JEUX AU PARC RINGUET – PROJET SI-16-158**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la fourniture et l'installation d'accessoires de jeux au parc Ringuet, prévus au fonds réservé - Fonds de parcs et terrains de jeux;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016, le tout conformément à la loi;

ATTENDU QUE la plus basse soumission est non conforme et que la deuxième soumission dépasse les disponibilités financières prévues pour ce projet;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est réservé le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 3 octobre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU:

DE rejeter à toutes fins que de droit les soumissions reçues et ouvertes le 1<sup>er</sup> septembre 2016 concernant la fourniture et l'installation d'accessoires de jeux au parc Ringuet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-551**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUES LES 14 ET 21 SEPTEMBRE 2016**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré les 14 et 21 septembre 2016 et a soumis ses procès-verbaux à la Commission administrative du 3 octobre 2016;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour desdites réunions et de la teneur des recommandations;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU:

D'accepter le dépôt des procès-verbaux des assemblées ordinaire et extraordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenues les 14 et 21 septembre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-552**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE (BEAU-SOIR) – 1411, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE A-712**

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'affichage préparés par Auvatech et datés du 9 juin 2016, pour la place d'affaires Beau-Soir située au 1411, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution numéro 440.4.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 septembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-553**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1950, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (CENTRE DENTAIRE CAROLINE PRUD’HOMME) – ZONE C-147**

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

D’approuver les plans-concept d’affichage déposés par la propriétaire en date du 23 août 2016, pour une enseigne sur bâtiment et sur poteau pour la place d’affaires "Centre dentaire Caroline Prud’homme" située au 1950, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution numéro 440.6.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 14 septembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-554**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1693, RUE PRINCIPALE (VIVARTÉ MIEUX-ÊTRE) – ZONE C-302**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:**

D’approuver les plans-concept d’affichage déposés par la propriétaire en date du 2 septembre 2016, pour une enseigne détachée du bâtiment pour la place d’affaires "Vivarté mieux-être" située au 1693, rue Principale, et ce, conformément à la résolution numéro 440.16.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 14 septembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-555**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1833, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (LEXUS) – ZONE C-407**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:**

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par Pattison Sign Group et datés du 14 avril 2015, pour la place d’affaires située au 1833, boulevard Armand-Frappier (Lexus), et ce, conformément à la résolution numéro 440.7.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 14 septembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**



**16-556**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE (ESSO) – 1911, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE C-151**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

**RÉSOLU:**

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par Enseignes Pattison et datés du 28 juillet 2016, pour le remplacement des enseignes du bâtiment commercial (Esso) situé au 1911, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution numéro 440.9.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 14 septembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-557**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AMÉNAGEMENT PAYSAGER (ABATTAGE DE FRÊNES) – 129, RUE D’ANGOULÊME – ZONE H-114**

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

D’approuver les plans-concept d’aménagement paysager pour l’abattage de frênes, pour la propriété située au 129, rue d’Angoulême, et ce, conformément à la résolution numéro 440.11.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 14 septembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-558**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’ÉCLAIRAGE ET D’INSTALLATION D’UN ÉCRAN VERT (ACOUSTIQUE) (PÉTRO-CANADA/TIM HORTONS) – 1411, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE A-712**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

D’approuver les plans-concept d’éclairage préparés par EXP Expert conseil Granby et datés du 11 juillet 2016 et pour l’installation d’un écran vert (acoustique), pour la place d’affaires située au 1411, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution numéro 440.3.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 14 septembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-559**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'INSTALLATION D'AUVENTS ET DE RIDEAUX SOLAIRES SUR LES TERRASSES DES BÂTIMENTS MULTIFAMILIAUX SITUÉS SUR LA RUE DU SANCTUAIRE – ZONE A-810**

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme  
APPUYÉ par M. Normand Varin

**RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept pour l'installation d'auvents et de rideaux solaires sur les terrasses des bâtiments multifamiliaux situés sur la rue du Sanctuaire, et ce, conformément à la résolution numéro 440.17.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 septembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-560**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1554, RUE PRINCIPALE (CLUB D'ARTS MARTIAUX) – ZONE C-205**

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme  
APPUYÉ par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'affichage pour l'enseigne de la place d'affaires Club d'arts martiaux, située au 1554, rue Principale, et ce, conformément à la résolution numéro 440.28.D.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 septembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-561**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 252, AVENUE JULES-CHOQUET – ZONE H-225**

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:**

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction concernant le revêtement extérieur, préparés par Investissement immobilier Dumele et datés de septembre 2016, pour la résidence unifamiliale au 252, avenue Jules-Choquet, et ce, conformément à la résolution numéro 441.2.A.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 21 septembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-562**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ATTENANT – 1547, RUE DU MOULIN – ZONE H-326**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept pour la construction d'un garage attenant dont la hauteur du mur avant dépasse 3 mètres, préparés par Serge Déry et datés du 8 juin 2015, au 1547, rue du Moulin, et ce, conformément à la résolution numéro 440.18.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 septembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-563**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER POUR UN TRIPLEX AU 813 À 829, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-308**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager, préparés par Inspiration Jardin Nathalie Grisé, designer de jardins et datés du 5 août 2016, pour un triplex situé au 813 à 829, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution numéro 440.12.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 septembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-564**

**APPROBATION – PIIA – PLAN-CONCEPT D'IMPLANTATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 2001, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151**

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

D'approuver le plan-concept d'implantation pour la construction d'un bâtiment commercial, préparé par Serge Lavallée, propriétaire et déposé en date du 2 août 2016, au 2001, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution numéro 440.23.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 septembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-565**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL – 1560, RUE PRINCIPALE – ZONE C-205**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager d'un bâtiment multifamilial, préparés par Martel paysagiste, datés du 7 septembre 2016, pour la propriété située au 1560, rue Principale, et ce, conformément à la résolution numéro 440.13.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 septembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-566**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (REVÊTEMENT) – 1056-1060, RUE DESROCHERS – ZONE H-334**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de rénovation pour le bâtiment situé au 1056-1060, rue Desrochers, et ce, conformément à la résolution numéro 440.28.B.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 septembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-567**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL ET L'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT – 320, RUE DE MURANO – ZONE C-258**

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept soumis par Fahey + Associés en date du 2 septembre 2016 et les modifications présentées par CB + Casa Architecte en date du 20 septembre 2016, pour la construction et l'aménagement du stationnement d'un bâtiment commercial au 320, rue de Murano, et ce, conformément à la résolution numéro 440.2.16 adoptée le 14 septembre 2016 et la résolution numéro 441.1.16 adoptée le 21 septembre 2016 du Comité consultatif d'urbanisme;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-568**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS INDUSTRIELS - 1111 AU 1151, RUE NOBEL (BÂTIMENTS QUÉBEC) – ZONE A-604**

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept pour la construction de bâtiments industriels préparés par la firme Monty, architectes et datés du 28 juin 2016 pour les bâtiments qui seront situés du 1111 au 1151, rue Nobel (ancienne adresse 1111, rue Nobel), et ce, conformément à la résolution numéro 439.7.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 juillet 2016, à l'exception du dépôt en garantie qui sera réparti de la façon suivante :

- 7 500 \$ pour chacun des bâtiments situés au 1111, 1121, 1151;
- 7 500 \$ pour le bâtiment abritant les adresses du 1131-1141, rue Nobel;

QUE la résolution numéro 16-431 adoptée le 15 août 2016 soit abrogée à toutes fins que de droit;

QUE la présente résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-569**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – 871, MONTÉE SAINTE-JULIE (BOULANGERIE ET GOURMANDISES DE PASCAL S.) – ZONE H-357**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

D'approuver les plans-concept de rénovation pour le remplacement du revêtement extérieur, préparés par le propriétaire et déposés en date du 8 juillet 2016, pour la place d'affaires Boulangerie et Gourmandises de Pascal S. située au 871, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution numéro 440.28.A.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 septembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-570**

**REFUS – DEMANDE D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – AUTORISATION DE L'USAGE 6522 - SERVICE DE NOTAIRES – 2141, RUE NOBEL – ZONE I-152**

ATTENDU QU'une demande d'amendement au règlement de zonage numéro 1101 a été soumise au Service de l'urbanisme afin que soit autorisé l'usage 6522 - Service de notaires de la classe d'usage C2 – Commerces de détails et de services de la sous-classe C230 – Service juridique, au 2141, rue Nobel dans la zone I-152;

ATTENDU QUE la demande a été adressée à la Ville de Sainte-Julie par le Groupe Lobato ainsi que par la Société de construction du Québec afin que des bureaux de notaires puissent être autorisés afin d'occuper des locaux du bâtiment situé au 2141, rue Nobel, puisque ceux-ci se disent actuellement dans l'incapacité de louer certains locaux du bâtiment;

ATTENDU QUE les demandeurs mentionnent dans leur demande que les locaux qui sont actuellement vacants dans le bâtiment ont des superficies d'environ 900 pi<sup>2</sup> et ce genre d'usages, tels que des notaires, comptables ou autres professions de ce type, pourrait être des usages compatibles qui permettrait d'occuper ces locaux;

ATTENDU QUE les usages actuellement autorisés dans la zone I-152 sont les suivants :

- Commerces de vente en gros et de services;
- Industries de prestige;
- Industries légères;
- 6839 – Autres institutions de formation spécialisée;
- 7425 – Gymnase et formation athlétique;
- De la sous-classe C227, Autres services professionnels, les usages suivants sont spécifiquement permis :
  - 6592 – Service de génie;
  - 6592.1 – Bureaux de prospection et de relevés géophysiques et géodésiques;
  - 6599.1 - Gestion des travaux de construction : bureaux d'affaires pour promoteurs et entrepreneurs en construction (bureau seulement);
  - 6599.2 - Autres services reliés à la construction (bureau seulement) aux conditions suivantes :
    - la superficie maximale occupée par un tel usage est de 500 mètres carrés, sans jamais dépasser 25 % de la superficie de plancher du bâtiment principal;
    - l'usage doit obligatoirement être aménagé au second étage d'un bâtiment;
    - seuls les usages de bureaux sont autorisés, la vente au détail y est strictement interdite;

ATTENDU QU'une modification au règlement de zonage est entrée en vigueur le 2 février 2016, concernant l'ajout de certains usages de services dans les zones industrielles (usages de la sous-classe C227);

ATTENDU QUE ces usages sont énumérés ci-dessus et les services de notaires n'y figurent pas;

ATTENDU QUE les usages qui ont été autorisés étaient directement reliés à des activités de construction;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme sont unanimement d'avis que les bureaux de professionnels, tels les bureaux de notaires devraient plutôt se retrouver dans les secteurs commerciaux, plutôt que dans les zones industrielles;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme, dans la résolution numéro 440.10.16 adoptée le 14 septembre 2016, recommandent au Conseil municipal de refuser la demande de modification au règlement de zonage numéro 1101 afin de permettre l'usage « Service de notaires » dans la zone I-152;

---

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

De refuser la demande de modification au règlement de zonage afin que soit autorisé l'usage 6522 – Service de notaires de la classe d'usage C2 – Commerces de détails et de services de la sous-classe C230 Service juridique, au 2141, rue Nobel dans la zone I-152.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-571**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1191, RUE NOBEL (CAMFAB) – ZONE A-604**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1191, rue Nobel (Camfab), a été soumise au Service de l'urbanisme concernant la marge latérale droite du bâtiment;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un plan d'implantation préparé par Monty architecte en date du 6 septembre 2016;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure fait suite à l'approbation des plans-concept de rénovation pour la réfection des façades et l'agrandissement du bâtiment principal, par l'adoption par le Conseil municipal de la résolution numéro 16-436, le 17 août 2016;

ATTENDU QU'elle fait également suite à l'approbation d'une dérogation mineure pour réduire la marge latérale droite à 3,30 mètres, plutôt que 6 mètres, par l'adoption de la résolution numéro 16-447 par le Conseil municipal, le 17 août 2016;

ATTENDU QUE la présente demande vise particulièrement la saillie qui est actuellement existante sur la façade latérale droite du bâtiment.

ATTENDU QUE lors des rencontres avec le propriétaire, il avait été demandé de démolir cette section et le propriétaire avait acquiescé;

ATTENDU QUE suite à une visite plus approfondie du bâtiment par l'architecte, ils ont constaté que tous les panneaux électriques et l'entrée électrique sont localisés dans la saillie existante;

ATTENDU QUE cette saillie mesure 20,85 mètres de longueur et les équipements électriques occupent environ 7 mètres de longueur;

ATTENDU QUE le propriétaire demande donc une dérogation pour conserver la portion de la saillie qui contient les équipements électriques, soit une longueur de 7 mètres sur 20,85 mètres;

ATTENDU QUE le reste de la saillie qui contient actuellement de l'entreposage sera démoli;

ATTENDU QUE la marge latérale droite serait de 1,37 mètre sur une longueur de 7 mètres afin de conserver la portion qui contient les équipements électriques;

ATTENDU QUE la demande vise donc à régulariser l'implantation du bâtiment principal par rapport à la marge latérale droite;

---

ATTENDU QUE la dérogation vise l'implantation d'un bâtiment avec une marge latérale droite de 1,37 mètre sur 7 mètres de longueur, plutôt que 6 mètres, tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone A-604 du règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 440.19.16 datée du 14 septembre 2016, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal L'Information, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du Règlement numéro 1105 sur les dérogations mineures, ont été respectées;

ATTENDU QUE la demande ne portera pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 21 du Règlement numéro 727 sur les dérogations mineures, ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

D'approuver la demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1191, rue Nobel, afin d'autoriser:

- l'implantation d'un bâtiment avec une marge latérale droite de 1,27 mètre, plutôt que 6 mètres, sur 7 mètres de longueur.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-572**

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 1111, 1121, 1131-1141 ET 1151, RUE NOBEL (BÂTIMENTS QUÉBEC) – ZONE A-604**

ATTENDU QU'une demande de dérogations mineures concernant les bâtiments situés au 1111, 1121, 1131-1141 et 1151, rue Nobel (Bâtiments Québec) a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un plan, daté du 16 juin 2016, montrant les entrées de services pour desservir les bâtiments et d'un plan montrant le calcul du rapport plancher-terrain pour les deux terrains projetés comprenant les bâtiments du 1111, 1121, 1131-1141 et 1151, rue Nobel;

ATTENDU QUE cette demande de dérogations mineures fait suite à l'approbation des plans-concept d'architecture des bâtiments par le Conseil municipal lors de la séance tenue le 15 août 2016, résolution numéro 16-431;

ATTENDU QUE cette demande est formulée dans le cadre du développement du projet intégré pour les bâtiments situés au 1111, 1121, 1131-1141 et 1151, rue Nobel appartenant à Bâtiments Québec;

ATTENDU QUE l'objectif de la présente demande est de permettre que le raccordement d'utilité publique aux bâtiments soit aérien, plutôt que souterrain;



---

ATTENDU QUE la demande vise également de permettre un rapport plancher-terrain inférieur à 15 % pour le bâtiment du 1151, rue Nobel;

ATTENDU QUE la demande de dérogations mineures vise donc à permettre un raccordement d'utilité publique aérien au bâtiment, plutôt que souterrain, tel que prévu à la note (2) de la grille des usages et des normes de la zone A-604 du Règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QUE la demande de dérogations mineures vise également à permettre un rapport plancher terrain de 14,37 %, plutôt que 15 %, tel que prévu à la note (10) de la grille des usages et des normes de la zone A-604 du Règlement de zonage numéro 1101, pour le bâtiment du 1151, rue Nobel;

ATTENDU QUE le fait d'exiger un raccordement électrique souterrain ferait en sorte d'ajouter finalement des poteaux en bordure de la rue Nobel, ce qui est peu souhaitable pour le volet esthétique de la rue, d'autant plus qu'un réseau électrique triphasé est actuellement en place du côté sud de la rue Nobel;

ATTENDU QU'il est possible de déployer un réseau aérien pour l'ensemble des bâtiments qui serait en retrait de la rue, donc peu visible de la voie publique;

ATTENDU QUE d'autres possibilités se présentent afin de rencontrer la norme exigée, quant au rapport plancher/terrain pour le bâtiment du 1151, rue Nobel :

- D'agrandir la superficie du bâtiment proposé sur le lot numéro 1 apparaissant sur le plan déposé en support à la demande;
- De réduire la superficie du lot no 1 en agrandissant le lot numéro 2;
- De faire un projet intégré avec l'ensemble des bâtiments des lots numéros 1 et 2;

ATTENDU QUE la demande ne portera pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 440.20.16 datée du 14 septembre 2016, recommande au Conseil municipal d'accepter, en partie, cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié dans le journal L'Information, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du Règlement numéro 1105 sur les dérogations mineures, ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

D'approuver la demande de dérogation mineure, pour les bâtiments localisés au 1111,1121, 1131-1141 et 1151, rue Nobel, afin d'autoriser:

- Le raccordement d'utilité publique aérien au bâtiment, plutôt que souterrain;

DE refuser pour le bâtiment du 1151, rue Nobel:

- un rapport plancher-terrain de 14,37 %, plutôt que de 15 %.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

**16-573**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 730, RUE ROGER – ZONE H-320**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 730, rue Roger, a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un certificat de localisation, préparé par M. Roch Mathieu, arpenteur-géomètre daté du 4 mai 2016, minute 12639;

ATTENDU QUE l'objectif de la demande est de régulariser l'implantation de la remise par rapport à la marge avant secondaire;

ATTENDU QUE la dérogation vise l'implantation d'une remise avec une marge avant secondaire de 0,68 mètre, plutôt que 1 mètre, tel que prévu à l'article 4.2.3.3 du règlement de zonage numéro 1101 du règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a acceptée l'implantation de la remise à 1,52 mètre de la ligne latérale le 7 octobre 2014, résolution numéro 14-562;

ATTENDU QU'il s'agit d'une remise sur une dalle de béton d'une dimension de 14,88 mètres carrés (10 pieds par 16 pieds), non visible de la voie publique;

ATTENDU QU'une immense haie de cèdres de 14 pieds de hauteur empêche toute vue sur la cour arrière de la propriété;

ATTENDU QUE le certificat de localisation fourni dans le cadre de la présente demande de dérogation mineure montre une implantation de la remise à 0,78 mètre de la ligne avant secondaire;

ATTENDU QU'une haie est présente sur le certificat de localisation faisant en sorte que la remise est non visible de la voie publique;

ATTENDU QUE la résolution no 414.29.A.14 approuvait l'implantation de la remise, conditionnellement à ce que la haie de cèdres du côté de la rue de la Seigneurie et sur la ligne de propriété arrière soit préservée;

ATTENDU QUE la demande ne portera pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme dans sa résolution numéro 440.21.16, datée du 14 septembre 2016, recommande au Conseil municipal d'accepter conditionnellement cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal L'Information, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du Règlement numéro 1105 sur les dérogations mineures, ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU:**

D'approuver la demande de dérogation mineure, pour la propriété localisée au 730, rue Roger, afin d'autoriser:

- l'implantation d'une remise avec une marge fixe sur rue secondaire de 0,68 mètre, plutôt que 1 mètre, conditionnellement à ce que la haie de cèdres du côté de la rue de la Seigneurie et sur la ligne de propriété arrière soit préservée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-574**

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 826, CROISSANT BEAUCHESNE – ZONE H-322**

ATTENDU QU'une demande de dérogations mineures concernant la propriété située au 826, croissant Beauchesne, a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un certificat de localisation préparé par M. Roch Mathieu, arpenteur-géomètre et daté du 11 juillet 2016;

ATTENDU QUE l'objectif de la demande est de régulariser l'implantation de la résidence ainsi que celle de la remise dans le cadre de la vente de la propriété;

ATTENDU QUE l'implantation de la résidence est non conforme depuis la construction initiale du bâtiment en 1986;

ATTENDU QUE le certificat de localisation fourni dans le cadre de la demande montre une implantation du bâtiment principal à 6,95 mètres de la ligne arrière de propriété et une implantation de la remise à 0,78 mètre;

ATTENDU QUE la demande vise donc à régulariser l'implantation du bâtiment principal par rapport à la marge fixe arrière;

ATTENDU QUE la dérogation vise l'implantation d'un bâtiment avec une marge fixe arrière de 6,85 mètres, plutôt que 7,5 mètres, tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone H-322 du Règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QUE la demande de dérogations mineures vise également à régulariser l'implantation de la remise par rapport à la marge latérale;

ATTENDU QUE la dérogation vise l'implantation d'une remise avec une marge latérale de 0,68 mètre, plutôt que 1 mètre, tel que prévu à l'article 4.2.3.3 du Règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QUE la demande ne portera pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme dans sa résolution numéro 440.22.16, datée du 14 septembre 2016, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié dans le journal L'Information, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du Règlement numéro 1105 sur les dérogations mineures, ont été respectées;

---

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'approuver la demande de dérogations mineures, afin d'autoriser pour la propriété localisée au 826, croissant Beauchesne:

- l'implantation d'un bâtiment avec une marge fixe arrière de 6,85 mètres, plutôt que 7,5 mètres;
- l'implantation d'une remise avec une marge latérale de 0,68 mètre, plutôt que 1 mètre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-575**

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 2001, RUE LÉONARD-DE VINCI - ZONE C-151**

ATTENDU QU'une demande de dérogations mineures concernant la propriété située au 2001, rue Léonard-De Vinci (terrain vacant, Pacini), a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un plan projet d'implantation, préparé par M. Serge Lavallée, daté du 2 août 2016;

ATTENDU QUE des rénovations majeures de réfection des façades existantes et d'agrandissement du bâtiment situé au 1191, rue Nobel seront effectuées dans les prochains mois ainsi que des modifications aux aires de stationnement entourant le bâtiment;

ATTENDU QUE la demande de dérogations mineures est en lien avec la demande visant à subdiviser le terrain situé au 2001, rue Léonard-De Vinci actuellement occupé par le restaurant Pacini;

ATTENDU QUE cette demande de subdivision vise essentiellement à créer un nouveau terrain afin de procéder à la construction d'un nouveau bâtiment commercial sur la rue Léonard-De Vinci;

ATTENDU QUE cette implantation permet de répondre à la majorité des objectifs et critères du PIIA, toutefois des dérogations mineures sont nécessaires afin de permettre cette implantation;

ATTENDU QUE l'objectif de la demande est de permettre :

- l'implantation d'un bâtiment avec une marge latérale fixe de 2 mètres, plutôt que 4 mètres, tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone C-151;
- l'implantation d'une aire de stationnement à 1 mètre du mur latéral du bâtiment principal, plutôt que 1,5 mètre, tel que requis à l'article 5.6.2.2 du Règlement de zonage numéro 1101;
- l'implantation d'une aire de stationnement à 1 mètre de la ligne latérale de propriété, plutôt que 2 mètres, tel que requis à l'article 5.6.2.2 du Règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QUE la demande ne portera pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

---

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme dans sa résolution numéro 440.24.16, datée du 14 septembre 2016, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal L'Information, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du Règlement numéro 1105 sur les dérogations mineures, ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU:**

D'approuver la demande de dérogations mineures, soumise par M. Serge Lavallée, propriétaire, concernant l'implantation du futur bâtiment qui sera localisé au 2001, rue Léonard-De Vinci, afin d'autoriser:

- l'implantation d'un bâtiment avec une marge latérale fixe de 2 mètres, plutôt que 4 mètres;
- l'implantation d'une aire de stationnement à 1 mètre du mur latéral du bâtiment principal, plutôt que 1,5 mètre;
- l'implantation d'une aire de stationnement à 1 mètre de la ligne latérale de propriété, plutôt que 2 mètres.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-576**

**DEMANDE D'AUTORISATION – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – ALIÉNATION, LOTISSEMENT ET UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE – LOT 585-PTIE DONNANT SUR LE CHEMIN DE LA BELLE-RIVIÈRE – ZONE A-906**

ATTENDU QU'une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est soumise par M. Luc Blain, afin d'autoriser l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 585;

ATTENDU QUE cette opération aura pour but de permettre la construction d'une nouvelle résidence sur un futur lot ayant une superficie de 2 781,6 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE le nouveau site à construire est situé à l'intérieur des limites d'une zone d'affectation agricole mixte, autorisé en vertu du règlement 162-27, adopté par la MRC de Marguerite-D'Youville et en vigueur depuis le 19 avril 2016, modifiant ainsi le schéma d'aménagement et de développement numéro 162;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a adopté le 19 septembre dernier le projet de règlement numéro 1101-47 permettant de créer la nouvelle zone A-906, autorisant ainsi la construction d'une habitation unifamiliale isolée conformément au schéma d'aménagement de la MRC;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 1101-47 de concordance entrera en vigueur le 14 octobre 2016;

ATTENDU QU'environ 50 % du site n'est actuellement pas cultivé, alors que la partie cultivée est en soi une partie enclavée;

---

ATTENDU QUE le requérant propose qu'une servitude soit enregistrée afin de permettre l'accès à la terre agricole adjacente;

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles environnantes n'est pas remise en cause;

ATTENDU QU'il n'y aura pas d'effet néfaste sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la ville et dans la région;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

D'appuyer la demande d'autorisation soumise par M. Luc Blain, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin de permettre l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 585, pour un nouveau site à construire sur le chemin de la Belle-Rivière situé dans la nouvelle zone A-906;

De préciser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, en vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire agricole*, qu'il existe d'autres endroits appropriés disponibles en zone urbaine permettant la réalisation de ce projet, mais que cette future résidence s'inscrit à l'intérieur d'un milieu déstructuré au niveau de la réglementation municipale et régionale, soit entre deux résidences non liées à des activités agricoles;

Que copie de cette résolution soit acheminée au requérant ainsi qu'à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-577**

**DEMANDE D'AUTORISATION – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – ALIÉNATION, LOTISSEMENT ET UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE – PARTIE DU LOT 242 (CHEMIN DE TOURAINE) – ZONE A-719**

ATTENDU QU'une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est soumise par le propriétaire M. Guillaume Payette Lussier afin d'autoriser l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 242;

ATTENDU QUE cette autorisation aura pour but de permettre la vente d'une partie du lot 242, d'une superficie de 836,1 mètres carrés afin d'annexer cette parcelle à la propriété sise au 584, chemin de Touraine;

ATTENDU QUE cet ajout au site actuel va permettre à cette propriété de répondre à la norme minimale de 1 500 m<sup>2</sup> applicable à un site résidentiel permettant d'atteindre une superficie de terrain de 2 084,8 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE la partie de lot est située à l'intérieur des limites d'une zone d'affectation agricole mixte, autorisé en vertu du règlement 162-27, adopté par la MRC de Marguerite-D'Youville, en vigueur depuis le 19 avril 2016, modifiant ainsi le schéma d'aménagement et de développement numéro 162;

ATTENDU QUE la partie de lot 242 est située à l'intérieur de la zone A-719;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a adopté le 19 septembre dernier le projet de règlement de concordance numéro 1101-47 visant à modifier son règlement de zonage dans le but d'être conforme au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville;

ATTENDU QUE le projet de règlement de concordance numéro 1101-47 entrera en vigueur le 14 octobre 2016;

ATTENDU QUE la parcelle de terrain visée est située entre deux résidences et que celle-ci est difficilement accessible pour la production agricole;

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles environnantes n'est pas remise en cause;

ATTENDU QU'il n'y aura pas d'effet néfaste sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la ville et dans la région;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

D'appuyer la demande d'autorisation, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin de permettre l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 242 (chemin de Touraine), zone A 719;

De préciser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, en vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire agricole*, qu'il n'existe pas d'autres endroits appropriés disponibles en zone urbaine permettant la réalisation de ce projet;

Que copie de cette résolution soit acheminée au requérant ainsi qu'à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-578**

**AIDE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT – DEMANDE DE LA CLÉ DES CHAMPS SAINTE-JULIE INC.**

ATTENDU QUE la Clé des champs Sainte-Julie inc. a fait parvenir à la Ville son rapport financier et une demande d'aide financière pour le fonctionnement de l'organisme;

ATTENDU QUE la politique municipale de subvention prévoit un programme d'aide financière au fonctionnement de cet organisme;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 1 « Soutien au fonctionnement des organismes mandatés » de la politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 3 octobre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU:**

DE verser une aide financière de 10 000 \$ à la Clé des champs Sainte-Julie inc. dans le cadre de leur fonctionnement pour l'année 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-579**

**AIDE FINANCIÈRE – CORPORATION DU DÉFILÉ DE NOËL DE SAINTE-JULIE – ÉDITION 2016**

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de la corporation du Défilé de Noël de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE la politique de subventions du Conseil municipal prévoit un programme d'aide financière au fonctionnement de cet organisme;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 3 octobre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

DE verser une aide financière de 8 000 \$ à la corporation du Défilé de Noël de Sainte-Julie pour défrayer, en partie, les coûts de réalisation de la dix-neuvième édition du défilé de Noël qui se déroulera le 10 décembre 2016;

QUE cette aide financière soit payable en deux versements, soit 6 000 \$ avant la tenue de l'événement et 2 000 \$ lors du dépôt de la reddition de compte.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-580**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-49 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-325**

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1101 afin de créer la nouvelle grille des usages et des normes de la zone H-325.

**16-581**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1108-9 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1108 AFIN DE MODIFIER LE PLAN DE L'ANNEXE « A », DANS LE BUT D'AJOUTER LA NOUVELLE ZONE H-325 À LA SECTION 16 « SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE »**

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement amendant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1108 afin de modifier le plan de l'annexe « A », dans le but d'ajouter la nouvelle zone H-325 à la section 16 « Secteur du Vieux-Village ».



**16-582**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1116-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1116 SUR LE SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES**

Avis de motion est donné par M. André Lemay qu'à une séance subséquente de ce Conseil, tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 1116 sur le service de transport collectif de personnes.

**16-583**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1108-9 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1108 AFIN DE DE MODIFIER LE PLAN DE L'ANNEXE « A », DANS LE BUT D'AJOUTER LA NOUVELLE ZONE H-325 À LA SECTION 16 « SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE »**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le plan de l'annexe « A » du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1108, pour ajouter la nouvelle zone H-325 à la section 16 « Secteur du Vieux-Village » assujettie au PIIA;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 430.2.15 datée du 26 novembre 2015, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1108;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2016 sous le numéro 16-581;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

**RÉSOLU:**

QUE le présent règlement amendant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1108 afin de modifier le plan de l'annexe « A », dans le but d'ajouter la nouvelle zone H-325 à la section 16 « Secteur du Vieux-Village », soit adopté et qu'il porte le numéro P1108-9;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 24 octobre 2016 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-584**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1116-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1116 SUR LE SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES**

ATTENDU QUE la Commission de transport collectif recommande de modifier le service de transport collectif de personnes afin d'ajouter des heures de service;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 1116 à cet effet;

ATTENDU QUE l'article 48.25 de la *Loi sur les transports du Québec* exige qu'un résumé du projet de règlement modifiant le service de transport collectif soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité et soit affiché dans les véhicules du transporteur au moins trente (30) jours avant l'adoption du règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 4 octobre sous le numéro 16-582;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal*, le comité de transition doit approuver toute décision par laquelle une autorité organisatrice de transport engage son crédit pour des dépenses liées à des fonctions confiées à l'Autorité régionale de transport métropolitain ou au Réseau de transport métropolitain;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU:**

QUE le présent projet de règlement modifiant le règlement numéro 1116 sur le service de transport collectif de personnes, soit adopté et qu'il porte le numéro P1116-9.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-585**

**« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-49 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-325**

ATTENDU QU'il y a lieu de créer la nouvelle grille des usages et des normes de la zone H-325;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 430.2.15 datée du 26 novembre 2015, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2016 sous le numéro 16-580;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU:**

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1101 afin de créer la nouvelle grille des usages et des normes de la zone H-325, soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-49;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 24 octobre 2016 à 19 h 30 en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-586**

**« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-48 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'AJOUTER L'USAGE 7424 – CENTRE RÉCRÉATIF EN GÉNÉRAL, APPLICABLE À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-147**

ATTENDU QU'une demande a été formulée pour autoriser un usage de type « Jeux d'évasion » dans la zone C-147;

ATTENDU QUE ce type d'activités ne comprend pas les activités liées aux loteries et aux jeux de hasard;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la zone C-147 dans le but d'ajouter l'usage 7424 – Centre récréatif en général;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 440.25.16 datée du 14 septembre 2016, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (ci-après la « Loi ») permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance extraordinaire tenue le 19 septembre 2016 sous le numéro 16-526;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 3 octobre 2016, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1101 afin d'ajouter l'usage 7424 – Centre récréatif en général, applicable à la grille des usages et des normes de la zone C-147, soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-48;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-587**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-47 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'AJOUTER DES NORMES SPÉCIFIQUES DE CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (SAD) DE LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE**

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement 162-27 amendant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Marguerite-D'Youville;

ATTENDU QUE ce règlement avait pour objectif de revoir la délimitation de certaines aires d'affectation agricole mixte;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie dispose d'un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement 162-27 pour corriger certains éléments du règlement de zonage, en vue de l'harmoniser avec le reste de la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (ci-après la « Loi »)* permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance extraordinaire tenue le 19 septembre 2016 sous le numéro 16-525;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 3 octobre 2016, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE le présent règlement amendant le règlement de zonage numéro 1101 afin d'ajouter des normes spécifiques de concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1101-47 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-588**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1149-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX**

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications à la tarification de certains des biens, services ou activités de la Ville de Sainte-Julie et que l'annexe « A » du Règlement numéro 1149 sur la tarification des différents services municipaux doit être remplacée;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2016 sous le numéro 16-407;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 1149 sur la tarification des différents services municipaux, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1149-4 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-589**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1173 AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART ET DES FRAIS CONTINGENTS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE POUR LES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE CERTAINES BRANCHES DES COURS D'EAU RUISSEAU BELOEIL, RIVIÈRE AU TRÉSOR ET RIVIÈRE SABREVOIS POUR UN MONTANT DE 66 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 66 000 \$**

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire autoriser le paiement de la quote-part et des frais contingents de la Ville de Sainte-Julie pour les travaux de nettoyage de certaines branches des cours d'eau ruisseau Beloeil, rivière au Trésor et rivière Sabrevois;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de la quote-part et des frais contingents,

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016 sous le numéro 16-345;

---

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

QUE le règlement pour autoriser le paiement de la quote-part et des frais contingents de la Ville de Sainte-Julie pour les travaux de nettoyage de certaines branches des cours d'eau ruisseau Beloeil, rivière au Trésor et rivière Sabrevois pour un montant de 66 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 66 000 \$, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1173 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-590**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1181 AMENDANT DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT ADOPTÉS PAR LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER LA LIMITE DU BASSIN D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL ET D'ÉTENDRE LA TAXE SPÉCIALE IMPOSÉE SUR TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES, BÂTIS OU NON, SITUÉS DANS LE BASSIN DE TAXATION APPARAISSANT AU PLAN PRÉPARÉ PAR M. MARCEL JR DALLAIRE EN DATE DU 9 SEPTEMBRE 2016**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté divers règlements d'emprunt pour pourvoir à des travaux d'infrastructures;

ATTENDU QUE le Conseil désire modifier ces règlements d'emprunt afin de modifier la clause d'imposition de la taxe spéciale de bassin pour l'étendre à de nouveaux immeubles bâtis ou non;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 15 août 2016 sous le numéro 16-457;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE le règlement amendant divers règlements d'emprunt adoptés par la Ville de Sainte-Julie afin de modifier la limite du bassin d'égouts sanitaire et pluvial et d'étendre la taxe spéciale imposée sur tous les immeubles imposables, bâtis ou non, situés dans le bassin de taxation apparaissant au plan préparé par M. Marcel jr Dallaire en date du 9 septembre 2016, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1181 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-591**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1182 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR UNE PARTIE DES RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 4 850 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 4 850 000 \$**

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire effectuer des travaux de réfection d'infrastructures sur une partie des rues Savaria, Gauthier, Provost et Décarie;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux et les frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2016 sous le numéro 16-502;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

QUE le règlement pour payer le coût des travaux de réfection d'infrastructures sur une partie des rues Savaria, Gauthier, Provost et Décarie ainsi que les frais contingents pour un montant de 4 850 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 4 850 000 \$, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1182 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-592**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1183 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR UNE PARTIE DES RUES F.-X.-GARNEAU, DUVERNAY ET PRINCIPALE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 152 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 152 000 \$**

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire effectuer des travaux de réfection d'infrastructures sur une partie des rues F.-X.-Garneau, Duvernay et Principale;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux et des frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2016 sous le numéro 16-503;

---

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

QUE le règlement pour payer le coût des travaux de réfection d'infrastructures sur une partie des rues F.-X.-Garneau, Duvernay et Principale ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 152 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 152 000 \$, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1183 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-593**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1185 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU POTABLE SANS TRANCHÉE SUR DIVERSES RUES DANS LA VILLE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 2 193 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 2 193 000 \$**

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire effectuer des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable sans tranchée sur diverses rues dans la ville;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux et des frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2016 sous le numéro 16-505;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE le règlement pour payer le coût des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable sans tranchée sur diverses rues dans la ville ainsi que les frais contingents pour un montant de 2 193 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 2 193 000 \$, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1185 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



**POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

Aucune communication.

**POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS  
AU PUBLIC**

Aucune communication.

**POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**M. Benoit Luneau et Mme Sandra Clément**

■ M. Luneau et Mme Clément désirent obtenir des informations supplémentaires concernant le point 6.20 à l'ordre du jour de la séance, soit le refus d'amender le règlement de zonage pour autoriser l'usage de service de notaires au 2141, rue Nobel, alors que les services d'ingénieurs et d'arpenteurs-géomètres ainsi que les gymnases y sont autorisés.

Mme Roy mentionne que les services d'un notaire sont prévus dans les zones commerciales et non dans les zones industrielles. Les services d'ingénieurs et d'arpenteurs-géomètres sont autorisés à cet endroit, car ce sont des professions qui touchent le domaine de la construction. Quant aux gymnases, ceux-ci sont autorisés dans cette zone, car la Ville a reçu plusieurs plaintes de bruit pour cet usage en zone commerciale.

Mme Clément mentionne qu'elle s'implique beaucoup socialement à Sainte-Julie et désire y faire sa carrière. Cependant, il n'y a pas de local de disponible en zone commerciale.

Mme Roy l'invite à rester à Sainte-Julie.

**M. Yves Renaud**

■ M. Renaud mentionne avoir fait une demande de permis de rénovation pour le remplacement de certaines fenêtres sur sa résidence. L'inspectrice lui a mentionné qu'en vertu des normes du *Code national du bâtiment – Canada 2010*, il devait percer la fondation et qu'il devait lui transmettre une copie de la soumission de l'entrepreneur mandaté pour les travaux.

M. Renaud croit qu'il s'agit d'une erreur d'interprétation des normes et qu'il n'a pas à remettre la soumission.

Mme Roy mentionne qu'un suivi sera fait à cet effet.

M. Renaud émet un commentaire indiquant que la courbe de la nouvelle sortie 102 de l'autoroute 20 est très accentuée et qu'un parapet devrait y être installé.

Mme Roy mentionne qu'une surveillance particulière sera faite à cet effet et que dans l'éventualité où un parapet s'avérait nécessaire à cet endroit, alors le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports en sera informé.

**M. Yves Soucy**

■ M. Soucy demande si les personnes qui font la livraison des véhicules aux concessionnaires automobiles situés sur le boulevard Armand-Frappier ont une directive quant à la façon sécuritaire de les livrer.

Mme Roy mentionne que ces personnes ont effectivement reçu des directives à cet effet.

M. Renaud mentionne que la signalisation pour les travaux de rehaussement de plusieurs égouts situés sur le boulevard Armand-Frappier était déficiente et que son véhicule a été endommagé pour cette raison. Une réclamation a été transmise à la Ville.

Il est demandé si des travaux de réfection seront faits sur le chemin du Fer-à-Cheval, près du boulevard Saint-Joseph.

Mme Roy mentionne que des travaux correctifs temporaires sont prévus à cet endroit dans une quinzaine de jours.

**16-594**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée à 20 h 50.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Suzanne Roy,  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes,  
Greffière

---

VILLE DE SAINTE-JULIE  
QUATORZIÈME SÉANCE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2016 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand et les conseillers André Lemay, Jocelyn Ducharme, Mario Lemay, Normand Varin et Henri Corbin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

Absence motivée :

La conseillère Lucie Bisson

---

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

**16-595**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**1. OUVERTURE**

1.1 RÉFLEXION

16-595 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-596 1.3 PROCLAMATION – JOURNÉE NATIONALE DE L'ENFANT –  
LE 20 NOVEMBRE 2016

16-597 1.4 PROCLAMATION – VILLE DE SAINTE-JULIE ALLIÉE CONTRE LA  
VIOLENCE CONJUGALE

16-598 1.5 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL TENUE LE 4 OCTOBRE 2016

**2. ADMINISTRATION**

16-599 2.1 RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE –  
DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE  
DÉPENSE TOTALISANT PLUS DE 25 000 \$ ET DE LA LISTE DES  
CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$ AVEC UN MÊME  
COCONTRACTANT LORSQUE L'ENSEMBLE DES CONTRATS  
COMPORTE UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$

- 
- |        |      |  |  |
|--------|------|--|--|
| 16-600 | 2.2  | ADOPTION – CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL – ANNÉE 2017   |  |
| 16-601 | 2.3  | ADJUDICATION – CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – TERME 2016-2017  |  |
| 16-602 | 2.4  | RENOUVELLEMENT – PROGRAMME D'ASSURANCES DE DOMMAGES – OBNL   |  |
| 16-603 | 2.5  | AUTORISATION DE SIGNATURE – ADDENDA 1 – ENTENTE INTERMUNICIPALE CONSTITUANT LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE MULTISPORTS RÉGIONAL  |  |
| 16-604 | 2.6  | TRAVAUX D'ENTRETIEN – BRANCHE 3 DE LA RIVIÈRE AU TRÉSOR – ENGAGEMENT DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE   |  |
| 16-605 | 2.7  | TRAVAUX D'ENTRETIEN – BRANCHE SD DU RUISSEAU BELOEIL – ENGAGEMENT DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE  |  |
| 16-606 | 2.8  | TRAVAUX D'ENTRETIEN – BRANCHE PRINCIPALE DE LA RIVIÈRE SABREVOIS – ENGAGEMENT DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE  |  |
| 16-607 | 2.9  | DEMANDE DE PERMISSION DE CONSTRUIRE – MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES URBAINES POUR LE PROLONGEMENT D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE NOBEL – ZONES A-604 ET A-605  |  |
| 16-608 | 2.10 | INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ARRÊT INTERDIT – RUE LIONEL-GROULX   |  |
| 16-609 | 2.11 | INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE DE L'ÉGLISE   |  |
| 16-610 | 2.12 | INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE DES GLAÏEULS  |  |
| 16-611 | 2.13 | ADJUDICATION – CONTRAT D'IMPRESSION DES PUBLICATIONS MUNICIPALES   |  |
| 16-612 | 2.14 | ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS UTILISÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE – MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC  |  |
| 16-613 | 2.15 | DÉPÔT – DÉCLARATION ANNUELLE DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE  |  |
| 16-614 | 2.16 | DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 1173 AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART ET DES FRAIS CONTINGENTS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE POUR LESTRAVAUX DE NETTOYAGE DE CERTAINES BRANCHES DES COURS D'EAU RUISSEAU BELOEIL, RIVIÈRE AU TRÉSOR ET RIVIÈRE SABREVOIS POUR UN MONTANT DE 66 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 66 000 \$ |  |

- 
- 16-615 2.17 DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 1181 AMENDANT DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT ADOPTÉS PAR LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER LA LIMITE DU BASSIN D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL ET D'ÉTENDRE LA TAXE SPÉCIALE IMPOSÉE SUR TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES, BÂTIS OU NON, SITUÉS DANS LE BASSIN DE TAXATION APPARAISSANT AU PLAN PRÉPARÉ PAR M. MARCEL JR DALLAIRE EN DATE DU 9 SEPTEMBRE 2016
- 16-616 2.18 DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 1182 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR UNE PARTIE DES RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 4 850 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 4 850 000 \$
- 16-617 2.19 DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 1183 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR UNE PARTIE DES RUES F.-X.-GARNEAU, DUVERNAY ET PRINCIPALE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 152 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 152 000 \$
- 16-618 2.20 DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 1185 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU POTABLE SANS TRANCHÉE SUR DIVERSES RUES DANS LA VILLE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 2 193 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 2 193 000 \$

**3. SERVICE DES FINANCES**

- 16-619 3.1 DÉPÔT – RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL
- 16-620 3.2 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS
- 16-621 3.3 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 16-622 3.4 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – OCTROI DE CONTRATS À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – PARCS ET TERRAINS DE JEUX
- 16-623 3.5 CONTRAT DE LOCATION – IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET SERVICE DES FINANCES

**4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

- 16-624 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL
- 16-625 4.2 EMBAUCHE – ADJOINTE ADMINISTRATIVE – MAIRIE ET DIRECTION GÉNÉRALE

**5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

- 16-626 5.1 SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS
- 16-627 5.2 RENOUVELLEMENT DE MANDAT ET NOMINATION – MEMBRES NON PERMANENTS – COMITÉ D'EMBELLISSEMENT HORTICOLE

**6. SERVICE DE L'URBANISME**

- 16-628 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 11 OCTOBRE 2016
- 16-629 6.2 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE (REMISE) – 303, RUE DE NORMANDIE – ZONE H-232
- 16-630 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'ÉCLAIRAGE (PROJET AZUR) – 1935, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE C-148
- 16-631 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 201, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE (ARÉNA) – ZONE P-241
- 16-632 6.5 RENOUVELLEMENT DE MANDATS – COMITÉ DE DÉMOLITION

**7. SERVICE DES LOISIRS**

- 16-633 7.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE POUR L'ENNEIGEMENT DE LA PENTE À GLISSER – SNO INNOVATION INC.
- 16-634 7.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE SAINTE-JULIE
- 16-635 7.3 AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

**8. AVIS DE MOTION**

- 16-636 8.1 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1084-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1084 FIXANT LES LIMITES DE VITESSE PERMISES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE PROLONGER LA ZONE DE 30 KM/H SUR LA RUE DE VENDÔME
- 16-637 8.2 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1167-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1167 RELATIF À LA CIRCULATION

**9. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

- 16-638 9.1 «SECOND» PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-49 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-325

---

**10. RÈGLEMENTS**

- 16-639 10.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-48 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'AJOUTER L'USAGE 7424 – CENTRE RÉCRÉATIF EN GÉNÉRAL, APPLICABLE À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-147
- 16-640 10.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 1108-9 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1108 AFIN DE MODIFIER LE PLAN DE L'ANNEXE « A », DANS LE BUT D'AJOUTER LA NOUVELLE ZONE H-325 À LA SECTION 16 « SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE »
- 16-641 10.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 1178 RELATIF AU DÉNEIGEMENT DES ALLÉES ET DES STATIONNEMENTS PRIVÉS
- 16-642 10.4 RÈGLEMENT NUMÉRO 1184 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE DES INFRASTRUCTURES SUR L'AVENUE JULES-CHOQUET AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 4 700 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 4 700 000 \$

**11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

- 16-643 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-596**

**PROCLAMATION – JOURNÉE NATIONALE DE L'ENFANT - LE 20 NOVEMBRE 2016**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est accréditée Municipalité amie des enfants auprès du Carrefour action municipale et famille et de l'Unicef;

ATTENDU QUE depuis 1993 la Journée nationale de l'enfant est célébrée partout au Canada pour souligner l'adoption par les Nations Unies de deux documents sur les droits des enfants, à savoir la Déclaration des droits de l'enfant, le 20 novembre 1959 et la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, le 20 novembre 1989;

ATTENDU QUE la Journée nationale de l'enfant vise à célébrer les enfants en tant qu'acteur de leur propre vie et au sein de leur collectivité et en tant que citoyen actif pouvant et devant contribuer de façon significative au processus décisionnel;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

DE proclamer la Journée nationale de l'enfant le 20 novembre 2016 et d'inviter les organismes, les écoles, les Centres de la petite enfance et les familles julievilloises à participer aux activités spéciales et à célébrer, à leur façon, cette journée consacrée aux enfants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-597**

**PROCLAMATION – VILLE DE SAINTE-JULIE ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

ATTENDU QUE l'article 1 de la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, du 25 novembre au 6 décembre, des actions auront lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU:

DE proclamer la Ville de Sainte-Julie alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-598**

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 OCTOBRE 2016**

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:



---

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 4 octobre 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-599**

**RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE – DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE TOTALISANT PLUS DE 25 000 \$ ET DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$ AVEC UN MÊME COCONTRACTANT LORSQUE L'ENSEMBLE DES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$**

ATTENDU QUE conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, la mairesse doit faire rapport de la situation financière de la Ville au cours d'une séance du Conseil;

ATTENDU QUE cet article permet au Conseil de décréter que le texte de ce rapport soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité au lieu d'une distribution à chaque adresse d'immeuble;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

QUE la mairesse expose son rapport sur la situation financière de la Ville;

QUE la mairesse dépose les documents suivants:

Une liste de tous les contrats que la Ville a conclus depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015 et qui comportent une dépense de plus de 25 000 \$;

- Une liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense de plus de 25 000 \$;

QUE le texte de ce rapport soit publié dans le journal La Relève.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-600**

**ADOPTION – CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
– ANNÉE 2017**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie pour l'année 2017, tel que présenté ci-dessous :

<b>CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE ANNÉE 2017</b>	
<b>DATE</b>	<b>HEURE</b>
10 janvier 2017	20 h
7 février 2017	20 h
7 mars 2017	20 h
4 avril 2017	20 h
2 mai 2017	20 h
6 juin 2017	20 h
4 juillet 2017	20 h
14 août 2017	20 h
12 septembre 2017	20 h
3 octobre 2017	20 h
21 novembre 2017	20 h
5 décembre 2017	20 h

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-601**

**ADJUDICATION – CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – TERME 2016-2017**

ATTENDU l'entente intermunicipale relative au regroupement d'assurances de dommages conclue entre les municipalités membres du regroupement des villes de Varennes/Sainte-Julie FUS en 2013 et venant à échéance le 1<sup>er</sup> décembre 2018;

ATTENDU QUE l'aréna et la piscine intérieure appartenant au Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie ont été intégrés au portefeuille d'assurances de la Ville;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service du greffe lors de la Commission administrative du 24 octobre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec (ci-après « UMQ ») à procéder au renouvellement des assurances avec BFL Canada inc., conformément à l'entente de regroupement;

---

D'octroyer le contrat d'assurances de dommages de la Ville de Sainte-Julie pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 1<sup>er</sup> décembre 2017 aux assureurs suivants, via le courtier BFL Canada risques et assurances inc.;

<b>Assurances</b>	<b>Assureurs</b>
Biens	AIG du Canada
Bris des machines	AIG du Canada
Délits	AIG du Canada
Responsabilité primaire	Lloyd's
Responsabilité complémentaire	Lloyd's
Responsabilité municipale	Lloyd's
Automobile des propriétaires	Intact Assurance

DE verser, pour le terme du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 1<sup>er</sup> décembre 2017, la prime de la Ville de Sainte-Julie, soit 100 057 \$ (taxes incluses) au mandataire des assureurs, soit BFL Canada risques et assurances inc.;

DE verser à l'UMQ la somme de 67 154 \$, constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie en responsabilité civile pour le terme 2016-2017 ainsi que la somme de 18 564 \$, constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie en biens pour le même terme, en plus d'un montant de 1000,57 \$ à titre d'honoraires pour la gestion de ces fonds pour un montant total de 86 718,57 \$, toutes taxes incluses;

DE verser à BFL Canada risques et assurances inc., mandataire de l'assureur AIG du Canada, la somme de 2 509,18 \$ (taxes incluses) représentant la prime de la Ville de Sainte-Julie pour le programme d'assurance accidents « voyages d'affaires des cadres et dirigeants, pompiers volontaires, brigadiers scolaires et bénévoles », pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 1<sup>er</sup> décembre 2017;

D'autoriser la greffière à accepter l'offre de renouvellement de l'assurance relative aux pistes de rouli-roulant et de BMX, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 1<sup>er</sup> mai 2018;

D'autoriser la greffière à accepter l'offre de renouvellement de l'assurance relative à la piste de vélo de montagne, pour la période du 12 juin 2017 au 12 juin 2018;

D'autoriser la greffière à accepter l'assurance protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) et de payer les honoraires de gestion de l'UMQ;

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques nécessaires;

DE mandater la trésorière à facturer le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie pour les montants reliés à leurs couvertures d'assurances ainsi que pour leurs quotes-parts dans les fonds de garantie, de même qu'un montant au prorata des honoraires de gestion;

D'autoriser la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout document donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-602**

**RENOUVELLEMENT – PROGRAMME D'ASSURANCES DE DOMMAGES POUR LES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL)**

ATTENDU le programme d'assurances pour les organismes à but non lucratif (ci-après « OBNL ») des municipalités membres de l'Union des municipalités du Québec;

ATTENDU QU'il est important pour tous les OBNL de détenir des couvertures d'assurance visant à bien les protéger, tant au niveau des biens, de la responsabilité civile, des erreurs et omissions des administrateurs et dirigeants que de l'assurance accident des administrateurs non rémunérés et des bénévoles;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie offre ce programme à tous les organismes accrédités de la Ville qui ne bénéficient pas déjà d'assurances via une fédération ou un organisme provincial;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie défraiera la prime de tous les organismes des catégories « Familles et aînés » et « Jeunesse », de l'organisme Club radio amateur Rive-Sud de Montréal, ainsi que celles pour la portion « camps de jour » du Club de soccer de Sainte-Julie et du Club de patinage artistique de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE la Ville facturera à ces organismes toute surprime requise en assurance de biens;

ATTENDU QUE les autres organismes accrédités des catégories « Service et entraide », « Adultes » et « Régionaux » devront assumer tous les frais découlant de ce renouvellement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU:**

D'accepter les conditions présentées par l'assureur Lloyd's en ce qui concerne l'assurance de dommages pour les OBNL par le biais du courtier BFL Canada risques et assurances inc.;

DE payer la prime de chaque organisme des catégories « Familles et aînés » et « Jeunesse » de la Ville de Sainte-Julie, de l'organisme Club radio amateur Rive-Sud de Montréal, ainsi que celles du Club de soccer de Sainte-Julie et du Club de patinage artistique de Sainte-Julie pour la portion « camps de jour », d'une somme de 200 \$, en plus de la taxe provinciale et des frais administratifs taxables de 28,74 \$, pour un montant total de 246,74 \$;

DE facturer toute surprime requise en assurances de biens, assurance contre les détournements, la disparition et la destruction et assurance bris des équipements, s'il y a lieu;

DE facturer tous les autres OBNL pour tous les frais découlant de leur adhésion audit programme d'assurances;

D'autoriser la greffière à signer tout document relatif au programme d'assurances de dommages pour les OBNL.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-603**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ADDENDA 1 – ENTENTE INTERMUNICIPALE  
CONSTITUANT LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE MULTISPORTS  
RÉGIONAL**

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale constituant la régie intermunicipale du Centre multisports régional (ci-après « l'entente ») est intervenue entre les Villes de Varennes et Sainte-Julie et la Municipalité de Saint-Amable en juillet 2014;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications à l'entente, notamment quant au mode de répartition des contributions financières;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service du greffe lors de la Commission administrative du 24 octobre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'addenda numéro 1 de l'entente intermunicipale constituant la régie intermunicipale du Centre multisports régional.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-604**

**TRAVAUX D'ENTRETIEN – BRANCHE 3 DE LA RIVIÈRE AU TRÉSOR –  
ENGAGEMENT DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE la MRC de Marguerite-D'Youville (ci-après « MRC ») procédera à des travaux d'entretien sur la branche 3 de la rivière au Trésor, conformément à la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU le Règlement numéro 166 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales;

ATTENDU QUE toutes les dépenses reliées aux travaux d'entretien ou d'aménagement de cours d'eau sont réparties de façon définitive entre les municipalités concernées par le cours d'eau, au prorata du bassin de drainage des travaux réalisés;

ATTENDU QUE la MRC procédera, pour la répartition des quotes-parts pour les travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau, en trois facturations, et ce, au prorata du bassin de drainage respectif de chaque municipalité, conformément au règlement numéro 166 de la MRC;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

QUE la Ville de Sainte-Julie atteste avoir pris connaissance des travaux d'entretien projetés sur la branche 3 de la rivière au Trésor par la MRC de Marguerite-D'Youville;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à défrayer l'ensemble des coûts relatifs aux travaux d'entretien sur la branche 3 de la rivière au Trésor, et ce, en conformité au Règlement numéro 166 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-605**

**TRAVAUX D'ENTRETIEN – BRANCHE SD DU RUISSEAU BELOEIL –  
ENGAGEMENT DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE la MRC de Marguerite-D'Youville (ci-après « MRC ») procédera à des travaux d'entretien sur la branche SD du ruisseau Beloeil, conformément à la Loi sur les compétences municipales, sur la branche SD du ruisseau Beloeil;

ATTENDU le Règlement numéro 166 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales;

ATTENDU QUE toutes les dépenses reliées aux travaux d'entretien ou d'aménagement de cours d'eau sont réparties de façon définitive entre les municipalités concernées par le cours d'eau, au prorata du bassin de drainage des travaux réalisés;

ATTENDU QUE la MRC procédera, pour la répartition des quotes-parts pour les travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau, en trois facturations, et ce, au prorata du bassin de drainage respectif de chaque municipalité, conformément au règlement numéro 166 de la MRC;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU:

QUE la Ville de Sainte-Julie atteste avoir pris connaissance des travaux d'entretien projetés sur la branche SD du ruisseau Beloeil par la MRC de Marguerite-D'Youville;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à défrayer l'ensemble des coûts relatifs aux travaux d'entretien sur la branche SD du ruisseau Beloeil, et ce, en conformité au Règlement numéro 166 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-606**

**TRAVAUX D'ENTRETIEN – BRANCHE PRINCIPALE DE LA RIVIÈRE SABREVOIS –  
ENGAGEMENT DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE la MRC de Marguerite-D'Youville (ci-après « MRC ») procédera à des travaux d'entretien sur la branche principale de la rivière Sabrevois, conformément à la Loi sur les compétences municipales ;

ATTENDU le Règlement numéro 166 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales;

ATTENDU QUE toutes les dépenses reliées aux travaux d'entretien ou d'aménagement de cours d'eau sont réparties de façon définitive entre les municipalités concernées par le cours d'eau, au prorata du bassin de drainage des travaux réalisés;

ATTENDU QUE la MRC procédera, pour la répartition des quotes-parts pour les travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau, en trois facturations, et ce, au prorata du bassin de drainage respectif de chaque municipalité, conformément au règlement numéro 166 de la MRC;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU:**

QUE la Ville de Sainte-Julie atteste avoir pris connaissance des travaux d'entretien projetés sur la branche principale de la rivière Sabrevois, par la MRC de Marguerite-D'Youville;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à défrayer l'ensemble des coûts relatifs aux travaux d'entretien sur la branche principale de la rivière Sabrevois, et ce, en conformité au Règlement numéro 166 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-607**

**DEMANDE DE PERMISSION DE CONSTRUIRE – MINISTÈRE DU  
DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE  
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES  
URBAINES POUR LE PROLONGEMENT D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE  
SUR LA RUE NOBEL – ZONES A-604 ET A-605**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le Conseil municipal a adopté la résolution numéro 15-676 lors de la séance extraordinaire du 7 décembre 2015, autorisant M. Stéphane Bélanger de la firme Genexco à soumettre une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) concernant les travaux d'infrastructures urbaines pour le prolongement d'une conduite d'égout sanitaire, entre les 1401 et 1041, rue Nobel, dans le secteur des zones A-604 et A-605;

ATTENDU QU'une partie de ces travaux d'infrastructures urbaines pour le prolongement d'une conduite d'égout sanitaire, incluant certains branchements à des bâtiments existants sur ce tronçon, sera effectuée sur un terrain d'élimination désaffecté;

---

ATTENDU QU'en vertu de l'article 65 de la Loi sur la qualité de l'environnement, aucun terrain qui a été utilisé comme lieu d'élimination des matières résiduelles et qui est désaffecté ne peut être utilisé aux fins de construction, sans la permission écrite du MDDELCC;

ATTENDU QUE ces travaux d'infrastructures nécessitent une demande de permission de construire auprès du MDDELCC;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU:**

D'autoriser M. Stéphane Bélanger de la firme Genexco à présenter au MDDELCC une demande de permission de construire une conduite d'égout sanitaire, incluant certains branchements à des bâtiments existants sur ce tronçon, sur un lieu d'élimination désaffecté dans le secteur des zones A-604 et A-605, le tout conformément aux dispositions de l'article 65 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures à transmettre au MDDELCC tous les documents requis à la demande de permission de construire ainsi que tous les documents requis relatifs à des travaux de vérification, de caractérisation et, le cas échéant, de réhabilitation des sols.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-608**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ARRÊT INTERDIT – RUE LIONEL-GROULX**

ATTENDU la présence d'un passage piétonnier sur la rue Lionel-Groulx;

ATTENDU QU'afin de sécuriser ledit passage, il y a lieu d'installer une interdiction d'arrêter de chaque côté de celui-ci et de modifier la signalisation déjà en place;

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique le 24 octobre 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 31 octobre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU:**

QUE des panneaux « arrêt interdit » soient installés sur la rue Lionel-Groulx, du côté pair, devant le 728 et le 732, rue Lionel-Groulx;

QUE des panneaux « arrêt interdit » soient installés sur la rue Lionel-Groulx, du côté impair, devant le 735 et le 739, rue Lionel-Groulx;

QUE des panneaux « passage pour piéton » soient installés sur la rue Lionel-Groulx, de part et d'autre du passage piétonnier;

DE des panneaux « interdiction d'arrêt, de 7 h 30 à 16 h, les jours de classe » soient installés sur la rue Lionel-Groulx, du côté impair, entre la rue Laure-Conan et l'avenue de l'Abbé-Théoret;



---

Le tout, tel qu'indiqué au plan numéro CSP-24OCT16-3 préparé par le Service des infrastructures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-609**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION - ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT- RUE DE L'ÉGLISE**

ATTENDU QUE la visibilité est grandement réduite sur la portion courbe de la rue de l'Église lorsque des véhicules y sont stationnés;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer une zone de stationnement interdit dans cette portion courbe de la rue;

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique le 24 octobre 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 31 octobre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

QUE des panneaux «stationnement interdit » soient installés sur la rue de l'Église, dans la courbe, du côté impair, entre les numéros d'immeubles 2211 et 2221 et qu'une ligne axiale décentrée soit ajoutée au sol, le tout tel qu'indiqué au plan numéro CSP-08SEPT14-07 préparé par le Service des infrastructures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-610**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT– RUE DES GLAÏEULS**

ATTENDU QU'en raison de la courbe prononcée dans la boucle de la rue des Glaïeuls, la collecte des matières résiduelles est difficile;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer une zone de stationnement interdit dans la boucle à l'extrémité de la rue, les jours de collecte;

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique le 24 octobre 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 31 octobre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

QUE des panneaux « stationnement interdit de 9 h à 12 h, les lundis et mercredis » soient installés sur la rue des Glaïeuls, dans la boucle, entre les numéros d'immeubles 275 et 282, le tout tel qu'indiqué au plan numéro CSP-24OCT16-7 préparé par le Service des infrastructures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **16-611**

#### **ADJUDICATION – CONTRAT D'IMPRESSION DES PUBLICATIONS MUNICIPALES**

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour l'impression des publications municipales;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 21 octobre 2016 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des communications et relations avec les citoyens lors de la Commission administrative du 31 octobre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Hebdo-Litho inc., située au 8685, rue Le Creusot à Saint-Léonard (Québec) H1P 2A8;

D'accorder le contrat pour l'impression des publications municipales à ladite compagnie pour une somme de 37 516,34 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 21 octobre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **16-612**

#### **ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS UTILISÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE – MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (ci-après « UMQ ») de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents équipements et produits utilisés en sécurité incendie;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer différents équipements et produits utilisés en sécurité-incendie dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

QUE la Ville de Sainte-Julie confie à l'UMQ le mandat de préparer en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés de différents équipements et produits utilisés en sécurité incendie nécessaires aux activités de la Ville;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la fiche d'inscription SI-2017 requise et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Ville de Sainte-Julie confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public SI-2017;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Sainte-Julie s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville de Sainte-Julie procédera à l'achat de tous les différents produits inscrits aux contrats, auprès des fournisseurs-adjudicataires désignés et selon les termes établis aux contrats résultant du processus d'appel d'offres SI-2017;

QUE la Ville de Sainte-Julie reconnaît que l'UMQ lui facturera des frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement;

QUE ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires;

QUE pour le présent appel d'offres SI-2017, ce pourcentage est établi à 1 % (ou 250 \$ minimum) pour les organisations municipales membres de l'UMQ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-613**

**DÉPÔT – DÉCLARATION ANNUELLE DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

ATTENDU QUE Mmes Suzanne Roy et Isabelle Poulet et MM. Jocelyn Ducharme, André Lemay et Mario Lemay ont été élus par acclamation et que leur proclamation d'élection a eu lieu le 4 octobre 2013;

ATTENDU QUE le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil doit être effectué dans les soixante (60) jours suivant l'anniversaire de la proclamation d'élection;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE les déclarations des intérêts pécuniaires de Mmes Suzanne Roy et Isabelle Poulet et de MM. Jocelyn Ducharme, André Lemay et Mario Lemay soient déposées conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-614**

**DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 1173 AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART ET DES FRAIS CONTINGENTS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE POUR LES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE CERTAINES BRANCHES DES COURS D'EAU RUISSEAU BELOEIL, RIVIÈRE AU TRÉSOR ET RIVIÈRE SABREVOIS POUR UN MONTANT DE 66 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 66 000 \$**

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU:

QUE le certificat de la greffière relatif à la procédure d'enregistrement du Règlement numéro 1173 autorisant le paiement de la quote-part et des frais contingents de la Ville de Sainte-Julie pour les travaux de nettoyage de certaines branches des cours d'eau ruisseau Beloeil, rivière au Trésor et rivière Sabrevois pour un montant de 66 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 66 000 \$, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-615**

**DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 1181 AMENDANT DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT ADOPTÉS PAR LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER LA LIMITE DU BASSIN D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL ET D'ÉTENDRE LA TAXE SPÉCIALE IMPOSÉE SUR TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES, BÂTIS OU NON, SITUÉS DANS LE BASSIN DE TAXATION APPARAISSANT AU PLAN PRÉPARÉ PAR M. MARCEL JR DALLAIRE EN DATE DU 9 SEPTEMBRE 2016**

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU:**

QUE le certificat de la greffière relatif à la procédure d'enregistrement du Règlement numéro 1181 amendant divers règlements d'emprunt adoptés par la Ville de Sainte-Julie afin de modifier la limite du bassin d'égouts sanitaire et pluvial et d'étendre la taxe spéciale imposée sur tous les immeubles imposables, bâtis ou non, situés dans le bassin de taxation apparaissant au plan préparé par M. Marcel jr Dallaire en date du 9 septembre 2016, soit déposé.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-616**

**DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 1182 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR UNE PARTIE DES RUES SAVARIA, GAUTHIER, PROVOST ET DÉCARIE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 4 850 000\$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 4 850 000 \$**

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

QUE le certificat de la greffière relatif à la procédure d'enregistrement du Règlement numéro 1182 pour payer le coût des travaux de réfection d'infrastructures sur une partie des rues Savaria, Gauthier, Provost et Décarie ainsi que les frais contingents pour un montant de 4 850 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 4 850 000 \$, soit déposé.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-617**

**DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 1183 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR UNE PARTIE DES RUES F.-X.-GARNEAU, DUVERNAY ET PRINCIPALE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 152 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 152 000 \$**

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

**RÉSOLU:**

QUE le certificat de la greffière relatif à la procédure d'enregistrement du Règlement numéro 1183 pour payer le coût des travaux de réfection d'infrastructures sur une partie des rues F.-X.-Garneau, Duvernay et Principale ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 152 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 152 000 \$, soit déposé.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-618**

**DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 1185 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU POTABLE SANS TRANCHÉE SUR DIVERSES RUES DANS LA VILLE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 2 193 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 2 193 000 \$**

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

QUE le certificat de la greffière relatif à la procédure d'enregistrement du Règlement numéro 1185 pour payer le coût des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable sans tranchée sur diverses rues dans la Ville ainsi que les frais contingents pour un montant de 2 193 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 2 193 000 \$, soit déposé.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-619**

**DÉPÔT – RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL**

ATTENDU l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes qui demande au trésorier de déposer une fois par semestre deux états comparatifs dont le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier en cours avec ceux de l'exercice précédent et le second, les revenus et dépenses adoptés au budget avec ceux prévus pour l'exercice financier courant;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'accepter le dépôt du rapport budgétaire semestriel des revenus et dépenses au 30 septembre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-620**

**APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 30 septembre 2016 au 27 octobre 2016 pour les fonds suivants :

**Fonds d'administration**

Liste F-2016-44	Chèques à ratifier:	673 963,74 \$
Liste F-2016-45	Comptes à payer:	957 339,76 \$

**Règlements**

Liste F-2016-46	Comptes à payer:	497 926,29 \$
-----------------	------------------	---------------

**Fonds réservé - fonds de roulement**

Liste F-2016-47	Comptes à payer:	25 455,13 \$
-----------------	------------------	--------------

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 30 septembre 2016 au 27 octobre 2016 apparaissant sur les listes F-2016-44 à F-2016-47;

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-621**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ –  
FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU:

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 27 octobre 2016 et d'accorder les contrats pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense totale de 59 052,69 \$.

QUE ces dépenses soient payées par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursées en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2017 à 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-622**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – OCTROI DE CONTRATS À  
MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – PARCS ET TERRAINS DE JEUX**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations pour l'achat d'équipements et fournitures et l'octroi de contrats à même le fonds réservé – parcs et terrains de jeux;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 27 octobre 2016 et d'adjuger l'achat d'équipements et fournitures et l'octroi de contrats selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense de 10 727,37 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-623**

**CONTRAT DE LOCATION – IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS – SERVICE DES  
INFRASTRUCTURES ET SERVICE DES FINANCES**

ATTENDU QUE le contrat de location de deux (2) imprimantes multifonctions de marque Canon vient à échéance en décembre 2016;

ATTENDU QUE l'offre de services de la compagnie Xerox pour la location d'imprimantes multifonctions similaires propose un prix de location établi selon le tarif du Centre de services partagés du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le tarif proposé par la compagnie Xerox Canada Ltée représente une économie substantielle pour la Ville;



ATTENDU l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté lors de la Commission administrative du 31 octobre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU:**

De procéder au remplacement des imprimantes multifonctions de marque Canon du Service des infrastructures et du Service des finances;

D'octroyer le contrat de location d'imprimantes multifonctions modèles WorkCentre 7855i pour le Service des infrastructures et WorkCentre 7970i pour le Service des finances, à la compagnie Xerox Canada ltée située au 2954, boulevard Laurier, bureau 700, Québec (Québec) G1V 4T2, pour une période de cinq (5) ans, au coût annuel de 4 509,55 \$, taxes incluses;

QUE le contrat d'entretien soit assuré par cette compagnie au coût/copie prévu à l'offre de services;

D'autoriser la chef de section – approvisionnement à signer tous les documents donnant effet à la présente.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

#### **16-624**

#### **DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL**

ATTENDU l'article 4 du Règlement numéro 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

D'accepter l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

<b>ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire, étudiant et occasionnel)</b>			
Lamoureux, Vincent	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	31 octobre 2016
Laramée, Mathieu	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	17 octobre 2016
Lirette, Nathalie	Syndiqué	Préposée aux traverses d'écoles remplaçante	6 octobre 2016
Maheu-Lestage, Étienne	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	17 octobre 2016
Pelletier, Hélène	Syndiqué	Préposée aux traverses d'écoles remplaçante	5 octobre 2016

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

**16-625**

**EMBAUCHE – ADJOINTE ADMINISTRATIVE – MAIRIE ET DIRECTION GÉNÉRALE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire pourvoir le poste de secrétaire de direction à la mairie à la suite de l'annonce du départ à la retraite de Mme Jacinthe Ouellette;

ATTENDU QUE le poste de secrétaire de direction a été modifié afin de devenir un poste d'adjointe administrative;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à l'affichage de ce poste;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 31 octobre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU:**

D'embaucher Mme Judith Ouimet au poste d'adjointe administrative – Mairie et Direction générale, le tout selon les conditions de travail du personnel-cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie;

QUE l'embauche de Mme Ouimet à ce poste soit en vigueur à compter du 28 novembre 2016.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-626**

**SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL –  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE  
L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est admissible à une subvention en vertu du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

ATTENDU QUE la subvention accordée à la circonscription de Marguerite-D'Youville pour la Ville de Sainte-Julie est de 12 250 \$ pour l'exercice financier 2016-2017;

ATTENDU QUE le Conseil municipal approuve les dépenses des travaux de réfection de trottoirs et de bordures sur diverses rues, telles les rues De Lanaudière, F.-X.-Garneau, Honoré-Mercier et Olivier-Chauveau pour un montant de 71 106,20 \$, lesquelles peuvent faire l'objet d'une subvention conformément aux stipulations du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (ci-après « MTMDET »);

ATTENDU QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés sur des routes dont la gestion incombe à la Ville de Sainte-Julie;

---

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

QUE les dépenses concernant les travaux de réfection de trottoirs et de bordures sur diverses rues, telles les rues De Lanaudière, F.-X.-Garneau, Honoré-Mercier et Olivier-Chauveau, d'une somme de 71 106,20 \$, soient affectées à la subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal, le tout conformément aux stipulations du MTMDET;

D'autoriser la greffière à soumettre au MTMDET, le formulaire intitulé « Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier ».

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-627**

**RENOUVELLEMENT DE MANDAT ET NOMINATION – MEMBRES NON PERMANENTS – COMITÉ D'EMBELLISSEMENT HORTICOLE**

ATTENDU QUE selon les résolutions numéro 14-397 et 14-497 adoptées respectivement lors des séances ordinaires du Conseil des 8 juillet et 9 septembre 2014, les mandats de Mmes Isabelle Langlois et Danielle Marchand au sein du Comité d'embellissement horticole sont venus à échéance;

ATTENDU QUE Mme Langlois désire poursuivre son implication au sein de ce Comité pour un second mandat;

ATTENDU QUE la candidature de Mme Nathalie Provost a été retenue par le Comité et mise en banque pour une période de 12 mois, conformément à la résolution numéro 16-303 adoptée à la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

DE renouveler le mandat de Mme Isabelle Langlois au sein du Comité d'embellissement horticole pour une période de deux ans se terminant en septembre 2018, avec possibilité de renouvellement pour un troisième mandat de 2 ans;

DE nommer Mme Nathalie Provost au sein de ce Comité pour un premier mandat d'un an se terminant en septembre 2017, avec possibilité de renouveler pour un deuxième mandat de 2 ans.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-628**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 11 OCTOBRE 2016**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 11 octobre 2016 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative du 24 octobre 2016;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 octobre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-629**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE (REMISE) – 303, RUE DE NORMANDIE – ZONE H-232**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de construction d'un bâtiment accessoire (remise) au 303, rue de Normandie, et ce, conformément à la résolution numéro 442.3.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 11 octobre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-630**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'ÉCLAIRAGE (PROJET AZUR) – 1935, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE C-148**

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

---

D'approuver les plans-concept d'éclairage préparés par la compagnie Snoc et datés du 13 juillet 2016, pour le projet Azur situé au 1935, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution numéro 442.4.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 11 octobre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-631**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 201, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE (ARÉNA) – ZONE P-241**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'affichage préparés par le Groupe Médiagraphe et déposés en date du 30 septembre 2016, pour le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (aréna) situé au 201, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution numéro 442.8.D.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 11 octobre 2016;

QUE la base de l'enseigne sur socle soit assortie d'un aménagement paysager;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-632**

**RENOUVELLEMENT DE MANDATS – COMITÉ DE DÉMOLITION**

ATTENDU QUE le mandat des membres du Comité de démolition vient à échéance le 3 novembre 2016;

ATTENDU QUE tous les membres désirent renouveler leur mandat pour une nouvelle année, conformément aux dispositions du Règlement numéro 1165 relatif à la démolition d'immeubles;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

DE renouveler les mandats de mesdames Lucie Bisson et Isabelle Poulet ainsi que le mandat de monsieur Normand Varin, à titre de membres du Comité de démolition;

DE renouveler le mandat de monsieur Mario Lemay à titre de membre substitut et le mandat de monsieur Normand Varin à titre de président de ce Comité;

---

QUE le mandat des membres soit d'une durée d'un an, avec possibilité de renouvellement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-633**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE POUR L'ENNEIGEMENT DE LA PENTE À GLISSER – SNO INNOVATION INC.**

ATTENDU QUE la Ville doit avoir recours aux services d'une compagnie spécialisée afin de procéder à l'enneigement de la pente à glisser;

ATTENDU QUE la Ville fait affaire avec la compagnie Sno innovation inc. depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE la Ville est pleinement satisfaite du service offert;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport de recommandation présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 31 octobre 2016;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU:

D'autoriser la directrice du Service des loisirs à signer un contrat de service avec la compagnie Sno innovation inc. située au 500, chemin des Vingt-Cinq Est, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 0G6, pour les saisons 2016-2017 et 2017-2018, pour un montant de 8 968,05 \$ par année, taxes incluses.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques nécessaires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-634**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de l'Association du hockey mineur de Sainte-Julie pour l'organisation de la 18<sup>e</sup> édition de son tournoi provincial atome qui se déroulera du 16 au 28 janvier 2017;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est en faveur de tel événement et que la demande de l'Association du hockey mineur respecte les critères d'admissibilité de la politique d'attribution du Conseil municipal, volet 4 « Soutien aux événements spéciaux »;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 24 octobre 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'accorder une aide financière de soixante (60) heures de glace, au taux horaire de 67,40 \$, pour un total de 4 044 \$, à l'Association du hockey mineur de Sainte-Julie pour l'organisation du tournoi provincial atome;

QUE ce montant soit accordé sous forme de crédit sur la facturation des heures de glace, hiver 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-635**

**AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE - ÉVÉNEMENTS SPORTIFS**

ATTENDU la réception de demandes d'aides financières;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la politique d'attribution de subventions du Conseil municipal pour une participation à des compétitions de niveau provincial, canadien ou international;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 31 octobre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

DE verser les aides financières suivantes aux athlètes ci-dessous mentionnés pour subvenir, en partie, à leurs frais de compétition :

Nom du participant	Montant	Événement sportif	Discipline	Date	Lieu
Marguerite Cécil	300 \$	Championnat canadien de baseball	Baseball	25 au 29 août 2016	Red Deer, Alberta
Nicolas Fortin	300 \$	Championnat canadien de baseball	Baseball	25 au 28 août 2016	London, Ontario
Cédric Savard	300 \$	Championnat canadien de patinage artistique	Patinage artistique	2 au 6 décembre 2015	Edmonton, Alberta

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-636**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1084-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1084 FIXANT LES LIMITES DE VITESSE PERMISES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE PROLONGER LA ZONE DE 30 KM/H SUR LA RUE DE VENDÔME**

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le Règlement numéro 1084-7 modifiant le Règlement numéro 1084 fixant les limites de vitesse permises sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie afin de prolonger la zone de 30 km/h sur la rue de Vendôme.

**16-637**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1167-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1167 RELATIF À LA CIRCULATION**

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le Règlement numéro 1167-2 modifiant le Règlement numéro 1167 relatif à la circulation.

**16-638**

**« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1101-49 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-325**

ATTENDU QU'il y a lieu de créer la nouvelle grille des usages et des normes de la zone H-325;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 430.2.15 datée du 26 novembre 2015, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2016 sous le numéro 16-580;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 24 octobre 2016 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;



ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU:

QUE le présent projet de règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1101 afin de créer la nouvelle grille des usages et des normes de la zone H-325 soit adopté et qu'il porte le numéro P1101-49;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **16-639**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-48 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN D'AJOUTER L'USAGE 7424 – CENTRE RÉCRÉATIF EN GÉNÉRAL, APPLICABLE À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-147**

ATTENDU QU'une demande a été formulée pour autoriser un usage de type « Jeux d'évasion » dans la zone C-147;

ATTENDU QUE ce type d'activités ne comprend pas les activités liées aux loteries et aux jeux de hasard;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la zone C-147 dans le but d'ajouter l'usage 7424 – Centre récréatif en général;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 440.25.16 datée du 14 septembre 2016, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce règlement;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (ci-après la « Loi ») permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance extraordinaire tenue le 19 septembre 2016 sous le numéro 16-526;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 3 octobre 2016, conformément à la Loi;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

---

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE le présent règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1101 afin d'ajouter l'usage 7424 – Centre récréatif en général, applicable à la grille des usages et des normes de la zone C-147, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1101-48 et qu'il entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **16-640**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1108-9 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1108 AFIN DE MODIFIER LE PLAN DE L'ANNEXE « A », DANS LE BUT D'AJOUTER LA NOUVELLE ZONE H-325 À LA SECTION 16 « SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE »**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le plan de l'annexe « A » du Règlement numéro 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour ajouter la nouvelle zone H-325 à la section 16 « Secteur du Vieux-Village » assujettie au PIIA;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 430.2.15 datée du 26 novembre 2015, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce règlement;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de modifier son Règlement numéro 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2016 sous le numéro 16-581;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 24 octobre 2016 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU:

---

QUE le présent règlement amendant le Règlement numéro 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier le plan de l'annexe « A », dans le but d'ajouter la nouvelle zone H-325 à la section 16 « Secteur du Vieux-Village », soit adopté;

QU'il porte le numéro 1108-9 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-641**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1178 RELATIF AU DÉNEIGEMENT DES ALLÉES ET DES STATIONNEMENTS PRIVÉS**

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter une réglementation pour encadrer le déneigement des allées et des stationnements privés sur le territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2016 sous le numéro 16-346;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

QUE le règlement relatif au déneigement des allées et des stationnements privés soit adopté;

QU'il porte le numéro 1178 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi, à l'exception de l'article 2, des paragraphes 3.1 à 3.5 de l'article 3 et de l'article 5, lesquels entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-642**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1184 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE DES INFRASTRUCTURES SUR L'AVENUE JULES-CHOQUET AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 4 700 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 4 700 000 \$**

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire effectuer des travaux de réfection majeure des infrastructures sur l'avenue Jules-Choquet;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux et les frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

---

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2016 sous le numéro 16-504;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU:**

QUE le règlement pour payer le coût des travaux de réfection majeure des infrastructures sur l'avenue Jules-Choquet ainsi que les frais contingents pour un montant de 4 700 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 4 700 000 \$, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1184 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

#### **POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

Aucune communication.

#### **POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

Aucune communication.

#### **POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

##### **M. Raymond Leroux**

- M. Leroux demande s'il est toujours possible pour les citoyens de payer comptant leur quote-part due sur un règlement d'emprunt.

Réponse : Oui.

##### **M. Jean Delanauze**

- M. Delanauze mentionne que sur la rue Borduas, entre les rues Simone-De Beauvoir et Marie-Curie, les espaces de stationnement dans la rue sont insuffisants.

Il est mentionné que cette problématique sera analysée par le Comité de la sécurité publique.

M. Delanauze demande pourquoi la Ville ne prévoit pas de baisse de taxes, alors qu'elle a un surplus de 4 M \$.

Mme Roy mentionne que le surplus est de 2,7 M \$ et qu'il sera utilisé pour baisser la dette, pour payer certaines dépenses de fonctionnement obligatoires et pour rééquilibrer les dépenses futures.

Mme Roy mentionne que les dernières augmentations de taxes étaient peu élevées, car elles étaient moins élevées que l'IPC. La Ville croit qu'il est inapproprié de baisser les taxes en 2017 et de devoir les augmenter au-delà de l'IPC en 2018.

Mme Roy rappelle que parmi les municipalités de même taille, la Ville de Sainte-Julie se situe parmi celles qui ont les taux de taxes les plus bas.

#### **M. Denis Corbeil**

■ M. Corbeil demande en quoi consiste le mandat du Comité de démolition de la Ville.

Mme Roy explique sommairement les fonctions de ce Comité et mentionne que le mandat des membres est présentement d'un an, mais que des représentations ont été faites auprès du gouvernement provincial afin d'augmenter la durée de leur mandat.

M. Corbeil demande si la compagnie Sno Innovation qui a été mandatée pour effectuer l'enneigement à la pente à glisser fait partie du groupe Ski-Saint-Bruno.

Réponse : Oui.

M. Corbeil félicite les membres du Conseil concernant la 3<sup>e</sup> glace à l'aréna du CCSSJ.

M. Corbeil mentionne que devant le Tim Hortons situé sur le boulevard Armand-Frappier, il y a des arbustes, près de la clôture sise dans le terre-plein du boulevard, qui nuisent à la visibilité des automobilistes.

De plus, toujours sur le boulevard Armand-Frappier, direction chemin du Fer-à-Cheval, mais cette fois près du concessionnaire Kia, M. Corbeil mentionne avoir failli frapper une dame qui circulait sur le boulevard, car la visibilité n'était pas bonne. Une plainte a été faite au Service de l'urbanisme, mais cela a pris deux semaines avant qu'il obtienne une réponse.

Mme Roy lui suggère de communiquer avec le Service des communications et relations avec les citoyens pour ce type de plainte.

M. Corbeil mentionne qu'il y a des problèmes de circulation sur la rue Borduas, près des adresses 2012 et 2016. En effet, si des véhicules sont stationnés face à ces adresses et de l'autre côté de la rue, alors les autres véhicules ne peuvent plus circuler à cet endroit, car la rue est trop étroite. Il est donc demandé qu'une zone de stationnement interdit soit créée en face de ces adresses afin de régler cette situation.

Mme Roy mentionne que cette problématique sera analysée par le Comité de la sécurité publique.

M. Corbeil remet à la mairesse un document montrant un panneau de signalisation routière intitulé « Merci de ralentir pour ma sécurité ». Ce panneau est présent sur le territoire de la Ville de Contrecoeur et M. Corbeil suggère que la Ville en installe également sur son territoire.

Mme Roy mentionne que c'est une belle suggestion.

M. Corbeil demande pour quelle raison un commerce situé sur la rue Principale (une crèmerie) a obtenu une subvention de 1 100 \$ pour sa nouvelle enseigne.

M. Bernardin mentionne que cette subvention a été donnée conformément au programme d'aide à l'affichage dans le secteur du Vieux-Village.

Mme Roy précise que dans le Vieux-Village, la Ville exige une enseigne-type et que des critères doivent être respectés pour obtenir cette subvention.

M. Corbeil mentionne que la raison donnée par la mairesse pour la reconstruction de certains trottoirs de béton sur la rue Borduas est erronée. En effet, les trottoirs n'ont pas été refaits parce que le béton était de mauvaise qualité, mais bien parce qu'il fallait les réduire afin que les autobus puissent tourner sans empiéter sur eux.

Mme Roy mentionne que les trottoirs ont été refaits à la suite des recommandations des ingénieurs.

#### **M. Jacques Blanchard**

- M. Blanchard demande si une décision a été prise concernant l'installation d'une chicane sur la piste cyclable près de la rue de Grenoble.

M. Bernardin mentionne qu'une décision a été prise et consiste en l'installation d'un dos d'âne en caoutchouc et d'un bollard au centre de la piste.

#### **M. Donald Savaria**

- M. Savaria est satisfait du rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville.

M. Savaria demande si le projet de réfection du rang de la Vallée et d'une desserte en eau potable est toujours prévu au plan triennal d'immobilisations.

Réponse : Oui.

#### **M. Raymond Leroux**

- M. Leroux mentionne que lorsqu'on circule en automobile sur la rue de Dieppe et que l'on désire tourner à gauche sur la rue Borduas, la visibilité y est grandement réduite si des véhicules sont stationnés près de l'intersection, sur la rue Borduas.

Il est mentionné que cette problématique sera analysée par le Comité de la sécurité publique.

#### **M. Jean Delanauze**

- M. Delanauze mentionne que lorsqu'on circule en automobile sur la rue des Pinsons et que l'on désire tourner à gauche sur la rue Borduas, la visibilité y est grandement réduite si des véhicules sont stationnés près de l'intersection, sur la rue Borduas.

Il est mentionné que cette problématique sera analysée par le Comité de la sécurité publique.

---

**M. Yves Soucy (758, place N.-P.-Lapierre)**

■ M. Soucy mentionne que des travaux de resurfaçage ont été faits sur un côté du boulevard N.-P.-Lapierre. Il est demandé s'il est prévu pour bientôt le resurfaçage de l'autre côté, car il y a beaucoup de circulation sur ce boulevard.

Mme Roy mentionne que les travaux de resurfaçage sont faits en fonction du niveau d'urgence des rues de la Ville.

M. Soucy mentionne que plusieurs camions de la compagnie Olymel circulent sur la rue Nobel, alors que cela est interdit.

Mme Roy mentionne que plusieurs contraventions ont été données à cet effet et qu'une lettre a été transmise à la compagnie afin qu'elle respecte l'interdiction pour les véhicules lourds d'y circuler. La SAAQ a également été informée de la situation.

La Ville fera les représentations nécessaires afin que cette interdiction soit respectée.

M. Soucy mentionne que tout près de sa résidence, il y a un égout pluvial dans la rue. Cependant, lorsqu'il pleut beaucoup, de l'eau s'accumule chez lui.

Il est mentionné que des vérifications seront faites.

**16-643**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée à 21 h 24.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Suzanne Roy  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes  
Greffière

---

VILLE DE SAINTE-JULIE  
QUINZIÈME SÉANCE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 7 novembre 2016 à 18 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents la conseillère Isabelle Poulet et les conseillers André Lemay, Jocelyn Ducharme, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

Absences motivées :

La conseillère Nicole Marchand  
La conseillère Lucie Bisson  
Le conseiller Henri Corbin

---

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 18 h.

**16-644**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. **OUVERTURE**
  - 1.1 RÉFLEXION
  - 16-644 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. **ADMINISTRATION**
3. **SERVICE DES FINANCES**
4. **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
5. **SERVICE DES INFRASTRUCTURES**
6. **SERVICE DE L'URBANISME**
7. **SERVICE DES LOISIRS**
8. **AVIS DE MOTION**



**9. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

**10. RÈGLEMENTS**

16-645 10.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 1116-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1116 SUR LE SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES

16-646 10.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 1164 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE SUR LA RUE NOBEL, ENTRE LA RUE LAVOISIER ET LE CHEMIN DU FER-À-CHEVAL AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 705 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 705 000 \$

**11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

16-647 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-645**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1116-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1116 SUR LE SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES**

ATTENDU QUE la Commission de transport collectif recommande de modifier le service de transport collectif de personnes afin d'ajouter des heures de service;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 1116 à cet effet;

ATTENDU QUE l'article 48.25 de la Loi sur les transports du Québec exige qu'un résumé du projet de règlement modifiant le service de transport collectif soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité et soit affiché dans les véhicules du transporteur au moins trente (30) jours avant l'adoption du règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 4 octobre sous le numéro 16-582 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2016 sous le numéro 16-584 ;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU:

QUE le règlement modifiant le Règlement numéro 1116 sur le service de transport collectif de personnes, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1116-9 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-646**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1164 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE SUR LA RUE NOBEL, ENTRE LA RUE LAVOISIER ET LE CHEMIN DU FER-À-CHEVAL AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 705 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 705 000 \$**

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire effectuer des travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable sur la rue Nobel, entre la rue Lavoisier et le chemin du Fer-à-Cheval;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux et les frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2016 sous le numéro 16-501;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU:**

QUE le règlement pour payer le coût des travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable sur la rue Nobel, entre la rue Lavoisier et le chemin du Fer-à-Cheval ainsi que les frais contingents pour un montant de 705 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 705 000 \$, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1164 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-647**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée à 18 h 05.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Suzanne Roy  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes  
Greffière

---

VILLE DE SAINTE-JULIE  
SEIZIÈME SÉANCE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 6 décembre 2016 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Jocelyn Ducharme, Mario Lemay, Normand Varin et Henri Corbin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

Absence motivée :

La conseillère Isabelle Poulet

---

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

Une minute de silence a été observée en mémoire des 14 femmes qui ont été tuées, il y a 27 ans, soit le 6 décembre 1989 à l'École polytechnique de Montréal.

**16-648**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**1. OUVERTURE**  
1.1 RÉFLEXION

16-648 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-649 1.3 ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 1<sup>ER</sup> ET 7 NOVEMBRE 2016

**2. ADMINISTRATION**

16-650 2.1 RENOUVELLEMENT – CONVENTION COLLECTIVE DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1690

16-651 2.2 MODIFICATION – GRILLE HORAIRE DU TRANSPORT COLLECTIF DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – JOURS FÉRIÉS 2017-2018

16-652 2.3 DÉPÔT – BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – EXERCICE FINANCIER 2017

16-653 2.4 ADOPTION – BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT – EXERCICE FINANCIER 2017

- 16-654 2.5 ADOPTION – BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE VARENNES, SAINTE-JULIE, SAINT-AMABLE – EXERCICE FINANCIER 2017
- 16-655 2.6 ADOPTION – BUDGET – RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE MULTISPORTS RÉGIONAL – EXERCICE FINANCIER 2017
- 16-656 2.7 APPUI À LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LOI NUMÉRO 85, LOI VISANT L'IMPLANTATION DE DEUX PÔLES LOGISTIQUES ET D'UN CORRIDOR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AUX ABORDS DE L'AUTOROUTE 30 AINSI QUE LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES INDUSTRIALO-PORTUAIRES DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL
- 16-657 2.8 OPPOSITION DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – ÉLECTIONS MUNICIPALES ET SCOLAIRES SIMULTANÉES
- 16-658 2.9 ADOPTION – PLAN D'ACTION 2017 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES
- 16-659 2.10 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC 87132 CANADA LTÉE ET LE SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU INC. – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES URBAINES POUR LE PROLONGEMENT D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE NOBEL – ZONES A-604 ET A-605
- 16-660 2.11 AUTORISATION – ADDENDA NUMÉRO 1 – PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT L'UTILISATION DE LA PISCINE INTÉRIEURE ENTRE LE CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE
- 16-661 2.12 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE 2017 – MARCHÉ PUBLIC DE SAINTE-JULIE – ACTION POUR UN ENVIRONNEMENT SAIN
- 16-662 2.13 RENOUVELLEMENT – CONTRATS DE SERVICES D'ENTRETIEN DE LOGICIELS D'APPLICATIONS MUNICIPALES INTÉGRÉES
- 16-663 2.14 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT AUTORISÉ 20 MINUTES ET ZONE D'ARRÊT INTERDIT – RUE MARIE-CURIE
- 16-664 2.15 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONES DE STATIONNEMENT INTERDIT – BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER
- 16-665 2.16 DÉPÔT – DÉCLARATION ANNUELLE DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 16-666 2.17 DÉPÔT – REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE PLUS DE 200 \$ DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 16-667 2.18 DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 1164 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE SUR LA RUE NOBEL, ENTRE LA RUE LAVOISIER ET LE CHEMIN DU FER-À-CHEVAL AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 705 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 705 000 \$

16-668 2.19 DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 1184 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE DES INFRASTRUCTURES SUR L'AVENUE JULES-CHOQUET AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 4 700 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 4 700 000 \$

16-669 2.20 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1107-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 1107 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DÉCOULANT DE L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU - RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1100) POUR LE PROJET DES ZONES P-161, C-244, P-246 ET C-247

### **3. SERVICE DES FINANCES**

16-670 3.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES TENUES LES 7 ET 24 NOVEMBRE 2016

16-671 3.2 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS

16-672 3.3 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

16-673 3.4 APPROBATION – LISTE DES COMPTES À RADIER

### **4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

16-674 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

16-675 4.2 EMBAUCHE – JOURNALIER ÉGOUT ET AQUEDUC – SERVICE DES INFRASTRUCTURES

16-676 4.3 MESURE DISCIPLINAIRE – EMPLOYÉ NUMÉRO 218 – SERVICE DES INFRASTRUCTURES

### **5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

16-677 5.1 ADJUDICATION – ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DIVERS TRAVAUX ÉLECTRIQUES SUR LE TERRITOIRE

16-678 5.2 ADJUDICATION – ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES AUTOMATIQUE AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT – FONDS RÉSERVÉ FONDS DE ROULEMENT

16-679 5.3 AUTORISATION – DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS – INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE CHARLES-DE GAULLE – PROJET 1163, LOT 2 – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 15-287

16-680 5.4 ADJUDICATION – FOURNITURE DE PIERRES CONCASSÉES POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017

**6. SERVICE DE L'URBANISME**

- 16-681 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 15 NOVEMBRE 2016
- 16-682 6.2 RENOUELEMENT DE MANDAT – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- 16-683 6.3 RENOUELEMENT DE MANDAT – COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT
- 16-684 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 527-D, BOULEVARD SAINT-JOSEPH (ISABELLE LEMIEUX, NOTAIRE) – ZONE C-208
- 16-685 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1951, RUE NOBEL (LABPLAS) – ZONE I-102
- 16-686 6.6 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 99-13, BOULEVARD DES HAUTS-BOIS « XP CONDUITE » – ZONE C-149
- 16-687 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION POUR L'AJOUT D'UNE SECONDE PORTE EN FAÇADE – 1845, RUE BORDUAS – ZONE H-235
- 16-688 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR LA CONSTRUCTION DUNE RÉSIDENCE – 32, RUE DU VERT-BOIS – ZONE H-130

**7. SERVICE DES LOISIRS**

- 16-689 7.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRATS – PROGRAMME DE DIFFUSION ET FÊTE AU LAC – ANNÉE 2017
- 16-690 7.2 RATIFICATION – DÉCLARATION DES BIBLIOTHÈQUES DU QUÉBEC
- 16-691 7.3 AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – CLUB DE SOCCER DE SAINTE-JULIE
- 16-692 7.4 AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – ÉCOLE DE KARATÉ SANKUDO
- 16-693 7.5 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE – ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE SAINTE-JULIE
- 16-694 7.6 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRATS DE LOCATION D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU CENTRE MULTISPORTS RÉGIONAL – ACTIVITÉS DU CLUB DE SOCCER DE SAINTE-JULIE INC. – SAISON 2016-2017
- 16-695 7.7 AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

**8. AVIS DE MOTION**

- 16-696 8.1 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1084-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1084 FIXANT LES LIMITES DE VITESSE PERMISES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE PROLONGER LA ZONE DE 30 KM/H SUR LA RUE DE VENDÔME ET DE MODIFIER LA VITESSE SUR L'AVENUE JULES-CHOQUET

- 16-697 8.2 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1149-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX
- 16-698 8.3 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1187 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2017
- 16-699 8.4 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1188 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC JULES-CHOQUET AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS
- 16-700 8.5 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1189 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE, D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, DE MODIFICATIONS AUX ACCESSOIRES DES COMPTEURS D'EAU ET DE VALIDATION DES MODÈLES EXPERTS DES DIFFÉRENTS RÉSEAUX AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS
- 16-701 8.6 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1190 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE SCÈLLEMENT DE FISSURES À DIVERS ENDROITS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS
- 16-702 8.7 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1191 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE REVITALISATION DU VIEUX-VILLAGE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS
- 16-703 8.8 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1192 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT INCITATIF ET DE LA SORTIE 102 AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS

**9. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

**10. RÈGLEMENTS**

- 16-704 10.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-49 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-325
- 16-705 10.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 1167-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1167 RELATIF À LA CIRCULATION

**11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

- 16-706 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT



**16-649**

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET  
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 1<sup>ER</sup> ET  
7 NOVEMBRE 2016**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenues les 1<sup>er</sup> et 7 novembre 2016, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-650**

**RENOUVELLEMENT – CONVENTION COLLECTIVE DU SYNDICAT CANADIEN DE  
LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1690**

ATTENDU l'entente de principe intervenue entre la Ville de Sainte-Julie et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1690 pour le renouvellement de la convention collective échue depuis le 31 décembre 2014;

ATTENDU QUE les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1690 ont accepté favorablement l'entente de principe lors de l'assemblée générale tenue le 5 décembre 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver cette entente conclue entre les parties et d'autoriser la signature des documents;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Sainte-Julie et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1690 concernant le renouvellement de la convention collective d'une durée de 7 ans, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et se terminant le 31 décembre 2021, et ce, à compter de la date de la signature de ladite entente entre les parties;

D'autoriser la mairesse, le directeur général, le directeur général adjoint ainsi que le directeur du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, la convention collective demeurant en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021, ainsi que les lettres d'ententes s'y rapportant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-651**

**MODIFICATION – GRILLE HORAIRE DU TRANSPORT COLLECTIF DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – JOURS FÉRIÉS 2017-2018**

ATTENDU QUE le service de transport collectif subit une baisse d'achalandage lors des jours fériés;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer quelques changements à la grille horaire lors de ces journées;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par la direction générale lors de la Commission administrative du 31 octobre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

DE modifier la grille horaire du transport collectif de la Ville de Sainte-Julie pour les jours fériés de l'année 2017 et du mois de janvier 2018, soit :

JOUR	DATE	FÊTE	SERVICE
Vendredi	14 avril 2017	Vendredi saint	Réduit
Lundi	17 avril 2017	Lundi de Pâques	Réduit
Lundi	22 mai 2017	Journée nationale des patriotes	Horaire de fin de semaine
Vendredi	23 juin 2017	Fête nationale du Québec (congé déplacé)	Réduit
Vendredi	30 juin 2017	Fête du Canada (congé déplacé)	Réduit
Lundi	4 septembre 2017	Fête du Travail	Horaire de fin de semaine
Lundi	9 octobre 2017	Action de grâces	Horaire de fin de semaine
Lundi	25 décembre 2017	Jour de Noël	Horaire de fin de semaine
Mardi	26 décembre 2017	Lendemain de Noël	Horaire de fin de semaine
Lundi	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Jour de l'An	Horaire de fin de semaine
Mardi	2 janvier 2018	Lendemain du jour de l'An	Horaire de fin de semaine

QUE cette résolution soit publiée dans le journal La Relève au mois de janvier 2017 et qu'elle soit affichée dans les autobus à la même période.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-652**

**DÉPÔT – BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – EXERCICE FINANCIER 2017**

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville a transmis son budget 2017 ainsi que la répartition des dépenses payables par les municipalités et les villes membres;

---

ATTENDU QUE la quote-part des dépenses de la Ville de Sainte-Julie est de 2 839 638 \$ et se répartit comme suit :

▪ Administration générale	365 826 \$
▪ Gestion des matières résiduelles	2 100 276 \$
▪ Cour municipale	125 823 \$
▪ Développement économique	60 184 \$
▪ Sécurité incendie	17 716 \$
▪ Gestion des cours d'eau	28 488 \$
▪ Transport adapté	120 273 \$
▪ APAM	2 338 \$
▪ Bacs 3 <sup>e</sup> voie	18 714 \$

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

QUE le budget 2017 de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville soit déposé;

QUE la trésorière soit autorisée à émettre les chèques afin d'acquitter la quote-part de la Ville de Sainte-Julie pour l'année 2017 au montant de 2 839 638 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-653**

**ADOPTION – BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT – EXERCICE FINANCIER 2017**

ATTENDU QUE le 26 octobre 2016, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2017;

ATTENDU QU'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE ce budget doit être soumis pour adoption à chacune des municipalités membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'adopter le budget 2017 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son Conseil d'administration;

QUE la trésorière soit autorisée à émettre les chèques afin d'acquitter la quote-part de la Ville de Sainte-Julie pour l'année 2017 au montant de 4 808 567 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-654**

**ADOPTION – BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE  
VARENNES, SAINTE-JULIE, SAINT-AMABLE – EXERCICE FINANCIER 2017**

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable a dressé et transmis à la Ville de Sainte-Julie son budget pour l'exercice financier 2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le budget 2017 de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable soit adopté;

QUE la trésorière soit autorisée à émettre les chèques pour payer la quote-part de la Ville de Sainte-Julie pour l'exercice financier 2017 au montant de 1 336 715 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-655**

**ADOPTION – BUDGET – RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE MULTISPORTS  
RÉGIONAL – EXERCICE FINANCIER 2017**

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du Centre multisports régional a dressé et transmis à la Ville de Sainte-Julie son budget pour l'exercice financier 2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le budget 2017 de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional soit adopté;

QUE la trésorière soit autorisée à émettre les chèques pour payer la quote-part de la Ville de Sainte-Julie pour l'exercice financier 2017 au montant de 152 432 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-656**

**APPUI À LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – MÉMOIRE SUR LE PROJET DE  
LOI NUMÉRO 85, LOI VISANT L'IMPLANTATION DE DEUX PÔLES LOGISTIQUES  
ET D'UN CORRIDOR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AUX ABORDS DE  
L'AUTOROUTE 30 AINSI QUE LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES INDUSTRIALO-  
PORTUAIRES DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

ATTENDU la Stratégie maritime mise de l'avant par le gouvernement du Québec, en juin 2015;

ATTENDU le cadre du plan d'action 2015-2020 de la Stratégie maritime du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE ce cadre entend relancer l'économie québécoise, particulièrement le secteur manufacturier, en développant des zones industrialo-portuaires (ZIP);

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville a adopté, le 10 novembre 2016, le « Mémoire sur le Projet de loi numéro 85, Loi visant l'implantation de deux pôles logistiques et d'un corridor de développement économique aux abords de l'autoroute 30 ainsi que le développement des zones industrialo-portuaires de la région métropolitaine de Montréal »;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

QUE la Ville de Sainte-Julie appuie l'adoption du « Mémoire sur le Projet de loi numéro 85, Loi visant l'implantation de deux pôles logistiques et d'un corridor de développement économique aux abords de l'autoroute 30 ainsi que le développement des zones industrialo-portuaires de la région métropolitaine de Montréal » de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **16-657**

#### **OPPOSITION DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – ÉLECTIONS MUNICIPALES ET SCOLAIRES SIMULTANÉES**

ATTENDU QUE lors des consultations particulières portant sur le projet de loi 86, Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire, qui se sont tenues au printemps dernier, certains groupes ont réitéré l'idée de tenir simultanément les élections municipales et scolaires;

ATTENDU QU'au cours des dernières années, il existait un fort consensus municipal à l'effet que la tenue des élections municipales et scolaires simultanées présentait des inconvénients majeurs sur le plan de la démocratie municipale;

ATTENDU QU'entre 2007 et 2010, après avoir analysé sérieusement les impacts de telles élections, le comité conjoint de l'Union des municipalités du Québec (ci-après « UMQ ») et de la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») sur la démocratie municipale, composé d'élus municipaux et de représentants des principales associations municipales, a fait valoir son désaccord à plusieurs reprises;

ATTENDU QU'en 2010, une lettre signée conjointement par les présidents de l'UMQ, la FQM, la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (ci-après « COMAQ ») et l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ci-après « ADGMQ »), expliquant l'opposition du monde municipal à la simultanéité des élections municipales et scolaires, a été transmise au gouvernement;

ATTENDU QUE plusieurs raisons appuyaient ce consensus, dont principalement le souci de l'électeur et du citoyen;

ATTENDU QUE le processus électoral actuel est complexe compte tenu du grand nombre de municipalités en élection au même moment et de la diversité élective de celles-ci selon leur taille et leurs particularités;

ATTENDU QUE la tenue d'élections simultanées avec les commissions scolaires pourrait engendrer de la confusion dans certaines villes où l'on retrouve plusieurs bulletins de vote pour une même élection;

ATTENDU QUE pour l'électeur, une confusion peut aussi se créer sur le partage des enjeux qui relèvent de la juridiction des municipalités versus ceux des commissions scolaires si la campagne électorale et l'élection ont lieu au même moment;

ATTENDU QUE plusieurs autres raisons étaient aussi à la base de cette position dont l'envergure des travaux d'harmonisation d'ordre territorial, légal, financier et logistique à réaliser et le recrutement du personnel électoral;

ATTENDU QU'un rapport du Directeur général des élections du Québec (ci-après « DGEQ »), déposé au gouvernement le 17 mars 2010, confirmait les inconvénients identifiés par le comité sur la démocratie municipale;

ATTENDU QUE dans ce rapport, le DGEQ émettait plusieurs conditions préalables pour rendre réalisables différents scénarios de simultanéité, dont notamment l'harmonisation des territoires électoraux ainsi que des lois et calendrier électoraux;

ATTENDU QUE le rapport du DGEQ rapportait aussi les résultats d'expériences pilotes québécoises où des élections municipales et scolaires se sont tenues simultanément en 2009, qui démontrent que la simultanéité n'a pas eu les effets positifs escomptés;

ATTENDU QU'au chapitre des coûts, les analyses du DGEQ démontraient que parmi les cinq scénarios de faisabilité analysés pour tenir les élections municipales et scolaires simultanées, aucun ne comportait des économies d'échelle;

ATTENDU QUE toujours selon ce rapport, les provinces de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick qui tiennent des élections municipales et scolaires simultanées ne peuvent servir de modèles pour le Québec compte tenu des particularités d'organisation territoriale de ces deux provinces;

ATTENDU QUE selon des recherches menées au Canada sur la participation électorale, ce sont avant tout les enjeux électoraux en présence qui augmentent les probabilités qu'un électeur se présente aux urnes et non les mesures liées au système électoral;

ATTENDU QUE le comité sur la démocratie municipale de l'UMQ, composé d'élus municipaux et des représentants de l'Association des directeurs municipaux du Québec, de l'ADGMQ, de la COMAQ, de la Ville de Québec et de la Ville de Montréal, s'est réuni le 21 juin dernier;

ATTENDU QUE lors de cette réunion, le comité a mis à jour l'analyse des incidences sur la démocratie municipale de tenir simultanément les élections municipales et scolaires;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

QUE la Ville de Sainte-Julie s'oppose à la tenue d'élections municipales et scolaires simultanées;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au député de Verchères, aux municipalités membres de la MRC de Marguerite-D'Youville, à l'UMQ et à la COMAQ.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-658**

**ADOPTION – PLAN D'ACTION 2017 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES**

ATTENDU QUE la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale prévoit que toute municipalité de plus de 15 000 habitants doit produire annuellement un plan d'action visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées;

ATTENDU QU'une rencontre s'est tenue avec les membres du Comité du plan d'action à l'égard des personnes handicapées afin de partager le bilan du plan d'action 2016 et d'identifier les obstacles à l'intégration et les mesures permettant de les réduire;

ATTENDU la nécessité d'adopter une mise à jour du plan d'action;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été soumis lors de la Commission administrative du 28 novembre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

D'adopter le plan d'action 2017 à l'égard des personnes handicapées.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-659**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC 87132 CANADA LTÉE ET LE SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU INC. – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES URBAINES POUR LE PROLONGEMENT D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE NOBEL – ZONES A-604 ET A-605**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie, Le Sanctuaire de la Vallée-du-Richelieu inc. et 87132 Canada Ltée désirent réaliser des travaux d'infrastructures urbaines pour le prolongement d'une conduite d'égout sanitaire en bordure de la rue Nobel, entre les adresses 1041 et 1401;

ATTENDU QUE ces travaux permettront de desservir 87132 Canada Ltée et les propriétés situées sur ce tronçon de rue, ainsi que Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc. pour le futur développement résidentiel situé dans la zone A-806;

ATTENDU QU'il y a lieu qu'une entente intervienne afin de fixer, notamment, les obligations et quotes-parts de chacune des parties;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

**RÉSOLU :**

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie, 87132 Canada Ltée et Le Sanctuaire de la Vallée-du-Richelieu inc. relativement aux travaux d'infrastructures urbaines pour le prolongement d'une conduite d'égout sanitaire sur la rue Nobel, dont une copie est jointe à la présente comme annexe 1, ou tout protocole d'entente similaire dûment approuvé par le directeur général et la greffière;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout autre document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-660**

**AUTORISATION – ADDENDA NUMÉRO 1 – PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT L'UTILISATION DE LA PISCINE INTÉRIEURE ENTRE LE CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE**

ATTENDU QU'un protocole d'entente concernant l'utilisation de la piscine intérieure est intervenu entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (ci-après « CCSSJ »), conformément à la résolution numéro 12-143 adoptée à la séance du Conseil tenue le 13 mars 2012;

ATTENDU QU'en vertu de ce protocole, le CCSSJ doit obtenir l'autorisation de la Ville lorsqu'il veut conclure une entente qui prévoit des modalités différentes pour le traitement des non-résidents;

ATTENDU QUE le 19 février 2015, un protocole d'entente concernant l'utilisation de la piscine intérieure est intervenu entre le CCSSJ et la Municipalité de Saint-Amable;

ATTENDU QUE le CCSSJ et la Municipalité de Saint-Amable désirent modifier ce protocole d'entente;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

**RÉSOLU :**

D'autoriser les modifications contenues à l'addenda numéro 1 du protocole d'entente concernant l'utilisation de la piscine intérieure à intervenir entre le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie et la Municipalité de Saint-Amable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-661**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE 2017 – MARCHÉ PUBLIC DE SAINTE-JULIE – ACTION POUR UN ENVIRONNEMENT SAIN**

ATTENDU QUE le marché public estival connaît un franc succès;

ATTENDU QUE les membres du Conseil désirent renouveler l'expérience en 2017;

ATTENDU QUE l'organisme à but non lucratif Action pour un environnement sain (APES) propose à nouveau son expertise pour la gestion du marché public;



ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, il n'est pas nécessaire de procéder à une demande de soumissions pour conclure une entente avec un organisme à but non lucratif;

ATTENDU QUE l'ouverture du marché public est prévue les jeudis soirs, du 15 juin 2017 au 14 septembre 2017, soit pour une période de 14 semaines;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des communications et relations avec les citoyens lors de la Commission administrative du 28 novembre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

D'autoriser la directrice du Service des communications et relations avec les citoyens à signer l'offre de services et le protocole d'entente avec l'APES pour la gestion du marché public de Sainte-Julie pour l'année 2017, ainsi que tout autre document donnant effet aux présentes;

D'autoriser la trésorière à payer les frais de gestion, selon les modalités prévues audit protocole d'entente, pour une somme de 18 910 \$.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

#### **16-662**

#### **RENOUVELLEMENT – CONTRATS DE SERVICES D'ENTRETIEN DE LOGICIELS D'APPLICATIONS MUNICIPALES INTÉGRÉES**

ATTENDU les contrats de services d'entretien de logiciels d'applications municipales intégrées signés entre PG Solutions et la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU la réception des factures de PG Solutions concernant le renouvellement des contrats de services d'entretien de logiciels d'applications municipales intégrées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

D'autoriser le renouvellement des contrats de services d'entretien de logiciels d'applications municipales intégrées avec PG Solutions pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017;

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement pour une somme de 90 002,46 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-663**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT  
AUTORISÉ 20 MINUTES ET ZONE D'ARRÊT INTERDIT – RUE MARIE-CURIE**

ATTENDU QUE la zone de débarcadère pour les autobus devant l'école Aux-Quatre-Vents n'est plus adaptée à la réalité de l'école;

ATTENDU QU'il y a lieu d'implanter une zone de stationnement autorisé et de réduire la zone de débarcadère devant ladite école;

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique le 21 novembre 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 28 novembre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

QUE des panneaux « stationnement autorisé 20 minutes entre 6 h 30 et 16 h, les jours de classe » et des panneaux « arrêt interdit entre 14 h 45 et 15 h 15, les jours de classe, sauf autobus » soient installés sur la rue Marie-Curie, du côté impair, devant l'école Aux-Quatre-Vents, le tout tel qu'indiqué au plan numéro CSP-2016-11-21-6 préparé par le Service des infrastructures;

QUE la présente résolution remplace toute signalisation mise en place sur cette portion de la rue Marie-Curie par les résolutions 07-503, 08-282 et 08-447.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-664**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONES DE  
STATIONNEMENT INTERDIT– BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER**

ATTENDU l'ouverture du nouveau stationnement incitatif;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la signalisation en place sur le boulevard Armand-Frappier et d'ajouter des zones de stationnement interdit;

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique le 24 octobre 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 31 octobre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

QUE des panneaux « stationnement interdit, excepté livraison » soient installés sur le boulevard Armand-Frappier, du côté pair, face aux adresses 333, 1633 et 1933, le tout tel qu'indiqué aux plans numéros CSP-21NOV16-6-1, CSP-21NOV16-6-2 et CSP-21NOV16-6-3 préparés par le Service des infrastructures;

DE retirer le panneau d'arrêt obligatoire situé face au 250, boulevard Armand-Frappier à l'intersection de l'ancien terminus d'autobus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-665**

**DÉPÔT – DÉCLARATION ANNUELLE DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

ATTENDU QUE Mmes Lucie Bisson et Nicole Marchand et MM. Henri Corbin et Normand Varin ont été élus par scrutin et que leur proclamation d'élection a eu lieu le 8 novembre 2013;

ATTENDU QUE le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil doit être effectué dans les soixante (60) jours suivant l'anniversaire de la proclamation d'élection;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE les déclarations des intérêts pécuniaires de Mmes Lucie Bisson et Nicole Marchand et MM. Henri Corbin et Normand Varin soient déposées conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-666**

**DÉPÔT – REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE PLUS DE 200 \$ DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale impose aux municipalités de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Julie, 1<sup>re</sup> révision, a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 4 février 2014, sous le numéro 14-091;

ATTENDU QUE tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du Conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée ou qui peut influencer son indépendance de jugement doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet d'une déclaration écrite par ce membre auprès de la greffière de la Ville;

ATTENDU QUE la greffière tient un registre public de ces déclarations;

ATTENDU QUE lors de la dernière séance ordinaire du Conseil du mois de décembre, la greffière doit déposer un extrait de ce registre qui contient les déclarations qui ont été faites depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE déposer le registre des déclarations de plus de 200 \$ des élus municipaux de la Ville de Sainte-Julie depuis la dernière séance ordinaire du Conseil municipal de l'année 2015, lequel ne contient aucune déclaration et qui est signé en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016 par M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-667**

**DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT -  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1164 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE  
REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE SUR LA RUE NOBEL,  
ENTRE LA RUE LAVOISIER ET LE CHEMIN DU FER-À-CHEVAL AINSI QUE LES  
FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 705 000 \$ ET AUTORISANT UN  
EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER  
705 000 \$**

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

QUE le certificat de la greffière relatif à la procédure d'enregistrement du Règlement numéro 1164 pour payer le coût des travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable sur la rue Nobel, entre la rue Lavoisier et le chemin du Fer-à-Cheval ainsi que les frais contingents pour un montant de 705 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 705 000 \$, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-668**

**DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 1184 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE DES INFRASTRUCTURES SUR L'AVENUE JULES-CHOQUET AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 4 700 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 4 700 000 \$**

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

QUE le certificat de la greffière relatif à la procédure d'enregistrement du Règlement numéro 1184 pour payer le coût des travaux de réfection majeure des infrastructures sur l'avenue Jules-Choquet ainsi que les frais contingents pour un montant de 4 700 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 4 700 000 \$, soit déposé.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-669**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1107-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 1107 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DÉCOULANT DE L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU – RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1100) POUR LE PROJET DES ZONES P-161, C-244, P-246 ET C-247**

ATTENDU QUE des erreurs ont été relevées au Règlement numéro 1107-2 amendant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1107 afin d'ajouter des dispositions réglementaires découlant de l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU - Règlement du plan d'urbanisme numéro 1100) pour le projet des zones P-161, C-244, P-246 et C-247, adopté à la séance ordinaire du 13 septembre 2016 sous le numéro 16-513;

ATTENDU QUE ces erreurs apparaissent de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise par le Conseil;

ATTENDU les dispositions de l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'accepter le dépôt du procès-verbal de correction du règlement numéro 1107-2 amendant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1107 afin d'ajouter des dispositions réglementaires découlant de l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU - Règlement du plan d'urbanisme numéro 1100) pour le projet des zones P-161, C-244, P-246 et C-247.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-670**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES TENUES LES 7 ET 24 NOVEMBRE 2016**

ATTENDU QUE la Commission des finances s'est réunie le 7 et le 24 novembre 2016 et que des rapports de ces réunions ont été présentés à la Commission administrative du 28 novembre 2016.

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

**RÉSOLU :**

D'accepter le dépôt des procès-verbaux des réunions de la Commission des finances tenues les 7 et 24 novembre 2016 en conformité avec l'article 4.4 du règlement numéro 465 à l'exception des points suivants qui feront l'objet d'une décision autonome et à venir :

- 3. Liste des comptes à radier
- 5. Budget 2017
- 6. PTI 2017-2018-2019
- 7. Règlement de tarification

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-671**

**APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS**

ATTENDU les chèques émis et les comptes à payer préparés durant la période du 28 octobre 2016 au 1<sup>er</sup> décembre 2016 pour les fonds suivants :

**Fonds d'administration**

Liste F-2016-48	Chèques à ratifier:	741 287,97 \$
Liste F-2016-49	Comptes à payer:	1 056 046,72 \$

**Règlements**

Liste F-2016-50	Comptes à payer:	1 097 963,03 \$
-----------------	------------------	-----------------

**Fonds réservé – fonds de roulement**

Liste F-2016-51	Comptes à payer:	35 958,29 \$
-----------------	------------------	--------------

**Fonds de parcs et terrains de jeux**

Liste F-2016-52	Comptes à payer:	3 249,96 \$
-----------------	------------------	-------------

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 28 octobre 2016 au 1<sup>er</sup> décembre 2016 apparaissant sur les listes F-2016-48 à F-2016-52;

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-672**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 2 décembre 2016 et d'accorder les contrats pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense totale de 49 858,21 \$;

QUE ces dépenses soient payées par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursées en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2017 à 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-673**

**APPROBATION – LISTE DES COMPTES À RADIER**

ATTENDU la liste des comptes irrécouvrables préparée par le Service des finances;

ATTENDU la recommandation de la Commission des finances lors de la réunion du 7 novembre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE radier les comptes irrécouvrables pour un montant total de 4 300,78 \$ apparaissant à la liste ci-dessous :

<b>FACTURATION DIVERSE</b>		
<b>CATEGORIE</b>	<b>NOM ET ADRESSE</b>	<b>MONTANT</b>
Facture 2015-000192 No dossier unique 117671	Carole Trépanier 404, rue d'Orléans Saint-Lambert (Québec)	2 051,70 \$
2014-000179 No dossier unique 117457	Éric Ducharme 287, rang de l'Égypte Saint-Valérien (Québec)	600,00 \$
Facture 2015-000004	Alexandre Bobic 927, rue Prévost Saint-Bruno-de-Montarville (Québec)	7,61 \$
Facture 2013-000174 No dossier unique 116525	Louise Laurin 701, rue Duvernay Sainte-Julie (Québec)	16,11 \$
Facture 2015-000010 No dossier unique 118414	Simon Vincent 781, rue F.-X.-Garneau Sainte-Julie (Québec)	1 025,36 \$
Facture 2015-000040 No dossier unique 117689	Bruno Pierre Perron 6-495, rue Beaudry Trois-Rivières (Québec)	600,00 \$
	<b>TOTAL:</b>	<b>4 300,78 \$</b>

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-674**

**DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL**

ATTENDU l'article 4 du Règlement numéro 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter la nomination et l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

<b>MOUVEMENT DE MAIN D'ŒUVRE (personnel régulier)</b>			
GIGUÈRE, Mélanie	Syndiqué	Commis au Service des infrastructures à secrétaire de direction au Service des loisirs	16 janvier 2017



<b>ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire, étudiant et occasionnel)</b>			
MADORE, Daniel	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	25 novembre 2016
MORIN, Caroline	Syndiqué	Agente au Service à la clientèle surnuméraire	2 novembre 2016

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-675**

**EMBAUCHE – JOURNALIER ÉGOUT ET AQUEDUC – SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

ATTENDU la nécessité de combler le poste de journalier égout et aqueduc à la suite de la nomination de M. Beaudry au poste de préposé à l'hygiène de milieu;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à l'affichage de ce poste;

ATTENDU QUE M. Martin Gauthier répond aux critères d'embauche de ce poste;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 5 décembre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'embaucher M. Martin Gauthier au poste de journalier égout et aqueduc au Service des infrastructures, le tout selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective de travail en vigueur;

QUE l'embauche de M. Gauthier à ce poste soit en vigueur à compter du 12 décembre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-676**

**MESURE DISCIPLINAIRE – EMPLOYÉ NUMÉRO 218 – SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

ATTENDU l'enquête menée par l'administration municipale concernant les actes reprochés à l'employé numéro 218 du Service des infrastructures;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

DE suspendre sans salaire l'employé numéro 218 pour une durée d'un jour ouvrable;

QUE le Service des infrastructures détermine le moment opportun pour administrer ladite suspension.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-677**

**ADJUDICATION – ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DIVERS TRAVAUX ÉLECTRIQUES SUR LE TERRITOIRE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publiques concernant les travaux d'électricité pour la réparation, sur demande, des unités d'éclairage public ainsi que pour l'entretien et la réparation, sur demande, des réseaux de distribution et d'équipements électriques municipaux, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 18 novembre 2016, le tout conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 28 novembre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Groupe DR Électrique inc., située au 1420, rue Lionel-Boulet, Varennes (Québec) J3X 1P7;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour la réalisation du service d'entretien du réseau d'éclairage public et de divers travaux électriques municipaux, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, le tout selon les taux horaires, termes et conditions indiqués à la soumission présentée et ouverte le 18 novembre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-678**

**ADJUDICATION – ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES AUTOMATIQUE AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT – FONDS RÉSERVÉ FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour l'achat d'un camion 10 roues automatique avec équipements de déneigement;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 24 novembre 2016 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 5 décembre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Camions Inter-Anjou inc., située au 8300, rue Edison, Montréal (Québec) H1J 1S8;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour l'achat d'un camion 10 roues automatique avec équipements de déneigement, pour une somme de 209 924,86 \$ (toutes taxes incluses), le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 24 novembre 2016;

QUE cet achat soit payé par le fonds réservé fonds de roulement et remboursable sur une période de dix (10) ans en dix (10) versements égaux pour les années 2017 à 2026.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

#### **16-679**

#### **AUTORISATION – DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS – INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE CHARLES-DE GAULLE – PROJET 1163, LOT 2 – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 15-287**

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 15-287 lors de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2015 accordant le mandat pour les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection des infrastructures sur la rue Charles-De Gaulle, projet R-1163, lot 2 à la firme Comeau Experts-conseils (4368894 Canada inc.) pour un montant de 73 500,76 \$;

ATTENDU QU'à la suite de diverses demandes, des travaux supplémentaires ont été réalisés en 2016;

ATTENDU QU'une surveillance non prévue a dû être assurée principalement à la suite de modifications effectuées aux trottoirs et saillies de béton;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 5 décembre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

---

D'autoriser une dépense supplémentaire d'une somme de 3 921,11 \$ au mandat déjà adjugé à la firme Comeau Experts-conseils (4368894 Canada inc.) pour les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection des infrastructures sur la rue Charles-De Gaulle, projet R-1163, lot 2;

QUE la résolution numéro 15-287 soit modifiée en conséquence;

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques nécessaires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-680**

**ADJUDICATION – FOURNITURE DE PIERRES CONCASSÉES POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017**

ATTENDU QU'une demande de soumissions par voie d'invitation écrite a été effectuée en regard de la fourniture de pierres concassées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2016, conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 5 décembre 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Construction DJL inc., située au 100, chemin de la Carrière, Carignan (Québec) J3L 0N5;

D'accorder le contrat pour la fourniture de pierres concassées, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, à ladite compagnie selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour une somme de 92 748,61 \$ (excluant le transport).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-681**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 15 NOVEMBRE 2016**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 15 novembre 2016 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative du 28 novembre 2016;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 novembre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-682**

**RENOUVELLEMENT DE MANDAT – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU QUE le premier mandat de Mme Margerie Lorrain Cayer à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme s'est terminé le 1<sup>er</sup> décembre 2016;

ATTENDU QUE Mme Margerie Lorrain Cayer désire renouveler son mandat pour un second terme de deux (2) ans, conformément au Règlement numéro 728 relatif au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sainte-Julie et à ses règles de régie interne;

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE soit renouvelé le mandat de Mme Margerie Lorrain Cayer pour une période deux (2) ans;

QUE son deuxième mandat se termine le 1<sup>er</sup> décembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-683**

**RENOUVELLEMENT DE MANDAT – COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QU'en vertu des règles de régie interne du Comité de l'environnement, le mandat d'un membre non permanent (citoyen) peut être renouvelé deux (2) fois pour deux (2) ans seulement;

ATTENDU QU'un premier mandat a été octroyé au sein du Comité de l'environnement à M. Richard Gouin, tel qu'il appert à la résolution numéro 14-613;

ATTENDU QUE le mandat de M. Richard Gouin est échu depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2016;

ATTENDU QUE M. Gouin souhaite poursuivre son implication au sein du Comité de l'environnement;

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le mandat de Monsieur Richard Gouin au sein du Comité de l'environnement soit renouvelé pour une période de deux (2) ans, se terminant le 1<sup>er</sup> décembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-684**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 527-D, BOULEVARD SAINT-JOSEPH (ISABELLE LEMIEUX, NOTAIRE) – ZONE C-208**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

**RÉSOLU :**

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par L’Enseigniste et datés du 30 octobre 2016, pour les enseignes de la place d’affaires Isabelle Lemieux, notaire située au 527-D, boulevard Saint-Joseph, et ce, conformément à la résolution numéro 443.5.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 15 novembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-685**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1951, RUE NOBEL (LABPLAS) – ZONE I-102**

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par le Groupe Médiagraphe enseignes et déposés le 20 septembre 2016, pour l’enseigne de la place d’affaires Labplas située au 1951, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution numéro 443.3.16 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 15 novembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-686**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 99-13, BOULEVARD DES-HAUTS-BOIS « XP CONDUITE » – ZONE C-149**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

**RÉSOLU :**

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'affichage, préparés par SoluMedia.ca et datés du 29 septembre 2016, pour la place d'affaires XP Conduite, localisée au 99-13, boulevard des Hauts-Bois, et ce, conformément à la résolution numéro 443.11.D.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 novembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-687**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION POUR L'AJOUT D'UNE SECONDE PORTE EN FAÇADE – 1845, RUE BORDUAS – ZONE H-235**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour l'ajout d'une seconde porte en façade pour la résidence unifamiliale située au 1845, rue Borduas, et ce, conformément à la résolution numéro 443.2.16 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 novembre 2016;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-688**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR LA CONSTRUCTION DUNE RÉSIDENCE – 32, RUE DU VERT-BOIS – ZONE H-130**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept de construction d'une résidence sur un terrain vacant situé au 32, rue du Vert-Bois a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande fait suite à la présentation du projet de résidence de 3 étages aux assemblées du Comité consultatif d'urbanisme du 11 octobre et du 15 novembre 2016;

ATTENDU QUE de nouveaux plans-concept partiels visant à modifier la façade pour une résidence de 2 étages ont été déposés par les propriétaires en date du 28 novembre 2016;

ATTENDU QUE le dossier a été présenté aux membres du Conseil municipal lors de la Commission administrative du 28 novembre 2016;

ATTENDU QUE les plans-concept partiels du 28 novembre ont été transmis par courriel pour approbation aux membres du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE les membres du Comité ayant transmis leur position ont unanimement accepté la nouvelle proposition datée du 28 novembre 2016;

ATTENDU QUE le projet propose un style architectural contemporain et comprend les éléments suivants :

- Un revêtement de pierre de couleur Nuancé Gris Newport et du revêtement en aluminium de couleur «bois» de la compagnie Longboard pour la façade principale;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que les plans-concept partiels proposés répondent, dans l'ensemble, aux objectifs et critères de la section 1 du chapitre 4 du Règlement numéro 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

**RÉSOLU :**

D'approuver les plans-concept partiels, reçus le 28 novembre 2016, pour la construction d'une nouvelle résidence au 32, rue du Vert-Bois, conditionnellement :

- au dépôt et à l'approbation des plans-concept finaux pour la construction de la résidence;
- au dépôt et à l'approbation des plans-concept d'aménagement paysager (piscine);
- à ce qu'un dépôt au montant de 2 500 \$ soit fait afin d'assurer la réalisation des travaux de construction conformément aux plans-concept approuvés;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **16-689**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRATS – PROGRAMME DE DIFFUSION ET FÊTE AU LAC – ANNÉE 2017**

ATTENDU la nécessité de signer des contrats pour des activités prévues dans le cadre du programme de diffusion et de la Fête au Lac pour l'année 2017;

ATTENDU les dispositions du Règlement numéro 1027 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Jocelyn Ducharme

**RÉSOLU :**



D'autoriser la directrice du Service des loisirs à signer les contrats avec les fournisseurs suivants, dans le cadre du programme diffusion et de la Fête au Lac, pour l'année 2017:

<b>DATE</b>	<b>FOURNISSEUR</b>
<b>Programme diffusion</b>	
5 mars 2017	Théâtre de l'avant-pays
5 février 2017	Samajam
<b>Fête au Lac</b>	
28 janvier 2017	Royal pyrotechnie
29 janvier 2017	Richard Lacroix

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **16-690**

#### **RATIFICATION – DÉCLARATION DES BIBLIOTHÈQUES DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Déclaration des bibliothèques du Québec a été élaborée et adoptée par la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, qui regroupe notamment des représentants des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales, universitaires et spécialisées au Québec;

ATTENDU QUE la Déclaration des bibliothèques du Québec a été adoptée par l'Union des municipalités du Québec;

ATTENDU QUE le 19 octobre 2016, la Déclaration des bibliothèques du Québec a été déposée à l'Assemblée nationale par M. Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications du Québec et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française;

ATTENDU QUE la Déclaration identifie les bibliothèques comme étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologique, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontres et d'échanges, des lieux de méditation et de développements culturels;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

QUE la Ville de Sainte-Julie ratifie la Déclaration des bibliothèques du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-691**

**AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – CLUB DE SOCCER DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU la demande d'aide financière du Club de soccer de Sainte-Julie pour engager une ressource administrative afin de soutenir les bénévoles du conseil d'administration ainsi que les entraîneurs bénévoles dans leur tâches administratives;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 6 « Soutien aux bénévoles – Aide financière à l'engagement d'une ressource administrative » de la politique d'attribution de subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 28 novembre 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Jocelyn Ducharme  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 10 000 \$ au Club de soccer de Sainte-Julie pour l'engagement d'une ressource administrative.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-692**

**AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – ÉCOLE DE KARATÉ SANKUDO**

ATTENDU la demande financière de l'École de karaté Sankudo pour l'engagement d'une ressource afin de soutenir les bénévoles de l'organisation;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 6 « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative » de la politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 28 novembre 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 1 300 \$ à l'École de karaté Sankudo dans le cadre du volet 6 « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-693**

**DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE – ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière du Club de patinage artistique de Sainte-Julie inc. pour la compétition *Invitation* qui se déroulera les 17, 18 et 19 février 2017 ainsi que pour la trente-neuvième édition de la Revue sur glace qui se déroulera les 22 et 23 avril 2017;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est en faveur de tels événements et que ces demandes respectent les critères d'admissibilité de la politique d'attribution du conseil municipal, volet 4, Soutien aux événements spéciaux;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 28 novembre 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par M. Jocelyn Ducharme

**RÉSOLU :**

D'accorder une aide financière de quarante-deux (42) heures, pour la compétition *Invitation*, au taux horaire de 67,40 \$, représentant un montant total de 2 830,80 \$, au Club de patinage artistique de Sainte-Julie inc.;

D'accorder également une aide financière de dix-huit (18) heures, pour la trente-neuvième édition de la Revue sur glace, au même taux horaire, représentant un montant total de 1 213,20 \$;

QUE ces montants soient accordés sous forme de crédits sur la facturation des heures de glace de l'hiver 2017 du Club de patinage artistique de Sainte-Julie inc.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-694**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRATS DE LOCATION D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU CENTRE MULTISPORTS RÉGIONAL – ACTIVITÉS DU CLUB DE SOCCER DE SAINTE-JULIE INC. – SAISON 2016-2017**

ATTENDU QUE le Centre multisports régional (ci-après « CMR ») offre la location d'installations sportives intérieures pour différentes associations sportives de la région;

ATTENDU QUE le Club de soccer de Sainte-Julie souhaite louer les installations sportives du CMR pour la saison 2016-2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'autoriser le directeur général et la directrice du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, les contrats de location avec le Centre multisports régional pour l'utilisation d'installations sportives par le Club de soccer Sainte-Julie pour la saison 2016-2017 au montant de 76 517,01 \$, taxes incluses;

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques nécessaires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-695**

**AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE - ÉVÉNEMENTS SPORTIFS**

ATTENDU la réception de demandes d'aides financières;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la politique d'attribution de subventions du Conseil municipal pour une participation à des compétitions de niveau provincial, canadien ou international;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 28 novembre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jocelyn Ducharme  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE verser les aides financières suivantes aux athlètes ci-dessous mentionnés pour subvenir, en partie, à leurs frais de compétition :

Nom du participant	Montant	Événement sportif	Discipline	Date	Lieu
Équipe de Baseball					
Xavier Bellemare Victor Boucher Rafaël Caballero Vincent Courtemanche Maxime Décarie Timothy Johan Arnaud Lucier Collin Morrow Justin Poudrette Loïk Reinesch	75 \$	Championnat provincial de baseball atome	Baseball	1 <sup>er</sup> au 4 septembre 2016	Baie-Comeau

Nom du participant	Montant	Événement sportif	Discipline	Date	Lieu
Steven Lafleur	300 \$	Championnat canadien de l'Est	Natation	18 au 21 février 2016	Montréal
Jérémy Poirier	500 \$	Coupe européenne de Belgrade	Judo	5 au 13 octobre 2016	Belgrade, Serbie
Cédric Savard	150 \$	Championnat A section Québec	Patinage artistique	6 au 8 novembre 2015	Sherbrooke

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-696**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1084-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1084 FIXANT LES LIMITES DE VITESSE PERMISES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE PROLONGER LA ZONE DE 30 KM/H SUR LA RUE DE VENDÔME ET DE MODIFIER LA VITESSE SUR L'AVENUE JULES-CHOQUET**

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le Règlement numéro 1084-7 modifiant le Règlement numéro 1084 fixant les limites de vitesse permises sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie afin de prolonger la zone de 30 km/h sur la rue de Vendôme et de modifier la vitesse sur l'avenue Jules-Choquet.

**16-697**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1149-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par M. André Lemay qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le Règlement numéro 1149-5 modifiant le Règlement numéro 1149 sur la tarification des différents services municipaux.

**16-698**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1187 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2017**

Avis de motion est donné par M. Normand Varin qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le Règlement numéro 1187 décrétant les taux de taxation pour l'année 2017.

**16-699**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1188 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC JULES-CHOQUET AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS**

Avis de motion est donné par M. Jocelyn Ducharme qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le Règlement numéro 1188 pour payer le coût des travaux d'aménagement au parc Jules-Choquet ainsi que les frais contingents.

**16-700**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1189 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE, D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, DE MODIFICATIONS AUX ACCESSOIRES DES COMPTEURS D'EAU ET DE VALIDATION DES MODÈLES EXPERTS DES DIFFÉRENTS RÉSEAUX AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS**

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le Règlement numéro 1189 pour payer le coût des travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire, d'inspections télévisées, de modifications aux accessoires des compteurs d'eau et de validation des modèles experts des différents réseaux ainsi que les frais contingents.

**16-701**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1190 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES À DIVERS ENDROITS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS**

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le Règlement numéro 1190 pour payer le coût des travaux de scellement de fissures à divers endroits ainsi que les frais contingents.

**16-702**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1191 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE REVITALISATION DU VIEUX-VILLAGE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS**

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le Règlement numéro 1191 pour payer le coût des travaux de revitalisation du Vieux-Village ainsi que les frais contingents.

**16-703**

**AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1192 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT INCITATIF ET DE LA SORTIE 102 AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS**

Avis de motion est donné par M. André Lemay qu'à une séance subséquente de ce Conseil, tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le Règlement d'emprunt numéro 1192 pour payer le coût des travaux d'aménagement du stationnement incitatif et de la Sortie 102 ainsi que les frais contingents.

**16-704**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1101-49 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1101 AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-325**

ATTENDU QU'il y a lieu de créer la nouvelle grille des usages et des normes de la zone H-325;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 430.2.15 datée du 26 novembre 2015, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (ci-après la « Loi ») permet au Conseil municipal de modifier son Règlement de zonage numéro 1101;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2016 sous le numéro 16-580;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 24 octobre 2016 conformément à la Loi;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la Loi;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

**RÉSOLU :**

QUE le présent règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1101 afin de créer la nouvelle grille des usages et des normes de la zone H-325, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1101-49 et qu'il entre en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-705**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1167-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1167  
RELATIF À LA CIRCULATION**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le Règlement numéro 1167 relatif à la circulation lors de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2015, sous le numéro 15-345;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la période où il est permis de stationner les véhicules récréatifs dans les zones résidentielles;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2016 sous le numéro 16-637;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

**RÉSOLU :**

QUE le règlement modifiant le Règlement numéro 1167 relatif à la circulation, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1167-2 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

Mme Roy félicite tous les employés municipaux pour l'obtention des 5 fleurons. Outre la Ville de Sainte-Julie, seulement trois autres villes ont obtenu cet honneur, soit les villes de Saint-Bruno-de-Montarville, Rosemère et Mont-Tremblant.

Mme Roy rappelle aux citoyens que la séance extraordinaire du budget aura lieu lundi prochain, le 12 décembre, à 20 h. Cette séance sera suivie d'une seconde séance extraordinaire relative aux affaires normales de la Ville.

Mme Roy mentionne avoir assisté, ce jour, à Québec, au dépôt, par le gouvernement, du projet de loi numéro 122 visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs.

Mme Roy mentionne que ce projet de loi est un tournant extrêmement important pour les municipalités.

Finalement, Mme Roy invite les citoyens à venir assister à l'illumination des décorations de Noël, ce vendredi à 16 h 30, à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Principale, ainsi qu'à la parade de Noël qui aura lieu ce samedi, à 18 h.



---

**POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS  
AU PUBLIC**

Les conseillers souhaitent de joyeuses fêtes aux citoyens.

**POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Mme Micheline Thibeault (rue C.-H.-Grignon)**

■ Mme Thibeault mentionne que des panneaux de signalisation permettent désormais le stationnement de nuit en bordure du parc. Mme Thibeault mentionne que la Ville n'a pas pensé à la sécurité des enfants qui circulent en direction de l'école.

En effet, il y a des autobus scolaires qui se stationnent d'un côté de la rue C.-H.-Grignon lors des jours de classe et avec la nouvelle signalisation, il y a maintenant des véhicules de stationnés de l'autre côté de la rue. Cette situation fait en sorte que les enfants qui circulent dans la rue sont moins visibles. Mme Thibeault mentionne que cette situation sera encore plus dangereuse lorsque les camions déneigeront la rue. La rue Charles-Gill aurait la même problématique.

Mme Roy mentionne que le stationnement sur rue la nuit est permis à quelques endroits sur le territoire de la Ville, et ce, afin de répondre à plusieurs demandes de citoyens.

Plusieurs zones de stationnement sur rue la nuit ont été créées en bordure de parcs, pour des raisons de sécurité, car il n'y a pas d'entrées charretières.

Mme Roy prend donc bonne note des commentaires de Mme Thibeault et des vérifications seront faites à cet effet.

Mme Thibeault suggère que cette zone soit déplacée sur la rue du Moulin.

Mme Roy mentionne qu'il ne peut y avoir de tel stationnement sur la rue du Moulin, car il y a un corridor scolaire.

Mme Thibeault précise qu'elle prendra des photos lors de la prochaine tempête de neige, afin de démontrer ses prétentions.

**M. Yann Marcotte**

■ M. Marcotte demande quelles sont les raisons de l'adoption de la résolution de la Ville qui s'oppose aux élections scolaires et municipales simultanées. M. Marcotte est favorable à des élections simultanées et demande à cet effet qu'une consultation soit faite auprès des citoyens.

Mme Roy mentionne que les organisations municipales, telles que l'UMQ, la COMAQ, l'ADGMQ et le FQM ont recommandé aux municipalités, après une analyse approfondie, de ne pas faire d'élections simultanées. Puisqu'il s'agit d'une recommandation nationale, il n'est pas pertinent qu'il y ait une consultation publique des citoyens.

**Mme Christine Gingras (rue des Orchidées)**

- Mme Gingras demande si la Ville a l'intention d'offrir un service de récupération du compost pour les citoyens de la Ville.

Mme Roy mentionne qu'une usine de biométhanisation est présentement en construction à Varennes. Cette usine desservira quelque 27 municipalités de la région, dont Sainte-Julie, et sera en fonction à compter de l'année 2018.

Les organi-bacs seront distribués aux citoyens de la Ville à la fin de l'année 2017.

Par ailleurs, la collecte des feuilles, à l'automne, demeure en service, car les feuilles ne pourront être déposées dans les organi-bacs.

Mme Gingras mentionne qu'il y a de moins en moins de terrain zoné résidentiel et à cet effet, demande quelle est la position de la Ville quant à la protection des terrains agricoles.

Mme Roy mentionne que le schéma d'aménagement prévoit déjà quels sont les quelques terrains agricoles qui pourraient faire l'objet d'un dézonage sur le territoire. Mme Roy précise également que la position de la Ville est de faire du développement résidentiel jusqu'au seuil maximal de 45 000 habitants.

**M. Denis Houle**

- M. Houle mentionne que l'érablière Le Rossignol a été récemment vendue et qu'il aurait été intéressant pour la Ville de l'acquérir afin d'en faire un centre culturel.

Mme Roy mentionne qu'un centre culturel ne peut être implanté à cet endroit, car cet usage n'est pas permis en zone agricole.

M. Houle mentionne qu'à l'intersection du chemin du Fer-à-Cheval et du boulevard Armand-Frappier, du côté du Tim Hortons, il n'y a pas de traverse protégée pour les piétons qui veulent traverser le chemin du Fer-à-Cheval pour se diriger vers le sud.

Mme Roy mentionne qu'effectivement, il n'y a pas de telle traverse, celle-ci étant située du côté de la pente à glisser.

**16-706**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 52.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

VILLE DE SAINTE-JULIE  
DIX-SEPTIÈME SÉANCE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET du Conseil municipal tenue le 12 décembre 2016 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Mario Lemay, Normand Varin et Henri Corbin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

Absence motivée :

Le conseiller Jocelyn Ducharme

---

L'original de l'avis de convocation et du rapport de notification sont déposés aux archives.

La séance débute à 20 h.

**16-707**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**1. OUVERTURE**

1.1 RÉFLEXION

16-707 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2. ADMINISTRATION**

16-708 2.1 ADOPTION – PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS  
2017-2018-2019

16-709 2.2 ADOPTION – BUDGET DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – EXERCICE  
FINANCIER 2017

16-710 2.3 APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON  
AFFECTÉ – BUDGET 2017

16-711 2.4 APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ  
– MATIÈRES RÉSIDUELLES – BUDGET 2017

**3. SERVICE DES FINANCES**

**4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

- 
5.      **SERVICE DES INFRASTRUCTURES**
  6.      **SERVICE DE L'URBANISME**
  7.      **SERVICE DES LOISIRS**
  8.      **AVIS DE MOTION**
  9.      **PROJETS DE RÈGLEMENTS**
  10.     **RÈGLEMENTS**
  11.     **COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**
  12.     **COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**
  13.     **PÉRIODE DE QUESTIONS**
  14.     **LEVÉE DE LA SÉANCE**  
16-712    14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-708**

**ADOPTION – PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017–2018–2019**

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, le Conseil doit adopter le programme triennal des immobilisations 2017-2018-2019;

Il est    PROPOSÉ    par Mme Lucie Bisson  
          APPUYÉ     par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

QUE le programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, d'une somme de 59 600 343 \$ dont 19 298 620 \$ pour l'année 2017, soit adopté;

QUE le programme triennal d'immobilisations ou le document explicatif soit publié dans le bulletin Le Citoyen et distribué à chaque adresse civique située sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-709**

**ADOPTION – BUDGET DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – EXERCICE FINANCIER 2017**

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, le Conseil doit adopter un budget pour l'exercice financier 2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'adopter le budget pour l'exercice financier 2017 qui prévoit des revenus et des dépenses de 44 982 000 \$;

QUE le document explicatif du budget 2017 soit publié dans le bulletin Le Citoyen et distribué à chaque adresse civique située sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-710**

**APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ – BUDGET 2017**

ATTENDU QUE le budget 2017 prévoit une affectation de 45 355 \$;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

DE virer à la réserve « excédent de fonctionnement affecté - exercice suivant » un montant de 45 355 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-711**

**APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ – MATIÈRES RÉSIDUELLES – BUDGET 2017**

ATTENDU QUE le budget 2017 prévoit une dépense pour la livraison de bacs en vue de la collecte de matières organiques;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'approprier un montant de 18 714 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté - matières résiduelles au budget 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

**POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

Aucune communication.

**POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS  
AU PUBLIC**

Aucune communication.

**POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**M. Jean De Lanauze**

■ M. De Lanauze désire obtenir des informations concernant la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et de la Régie intermunicipale de l'eau potable.

Mme Roy répond aux diverses questions de M. De Lanauze.

Plus particulièrement, M. De Lanauze veut comprendre de quelle façon sont calculées les quotes-parts de ces régies.

Mme Roy mentionne que la quote-part de la RIEP est calculée en fonction, notamment, de la longueur des tuyaux utilisés exclusivement par la Ville. C'est la raison pour laquelle la quote-part de la Ville de Sainte-Julie est différente des deux autres municipalités membres de cette régie.

M. De Lanauze demande pourquoi la quote-part de l'endettement à long terme est plus élevée pour Sainte-Julie.

Mme Roy mentionne qu'il est normal que la quote-part soit différente pour chacune des villes, car la régie doit acheter des équipements supplémentaires, tels des supprimeurs, pour que l'eau se rende adéquatement à Sainte-Julie ou Saint-Amable.

M. De Lanauze veut savoir de quelle façon est calculée la quote-part des villes membres de la régie de police.

Mme Roy mentionne que les quotes-parts sont calculées selon :

- % de la population;
- % de la richesse foncière uniformisée (RFU).

M. De Lanauze désire savoir ce que la régie fait avec son surplus. Est-il redistribué aux municipalités membres?

Mme Roy mentionne que le surplus demeure à la régie, lequel peut, notamment, être réinvesti pour des projets spéciaux. Cela évite à la régie de faire des emprunts.

**M. Rolland Bussière**

■ M. Bussière demande ce que veut dire RFU.

Mme Roy mentionne qu'il s'agit de la richesse foncière uniformisée.

M. Bussière demande quel est le lien entre l'augmentation de la RFU et les frais de la police.

Mme Roy explique que lorsque la RFU augmente dans une ville, cela est dû à une augmentation de leur développement industriel ou résidentiel, etc. Lorsqu'il y a une augmentation de leur développement, cela augmente nécessairement la RFU de la ville.

M. Mario Lemay précise qu'il n'y a pas de lien direct entre l'augmentation foncière de la maison et l'augmentation de la police.

Il est demandé qui est le représentant de la Ville à la régie de police.

Réponse : Mme Roy est la représentante pour la Ville.

Il est demandé que peut faire la Ville pour taxer les citoyens de façon différente, car, par exemple, il est difficile pour des propriétaires retraités de suivre les augmentations foncières.

Mme Roy est d'accord qu'il y a une inéquité entre les citoyens et leur capacité de payer. C'est pour cette raison que la Ville réclame auprès du gouvernement provincial une diversité des sources de revenus. Malheureusement, le projet de loi 122 ne répond pas à cette demande.

## **16-712**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU:**

**QUE** la séance soit et est levée à 20 h 57.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

Suzanne Roy  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes  
Greffière

---

VILLE DE SAINTE-JULIE  
DIX-HUITIÈME SÉANCE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 12 décembre 2016 à 20 h 15 en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Mario Lemay, Normand Varin et Henri Corbin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

Absence motivée :

Le conseiller Jocelyn Ducharme

---

L'original de l'avis de convocation et du rapport de notification sont déposés aux archives.

La séance débute à 20 h 57.

**16-713**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**1. OUVERTURE**

1.1 RÉFLEXION

1.2 PAROLE AU PUBLIC

- 320, rue de Murano – Zone C-258
- 2410 et 2440, boulevard Armand-Frappier – Zone H-409

16-713 1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2. ADMINISTRATION**

16-714 2.1 DÉPÔT – BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL – EXERCICE FINANCIER 2017

16-715 2.2 RATIFICATION – AVIS DE REDRESSEMENT DES LIMITES TERRITORIALES DES VILLES DE SAINTE-JULIE ET DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

16-716 2.3 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – STATIONNEMENT AUTORISÉ EN TOUT TEMPS DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE AU 31 MARS



16-717 2.4 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'AMÉNAGEMENT D'UNE PATINOIRE TEMPORAIRE – PARC DES TUILERIES – HIVER 2016-2017

**3. SERVICE DES FINANCES**

16-718 3.1 APPROBATION DES LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS

16-719 3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

**4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

16-720 4.1 EMBAUCHE – INSPECTEUR EN BÂTIMENT À TEMPS PARTIEL – SERVICE DE L'URBANISME

**5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

16-721 5.1 ADJUDICATION – ACHAT D'UNE BENNE À ASPHALTE ISOLÉE ET D'UN SYSTÈME DE BOÎTE INTERCHANGEABLE – FONDS RÉSERVÉ FONDS DE ROULEMENT

**6. SERVICE DE L'URBANISME**

16-722 6.1 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 320, RUE DE MURANO – ZONE C-258

16-723 6.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2410 ET 2440, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONE H-409

**7. SERVICE DES LOISIRS**

**8. AVIS DE MOTION**

**9. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

**10. RÈGLEMENTS**

16-724 10.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 1084-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1084 FIXANT LES LIMITES DE VITESSE PERMISES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE PROLONGER LA ZONE DE 30 KM/H SUR LA RUE DE VENDÔME ET DE MODIFIER LA VITESSE SUR L'AVENUE JULES-CHOQUET

16-725 10.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 1149-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

16-726 10.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 1187 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2017

16-727 10.4 RÈGLEMENT NUMÉRO 1188 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC JULES-CHOQUET AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 522 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 522 000 \$

- 
- 16-728 10.5 RÈGLEMENT NUMÉRO 1189 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE, D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, DE MODIFICATIONS AUX ACCESSOIRES DES COMPTEURS D'EAU ET DE VALIDATION DES MODÈLES EXPERTS DES DIFFÉRENTS RÉSEAUX AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 421 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 421 000 \$
- 16-729 10.6 RÈGLEMENT NUMÉRO 1190 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE SCÈLEMENT DE FISSURES À DIVERS ENDROITS POUR UN MONTANT DE 60 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 60 000 \$
- 16-730 10.7 RÈGLEMENT NUMÉRO 1191 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE REVITALISATION DU VIEUX-VILLAGE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 294 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 294 000 \$
- 16-731 10.8 RÈGLEMENT NUMÉRO 1192 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT INCITATIF ET DE LA SORTIE 102 AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 750 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 750 000 \$

**11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

16-732 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-714**

**DÉPÔT – BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL – EXERCICE FINANCIER 2017**

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal a déposé son budget pour l'exercice financier 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le budget 2017 de la Communauté métropolitaine de Montréal soit déposé;

QUE la trésorière soit autorisée à émettre les chèques nécessaires pour payer la quote-part de la Ville de Sainte-Julie d'une somme de 617 066 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-715**

**RATIFICATION – AVIS DE REDRESSEMENT DES LIMITES TERRITORIALES DES VILLES DE SAINTE-JULIE ET DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

ATTENDU QUE les Villes de Sainte-Julie et de Saint-Bruno-de-Montarville ont demandé au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de modifier les limites territoriales situées sur une partie de l'emprise du Rang des Vingt-Cinq afin qu'elles reflètent les nouvelles limites proposées sur le plan préparé le 7 mars 2011 par le Service du génie de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, intitulé « Proposition de nouvelle limite territoriale et portant le numéro 2011-009-02-R00 », tel qu'il appert des résolutions numéros 11-125 et 110321-14, respectivement adoptées par les Villes de Sainte-Julie et de Saint-Bruno-de-Montarville le 21 mars 2011;

ATTENDU la réception, le 16 novembre 2016, d'un avis de Monsieur le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire confirmant son intention de recommander au gouvernement de redresser les limites territoriales des Villes de Sainte-Julie et de Saint-Bruno-de-Montarville et de valider les actes accomplis par leur Conseil respectif et les précédents à l'égard du territoire concerné;

ATTENDU QUE la proposition de redressement et de validation d'actes est conforme à la demande de redressement des limites territoriales formulées par les Villes de Sainte-Julie et Saint-Bruno-de-Montarville;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

**RÉSOLU :**

QUE la Ville de Sainte-Julie ratifie la recommandation de Monsieur le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le tout conformément à la description officielle et au plan joints à la présente résolution.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-716**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – STATIONNEMENT AUTORISÉ EN TOUT TEMPS – 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE AU 31 MARS**

ATTENDU QUE le stationnement de nuit dans les rues est prohibé du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars de 2 h à 7 h sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU le nombre croissant de citoyens qui n'ont d'autre choix que de garer leur véhicule dans les rues durant la nuit;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite implanter des zones permettant le stationnement de nuit dans certaines rues du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars;

ATTENDU QUE la Ville désire également rendre disponibles des cases de stationnement la nuit dans divers parcs;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des communications et relations avec les citoyens lors de la Commission administrative du 31 octobre 2016;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

QUE des panneaux « stationnement autorisé, en tout temps, excepté de 8 h à 10 h, du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars » soient installés sur les tronçons de rues apparaissant au plan numéro SI-2016-SHN préparé par le Service des infrastructures;

QUE des panneaux « stationnement autorisé pour les détenteurs de vignette, de 23 h à 7 h, du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars » soient installés aux endroits prévus à cet effet dans les parcs Jules-Choquet, N.-P.-Lapierre, Edmour-J.-Harvey ainsi qu'à l'aréna, le tout tels qu'indiqués aux plans numéros SI-2016-SHN-Vignette-1, SI-2016-SHN-Vignette-2, SI-2016-SHN-Vignette-3 et SI-2016-SHN-Vignette-4, préparés par le Service des infrastructures.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

#### **16-717**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'AMÉNAGEMENT D'UNE PATINOIRE TEMPORAIRE – PARC DES TUILERIES – HIVER 2016-2017**

ATTENDU que le regroupement de parents du quartier désire aménager et entretenir une patinoire temporaire dans le parc des Tuileries;

ATTENDU QU'il y a lieu qu'une entente intervienne entre les parties afin d'établir les conditions et modalités de l'aménagement et de l'entretien de cette patinoire;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente relatif à l'aménagement d'une patinoire temporaire dans le parc des Tuileries pour l'hiver 2016-2017.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-718**

**APPROBATION DES LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER DES DIFFÉRENTS FONDS**

ATTENDU les chèques émis et les comptes à payer préparés durant la période du 2 décembre 2016 au 8 décembre 2016 pour les fonds suivants :

**Fonds d'administration**

Liste F-2016-53	Chèques à ratifier:	40 130,75 \$
Liste F-2016-54	Comptes à payer:	415 306,42 \$

**Règlements**

Liste F-2016-55	Comptes à payer:	163 986,55 \$
-----------------	------------------	---------------

**Fonds réservé – fonds de roulement**

Liste F-2016-56	Comptes à payer:	15 579,05 \$
-----------------	------------------	--------------

**Fonds de parcs et terrains de jeux**

Liste F-2016-57	Comptes à payer:	4 100,01 \$
-----------------	------------------	-------------

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 2 décembre 2016 au 8 décembre 2016 apparaissant sur les listes F-2016-53 à F-2016-57;

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-719**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ - FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 9 décembre 2016 et d'accorder les contrats pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense totale de 34 811,98 \$;

QUE ces dépenses soient payées par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursées en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2017 à 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-720**

**EMBAUCHE – INSPECTEUR EN BÂTIMENT À TEMPS PARTIEL – SERVICE DE L'URBANISME**

ATTENDU la création d'un nouveau poste d'inspecteur en bâtiment à temps partiel;

ATTENDU QUE Mme Natalie Sicard occupe ce poste à titre de surnuméraire depuis 2013;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 12 décembre 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Natalie Sicard au poste d'inspecteur en bâtiment à temps partiel au Service de l'urbanisme, le tout selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective de travail en vigueur;

QUE l'embauche de Mme Sicard à ce poste soit en vigueur à compter du 3 janvier 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-721**

**ADJUDICATION – ACHAT D'UNE BENNE À ASPHALTE ISOLÉE ET D'UN SYSTÈME DE BOÎTE INTERCHANGEABLE – FONDS RÉSERVÉ FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'une demande de soumissions par voie d'invitation écrite a été effectuée pour l'achat d'une benne à asphalte isolée et d'un système de boîte interchangeable;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 7 décembre 2016 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 12 décembre 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Équipements Twin inc., située au 10401, boulevard Parkway, Anjou (Québec) H1J 1R4;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour l'achat d'une benne à asphalte isolée et d'un système de boîte interchangeable, pour un montant de 72 312,66 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 7 décembre 2016;

QUE cet achat soit payé par le fonds réservé fonds de roulement et remboursable sur une période de dix (10) ans en dix (10) versements égaux pour les années 2017 à 2026.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **16-722**

#### **DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 320, RUE DE MURANO – ZONE C-258**

ATTENDU QU'une demande de dérogations mineures concernant la propriété située au 320, rue de Murano (Devimco), a été soumise au Service de l'urbanisme concernant le pourcentage de matériaux, le stationnement ainsi que le nombre d'arbres requis en cour avant;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'une lettre datée du 1<sup>er</sup> novembre 2016, préparée par Fahey et associés;

ATTENDU QUE cette demande de dérogations mineures fait suite à la demande d'approbation des plans-concept de construction et d'aménagement du stationnement du bâtiment situé au 320, rue de Murano, à l'intersection de la rue de Murano et du boulevard Armand-Frappier, qui a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme du 14 septembre et du 21 septembre 2016 et qui a reçu l'autorisation du Conseil municipal (résolution no 16-567);

ATTENDU QUE l'objectif de la demande vise à permettre :

- un matériau de revêtement extérieur faisant partie de la classe 4, contrairement à l'article 10.8.2.1.1 du Règlement de zonage numéro 1101 qui prescrit que « les murs ou parties de murs à parement qui ne sont pas recouverts de maçonnerie doivent être recouverts de matériaux de classe 1 ou 2. »;
- qu'une allée de circulation se termine en cul-de-sac, contrairement à l'article 5.6.6.1 du règlement de zonage qui prescrit que « toute aire de stationnement de 60 cases et plus doit être desservie par des allées de circulation permettant aux véhicules de s'y déplacer en tout temps en marche avant »;
- que le nombre d'arbres requis en marge fixe sur rue secondaire soit réduit de 13 à 5, contrairement à l'article 5.7.2.5 qui prescrit que « pour tout terrain, le nombre minimal d'arbres requis à planter en marge fixe sur rue et fixe sur rue secondaire est fixé à un (1) arbre à grand déploiement par 7 mètres linéaires de terrain ayant frontage sur une voie de circulation »;

ATTENDU QU'il ne peut être planté 13 arbres en marge fixe sur rue secondaire, compte tenu du manque d'espace, du grand nombre de conduites d'utilité publique qui traversent la propriété privée à cet endroit et des plantations d'arbres que la Ville de Sainte-Julie a effectuées dans son emprise municipale;

ATTENDU QUE la demande ne portera pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

---

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 443.7.16 datée du 15 novembre 2016, recommande au Conseil municipal d'accepter conditionnellement cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du Règlement numéro 1105 sur les dérogations mineures, ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'approuver la demande de dérogations mineures, pour le bâtiment commercial localisé au 320, rue de Murano, afin d'autoriser:

- un matériau de revêtement extérieur faisant partie de la classe 4;
- une allée de circulation se terminant en cul-de-sac;
- que le nombre d'arbres requis en marge fixe sur rue secondaire soit de 5 arbres, plutôt que 13 arbres, conditionnellement à ce que les 8 autres arbres soient plantés dans l'aire de stationnement ainsi que le long de l'allée de circulation donnant accès au projet du côté gauche du bâtiment.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **16-723**

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2410 ET 2440, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONE H-409**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées au 2410 et 2440, boulevard Armand-Frappier, a été soumise au Service de l'urbanisme concernant la proportion minimale de revêtement extérieur de classe 2;

ATTENDU QUE les plans-concept de construction ainsi que le projet d'implantation ont été approuvés dans le cadre de la résolution numéro 15-540, adoptée par le Conseil municipal lors de la séance du 6 octobre 2015;

ATTENDU QUE les bâtiments visés par cette demande de dérogation mineure comportent 16 logements chacun et sont actuellement construits;

ATTENDU QU'il a été constaté que la proportion minimale des matériaux de revêtement extérieur n'était pas conforme pour les élévations latérales;

ATTENDU QUE la présente demande vise à permettre que la proportion minimale de revêtement extérieur de classe 2 (maçonnerie) soit de 72 % sur les élévations latérales, contrairement à l'article 11.2.2.4 du Règlement de zonage numéro 1101 qui prescrit que « la proportion minimale requise par façade est de 75 % de matériaux de revêtement extérieur de classe 2 pour toute classe d'usage résidentiel H5 »;

ATTENDU QUE le pourcentage moyen pour les quatre (4) façades représente 78,5 %;



---

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution numéro 443.11.A.16 datée du 15 novembre 2016, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du Règlement numéro 1105 sur les dérogations mineures, ont été respectées;

ATTENDU QUE la demande ne portera pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

D'approuver la demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées au 2410 et 2440, boulevard Armand-Frappier, afin d'autoriser:

- une proportion minimale de 72 % de revêtement extérieur de classe 2 pour les façades latérales pour la classe d'usage résidentiel H5, plutôt que 75 %.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

#### **16-724**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1084-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1084 FIXANT LES LIMITES DE VITESSE PERMISES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE PROLONGER LA ZONE DE 30 KM/H SUR LA RUE DE VENDÔME ET DE MODIFIER LA VITESSE SUR L'AVENUE JULES-CHOQUET**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 1084 fixant les limites de vitesse permises sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie lors de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2010, sous le numéro 10-223;

ATTENDU la recommandation du Comité de la sécurité publique de la Ville de Sainte-Julie de prolonger la zone de 30 km/h sur la rue de Vendôme et de modifier la vitesse sur l'avenue Jules-Choquet;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2016 sous le numéro 16-696;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

---

QUE le règlement modifiant le Règlement numéro 1084 fixant les limites de vitesse permises sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie afin de prolonger la zone de 30 km/h sur la rue de Vendôme et de modifier la vitesse sur l'avenue Jules-Choquet, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1084-7 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-725**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1149-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX**

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications à la tarification de certains des biens, services ou activités de la Ville de Sainte-Julie et que l'annexe « A » du Règlement numéro 1149 sur la tarification des différents services municipaux doit être remplacée;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2016 sous le numéro 16-697;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le règlement modifiant le Règlement numéro 1149 sur la tarification des différents services municipaux, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1149-5 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-726**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1187 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2017**

ATTENDU QUE pour rencontrer les prévisions budgétaires des dépenses de fonctionnement de l'année 2017, il y a lieu de recouvrer par voie de taxation directe, sur les biens imposables de la Ville, une somme d'argent suffisante sous forme de taxe foncière générale;

ATTENDU QUE pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'année 2017 pour les emprunts décrétés par règlement imposant une taxe spéciale sur tout ou une partie des immeubles de la Ville, il y a lieu de recouvrer par voie de taxation directe, sur tout ou une partie des biens imposables de la Ville, une somme d'argent suffisante imposée par voie de taxes spéciales;

---

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2016 sous le numéro 16-698;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le règlement décrétant les taux de taxation pour l'année 2017, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1187 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-727**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1188 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC JULES-CHOQUET AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 522 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 522 000 \$**

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire effectuer des travaux d'aménagement au parc Jules-Choquet;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux d'aménagement et des frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2016 sous le numéro 16-699;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le règlement pour payer le coût des travaux d'aménagement au parc Jules-Choquet ainsi que les frais contingents pour un montant de 522 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 522 000 \$, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1188 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-728**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1189 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE, D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, DE MODIFICATIONS AUX ACCESSOIRES DES COMPTEURS D'EAU ET DE VALIDATION DES MODÈLES EXPERTS DES DIFFÉRENTS RÉSEAUX AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 421 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 421 000 \$**

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire effectuer des travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire, d'inspections télévisées, de modifications aux accessoires des compteurs d'eau et de validation des modèles experts des différents réseaux;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux et des frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2016 sous le numéro 16-700;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire se prévaloir des dispositions de l'article 567 de la Loi sur les cités et Villes;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

QUE le règlement pour payer le coût des travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire, d'inspections télévisées, de modifications aux accessoires des compteurs d'eau et de validation des modèles experts des différents réseaux ainsi que les frais contingents pour un montant de 421 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 421 000 \$, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1189 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-729**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1190 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE SCHELLEMENT DE FISSURES À DIVERS ENDROITS POUR UN MONTANT DE 60 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 60 000 \$**

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire effectuer des travaux de scellement de fissures à divers endroits;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux;

---

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2016 sous le numéro 16-701;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

QUE le règlement pour payer le coût des travaux de scellement de fissures à divers endroits pour un montant de 60 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 60 000 \$, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1190 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**16-730**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1191 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE REVITALISATION DU VIEUX-VILLAGE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 294 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 294 000 \$**

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire effectuer des travaux de revitalisation du Vieux-Village;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux de revitalisation et des frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2016 sous le numéro 16-702;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

---

QUE le règlement numéro 1191 pour payer le coût des travaux de revitalisation du Vieux-Village ainsi que les frais contingents pour un montant de 294 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 294 000 \$, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1191 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16-731**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1192 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT INCITATIF ET DE LA SORTIE 102 AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 750 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 750 000 \$**

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire effectuer des travaux d'aménagement du stationnement incitatif et de la sortie 102;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux d'aménagement et des frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2016 sous le numéro 16-703;

ATTENDU QU'une copie du projet du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le règlement pour payer le coût des travaux d'aménagement du stationnement incitatif et de la sortie 102 ainsi que les frais contingents pour un montant de 750 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 750 000 \$, soit adopté;

QU'il porte le numéro 1192 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

Mme Roy souhaite de très joyeuses fêtes à tous.

Mme Roy leur souhaite également de passer une belle année, de la santé et du plaisir afin d'en garder de beaux souvenirs tout au long de l'année.

**POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS  
AU PUBLIC**

Les conseillers se joignent à la mairesse et souhaitent de joyeuses fêtes à tous.

**POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Rolland Bussière

■ M. Bussière demande si le règlement d'emprunt au montant de 60 000 \$ pour les travaux de fissures ne touche que les fissures dans les rues.

Mme Roy affirme que ce montant ne sera utilisé que pour des travaux de fissures.

M. Bussière mentionne que les pistes cyclables de la ville sont pitoyables, notamment celle sur le chemin du Fer-à-Cheval.

Mme Roy confirme qu'un plan d'intervention a été créé l'an dernier pour la réfection des pistes cyclables.

**16-732**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 21 h 09.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Suzanne Roy  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes  
Greffière